

ASSECAA : VISION ET BILAN

(2^{ème} édition)



Association des Sénats, Shura et
Conseils Equivalents d'Afrique et du Monde Arabe
(ASSECAA)



Table des matières

Partie I		Partie IV	
Statut de l'Association	13	1- Recommandations et Résolutions	
Déclaration de l'Association	15	des Réunions de concertation	77
Règlement Intérieur de l'Association	16	- Recommandations issues de la Réunion d'Abuja	77
		- Recommandations issues de la Réunion de la Jordanie	79
		- Recommandations issues de la Réunion de Nouakchott	81
		- Recommandations issues de la Réunion d'Addis-Abeba	82
		- Recommandations issues de la Réunion de Bujumbura	83
		2-Réunions des Chambres de Commerce et d'Industrie	85
		- Recommandations issues de la Réunion de Cape Town	85
		- Recommandations issues de la Réunion de Manama	86
		- Recommandations issues de la Réunion de Rabat	87
		3- Femmes Parlementaires	89
		- Recommandations issues de la Réunion d'Abuja	89
		Recommandations issues de la Réunion de Khartoum	90
		4- Paix et Sécurité	91
		- Recommandations issues de la Réunion d'Abuja	91
		- Recommandations issues de la Réunion de Bujumbura	93
		- Recommandations issues de la Réunion d'Addis-Abeba	97
		- Prix de l'ASSECAA Pour l' Excellence 2013	98
		- Prix de l'ASSECAA Pour l' Excellence 2014	102
		Partie V	
		Economies des pays membres de l'ASSECAA	106
		- République Fédérale Démocratique de l'Ethiopie	107
		- Royaume hachémite de Jordanie	109
		- Royaume d'Arabie Saoudite	111
		- République Gabonaise	113
		- Royaume du Maroc	115
		- République du Yémen	116
		- République d'Afrique du Sud	118
		- Etat du Qatar	119
		- République fédérale du Nigeria	121
		- Royaume de Bahreïn	123
		- République démocratique populaire d'Algérie	124
		- République du Soudan	126
		- République du Burundi	127
		- Royaume du Swaziland	128
		- République arabe d'Egypte	130
		- République islamique de Mauritanie	133
		- République de la Namibie	135
		- République du Congo	137



Message du Président de l'ASSECAA.

Chers lecteurs;

Je voudrais vous transmettre mes salutations à travers la deuxième édition du compendium « ASSECAA, Vision et Bilan », qui est une publication annuelle du Secrétariat Général de l'Association dont le siège se trouve au Yémen. C'est un ouvrage visant à mettre en lumière les principales activités de l'ASSECAA qui comprennent la promotion des relations entre tous les pays membres, des rencontres de concertation qui encouragent les membres à jouer pleinement leur rôle de législateur et à créer un espace d'apprentissage et d'échanges fructueux d'idées pour une meilleure contribution des pays membres à la réalisation des objectifs de l'Association.

Je tiens à reconnaître dans cet ouvrage, les efforts et les énergies considérables qui ont été consacrés à la vie de l'Association par les présidents des conseils/sénats membres, qui à un moment à l'autre, ont assumé la présidence de l'Association ainsi que la direction du Secrétariat Général pour atteindre les objectifs de l'ASSECAA.

L'Association a atteint sa maturité cette année avec la célébration de son 10^{ème} anniversaire à Addis-Abeba, le 5 avril 2014 dans la salle des conférences de l'Union Africaine. L'événement a donné l'occasion à tous les acteurs dans l'Association et d'autres personnes qui se sentent concernées par le renforcement de la coopération afro-arabe à accorder plus d'attention et d'engagement aux valeurs et aux principes des civilisations afro-arabes et d'avoir une confiance inébranlable dans la capacité de nos peuples et de leurs représentants à jouer un rôle stratégique dans la promotion d'une entité géographique, démographique et historique riche en réalisations au service de l'humanité.

Nous avons accompagné les efforts déployés à la fois par les individus et les organisations dans la consolidation de la paix, de la stabilité en Afrique et dans le monde arabe et la réalisation d'un développement économique rapide qui apporte la prospérité à nos peuples. Nous confirmons aujourd'hui l'importance de ce qui a été accompli jusqu'à présent depuis la création de l'Association dans le domaine de la consolidation des liens de coopération économique durable, les actions communes au sein des pays d'Afrique et du Monde Arabe ainsi que la réalisation des objectifs et des principes pour lesquels l'Association a été créée.

Toutefois, je me permets de rappeler que l'Afrique et le Monde Arabe ne peuvent pas atteindre les objectifs souhaités dans une situation de mauvaise gouvernance, de corruption, de terrorisme et de violence. Les guerres, les risques de guerre et la famine qui sont au centre des conflits permanents dans nos deux régions constituent un revers pour notre développement. Au-delà de bonnes paroles, nous avons besoin des actions concrètes et collectives en Afrique et dans le Monde Arabe ; des actions en faveur de la bonne gouvernance, des actions contre la corruption, le terrorisme, les violences et la famine, des actions sans lesquelles nos efforts pour le développement seront vains.

La collaboration des conseils/sénats membres de l'ASSECAA peut contribuer à travers les instruments de législation, de représentation, de consultation et de contrôle de l'action de nos gouvernements respectifs à lutter contre la corruption et le terrorisme, à promouvoir la paix et la sécurité et à garantir la sécurité alimentaire et les opportunités d'emploi.

Je voudrais rappeler que la philosophie de toute institution politique est de réunir les gens, les femmes et les hommes de tout âge issus de milieux socioculturels très divers autour d'une même passion, des mêmes activités, des mêmes valeurs. C'est cette diversité, cette mixité qui fait la richesse d'une entité politique comme l'ASSECAA, car elle permet d'échanger des idées, des expériences et de tolérer les différences pour atteindre les mêmes objectifs.

Mon sincère et ardent désir est qu'après lecture de cet ouvrage, vous contribuerez à la réalisation des points ci-haut mentionnés au sein de notre Association en collaboration avec d'autres organisations. Ce compendium met en lumière les idées qui ont été partagées par les participants ou les délégués des conseils membres lors des réunions de l'Association ou qui n'ont pas été transmises aux autres conseils membres. Par la publication de cette édition, l'Association cherche maintenant à atteindre d'autres sénats et conseils équivalents pour donner l'occasion à ces institutions de participer pleinement dans les activités de l'ASSECAA.

J'ai l'insigne conviction que cet ouvrage trouvera sa place de choix au sein de nos institutions et servira de matériel de référence en cas de besoin.

Président de l'Association

S.E Kassa Teklebrhan Gebrehiwot



Avant propos

La conception rationnelle confirme que l'humanité exige en chacun de nous de faire du monde un meilleur endroit pour vivre. Cela va de pair avec l'objectif ultime de l'existence de l'être humain à savoir vivre en paix et en harmonie avec son entourage, son environnement et soi-même pour l'ultime bien être de l'univers.

Les fondateurs de l'Association des Sénats, Shoura et Conseils Equivalents d'Afrique et du Monde Arabe (ASSECAA) ont ressenti la nécessité de mettre leurs efforts en commun à travers une Institution conjointe forte et ont décidé la création de l'ASSECAA pour les aider à contribuer à l'aboutissement de l'idéal de faire du monde un meilleur endroit pour vivre.

Cette noble idée de bien-être pour chaque être rationnel doit être inculquée dans nos esprits pour que chacun d'entre nous en soit conscient. Cela demande des efforts systématiques de la part de ceux qui assument le rôle de leadership d'élever le niveau de conscience du public.

Les leaders de l'ASSECAA ont convenu d'organiser 3 ou 4 réunions chaque année pour permettre à leurs délégués de se réunir et partager les idées et les expériences sur la manière dont les objectifs pour lesquels l'Association a été créée, peuvent être mis en application.

Au cours de cette dernière décennie, les délégués qui ont eu l'occasion de participer aux événements de l'ASSECAA ont largement contribué à faire avancer nos objectifs communs vers une autre étape.

C'est ainsi que le Secrétariat Général a ressenti la nécessité de mettre en lumière les

riches connaissances limitées uniquement aux expériences des délégués qui ont participé aux différentes activités de l'ASSECAA et a décidé d'utiliser la deuxième édition du compendium « ASSECAA: Vision et Bilan » pour illustrer ces connaissances.

Cet ouvrage est l'aboutissement des efforts concertés de notre personnel travaillant en comité éditorial et qui n'a ménagé aucun effort pour identifier les documents nécessaires et procéder à leurs résumés et à leurs traductions ainsi qu'à la conception de l'ouvrage. Par leurs efforts louables, nous avons reconnu leur apport dans ce compendium.

Sans le soutien de tous les conseils/sénats membres qui ont abrité les différentes réunions de l'Association ainsi que les encouragements des présidents et chefs de délégations des conseils membres, aucune de nos réalisations n'aurait été possible.

En conclusion, nous lançons un appel de soutien et d'encouragement permanents à nos membres pour que chacun accomplisse sa part à la réalisation des objectifs de l'ASSECAA en vue de faire du monde un meilleur endroit pour vivre.

Secrétaire Général
Abdulwasie Yusuf Ali



Introduction

La coopération afro-arabe est considérée comme l'une des plus anciennes initiatives de la coopération régionale, elle va au delà de simples rapports géographiques pour couvrir les aspects économiques, culturels et humains. Cette coopération s'est établie sur plusieurs siècles à travers la mobilité sociale et l'interaction culturelle entre les pays arabes et africains.

Cela a abouti à l'établissement des relations formelles et institutionnelles entre l'Afrique et le Monde Arabe, surtout après le premier Sommet afro-arabe, qui s'est tenu en mars 1977 au Caire en Egypte. Le Sommet a vu la création de plusieurs institutions de la coopération dans divers domaines. Au cours des quatre dernières décennies, des efforts importants ont été déployés pour renforcer la coopération afro-arabe dans les domaines économique, financier et culturel (notamment avec la création de la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique, en 1975).

Au cours des années 1970, une coopération solide afro-arabe avait vu le jour et a été institutionnalisée au sommet du Caire de 1977. L'objectif était de parvenir à un équilibre entre les intérêts des pays arabes producteurs du pétrole qui ont acquis d'importantes recettes en devises et des pays africains riches en ressources d'eau. Les investissements des Etats arabes, visent à la fois le développement économique de l'Afrique ainsi que la fourniture des denrées alimentaires «la stratégie du grenier» et des matières premières de l'Afrique vers les pays arabes (GIGA - Institut allemand d'études régionales et mondiales, 2010).

Le même besoin de la coopération entre l'Afrique et le Monde Arabe a été ressenti par les Présidents des Sénats et des Conseils Shoura d'Afrique et du Monde Arabe qui

se sont réunis en marge de la réunion des Sénats du monde qui s'est tenue à Paris, en France, en 2000 et ont décidé de renforcer les relations afro-arabe à travers la coopération parlementaire. L'Association des Sénats, Shoura et Conseils Equivalents d'Afrique et du Monde Arabe (ASSECAA) a donc été créé en 2004 pour consolider davantage les décisions prises lors des différentes réunions entre 2000 et 2004.

Parmi les objectifs de l'Association, il y a la promotion de la coopération économique, politique, sociale et culturelle entre les deux régions. Conformément aux objectifs fixés, l'ASSECAA a poursuivi l'organisation des réunions; des programmes et des activités afin de lui permettre de prendre sa place dans l'arène mondiale. Un compte rendu détaillé de la vision, des objectifs et des activités de l'association a été publié en 2013 dans la première édition du livre sous l'appellation "ASSECAA: Vision et Bilan».

Cette deuxième édition comprend une mise à jour des activités de l'ASSECAA, le profil des Présidents et la présentation des activités mentionnées ci-dessus. Il inclut également la vision, le Statut et le Règlement intérieur de l'Association. Cela permettra aux lecteurs d'avoir un aperçu sur les activités de l'ASSECAA et les efforts consentis en vue d'atteindre ses objectifs.

Depuis sa création, ASSECAA s'est impliquée dans l'organisation et la participation aux diverses réunions axées sur la réalisation de ses objectifs. Ces réunions ont été exposées brièvement dans la première édition de l'ouvrage. Ils comprennent des réunions du Conseil et des conférences de l'Association qui est l'organe en charge de la prise des décisions majeures de l'Association, des rencontres de concertation des parlementaires, des réunions des chambres de commerce pour des hommes d'affaires arabes et africains et des réunions de la commission



pour la paix et la résolution des conflits, des réunions des femmes parlementaires visant la responsabilisation des femmes dans la politique et pour une plus grande participation dans la prise de décisions,... etc.

Cet ouvrage contient aussi des résumés des exposés rédigés par des universitaires et des experts en politiques publiques lors des différentes réunions de l'Association dans les domaines de la coopération économique, de la démocratie et des droits de l'homme, de la culture, de la paix, de la sécurité et de l'autonomisation des femmes.

Ces exposés sont ainsi libellés:

- Le rôle du patrimoine culturel dans le renforcement de la compréhension entre les nations par le Dr Yusuf Mohammed Abdullah, professeur d'archéologie, Université de Sanaa, qui décrit la culture comme une activité intellectuelle et morale qui naît de sentiments humains les plus profonds, une activité qui se tient au cours de temps à partir duquel une capacité se montre pour aller loin.
- Le Printemps afro-arabe: trajectoires socio-politiques pour endiguer les crises financières mondiales par le professeur BT Costantinos, professeur de politique publique, École des études supérieures, Université d'Addis-Abeba. Il a montré que la crise des subprimes est la plus visible des produits dérivés économiques qui ont échappé à tout contrôle avec des maisons qui ont perdu leurs valeurs au rythme sans précédent dans l'histoire récente.
- Les règles de procédure pour l'établissement de démocraties par le Dr Saoud Mohammed Al-Shawoosh, professeur adjoint de science politique Centre d'études politiques et stratégiques - Université de Sana'a qui a fait valoir que, en dépit de l'ambiguïté inhérente à la définition de la démocratie, des systèmes démocratiques qui partagent une qualité commune, à savoir ; la responsabilité des

dirigeants envers leurs propres personnes, qui exercent leur rôle de surveillance par le biais des représentants élus lors d'élections libres et équitables.

Exploration des causes et de la dynamique des conflits armés en Afrique / par le professeur Ochinya O. Ojiji, du Département de la psychologie appliquée et générale de l'Université de Jos, au Nigeria. Ce document souligne que la perte de vies humaines et la destruction d'infrastructures vitales pour le développement qui accompagnent habituellement les conflits en Afrique a aggravé un tableau déjà sombre de l'Afrique qui est déjà confronté à d'autres problèmes comme les maladies et la mauvaise gestion des ressources.

Nous avons mentionné quelques documents seulement pour susciter l'intérêt des lecteurs à découvrir le contenu riche de cette publication. Cet ouvrage présente également quelques recherches écrites par les étudiants au cours de la première et de la deuxième édition Prix de l'ASSECAA Pour l'Excellence pour les années 2013 et 2014.

L'ouvrage contient également d'importantes résolutions et recommandations issues des Conférences de l'organisation et d'autres réunions importantes pour donner une idée au public sur la façon dont l'association a l'intention de réaliser ses nobles objectifs.

Nous espérons sincèrement que tout ceux qui liraient cet ouvrage trouveront une riche documentation qui répondrait à leur quête de connaissances.

Nkemjika Egwim

Secrétaire Général adjoint



Présidence rotative de l'ASSECAA

Plusieurs présidents des conseils/sénats ont déjà accédé à la présidence rotative de l'ASSECAA depuis sa création en 2004. Ci-dessous figure le profil des présidents de l'Association:

Président actuel de l'ASSECAA S.E. KASSA TEKLEBRHAN GEBREHIWOT:

♦ Nom : Kassa Teklebrhan Gebrehiwot

Diplômes obtenus : - Master en Leadership organisationnel obtenu à l'Université du Pacifique d'Azusa, CA, Etats-Unis (mai 2006).

- Licence en sciences économiques obtenue à l'Université Ethiopienne de la fonction publique (août 2002).

Expérience en Leadership:

-Président de la Chambre de la Fédération de la République Fédérale Démocratique de l'Ethiopie;

- Chef de Bureau de l'Etat Régional d'Amhara de la République Fédérale Démocratique de l'Ethiopie;

- Chef de Bureau Commerce et Industrie (septembre 2007- septembre 2010);

- Chef de Bureau Administration et Sécurité (septembre 2006- sept 2007 et sept 2002- avril 2005);

-Chef de Bureau Agriculture et Développement rural (avril- septembre 2005) ;

-Chef de Bureau Relations publiques et Mobilisation des masses (avril 1993- octobre 1998).

- L'adjoint au Commandant en Chef de la Défense nationale au Gouvernement éthiopien de transition (mai 1991- avril 1993).

Expériences professionnelles dans de hautes fonctions:

-Président du Conseil d'administration de



l'Université d'Addis-Abeba (depuis 2012),
-Président de l'Organisation pour le Développement de la Région d'Amhara (depuis 2009),

-Président de l'ASSECAA depuis avril 2014,

-Président de la Commission Permanente en charge de la répartition des revenus et des subsides à la Chambre de la Fédération de l'Ethiopie,

-Membre de la Commission mixte de délimitation des frontières entre l'Ethiopie et le Soudan (3 ans),

-Membre du Conseil d'administration de l'Université de Gondar,

-Membre du Bureau politique et du Comité central du Parti au pouvoir, le Front Démocratique Révolutionnaire du Peuple éthiopien depuis plus de 15 ans.

-Membre du Conseil National de Sécurité (3 ans),

-Membre de l'Organisation pour le Développement local (plus de 14 ans),

-Initiateur du Comité interrégional sur le Développement, la Bonne gouvernance et la Gestion des conflits au sein des Etats voisins,

-Coordonateur du Programme de la Réforme du Système Judiciaire

Autres centres d'intérêt :

- Participation et commandement de la lutte armée pour renverser le régime militaire du Derg (pour 9 ans).

- Lauréat du Prix, Etudiant international de l'année à l'Université « Azusa Pacific University ».

Son Excellence Honorable Ali bin Saleh AlSaleh, Président du Conseil Shura du Bahreïn:

• Détenteur d'une licence en commerce de la faculté de commerce de l'Université Aïn Shams.

•Membre du Conseil Constitutionnel en 1973.

•Membre du Conseil National pour la période 1973-1975.



- Vice-président de la Chambre de commerce et d'industrie du Bahreïn.
- Membre du Conseil Suprême du Développement économique, le 11 juin 2000.
- Membre du Conseil d'administration de l'Université de Bahreïn.
- 2^{ème} Vice-président du Conseil Shura pour la première session du Conseil 1993.
- Ministre du Commerce et d'Industrie pour la période 1995-2004.
- **P r é s i d e n t** du Conseil d'administration de la Bourse de Bahreïn pour la période 1995-2004.
- Ministre de l'Agriculture et des Affaires municipales pour la période 2005-2006.
- Président du Conseil Shura pour la législature comptant du 15 décembre 2006 au 14 décembre 2010.
- Président de l'Association des Sénats, Shoura et Conseils Equivalents d'Afrique et du Monde Arabe pour l'année 2013.



Son Excellence Honorable Gabriel NTISEZERANA, Président du Sénat du Burundi.

Economiste de formation et Homme politique burundais, l'Honorable Gabriel Ntisezerana a été Président de l'Association de mars 2012 à mai 2013.

Il a déjà assumé les fonctions de deuxième Vice-président de la République du Burundi en charge des questions économiques et sociales du 12 février 2007 au 28 août 2010.



Depuis août 2010, il est Président du Sénat du Burundi. .

Son Excellence Vénérable Rose Francine Rogombé, Présidente du Sénat de la République gabonaise:

Son Excellence Madame Rose Francine Rogombé est Présidente du Sénat de la République Gabonaise et fut Président de l'ASSECAA de février 2011 à mars 2012. D'ethnie Galoas, madame Rogombé est née à Lambaréné, ville située à 250 km au sud-est de Libreville. Elle est diplômée en droit à l'Université de Nancy en France. Elle a aussi obtenu un diplôme en théologie en 2007. Elle fut conseillère municipale en avril 2008 et sénatrice du 1^{er} arrondissement de Lambaréné, chef-lieu du Moyen Ogooué depuis le 1^{er} janvier 2009. Elle est aussi entrée au Gouvernement



en tant que Secrétaire d'Etat à la Promotion de la Femme. Le 16 février 2009, elle est élue Présidente du Sénat de la République Gabonaise et va assurer l'intérim de la présidence de la République Gabonaise le 10 juin 2009, à la suite du décès de Feu Son Excellence Omar Bongo Ondimba. Elle va occuper ce poste jusqu'au 16 octobre 2009, date à laquelle le nouveau Président élu, Son Excellence Monsieur Ali Bongo Ondimba accèda à la magistrature suprême. Elle assume les fonctions de Président de l'ASSECAA en février 2011.

Dr. Mohammed Cheikh Biadillah, Président de la Chambre des Conseillers du Royaume du Maroc:

Né à Samara au Maroc en 1949, Mohamed Cheikh Biadillah a obtenu son doctorat en médecine en 1979 et a travaillé durant la même année comme médecin à l'hôpital Ibn Rushd de Casablanca. Il a aussi été Professeur et chercheur en médecine interne à la Faculté de médecine de Casablanca en 1987. Sur le plan politique, le Dr Mohammed



Biadillah a été élu Député représentant la ville de Smara en 1977 et a été réélu en 1984. Il dirigea



la Commission de la Chambre des conseillers pour les affaires étrangères, la coopération, la défense nationale et les territoires occupés. Il a aussi été élu Président de la Commission

d'Équipement (Travaux Publics, Transport, Postes et Télécommunication). Il est entré au Gouvernement comme Ministre de la Santé de 2002 à 2007. En 2010, il assumait les fonctions de Président de l'ASSECAA.

Son Excellence Ali Yahya Abdullah, Président du Conseil des États du Soudan (2009).

Né à Al-Junainah au Soudan, en 1951, Ali Yahya Abdullah est diplômé en droit à l'Université Islamique d'Um Durman. Il a occupé les fonctions suivantes:

- Président de la Cour d'Appel dans la Région du Darfour Ouest;
- Procureur de la Région du Darfour Ouest en 1995;
- Membre de la Cour constitutionnelle en 1998;
- Membre de la Commission Darfour pour le dialogue;
- Président de l'ASSECAA en 2009.



Feu Son Excellence Abdul Aziz Abdul Ghani, Président du Conseil Shura de la République du Yémen et Président de l'Association (2004-2008).

Né à Taiz (Haifan) au Yémen, en juillet 1939, feu Abdul Aziz Abdul Ghani était titulaire d'une maîtrise en sciences économiques, obtenue à l'Université de Colorado en 1964 et d'un doctorat en économie obtenu en 1978 dans la même Université. Il a occupé les fonctions suivantes:

- Premier Ministre de l'ancienne République arabe du Yémen (Yémen du Nord) de 1983 à 1990;
- Membre du Conseil présidentiel en 1990;
- Secrétaire Général Adjoint du Congrès Général du Peuple (Parti au pouvoir) de 1990 à 1995;
- Membre du Conseil consultatif de la Banque Mondiale de 1993 à 1997;
- Premier Ministre du Yémen de 1994 à 1997;
- Président du Conseil consultatif en 1997;
- Président du Conseil Shura du Yémen de 2001 à 2011;
- Président de l'ASSECAA de 2004 à 2008.





Direction du Secrétariat Général de l'ASSECAA



Mr. Abdulwasie Yusuf Ali

Secrétaire Général

(originaire de la République Fédérale Démocratique de l'Ethiopie)



Mr. Egwim Nkemjika

**Secrétaire Général Adjoint pour les affaires administratives,
financières et de la Coopération parlementaire
(originaire de la République Fédérale du Nigeria)**



Mr. Mohammed M. Al-Tayeb

**Secrétaire Général Adjoint pour les affaires
politiques and culturelles
(originaire de la République du Yémen)**



PERSONNEL DU SECRETARIAT GENERAL DE L'ASSECAA



Anwar Al-Shoaybi
Traducteur



Rehab Ishaq
Comptable



Redwan Amer
Traducteur



**Abdul Fattah
Al-Mosbahi**
Traducteur



**Jean Paul
Rwinginga**
Traducteur



Ameen Al-Oqaida
Informaticien



Yasmien Al-Eryani
Secrétaire



Mariam Al-Zubair
Secrétaire



Rawad Alasbhi
Chauffeur



Mohammed Abdo
Agent de service



Activités de l'ASSECAA

Dans la poursuite de ses objectifs, ASSECAA a, depuis sa création, effectué plusieurs activités et ce, dans le souci de s'adapter au monde en mutation rapide, par une contribution efficace à trouver des solutions sur plusieurs sujets, par l'établissement des plans d'action visant la promotion de la coopération économique, le renforcement des droits de l'homme, la contribution à la résolution des conflits et la relance de la coopération parlementaire et culturelle au sein des pays membres.

Le tableau ci-dessous présente les activités qui ont été jusqu'à présent effectuées par l'Association sur la base des domaines dans lesquels l'ASSECAA vise à promouvoir une coopération durable entre l'Afrique et le Monde Arabe.

Tableau illustrant les activités de l'ASSECAA sur base des programmes et des réunions

Activités	Programme	domaines
<ul style="list-style-type: none"> - Conférence de Rabat, 2002. - Conférence constitutive à Sanaa, 2004. - 2^{ème} Conférence à Sanaa, 2007 - 3^{ème} Conférence à Khartoum, 2008. - 4^{ème} Conférence à Rabat, 2009 - 5^{ème} Conférence à Libreville, 2011 - 6^{ème} Conférence à Bujumbura, 2012. - 7^{ème} Conférence à Manama, 2013. - 8^{ème} Conférence à Addis-Abeba, 2014. (10^{ème} Anniversaire de l'Anniversaire de l'ASSECAA) . 	Réunions des présidents des conseils/sénats membres	Conférences
<ul style="list-style-type: none"> - Réunion au Cap en Afrique du Sud, 2008. - Réunion de Manama, Bahreïn, 2010. - Réunion de Rabat, Maroc, 2012 	Réunions des chambres de commerce et d'industrie d'Afrique et du Monde Arabe.	Coopération économique
<ul style="list-style-type: none"> Journée de l'ASSECAA pour la démocratie et les droits de l'homme, Sanaa, Yémen, 2012 Journée de l'ASSECAA pour la Culture , 2013. Journée de l'ASSECAA pour la promotion de la paix, de la sécurité et la bonne gouvernance 2014. 		Démocratie et Droits de l'Homme
<ul style="list-style-type: none"> - Conférence d'Abuja, Nigeria, 2009. - Réunion de la Commission à Khartoum, Soudan, 2010. - Conférence de Khartoum, Soudan, 2011. Conférence de Khartoum, Soudan, 2014. 	<ul style="list-style-type: none"> - Conférence des femmes parlementaires - Commission des femmes parlementaires 	Autonomisation des femmes
<ul style="list-style-type: none"> - 1^{ère} Réunion à Abuja, Nigeria, 2007. - 2^{ème} Réunion à Bujumbura, Burundi, 2009. - 3^{ème} Réunion à Addis-Abeba, Ethiopie, 2013 	Commission de Paix et de Résolution des conflits	Domaine de la Paix et de la Résolution des conflits
<ul style="list-style-type: none"> - 1^{ère} Réunion de concertation à Abuja, Nigeria, 2006. - 2^{ème} Réunion de concertation en Jordanie, 2007. - 3^{ème} Réunion de concertation à Nouakchott, Mauritanie, 2008. - 4^{ème} Réunion de concertation à Addis-Abeba, Ethiopie, 2011. - 5^{ème} Réunion de concertation à Bujambura, Burundi, 2013. 	Programme des réunions de concertation et d'échange d'expérience	Coopération parlementaire et culturelle



Partie I: Statuts / documents administratifs de l'Association

1- Statuts de l' ASSECAA



Préambule

Les Présidents des Sénats, Shoura et Conseils équivalents d'Afrique et du monde Arabe, réunis à Rabat les 6 et 7 Juin 2002 qui représentent les Conseils suivants;

1) Le Conseil National des Provinces d'Afrique du Sud



2) Le Conseil de la Nation d'Algérie



3) La Chambre des Chefs du Botswana



4) Le Conseil de la Fédération d'Ethiopie



5) Le Sénat du Gabon



6) Majlis Al Aayan de Jordanie



7) Le Sénat du Lesotho



8) La Chambre des Conseillers du Maroc



9) Le Sénat de Mauritanie



10) Le Conseil National de Namibie



11) Le Sénat du Nigeria



12) Le Sénat du Swaziland



13) Le Conseil Consultatif du Yémen



- Notant avec satisfaction l'expansion du bicamérisme en Afrique et dans le monde Arabe, et l'aspiration de la majorité des pays d'opter pour le système bicaméral dans l'avenir;

-Conscients de partager les valeurs communes dans le domaine de la démocratie et de participer à la mise en place de l'Etat de Droit;

-Soucieux d'affirmer, dans le respect de la diversité culturelle, l'apport des Secondes Chambres dans le dialogue démocratique et leurs rôles dans l'enracinement de la démocratie;

-Aspirant au renforcement de la position des pays Arabes et Africains eu égard aux mutations que connaît le monde, et en conformité avec les concepts de l'unité et de la coalition désormais dictés par la mondialisation;

-Désireux de jouer un rôle plus efficace dans le cadre des efforts internationaux visant à mettre fin aux causes des conflits et des violences, et de participer à établir la paix et la sécurité en Afrique, au Moyen Orient et dans le reste du monde;

-Aspirant à l'appui des efforts visant à lutter contre la pauvreté, la famine, et le sous-développement sous toutes ses formes, et au renforcement du rôle de la femme en vue de la réalisation d'un développement globale et durable à tous les peuples.

Ils ont, à la date du 7 Juin 2002, décidé de la création de l'Association des Sénats, Shoura et Conseils équivalents d'Afrique et du monde Arabe, comme ils décident de son Règlement Intérieure ainsi qu'il suit:



Article 1 : Membres

L'Association des Sénats, Shoora et Conseils équivalents d'Afrique et du monde Arabe est ouverte à tous les Conseils (Secondes Chambres) en Afrique et dans le monde Arabe, qui en font la demande.

L'admission à l'Association est ouverte à toute chambre similaire désireuse d'être membre à part entière, qui en ferait la demande au Président de l'Association, qui en informe aussitôt tous les Présidents des chambres membres de l'Association. Les Chambres similaires non Arabes et Africaines ainsi que les organisations parlementaires sont invitées à participer aux travaux de l'Association en tant que membres observateurs.

Article 2 : Les Buts de l'Association

L'Association des Sénats, Shoora et Conseils équivalents d'Afrique et du Monde Arabe se fixe pour objectifs l'appui au bicamérisme parlementaire

et le développement de la coopération dans les domaines économique, politique et culturel entre les peuples qu'elle représente, la consolidation des efforts déployés par l'Union des Parlements Arabes, l'Union des Parlements Africains, l'Union parlementaire des Etats membres de l'OCI et l'Union Interparlementaire et la participation à leurs activités dans le but de consolider leurs efforts à accomplir les objectifs de l'Association.

Article 3 : Activités parlementaires

L'Association des Sénats, Shoora et Conseils équivalents d'Afrique et du Monde Arabe;

-Organise au moins une fois chaque année, un forum sur des sujets d'intérêt commun;

-Favorise la réalisation d'études conjointes, l'établissement de relations permanentes entre les administrations parlementaires, notamment par des stages et formations et l'échange d'expériences;

-Peut décider, sur proposition de l'un de ses membres, la constitution de groupes de travail temporaires, composés de Présidents des Sénats ou leurs représentants en vue de réaliser des études parlementaires précises;

Article 4 : Modalités de délibérations

L'Association délibère par consensus, sinon par la majorité des deux tiers des membres présents.

Article 5 : Réunions de l'Association

1. La réunion annuelle de l'Association a lieu à l'invitation et sous la présidence du pays hôte selon l'ordre alphabétique, ou par tout pays membre qui propose d'abriter la réunion;

2. Le Président hôte assure la coordination entre les différents Sénats, Shoora et Conseils équivalents membres, et ce jusqu'à la tenue de la prochaine réunion de l'Association;

3. Une réunion extraordinaire peut être convoquée sur proposition d'un Président, cosignée par les deux tiers des autres Présidents. Cette réunion se déroule au pays dont le Président est l'auteur de l'initiative;

Article 6 : Ordre du jour

1. L'ordre du jour de la réunion est arrêté sur proposition du pays hôte;

2. La date et l'ordre du jour de la réunion ordinaire de l'Association sont communiqués aux Sénats, Shoora et Conseils équivalents membres deux mois au moins avant la réunion;

3. La date et l'ordre du jour d'une réunion extraordinaire sont communiqués aux Présidents un mois au moins avant cette réunion;

4. Dans les deux cas, les documents de travail sont diffusés deux semaines au moins avant la date de la réunion;

Article 7 : Compte rendus des réunions

Le Bureau de la Conférence est composé du Président du Conseil hôte, et comme membres: le Président de la dernière Conférence, le Président du Conseil qui abritera la prochaine Conférence et le Secrétariat de l'Association;

Un compte rendu des réunions et discussions est établi par le Secrétariat de l'Association et est soumis aux Conseils membres de l'Association.

Article 8 : Langues de l'Association

L'Arabe, le Français et l'Anglais sont les langues officielles de l'Association. Le pays hôte assure l'interprétation vers ces langues.

Article 9 : Amendements

La modification éventuelle de ce règlement se fait sur proposition de l'un des présidents des membres de l'Association ou sur proposition du Secrétariat de l'Association. La proposition d'amendement doit être présentée à la prochaine réunion en vue d'être approuvée par consensus.

Toute proposition de modification est transmise à tous les Sénats, Shoora et Conseils équivalents membres dès qu'elle est reçue par le Président



2- Déclaration de l'Association

Association des Sénats, Shoura et Conseils Equivalents d'Afrique et du Monde Arabe.

Les Présidents des Conseils des Sénats, Shoora et Conseils Equivalents d'Afrique et du Monde Arabe, réunis à Rabat au Maroc du 6 au 7 juin 2002;

- Constatant que le développement du parlement à deux chambres législatives en Afrique et dans le monde Arabe est devenue une réalité d'une part et sentant le désir de la plupart des pays d'adopter ce régime dans les plus proches délais;
- Sentant la nécessité d'échanger les expériences Démocratiques et l'autorité de la Loi;
- Soucieux de voir que les Conseils supérieurs sont présidés par les meilleurs hommes d'Etat et jouent un rôle déterminant pour développer la coopération entre les pays Arabes et Africains dans les différents domaines sociaux et pour asseoir le développement de toute Nation;
- Désireux de créer un organe interne régional, fort et capable avec son activité et sa patience d'assurer une ère nouvelle pour les secondes chambres afin de développer la pratique Démocratique;
- Soucieux de renforcer la cohésion des pays Arabes et Africains face aux changements rapides que connaît le monde dans différents domaines et répondant à la logique unitaire imposée suite à la Mondialisation;
- Fondant l'espoir de jouer un rôle plus déterminant en matière d'efforts internationaux tendant à éliminer tous les actes de nature à engendrer la violence sous toutes ses formes en vue de parvenir à la paix et la Sécurité en Afrique, dans le monde Arabe et dans le reste du monde;
- Fondant l'espoir d'appuyer et de renforcer les efforts tendant à lutter contre la pauvreté, la famine, le sous développement sous toutes ses formes, de renforcer le rôle de la femme en vue de parvenir à assurer un progrès mondial, permanent pour l'humanité entière;

Ont Convenus le 07/06/2002 de poursuivre la création d'un organe dénommé Association des Sénats, Shoora et Conseils équivalents d'Afrique et du Monde Arabe.

Création de l'Association

Les Présidents des Conseils et les leaders des Sénats, Shoora et Conseils équivalents d'Afrique et du monde Arabe réunis à Sana'a, République du Yémen, du 25/04/02 au 27/04/02 ont décidé à l'unanimité la création de l'Association des Sénats, Shoora et Conseils équivalents d'Afrique et du monde Arabe, s'agissant des règles et objectifs qui suivent.

Les Objectifs

Compte tenu de ce qui précède, l'Association s'est fixée les objectifs suivants:

- a) Encourager, appuyer et développer les régimes des Conseils parlementaires à deux chambres législatives à l'intérieur comme à l'extérieur des pays africains et arabes;
- b) Encourager et appuyer la coopération dans les domaines économique, politique, social et culturel entre les pays Africains, Arabes et dans le monde entier;
- c) Organiser de façon normale des réunions et discussions entre les pays membres de l'Association des Sénats, Shoora et Conseil équivalents d'Afrique et du monde arabe. Il en est de même la faculté d'entreprendre des rencontres conjointes en vue de faciliter la coopération et l'échange d'expertise;
- d) Organiser les efforts des Conseils des Sénats, Shoora et Conseils équivalents au sein des Séminaires, Symposium dans les organisations régionales et internationale;
- e) La participation aux activités parlementaires Arabe et Africains ainsi que les activités liées aux associations mondiales. Il en est de même de la participation effective au sein des discussions relatives à ces activités;
- f) Echange d'information sur les sujets relatifs aux intérêts conjoints dans le cadre des domaines nationaux et internationaux, la prise des recommandations nécessaires et la prise des décisions pratiques en ce qui les concerne;
- g) Développer de manière sans équivoque les efforts tendant à l'éveil démocratique;
- h) Renforcer, encourager et protéger le rôle des organisations liées aux droits de l'homme et à la Société Civile;
- i) Par-dessus tout cela, l'Association est soucieuse de réaliser un grand axe de coopération entre l'Afrique et le monde arabe, permettant à la Région de bénéficier de façon optimum de son développement économique et social.

Le Secrétaire Général

Sana'a

Yemen

1er Mai 2005



3. REGLEMENT INTERIEUR DE L'ASSOCIATION DES SENATS, SHOORA ET CONSEILS EQUIVALENTS D'AFRIQUE ET DU MONDE ARABE

Article 1 : Dispositions réglementaires

Le présent règlement est appelé « règlement intérieur de l'Association des Sénats, Shoora et Conseils Equivalents d'Afrique et du Monde Arabe ».

Article 2 : Termes utilisés

Association : Association des Sénats, Shoora et Conseils Equivalents

d'Afrique et du Monde Arabe.

Conseil : Conseil de l'Association.

Conférence : Conférence générale de l'Association.

Président de l'Association : Président du Conseil de l'Association.

Secrétariat Général : Secrétariat Général de l'Association.

Siège : Siège de l'Association.

Article 3: Objectifs

L'Association se doit de mettre en application les dispositions du Statut de l'Association qui poursuit les objectifs suivants :

- Appuyer le bicamérisme et renforcer la coopération entre les peuples dans les différents domaines ;

- Soutenir et accompagner les efforts parlementaires arabes, africains, islamiques et internationaux ;

- Encourager les rencontres et renforcer le dialogue, les échanges et la coopération entre les membres et les Institutions des Sénats et Conseils Equivalents ;

- Coordonner les efforts des Sénats, Shoora et Conseils

Equivalents dans leurs actions au niveau des conférences et organisations régionales et internationales ;

- Participer aux activités et aux dialogues parlementaires de l'Union des Parlements Arabes, l'Union des Parlements Africains, l'Union Parlementaire des états membres de l'Organisation Islamique et l'Union Interparlementaire ;

- Analyser les problèmes nationaux et internationaux d'intérêt commun, et prendre les dispositions et recommandations adéquates à leurs sujets ;

- Approfondir les concepts et les valeurs démocratiques et appuyer les organisations de la société civiles et de la défense des droits de l'Homme.

Article 4: Membres

Les membres de l'Association se composent des Sénats, Shooras et Conseils Equivalents des pays membres.

Article 5: Organes de l'Association

Les organes de l'Association se composent ainsi qu'il suit:

(a) La Conférence ;

(b) Le Conseil de l'Association ;

(c) Le Secrétariat Général.

Article 6: La Conférence

- La conférence étudie les problèmes qui lui sont soumis dans le cadre des objectifs mentionnés à l'article trois. Elle émet des recommandations à leurs sujets et prend des dispositions qu'elle juge adéquates par consensus, ou à la majorité des deux tiers des membres.

- La conférence a le pouvoir exclusif de modifier le statut de l'Association et à le ratifier conformément à l'article neuf du statut constitutionnel.

- Sur proposition de son bureau, la conférence peut constituer des commissions pour lui permettre de gérer ses travaux. Le nombre et les missions de ces commissions sont décidés par la conférence.

Article 7: Tenue des réunions de la Conférence

La Conférence de l'Association se tient aux dates et lieux fixés par le Conseil de l'Association, à chaque fois que ce dernier juge cela nécessaire et ce, pour étudier les questions qui lui sont proposées à condition de la présence de la majorité absolue.

Article 8: Délégations de la Conférence

La Conférence est constituée des délégations désignées par les conseils membres. La présidence de la conférence est assurée par le pays hôte.

Article 9: Missions du Bureau de la Conférence



Le bureau du Secrétariat de la conférence facilite le déroulement des travaux de la conférence, et peut accomplir toutes missions qui lui sont attribuées par la conférence.

Article 10: Diffusion des décisions et recommandations de la Conférence.

Chaque délégation doit informer la Chambre de son pays des décisions et recommandations de la conférence.

Article 11 : Le Conseil de l'Association

(a) Le Conseil de l'Association est constitué de deux membres de chaque groupe, nommés par ce dernier avant la tenue du Conseil. Chaque groupe peut désigner des membres supplémentaires dont le nombre ne dépasse pas trois et le Secrétariat de l'Association devra en être informé.

(b) La Présidence du Conseil est annuelle et l'alternance se fait selon l'ordre alphabétique des noms des groupes membres. Le groupe concerné par la présidence peut s'en désister au profit du groupe qui le suit dans l'ordre alphabétique.

(c) La durée de la présidence peut être prolongée pour un deuxième mandat sur proposition d'un ou de plusieurs membres du Conseil et avec l'approbation de la majorité des deux tiers.

(d) Chaque Chambre membre dispose d'une seule voix au sein du Conseil de l'Association.

Article 12 : Rôle du Conseil de l'Association

(a) Etablit et modifie les règlements intérieurs, financiers, administratifs, et autres, subordonné à la majorité des deux tiers des membres présents;

(b) Etablit l'ordre du jour de la conférence, convoque et décide de la date et du lieu de sa tenue;

(c) Reçoit et étudie les propositions, les soumet à la Conférence ou les transmet en cas de besoin à l'une des commissions spécialisées pour une étude plus détaillée;

(d) Etudie et décide les demandes d'adhésion soumises à l'Association;

(e) Constitue des commissions composées de ses membres pour faciliter la gestion de ses travaux; décide de leur nombre et des missions qui leurs sont attribuées;

(f) Etudie et approuve le projet du budget annuel de l'Association, fait le bilan et approuve la clôture de budget de l'année précédente;

(g) Désigne le Secrétaire Général de l'Association;

(h) Désigne un comptable juridique et décide de ses honoraires;

(i) Analyse le rapport annuel présenté par le Secrétaire Général;

(j) Accomplit les missions qui lui sont attribuées par la conférence;

Le conseil peut, en général, prendre toutes les dispositions lui permettant d'atteindre les objectifs de l'Association.

Article 13: Périodicité des réunions

(a) La réunion du conseil de l'Association se tient au moins une fois par an. Elle a lieu au Siège de l'Association à Sana'a, Yémen.

(b) Le Secrétariat du Conseil invite les présidents des Chambres membres ou leurs représentants à se réunir au siège du Secrétariat Général, le deuxième semestre de chaque année. La réunion a pour objectif de préparer et de coordonner les positions des délégations des pays membres dans les conférences et forums internationaux ;

(c) Le Président du Conseil peut convoquer une réunion extraordinaire, s'il le juge nécessaire, ou à la demande du Président d'une Chambre membre avec l'accord de la majorité de deux tiers des Conseils membres de l'Association.

Article 14: Siège du Secrétariat Général

Le Secrétariat Général de l'Association est doté d'un siège situé à Sanaa, République du Yémen.

Article 15: Nomination du Secrétaire Général et de ses adjoints

(a) Le Conseil de l'Association désigne un Secrétaire Général à la majorité de deux tiers des membres présents sur proposition d'une Chambre et avec le soutien d'un autre conseil. Le Secrétaire Général doit être désigné parmi les personnalités les plus expérimentées dans le domaine parlementaire et jouissant de qualifications reconnues dans les domaines scientifique et administratif. La durée du mandat du Secrétaire Général est de trois ans, renouvelable une fois. Les salaires et indemnités du Secrétaire Général et de ses adjoints sont fixés par le Conseil.

(b) Le Conseil nomme 2 secrétaires généraux adjoints; l'un représente les pays arabes et l'autre représente les pays africains ainsi qu'un nombre suffisant de collaborateurs, de directeurs et de fonctionnaires, en



prenant en considération au mieux, leurs expériences et la représentativité des pays membres de l'Association.

(c) Le Secrétaire Général emploie un personnel nécessaire à la gestion des affaires administratives de l'Association dans les limites du budget approuvé par le Conseil.

Article 16: Le rapport annuel de l'Association

Le Secrétaire Général prépare et présente un rapport annuel des activités de l'Association. Dans ce compte rendu, il mentionne les réalisations et les développements concernant les affaires des conseils/sénats membres et fait une synthèse de leurs rapports au moins deux mois avant la tenue de la réunion du Conseil. Le rapport du Secrétaire Général est transmis aux membres un mois avant la tenue de la réunion du Conseil. Il constitue la base des discussions générales pour les réunions du Conseil.

Article 17: Missions du Secrétariat Général

Les missions du Secrétariat Général de l'Association sont les suivantes :

- a) Organiser et gérer les consultations permanentes et les contacts entre groupes, Association et organisations internationales ;
- b) Préparer les sujets qui seront soumis aux Conseils et aux Conférences de l'Association; ainsi que les dossiers, documents, rapports, procès verbaux et correspondances nécessaires aux travaux du Conseils et Conférence de l'Association ;
- c) Classer et archiver les documents de l'Association et établir une base de données sur les Chambres membres. Cette base sera validée régulièrement par les données qui viennent des différentes Chambres ;
- d) Gérer les aspects financiers et administratifs de l'Association et ses organismes ;
- e) Informer les conseils membres des décisions et recommandations prises par la Conférence;
- f) Le Secrétariat invite les membres à prendre part aux réunions du Conseil et aux conférences ainsi qu'aux autres réunions extraordinaires conformément aux dispositions réglementaires de l'Association.

Article 18: Constitution des Commissions

Le Conseil constitue à partir de ses membres les commissions suivantes :

- a) Une commission juridique ;
- b) Une commission des affaires politiques et des

relations internationales ;

c) Une commission économique et sociale.

d) Des commissions provisoires peuvent être constituées pour traiter un sujet particulier.

Article 19: Réunions des Commissions

(a) Chaque commission élit parmi ses membres un président et un rapporteur ;

(b) La réunion d'une commission n'est légale que si la moitié au moins de ses membres sont présents. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents.

(c) Les commissions sus-mencionnées se réunissent sur place pendant la tenue du Conseil.

(d) Les commissions se réunissent à la convocation du Président du Conseil. Les réunions ont lieu au siège du Secrétariat Général.

Article 20: Diffusion des travaux des commissions.

Les propositions, les rapports et autres documents sont transmis par le Secrétaire Général aux Présidents des commissions en accord avec le Président du Conseil de l'Association. Les commissions soumettent les résultats de leurs travaux au Secrétariat Général qui se charge de les présenter au Conseil.

Article 21: Budget de l'Association

Les Chambres membres participent au budget de l'Association selon les règles définies par le Conseil et conformément aux pourcentages qu'il fixe ou aux modifications décidées.

Article 22: Exercice Budgétaire

L'Association a un budget annuel, du 1er janvier au 31 décembre de la même année budgétaire.

Article 23: Amendements des ordres

Dans les cas non cités dans ce règlement les dispositions du Statut de l'Association seront appliquées, en particulier pour ce qui est de l'établissement de l'ordre du jour et des modalités de délibération.

Article 24: Application du Règlement Intérieur

Ce règlement intérieur de l'Association sera appliqué surtout ce que n'était pas défini dans ce règlement notamment en ce qui concerne l'ordre de jour et les manières des délibérations et du vote.

Article 25: Personnalité juridique

le Président du Conseil représente la personnalité juridique de L'Association.



Partie II: Les Conférences récentes de l'ASSECAA

Des différentes Conférences de l'ASSECAA a été organisée par l'Association au passé. Toutefois, nous avons abordé ici les deux dernières Réunions du Bahreïn et de l'Ethiopie tout en considérant que nous les avons présentées dans nos publications précédentes.

1- 7ème Conférence et 8ème Réunion du Conseil au Royaume de Bahreïn.

In En réponse à l'aimable invitation du Conseil Shura du Royaume de Bahreïn, la 7ème Conférence et 8ème Réunion du Conseil de l'Association des Sénats, Shuras et Conseils Equivalents d'Afrique et du Monde Arabe (ASSECAA) se sont tenues à Manama, Capitale du Royaume de Bahreïn, du 28 au 29 mai 2013.

Les présidents et les représentants des conseils/sénats membres, les chefs de délégations, l'Union Parlementaire Arabe ont participé à la Conférence.

La séance de ce mardi 28 mai 2013 a ouvert ses travaux en présence des hautes personnalités du Gouvernement et du Parlement du Royaume de Bahreïn, les représentants des missions diplomatiques arabes et étrangères accréditées au Royaume de Bahreïn.



Le discours d'ouverture a été prononcé par Son Excellence Monsieur Ali Bin Saleh Al Saleh, Président du Conseil de la Shura de Bahreïn et nouveau Président de l'Association. Il a d'abord commencé par transmettre aux participants les chaleureuses salutations de Sa Majesté Hamad Bin Isa Al Khalifa, de Son Altesse le Premier Ministre et de Son Altesse le Prince héritier qui est en même temps 1er vice-Premier ministre, tous souhaitant que les travaux de cette réunion soient couronnés de succès. Il a également mis l'accent sur l'importance de ces assises qui visent à consolider les liens de partenariat et de coopération et à renforcer la compréhension mutuelle et les intérêts communs entre les pays d'Afrique et du Monde Arabe. Il n'a pas aussi manqué de souligner l'importance de la sécurité, de la paix et de la stabilité au sein des deux régions dans la

réalisation des objectifs pour lesquels l'Association a été créée, dont le plus important est le soutien aux efforts de développement économique au sein des deux régions. Il a expliqué que l'expérience du Royaume de Bahreïn a prouvé que les groupements régionaux peuvent aider à garantir la paix et la sécurité et à éliminer toute intervention qui viserait les pays membres. En conséquence, l'Association peut également jouer un rôle vital dans le maintien de la sécurité et de la stabilité au sein de ses Etats membres, a-t-il conclu.

Pour sa part, Le Président sortant de l'Association et Président du Sénat de la République du Burundi, Son Excellence Honorable Gabriel Ntizezerana, a lui aussi pris la parole et s'est adressé à la Réunion. Dans son discours, il a souligné l'importance des réalisations faites par l'Association depuis sa création. Il a affirmé que l'ASSECAA a consenti beaucoup d'efforts pour que les objectifs de l'Association soient traduits dans les faits.

Il a exhorté les Etats membres à soutenir les activités de l'Association pour que cette dernière soit une pierre angulaire qui contribue au renforcement des liens de coopération, de développement économique et d'actions conjointes entre les pays d'Afrique et du Monde arabe.

Le Secrétaire Général de l'Association, Monsieur Abdulwasie Yusuf Ali a par la suite présenté au Conseil, le rapport annuel du Secrétariat Général de l'ASSECAA dans lequel il a passé en revue les activités et les réalisations faites par le Secrétariat Général depuis l'année 2012. Le rapport souligne également les propositions et les perspectives du Secrétariat Général pour les activités de l'Association pour l'année à venir.

Le rapport aborde aussi plusieurs sujets qui mettent l'accent sur la promotion des nobles objectifs pour lesquels l'Association a été créée. Parmi ces objectifs, il y a le renforcement de la coopération politique et socio-économique entre l'Afrique et le Monde Arabe, compte tenu que l'Association est l'unique organisation parlementaire qui rassemble les institutions législatives œuvrant ensemble pour la réalisation des aspirations de leurs peuples pour le progrès et le développement économique, social et culturel.

Le Conseil a, par la suite, mis en place 3 commissions pour examiner le rapport du Secrétariat Général, les points à l'ordre du jour dans le rapport ainsi que les activités qui seront effectuées par le Secrétariat au cours de cette année 2013, en plus de l'organisation de la réunion du Conseil et de la Conférence de l'Association pour l'année 2014. Ces commissions qui comprennent



Commission des programmes



Commission des finances et du budget



Commission administrative



présentent leurs rapports au Conseil pour examen et approbation.

A l'issue de la séance du matin, Son Altesse le Prince Khalifa Bin Salman Al Khalifa, Premier Ministre du Royaume de Bahreïn a offert un déjeuner à l'Hôtel Wetz Carlton à Manama, en l'honneur des honorables délégués qui participent à la réunion. Les membres du Gouvernement, du Parlement et du Conseil Shoura étaient aussi présents à la cérémonie.



Les délégués ont aussi obtenu une audience auprès du Premier Ministre, Son Altesse le Prince Khalifa Bin Salman Al Khalifa au cours de laquelle ils ont discuté d'une série de questions d'intérêt commun pour l'Afrique et le Monde Arabe en général et l'ASSECAA

en particulier.

La journée du mercredi 29 mai 2013 a débuté par les travaux de la 7^{ème} Conférence qui a connu la participation des membres et des chefs de délégations. La Conférence a examiné les rapports des commissions constituées pour analyser le rapport du Secrétariat Général.

Par la suite, la Conférence a continué ses travaux au cours desquels les chefs de délégations ont prononcé leurs discours qui, en général, reflètent le désir des membres à revitaliser les activités de l'Association de façon à atteindre les objectifs pour lesquels l'Association a été établie.

Extraits des discours des chefs de délégations.

1. « Comme vous le savez, notre Association qui est constituée de deux grands blocs, à savoir l'Afrique et le Monde Arabe, a été créée en 2002 et s'était fixée des objectifs qui sont notamment le renforcement de la coopération économique, le bicaméralisme, le développement des actions communes sur le plan politique socio-économique et culturel ainsi que la coordination des deux régions du monde pour surmonter tous les obstacles liés à la stabilité, au développement et l'élimination des causes de tensions et de conflits ».



(S.E. Hon. Gabriel Ntizezerana, Président du Sénat du Burundi et Président sortant de l'ASSECAA).

2. Les réalisations effectuées par l'ASSECAA depuis sa création constituent une étape importante et une référence pour l'Afrique et le Monde Arabe. Ces réalisations ont été rendues possibles grâce à l'assistance et à l'aide généreuses de Dieu le Tout Puissant, ainsi que les efforts concertés exercés par nous tous. Nous avons pris de bonnes dispositions dans plusieurs domaines en tenant en considération les intérêts de nos nations respectives. N'eût été notre ferme conviction dans nos objectifs, ces réalisations n'auraient pas pu se matérialiser. Nous attendons avec impatience d'autres réalisations sur les questions législative, socio-économique et sécuritaire. L'ASSECAA est plus que jamais demandée à adopter une politique claire visant à évaluer les risques communs et à poursuivre l'action commune pour mieux répondre aux aspirations de nos nations concernant développement durable, la sécurité, la stabilité et la prospérité ».



(S.E. Sheikh Abdullah Bin Mohammed Bin Ibrahim Al-Sheikh, Président du Conseil Shoura du Royaume de l'Arabie Saoudite).

3. « C'est avec un réel plaisir que je m'adresse à cette auguste Assemblée. Je suis à la fois honoré et privilégié d'être parmi vous aujourd'hui, dans cette magnifique ville de Manama, Capitale de notre Royaume frère de Bahreïn. Comme nous débutons les travaux de la 7^{ème} Conférence de l'ASSECAA, nous devons échanger sur les questions internes majeures d'intérêt commun à l'Afrique et au Monde Arabe. Nos délibérations visent à assurer la stabilité politique, sociale et culturelle en vue d'ouvrir de nouveaux horizons pour la communication au sein de nos institutions exécutives et législatives ainsi que le dialogue entre toutes les catégories sociales et les gouvernements des pays membres pour propager la sécurité et la stabilité au sein de nos deux régions. Comme nous cherchons à atteindre nos objectifs, nous devons assumer nos responsabilités en tant que législateurs, en soutenant le développement économique au sein des Etats membres et l'engagement des femmes dans les programmes de développement et dans la vie sociopolitique, et enfin, en assurant un partenariat véritable entre les secteurs public et privé ».



(S.E Adam Hamid Mussa, Président du Conseil des Etats du Soudan).

4. « L'histoire témoigne que notre pays, l'Ethiopie, est non seulement l'un des pays les plus anciens du continent africain, mais également il est le berceau des civilisations universelles et des religions monothéistes. Aujourd'hui, l'Ethiopie a adopté un système fédéral de gouvernance démocratique qui met en avant les valeurs historiques et culturelles et qui constitue une source de notre force et un lien de coopération entre nos voisins et d'autres pays du monde ».



(S.E. Kassa Tekelbrahan, Président de la Chambre de la Fédération de l'Ethiopie).

5. « Je vous propose un cadre plus large qui prévoit certaines propositions, au sommet desquelles figure l'ouverture de nouveaux liens de communication avec plusieurs sénats, shouras et conseils équivalents en Asie et en Amérique latine afin qu'ils adhèrent à l'ASSECAA. Des efforts doivent aussi être consentis pour convaincre les conseils équivalents d'Europe orientale et centrale à adhérer à l'Association, en particulier les pays confrontés aux mêmes conditions et aux mêmes défis que ceux de notre région, tout en cherchant en même temps à renforcer le partenariat, les intérêts communs et à mobiliser nos ressources pour surmonter nos défis ».



(S.E le Dr. Ahmed Fahmi, ancien Président du Conseil Shoura de l'Egypte).

6. « La promotion de la paix, la sécurité et la stabilité en Afrique et dans le monde arabe, est l'un des objectifs importants de notre Association. Le Royaume de Bahreïn accorde une attention particulière à ce sujet et cherche, aux côtés de ses voisins et amis, à assurer la paix, la sécurité et la stabilité dans la région. Cela est dû au fait que nos pays sont confrontés aux menaces incessantes pour notre sécurité, notre stabilité, et nos intérêts nationaux. Cette menace nous incite à mettre en place des stratégies qui nous permettent de faire face à ces défis. Grâce à l'aide de Dieu et à la sagesse de nos dirigeants, les pays du Conseil de Coopération du Golfe ont été en mesure d'endiguer ces interventions, en sensibilisant ainsi le rôle que les blocs régionaux peuvent jouer face à ces défis pour la sécurité et la stabilité des Etats membres. ».



(S.E. Ali Bin Saleh Al-Saleh, Président de Conseil Shoura de Bahreïn).



(S.E. Abdullah Al-Bar, vice-président du Conseil de la Shoura du Yémen).

7. «Notre Association, qui rassemble les parlements de l'espace afro-arabe incarne, une glorieuse histoire commune de lutte contre les forces de l'oppression et de la colonisation. Elle symbolise aussi une civilisation profonde, d'autant plus que les deux régions regorgent d'énormes ressources naturelles et humaines. Par conséquent, ASSECAA mérite un statut prestigieux au sein des organisations parlementaires régionales et internationales, tandis que ses membres sont le droit d'embrasser une diplomatie parlementaire dans le cadre d'une véritable démocratie et d'un partenariat solide, compte tenu des défis majeurs du monde entier général, des pays arabes et africains en particulier ».



(S.E. Mohammed Nawasser, vice-président du Conseil de la Nation de la République Algérienne démocratique et populaire).

8 «Notre venue à ce beau pays pour prendre part à la plus grande et importante rencontre afro-arabe, nous pousse à affirmer les spécificités propres à Bahreïn. La présence de nos frères et amis dans ce merveilleux pays montre que l'ASSECAA est devenu un organe important de l'action afro-arabe qui exige des efforts concertés pour surmonter les défis auxquels nos régions arabe et africaine sont confrontées ».

9. «Sans aucun doute, le meilleur moyen d'assurer la paix et la sécurité est le respect des lois, des conventions et des normes internationales, le respect mutuel, la promotion du dialogue par des moyens pacifiques. En outre, notre monde contemporain a besoin d'établir des liens solides entre les cultures, en vue de faire face à la violence, la promotion de nouveaux rapports basés sur la compréhension, l'approfondissement des liens de coopération et de fraternité entre les nations et la préservation de la dignité humaine ».



(S.E. Eissa Rabe'a Al-Kawari, vice-président du Conseil Shoura du Qatar).

10. « Les jeunes et les femmes de nos pays sont souvent mêlés à des conflits; ce qui les incite à élever avec enthousiasme leurs voix afin de prendre part à la recherche des solutions à ces conflits qui résultent souvent à facteurs socio-économique, politique et culturel. C'est pourquoi nous croyons que rien ne peut changer le monde, si les individus n'ont pas la ferme conviction à trouver des solutions à ces problèmes. Par conséquent, c'est un devoir pour les jeunes et les femmes de s'engager dans la résolution des problèmes qui perturbent les communautés humaines ».



(S.E. Asser Kuveri Kabiri, Président du Sénat de la République de Namibie).

11. «Je suis très heureux de constater que les braises du conflit qui couvait au Soudan se sont éteintes. Cependant, il est encore nécessaire d'exercer plus d'efforts en Irak, en Afghanistan, en Palestine et en Syrie ».



(Sénateur Abdul Ahmed Ningi, Vice-président de la majorité au Sénat de la République fédérale du Nigeria).

12. « Aujourd'hui, c'est avec un réel plaisir et une grande joie que j'ai l'honneur de prendre part pour la première fois, aux travaux de l'ASSECAA, à Manama, au Royaume de Bahreïn. Adhérant à l'ASSECAA à l'heure de la mondialisation, les sénateurs congolais croient fermement que l'avenir de nos Etats réside dans les grands ensembles et dans les regroupements. A cet effet, il nous faut une vision globale et non sectaire des solutions à apporter aux différents défis socio-économique, politique et sécuritaire qui se posent à notre temps ».



(S.E Vénérable André Obami Itou, Président du Sénat du Congo).

13. « L'ordre du jour de notre réunion nous a permis d'apprécier le travail réalisé par Monsieur Abdulwasie Yusuf Ali, Secrétaire Général de l'ASSECAA et toute son équipe. Nous lui adressons nos encouragements. Je voudrais cependant insister sur la nécessité et l'obligation toujours actuels pour notre Association d'encourager, de soutenir et renforcer la coopération économique, politique, sociale et culturelle entre les régions africaine et arabe. Le monde actuel et chacun de nos pays sont complexes. Cette complexité ne doit pas inhiber l'action que le Secrétariat général de notre Association a la charge de nous proposer et d'exécuter ».



(Vénérable Martin Fidèle Magnaga, Chef de la délégation du Sénat de la République gabonaise).

Le séjour que les délégués ont passé dans la ville prospère de Manama restera inoubliable en termes de l'accueil chaleureux et de la généreuse hospitalité qui ont été accordés à tous les participants ainsi qu'une bonne organisation de toutes les activités. En effet, les délégués ont été chaleureusement accueillis à l'Aéroport de Manama et ont été logés dans de magnifiques hôtels. La réunion de Manama a été l'événement marquant de toutes les réunions organisées par l'Association depuis sa création. Nous espérons que les futures réunions seront aussi fructueuses et instructives que la Conférence de Bahreïn.



au Royaume de Bahreïn



2- Résumés de la 8eme Conférence de l'ASSECAA et de la Célébration de son 10 Anniversaire Highlights on the conference



Le Secrétaire Général reçoit le Premier ministre de l'Éthiopie

La 8^{ème} Conférence de l'Association des Sénats, Shoora et Conseils Equivalents d'Afrique et du Monde Arabe a eu lieu à Addis-Abeba en Ethiopie, les 5 et 6 avril 2014 au siège de l'Union africaine. La Conférence, qui a été organisé par la Chambre de la Fédération de la République fédérale démocratique d'Éthiopie était une double occasion car il accordait à l'Association l'opportunité pour célébrer les dix ans de sa création (2004-2014).

Les délégués des différents pays de l'Afrique et du Monde arabe ont commencé à arriver à partir du 3 Avril, qui leur a offert le temps de faire des visites autour de la ville d'Addis-Abeba et dans ses environs. Les hauts officiers et du personnel du Secrétariat Général sont également arrivés à l'avance pour aider le Comité organisateur local en Éthiopie en assurant à ce que la réunion se tient avec un grand succès.

La conférence a accueilli des participants de plusieurs Sénats et Conseils de la Shoora de

l'Afrique et du Monde Arabe. Il a également attiré des ambassadeurs de différents pays résidant à Addis-Abeba, des représentants des organisations régionales et internationales et des hauts fonctionnaires du gouvernement éthiopien.

Cet occasion a été honorée par la présence de S.E. le Premier ministre de la République fédérale démocratique d'Ethiopie Ato Hailemariam Dessalegn; qui était l'invité d'honneur. Il était donc le temps de réfléchir sur la coopération afro-arabe sur le plan économique, politique, social et culturel à travers les efforts des parlementaires comme fixés dans les objectifs de l'Association.

Dans une allocution de bienvenue délivré par le Président de la Chambre de la Fédération de la République fédérale démocratique d'Ethiopie, SE Ato Kassa Terklbrahn a accueilli les membres de joie dans la capitale croissante de l'Ethiopie et a informé l'assemblée que la Maison de la Fédération a déjà fait d'énormes efforts pour faire partie intégrante de tous les efforts déployés par ASSECAA pour consolider notre désir d'instaurer la paix et la stabilité dans nos deux régions et de réaliser un développement économique rapide qui assure le développement de nos peuples.

Il a en outre déclaré que l'Éthiopie reconnaît profondément que l'ASSECAA comme une association intercontinental qui peut jouer aujourd'hui un rôle essentiel dans l'amélioration de tout sorte de coopération entre les pays de l'Afrique et du Monde arabe et si nous prenons avec sérieux son rôle actuel, nous devrions penser aux plus grandes fonctions du programme d'échange de visites et des expériences uniques de chaque pays qui sont à accomplir dans les années à venir.

Dans une autre allocution de bienvenue,



Le Premier ministre avec des Présidents et des Chefs de délégations



Photo groupe des Présidents et membres des Conseils/ Sénats et Chefs de délégations



mais cette fois du Secrétariat Général de l'ASSECAA, le Secrétaire Général, M. Yusuf Ali Abdulwasie a attiré l'attention des délégués sur les ressources humaines et naturelles abondantes avec lesquelles l'Afrique et le monde arabe sont bénis et il a appelé pour une coopération plus étroite dans tous les domaines considérant que les deux régions partagent des contextes historiques et culturels similaires. Les pays africains et les pays arabes devraient donc s'unir et travailler à la réalisation des objectifs et des intérêts communs qui stimuleront leur développement. En outre, il a déclaré que le Secrétariat Général a pris des mesures considérables qui favoriseront la mise en place d'une confédération afro-arabe des Chambres de commerce vers un marché commun dans les deux régions et la promotion de l'investissement et le commerce inter-régional. Il a ajouté que le Secrétariat Général a fait des tentatives dans la promotion de la création d'un centre culturel afro-arabe et un village qui initie le lancement de la renaissance culturelle dans nos deux régions. Ce projet implique d'énormes investissements et a donc il été reporté pour le temps présent. Cependant, nous avons travaillé dur pour créer un centre culturel virtuel sur notre site web.

Le Secrétaire Général a également informé les pays membres à collaborer les uns avec les autres dans la lutte contre la corruption, le terrorisme, pour la promotion de la paix et de la sécurité et de la sécurité alimentaire et des initiatives de création d'emplois.

Dans un discours liminaire prestigieux, l'invité d'honneur et le Premier ministre de la République fédérale démocratique d'Éthiopie S.E. Ato Hailemariam Dessalegn a exprimé ses remerciements à nos prédécesseurs qui

ont ressenti le besoin de regrouper les pays arabes et africains avec un but de consolider nos efforts de développement. Ils avaient prévu de l'impact que la mondialisation pourrait avoir sur nous et sur la nécessité de rassembler toutes nos ressources pour réaliser nos intérêts mutuels dans les domaines politique, économique et social.

Il a déclaré que le rassemblement des législateurs d'Afrique et du Monde arabe à cette époque dans le même forum constituait sans doute une opportunité nécessaire pour les membres pour se rencontrer et avoir des discussions bilatérales sur des questions d'intérêts communs.

Enfin, il a dit que ce qui précède ne peut être atteint seulement si nous maintenons la paix et la sécurité dans nos régions, et si nous luttons judicieusement contre le terrorisme, la corruption et nous établir la bonne gouvernance à travers le processus démocratique conscient et le respect des droits de l'homme.



Réunions des Présidents des Conseils/ Sénats

Baucoup d'autres discours ont été prononcés par des différents chefs de délégations et des dignitaires qui ont pris part à la réunion et à l'unisson tous ont convenu que des similitudes existent dans les cultures et les histoires de l'Afrique et du Monde Arabe et ceux-ci



devraient être considérés comme un avantage pour notre coopération. Nous devons donc



oublier les questions qui tentent de nous diviser et de se concentrer sur les choses qui nous unissent.

Un des faits marquants de la célébration du 10^e anniversaire a été la présentation d'une déclaration spéciale de l'anniversaire qui a expliqué les étapes à travers laquelle l'Association a vécu lors des stades de sa création et la réalisation de ses objectifs présenté par le Dr Ahmed Al-Asbahi qui a été suivie par la remise des prix à tous les représentants des pays membres de l'ASSECAA pour leur encouragement de la coopération afro-arabe qui a été réalisée par l'invité spécial d'honneur et le Premier

La Conférence a pris fin le 6 Avril 2014, l'adoption du communiqué final de la réunion et l'expression de délégués de profonde gratitude au gouvernement éthiopien pour l'accueil très chaleureux qui leur est accordée.



ministre de l'Éthiopie. Les participants ont exprimé leur appréciation pour les initiatives du Secrétariat Général et l'ont encouragé à intensifier ses efforts en reconnaissant son travail acharné et sa diligence.

Les participants ont également pu jouir des plats somptueux de la cuisine éthiopienne et des danses traditionnelles lors des deux dîners qui ont été organisées en l'honneur des délégués.



Hommage aux chefs de délégations



République du Yémen



République du Congo



Royaume du Maroc



République du Gabon



République Fédérale du Nigéria



République fédérale démocratique d'Ethiopie



Le Qatar



Royaume hachémite de Jordanie



Royaume d'Arabie Saoudite



République Islamique de Mauritanie



République du Soudan

8^{ème} Conférence et 10^{ème} Anniversaire de l'ASSECAA
Réflexion sur la coopération afro-arabe



Addis-Abeba, Ethiopie 5-6 avril 2014



Partie III

Chapitre I - Coopération économique

Introduction: -

Les relations afro- arabe font face à de nombreux défis, entravant la possibilité de son développement, notamment à l'égard des changements dans l'économie mondiale causés par la crise financière qui a dévasté les économies des pays puissants. Ces défis ont contribué à comprendre la nécessité de développer les économies de la région et ont mis l'accent sur l'importance de réfléchir à une meilleure coordination et à une plus cohérence entre les pays arabes et africains afin de profiter de ces opportunités stratégiques créés par ces défis et de travailler ensemble en faveur d'intérêt des deux régions, leur stabilité et leur développement économique.

Les pays arabes et africains ont connu au cours des dernières décennies, des initiatives sérieuses pour établir des blocs économiques et politiques au niveau régional, telles que le Conseil de Coopération du Golfe ainsi que d'initier la mise en œuvre de la zone arabe de libre échange, et au niveau de l'Afrique, il y a des regroupements régionaux tels que la CEDEAO, l'IGAD et du COMESA, la Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD) et d'autres regroupements visant à réaliser l'intégration africaine. En dépit de tout cela, les relations économiques afro-arabes sont encore en dessous du niveau souhaité afin d'atteindre les objectifs de la réalisation du développement pour les peuples des deux régions.

La nécessité et l'importance de renforcer les relations économiques entre les deux régions est due à la disponibilité des ressources naturelles dans les deux régions, qui peuvent ainsi se compléter mutuellement. Par exemple, il y a un déficit alimentaire dans la région arabe qui augmente chaque année et peut atteindre 37 milliards de dollars en 2011 selon le rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture. Certains pays de la région, en particulier les Etats Membres du Conseil de coopération du Golfe souffrent de zones agricoles limitées et de la rareté de l'eau, tandis que des pays comme le Soudan, l'Égypte et d'autres pays africains sont dotés de ressources abondantes en eau et de vastes étendues de terres agricoles, et ce nécessite une plus grande coordination et coopération entre les pays arabes et africains.

L'intégration économique entre les deux régions est très essentielle en raison de ses dimensions économiques, dans l'intérêt des peuples de la région, où les pays de la région souffrent d'anomalies structurelles et de pénurie de

certaines ressources qui les rendent incapables d'atteindre les objectifs du développement tels que la sécurité alimentaire et la réduction des déficits commerciaux, il est difficile de surmonter toutes ces difficultés sans la coordination et l'intégration entre les pays de deux groupes¹.

En ce qui concerne la coopération économique afro- arabe, nous exposons ici deux documents de travail, qui ont été présentés, lors des différentes activités de l'Association, le premier document de travail a été sous le titre ((La coopération économique et commerciale entre l'Afrique et le Monde arabe)) et qui a été présenté, lors de la Réunion des Chambres de Commerce et d'Industrie, tenue à Rabat les 24 et 25 septembre 2012. L'auteur de ce document passe en revue la coopération commerciale et économique entre les pays arabes et africains sur la base des orientations de l'Association des Sénats, Shoora et Conseils Equivalents d'Afrique et du Monde Arabe.

L'auteur pense que "après avoir lu les documents de l'Association, il est évident que des efforts ont été déployés par l'ASSECAA pour former la structure qui devrait organiser une coopération économique et commerciale entre les pays membres de l'association, n'ont pas encore été formée! Il est nécessaire de déterminer l'objectif principal de la coopération économique entre les pays arabes et africains tout en profitant des modèles de coopération ou d'intégration économique existant dans diverses régions du monde².

Le deuxième document de travail a été intitulé ((L'impact de la mondialisation et de la récente crise financière sur les économies des pays Africains et arabes et les moyens de s'en sortir)) et ce document a été présenté, lors de la 4^{ème} Rencontre de concertation de l'Association, tenue à Addis-Abeba, les 24 et 25 septembre 2011. Ce document a exposé la crise économique et financière, qui est une crise de moyens de subsistance, comme on le voit par beaucoup, lancé en Septembre 2008 et qui est devenue une crise de l'économie mondiale dans les pays développés et ceux en développement, après que les paramètres économiques ont fortement diminué à un niveau sans précédent au cours des dernières décennies. En outre, le chômage est à la hausse, tandis que le taux de pauvreté est en augmentation dans les pays en développement³.

Suit à une lecture attentive aux deux documents de travail, le lecteur se rendra compte des défis et des obstacles entravant l'activation de la coopération économique afro-arabe et quels sont les moyens les plus efficaces pour aller de l'avant dans la formation d'un bloc économique régional capable d'atteindre le bien-être des peuples des deux régions.



1- L'Impact de la Mondialisation et la Crise financière

Lors de la 4^{ème} Rencontre de concertation d'ASSECAA, tenue à Addis-Abeba, Ethiopie les 24 et 25 septembre 2011.

Les Etats-Unis en première position dans la crise

En regardant partout dans le monde, on ne peut pas voir beaucoup d'économies plus performantes que celle des Etats-Unis. Dans la capacité inépuisable de son secteur privé, dans son insatiable désir de se réinventer, les Etats-Unis mènent encore le Monde et tirent profit de ce leadership mondial.



La délégation éthiopienne

capitalisme a déjà montré ses limites, aujourd'hui les marchés américains en crise peuvent conduire à la dépression des années 30. Les rapports sur la crise actuelle mondiale du crédit et ses victimes institutionnels sont comparés à un ouragan. Selon Wharton (2008), malgré les plans de sauvetage qui ont pu changer le monde des finances, les effets néfastes de la crise ne sont pas prêts de disparaître de sitôt :

Presque deux ans après la crise aux Etats-Unis du crédit immobilier qui a mis en branle la plus grande crise financière depuis la grande Dépression, les marchés financiers mondiaux restent en suspens et les perspectives de flux de capitaux vers les pays en développement sont faibles. L'intensification de la crise financière de septembre 2008 a considérablement modifié les perspectives économiques mondiales. (Banque Mondiale 2009).

Quelle est la gravité de la crise financière mondiale?

Les sauvetages, les faillites et la dépréciation vertigineuse des monnaies ont été un signal pour les experts de Wall Street qui sont à l'origine de la crise du crédit avec la promotion des titres opaques basés sur des prêts risqués liés l'hypothèque des maisons (les subprimes) et sur l'idée que les prix de ces maisons ne diminueraient jamais. La capacité de liquidités de ces marchés a été submergée. (Wharton, 2008)

L'augmentation rapide de l'épargne de précaution a conduit à une forte baisse de la production, de l'activité commerciale, du PIB et de l'investissement dans le monde au cours du quatrième trimestre de l'année 2008, une tendance qui s'est poursuivie jusqu'au premier trimestre

de l'année 2009. Cette situation a soudainement affaibli l'environnement économique international qui a accéléré la chute des prix des produits de première nécessité. En l'absence d'un secteur public d'assistance, les pertes massives subies par les banques d'investissement et d'autres institutions ont forcé les banques commerciales à réduire fortement les prêts, forçant ainsi les entreprises à réduire leurs investissements et par ricochet leurs productions. Mais les prêts bancaires ont continué d'augmenter bien que beaucoup moins que dans le passé.

La baisse de l'activité économique combinée avec le faible flux de capitaux dans les pays en développement placent beaucoup de pays à faible et moyen revenu dans une situation de graves difficultés financières. De nombreux pays ont du mal à générer suffisamment de devises étrangères issues des exportations ou de l'emprunt pour couvrir leurs demandes en matière d'importation.

Bien que certains indicateurs qui montrent le début de la reprise de l'économie mondiale et la stabilisation des marchés. Par conséquent, la reprise de l'économie mondiale reste très incertaine. En effet de nombreux pays sont confrontés à une pression croissante sur leurs systèmes bancaires et monétaires. Déjà les économies à haut et moyen revenus des pays en développement sont entrées dans des accords spéciaux d'emprunt avec le FMI pour prévenir la détérioration budgétaire extérieure.

Les défis du capitalisme

Le monde des produits dérivés

La crise des prêts à risque appelée aussi la crise des « subprimes » est la plus visible des dérivés économiques qui a échappé au contrôle avec la perte de valeurs de l'immobilier à un taux sans précédent jamais connu de mémoire récente. Selon les économistes, les produits dérivés sont des actifs financiers qui tirent leur valeur des autres actifs comme une option pour acheter des actions qui sont dérivées de ces actions. Les institutions de régulation financière ont critiqué l'usage croissant des produits dérivés car ils augmentent la volatilité des prix des actifs qui est une source de dangers pour les utilisateurs.

Comme le coût du logement est à la hausse et les propriétaires ont pris du retard par rapport aux paiements des swaps et titres hypothécaires liés à ces paiements perdu de la valeur, mais il n'était pas clair dans quelle mesure. Les prêteurs, inquiet sur les passifs inconnus sur les livres de l'emprunteur, sont devenus réticents à prêter, ce qui provoque la crise du crédit. Le marché a besoin de la transparence et d'une meilleure modalité d'établir des valeurs quand les conditions changent. Ceci peut être réalisé si le système de négociation de gré à gré a été remplacé par un système d'échange centralisé et par plus grande normalisation de ces produits.

La critique marxienne du capitalisme: Marx a fait valoir que cette aliénation du travail humain (résultant fétichisme de la marchandise) est précisément la



caractéristique du capitalisme. Avant l'émergence du capitalisme, les marchés existaient en Europe où les producteurs et les commerçants achètent et vendent des produits. Selon Marx, un mode de production capitaliste a été développé en Europe lorsque la main d'œuvre elle-même est devenue une marchandise. Certes, le mode de production capitaliste est capable d'une croissance énorme parce que le capitaliste peut, avec une motivation, réinvestir les bénéfices dans les nouvelles technologies et donc la classe capitaliste est considérée comme la plus révolutionnaire de l'histoire. Mais elle a aussi fait valoir que le capitalisme était sujette à des crises périodiques, au fil du temps, les capitalistes investissent de plus en plus dans les nouvelles technologies, et de moins en moins dans la main-d'œuvre.

Depuis Marx croyait que l'excédent de valeur engendrée par la main d'œuvre est la source de profits, il a conclu que le taux de profit tomberait alors même que l'économie a progressé. Lorsque le taux de profit tombe au-dessous d'un certain point, le résultat serait une récession ou une dépression dans laquelle certains secteurs de l'économie s'effondreraient.

L'échec de Doha:

Pendant un été, quand les ombres économiques assombries de façon spectaculaire, ont peu prêté attention à l'effondrement-encore une fois-de la ronde de négociations commerciales mondiales des Champions du libre-échange de Doha, essorés leurs mains, mais personne d'autre ne se souciait beaucoup. L'échec à Genève, où se trouve le siège de l'OMC, semblait quelque chose d'un numéro de cirque. Dans un sondage mondial de dirigeants d'entreprises, mené par l'Economist Intelligence Unit, plus de la moitié des répondants considéraient le cycle de Doha en tant qu'secondaire ou pas du tout important, et seulement 10% pensaient qu'il était très important. Une personne sur dix a vu le protectionnisme comme la plus grande menace pour l'économie mondiale, mais beaucoup plus s'inquiétaient de la récession, de l'inflation et de la crise financière.



Manigances financières - capitalisme avide:

Le chroniqueur du New York Times, Paul Krugman, a récemment déclaré à la magazine Fortune de grandes parties du système financier devront être réinventés. Néanmoins, une grande partie du système financier est cassée que la question est de savoir où commencer même? Ce genre de badback-passage a fait tout le chemin vers le sommet de certaines entreprises, la plupart avec des noms familiers. La pression pour «faire de l'argent" était trop. L'argent était tout simplement trop bon. Les primes étaient trop doux. En outre, il y a toujours la vieille excuse que «tout le monde agit de cette façon." Pourtant, ce n'était pas pour rien que les anciens définis cupidité comme un péché mortel. Pouvons-nous en tant qu'une société réellement "réglemente" notre moyen de sortir de cette situation ou est-c'est un problème systémique avec des racines plus profondes? "

La mondialisation, Doha et le commerce mondial: (The Economist, 2008)

La récession mondiale s'est aggravée:

Des liens étroits se trouvent entre le commerce mondial, des capitaux et des produits de haute technologie et des dépenses d'investissement qui soutiennent l'activité économique dans les pays à revenu élevé et les pays en développement ce qui peuvent être détectés dans le cercle vicieux qui fonctionne maintenant entre les secteurs financier de l'économie mondiale. La difficulté d'obtenir des capitaux, ainsi que l'incertitude quant à la demande future, a retardé les investissements et provoqué un effondrement de la demande pour les biens durables, ce qui entraîne une forte contraction de la production et du commerce mondial en marchandises manufacturés.⁹

Les flux de capitaux privés se réduisent à un rythme sans précédent.

Il n'y avait pratiquement pas d'émission de l'Uquidité de la mi-septembre à la mi-décembre 2008 dans le sillage



de l'effondrement de la Banque "Lehman Brothers". Les marchés boursiers locaux, quant à eux ont connu la pire baisse annuelle jamais connue de l'histoire récente; puisque l'indice "MSCI Emerging Market" a sombré de 55% au cours de l'année, effaçant quelques 1700 milliards de dollars dans la valorisation des marchés. La réduction des investisseurs suite à la perception de ce danger a contribué à la forte baisse de flux de capitaux vers les pays en développement, une tendance qui a probablement persisté jusqu'à la fin de l'année 2009. Bien que les écarts de taux d'intérêt dans les pays en développement ne se sont pas élargis pour autant que lors des crises passées, la baisse des flux de capitaux privés vers les pays en développement est prévue d'établir un record.

Les accords du G20 d'augmenter les capacités de prêt du FMI et des banques de développement multilatérales aideront les marchés émergents des pays à revenu élevé et les pays à revenu moyen pourront répondre à leurs besoins de financement externe. Cependant, le peu de ces financements peut être mis à la disposition des pays à faible revenu qui ont la capacité d'emprunt limitée. La capacité de répondre à leurs besoins financiers externes dépendra largement de la manière dont les entreprises peuvent régler leurs dettes.

La crise pourrait-elle instaurer un nouvel ordre financier ?

Cependant, comme les gouvernements se battent avec la crise du crédit, les économistes et les experts financiers commencent à faire quelques prédictions. Les entreprises et les particuliers (les individus) auront de difficultés à obtenir de prêts dans les années à venir, mais aussi ils seront peut-être moins désireux de s'endetter. Il n'y aura plus de régulation financière ou une meilleure réglementation, mais certainement pas moins de réglementation.

Un système doit être conçu où les participants ne peuvent plus menacer la sécurité économique. Cette crise est assez mauvaise qu'elle a lancé une sonnette d'alarme et il y a une chance que les choses s'améliorent plus qu'il en avait été

depuis des décennies. La plupart des changements évidents dans les marchés financiers est le nouveau rôle du gouvernement comme le grand propriétaire des banques d'une Nation. Le marché des couvertures de défaillance ne fait pas l'objet de régulation. Toutes les valeurs boursières qui augmentent ou diminuent en fonction de la situation de l'entreprise doivent être traitées de la même façon. Si elles ont les mêmes gains que les actions ordinaires, elles sont appelées les couvertures de défaillance mais sont probablement des actions.

Comment le Monde Afro-Arabe fait face à la crise?

La Chine est-elle la réponse de la Région afro-arabe?

Avec l'organisation spectaculaire des jeux olympiques qui se sont tenus récemment et l'échec des négociations

de l'OMC dû à sa défiance aux positions occidentales, la Chine s'est projetée sur la scène mondiale pour la deuxième fois, puisqu'elle a acquis le statut de puissance nucléaire. Son influence sur la région afro-arabe a également été en constante croissance. Le commerce entre la Chine, l'Afrique et le Monde Arabe a augmenté rapidement jusqu'à 75 milliards de dollars l'année passée. Sa puissance économique et sa tolérance pour les abus commis par les régimes politiques d'Afrique et du Monde Arabe ont contribué à la réussite du mouvement diplomatique dans la Région Afro-Arabe. La complexité et les mesures douloureuses auxquelles sont confrontés les pays d'Afrique et du Monde Arabe sont reflétées par le nombre croissant de litiges qui se présentent à l'OMC incluant des allégations de violation des dispositions du GATT.

Par conséquent, il n'est pas surprenant que la Chine est devenue la voix pour les nations pauvres et leur plus grand financier. La Banque Chinoise Exim a facilité des prêts à hauteur de 10 milliards de dollars à la région afro-arabe, bien que dans des conditions plus commerciales. Alors que les économies bien gérées ont reçu les bénédictions du FMI, les économies mal gérées se sont tournées sur la Chine qui est prête à ignorer des conditionnalités. En effet, l'année 2006 a été décrétée comme "l'Année de l'Afrique" en Chine qui a été matérialisée par le sommet Chine-Afrique axé sur la promotion des ressources naturelles de la région d'Afrique pour sa croissance économique rapide, l'expansion du marché chinois pour ses produits bon marché et la promotion de sa légitimité politique internationale. Presque tous les pays africains soutiennent les positions chinoises sur toutes les questions à l'Assemblée générale des Nations-Unies. Pékin est devenu la réponse et a intervenu rapidement avec des ressources nécessaires au développement des infrastructures qui ont jusqu'ici fait l'objet de longues négociations et à des coûts dérisoires; ce qui marquait les relations afro-arabes avec les bailleurs de fonds du monde. (The Economist, 17 mai 2007)

Il y a une chance que le Monde Afro-Arabe survive à la crise.

La Région Afro-Arabe :

Beaucoup de pays ont été assistés par l'aide occidentale et l'allègement de la dette ainsi que par des investissements massifs en provenance d'Asie, notamment en Chine et au Moyen Orient. Par ailleurs, il y a une chance que la région afro-arabe survive à la crise financière mondiale moins meurtrière que certaines parties du monde. Les facteurs mêmes qui ont contribué à entraver le développement du continent dans le passé peuvent maintenant travailler en sa faveur. Prenons le cas du secteur bancaire. Les hommes d'affaires et les entrepreneurs se sont toujours plaints des réglementations excessives et du conservatisme des banques de la région afro-arabe. Le contrôle sur les devises ne leur permet pas de lever plus d'argent pour investir dans des institutions financières performantes de l'Occident. Les capitaux privés des Banques sont extrêmement limités (moins de 5% au



Nigeria et en Afrique du Sud).

Maintenant, le dérèglement du système financier occidental s'est avéré bénéfique pour les pays d'Afrique et du Monde Arabe. Leurs banques ne sont pratiquement pas exposées au marché des subprimes (les crédits à risque) qui causent des ravages ailleurs dans le monde. Personne ne doute que la région afro-arabe connaîtra éventuellement les effets de la crise. Comme les contrats du commerce mondial, il en va de même de la demande du pétrole de la région afro-arabe et les minéraux, les principaux produits de base qui sont les facteurs de son essor actuel.

Etablissement de la confiance et Renforcement de la coordination des politiques pour la reprise économique:

Parmi les responsables gouvernementaux, les décideurs et les observateurs des marchés, des appels à la restauration de la confiance dans le système financier

croissance économique.

L'argent du pétrole arabe et le potentiel de l'investir en Afrique.

La corruption dans la région afro-arabe:

Les tentatives de rapatrier les avoirs blanchis par les régimes arabes déchus ont montré "l'inefficacité des efforts internationaux actuels à lutter contre la corruption". L'article cite la Convention des Nations-Unies de lutte contre la corruption de l'année 2005 comme un cadre potentiel pour une telle action. D'autres obstacles au rapatriement des fonds subsisteront, y compris le renversement des régimes corrompus et l'établissement des preuves pour les fonds publics obtenus illicitement. Selon les statistiques de la Banque Mondiale, si les régimes corrompus volent de 20 à 40 milliards de dollars chaque année dans les pays en développement, seulement la somme de 5 milliards de



mondial sont devenus un slogan international. Les gouvernements ont d'une façon générale commencé à agir à travers une combinaison d'actions en s'appuyant sur une série de mesures en matière de politique monétaire, de relance budgétaire et des garanties pour consolider les institutions bancaires. Ces actions ont déjà produit des résultats notamment l'assouplissement des conditions de liquidités sur les marchés interbancaires, l'appui pour la diminution des primes de crédit à risque, l'appui pour la reprise des marchés de crédit. Cependant l'agenda des politiques pour la stabilisation des marchés financiers et pour la reprise économique mondiale reste vaste et complexe et des défis majeurs subsistent.

La volonté des gouvernements à coordonner leurs politiques peuvent aider à rétablir la confiance en écartant les divergences d'opinion comme réponse à la crise. Dans les années qui ont précédé la crise, une caractéristique déterminante de la finance mondiale dans les pays développés a été l'intégration croissante du secteur des ménages dans le capital des marchés. La promotion excessive du crédit rendue possible grâce à la technologie de la titrisation d'actifs et les dépenses de consommation associées à l'expansion et à la rentabilité du secteur bancaire sont les deux moteurs qui servent de

dollar américain a pu être retournée au cours des 15 dernières années (M. Stuart Levey, 2011)

Taille des fonds souverains dans la région arabe

Les actifs des fonds souverains ont augmenté de 700 milliards de dollar américain, il y a une année jusqu'à 4700 milliards de dollars en Juillet 2011. Il y avait aussi une somme supplémentaire de 6800 milliards détenus dans d'autres secteurs d'investissements souverains comme les fonds de réserves pour les retraités, les fonds pour le développement et les fonds appartenant aux sociétés d'Etat et 7700 milliards de dollar américain dans d'autres réserves de devises officielles. Les pays avec des fonds souverains financés par les exportations des matières premières comme le pétrole et le gaz ont totalisé 2700 milliards de dollars vers la fin de l'année 2010. Les fonds souverains qui n'ont pas de valeur marchande ont totalisé 1500 milliards de dollars. Les fonds souverains qui ne sont pas issus de la valeur marchande sont habituellement financés par le transfert d'actifs de réserves officielles et dans certains cas, les excédents budgétaires du gouvernement et les recettes de privatisation. Selon l'Institut des fonds de richesses souveraines, la plupart des pays producteurs de pétrole



dans le Golfe ont une grande proportion de fonds souverains.

Toutes ces ressources qui sont gelées dans les banques occidentales aux Etats-Unis et en Europe pouvaient être investies en Afrique.

Rétablissement de la viabilité fiscale par les gouvernements.

Les récentes mesures des banques centrales dans les pays développés d'acheter les dettes gouvernementales et privées ont conduit à la croissance rapide de la masse monétaire. Cela a remplacé dans une large mesure, l'accumulation de réserves de change par les autres banques centrales comme le principal moteur de liquidités dans le monde. La hausse des niveaux d'endettement public va poser des défis considérables pour la stabilité économique une fois que la reprise économique est en marche. Les grands pays industrialisés sont entrés dans la crise avec une dette modérée. Toutefois les montants incalculables dépensés pour renflouer les entreprises ont considérablement gonflé les ratios financiers et les gouvernements ont pris sur les passifs éventuels dans le cadre de diverses garanties financières, les effets potentiels sur la dette publique sont inconnus.

La relance fiscale sur un principe discrétionnaire ainsi que le fonctionnement des stabilisateurs automatiques auront à augmenter les ratios d'endettement, peut-être les doublant dans certains pays, si le ralentissement économique se révèle être aussi grave que ce qui est maintenant envisagé. Les engagements des gouvernements devront être financés soit par les taxes, soit par l'émission des titres de créance. Comme les implications fiscales de ces engagements sont prises en considération, les attentes de taux d'intérêt seront ajustées à la hausse, augmentant le coût du capital pour tous les emprunteurs y compris ceux des pays en développement.

Planification des entreprises publiques :

Les tentatives qui ont été lancées dans toute la région des pays d'Afrique et du Monde Arabe en réponse " au Consensus de Washington" qui envisageait la restructuration totale du mode de gestion socio-économique d'une économie planifiée à celui d'une économie de libre marché concurrentiel, ont échoué; néanmoins, la participation du secteur entrepreneurial à l'investissement national n'a pas été aussi important que prévu en raison de la corruption des pays dans les affaires, du manque de gestion économique performante de restructuration des Etats et de stabilité politique; ce qui a conduit à l'inefficacité des infrastructures et des services publics ainsi que l'échec des capacités de coordination et de d'élaboration des politiques .

Changement de régime démocratique et des institutions. Institutionnalisation des pouvoirs:

La consolidation de la démocratie implique l'institutionnalisation des règles pour le jeu politique qui garantit pleinement la participation et la concurrence

politiques (O'donnell, Schmitter et G.P., 1986) l'approche s'appuie sur l'observation que la démocratie exige la construction permanente des institutions politiques au sein de la société et de l'Etat. Elle s'appuie aussi directement sur la formule de participation et de compétition qui caractérise l'idéal démocratique. Ainsi, les règles et les institutions politiques qui assurent simultanément la participation et la compétition sont les traits caractéristiques de la démocratie. Les élections qui donnent le pouvoir aux citoyens ordinaires de choisir parmi les compétiteurs pour les postes politiques répondent clairement à ces deux concepts.

- Les organes électoraux indépendants sont essentiels pour le renforcement de la bonne gouvernance.

- La Déclaration des droits doit être ancrée dans la Constitution.

- Le pouvoir judiciaire est dit être le dernier rempart contre la tyrannie. Par

conséquent, le pouvoir judiciaire doit être indépendant du pouvoir législatif et exécutif en théorie et en pratique.

- Les partis Politiques sont des instruments par lesquels la démocratie est exercée. Dans la réorganisation actuelle d'un nouveau système multipartite, les manifestants ont voué aux gémonies le système de Parti unique et ont souligné que la démocratie est mieux exercée que lorsque le pouvoir n'est pas concentré dans les mains d'un Parti au pouvoir ou dans un Parti unique. Par conséquent, il est nécessaire de développer une culture politique basée sur les règles et les institutions démocratiques en Afrique et dans le Monde Arabe.

Les Règles et les Institutions politiques

La démocratie survivra aussi longtemps que les élections multipartites continueront à être tenues et que les électeurs seront libres d'exercer leurs choix. On ne doit pas sous-estimer la difficulté de la consolidation démocratique. Jusqu'ici, quelques élections ont satisfait même les conditions les plus minimales de démocratie. Dans tous les régimes politiques, la signification d'une victoire est beaucoup plus difficile d'interpréter que la signification du choix des électeurs. Là où l'influence des hautes personnalités continue de peser sur le processus politique et électoral, il est évident que la réélection d'une équipe au pouvoir constituera le prolongement du mandat d'un leader ou la résignation de l'électorat à l'inévitable domination. Cependant, le fait qu'il soit mené des luttes politiques intenses, c'est la preuve que les institutions chargées des élections ont acquis une certaine maturité et commencent à voir la réalité sur les fausses élections, la corruption, l'avidité, l'impact du « Consensus de Washington» et l'influence de la terreur extérieure. En effet, l'hypothèse centrale est donc que:

La force relative des organisations politiques détermine les règles du Jeu politique qui sont mises en place. La démocratisation exige une série d'organisations politiques qui assurent et protègent les règles d'une



compétition et d'une participation politique pacifiques. Ensemble, les institutions démocratiques organisations multiples et règles de responsabilité) assurent le contrôle du pouvoir exécutif de l'Etat.

Tout compte fait, avec le printemps arabe, on a vu que ce sont les gens, pas seulement, les travailleurs, les jeunes au tempérament excessif, mais des femmes, des mères et des filles qui n'avaient jamais connu de manifestations, qui affluaient dans les rues. Amal Sharaf, une mère de 36 ans, distribuait des tracts dans les jours qui ont suivi les premières grandes manifestations du 25 janvier quand les gens remplissaient la place Tahrir en Egypte (Newsweek, 2011). Et l'histoire a changé son cours, non seulement au Moyen Orient mais partout ailleurs où la tyrannie règne, surtout en Afrique.

La coopération internationale

Il y a un besoin urgent pour la Communauté internationale financière de jeter un regard critique sur les développements récents, d'évaluer les vulnérabilités et les risques qui sont les produits involontaires des interventions politiques actuelles et les changements de marchés, d'analyser les effets probables de ces interventions et de ces changements sur le financement pour le développement. La plupart des ressources qui sont données par le FMI sont consacrées pour les marchés émergents à revenu élevé. Dans ces conditions et comme l'a fait remarquer le Sommet du G20 à Londres, les pays à faible revenu sont déjà sous pression et méritent une attention particulière.

Cette situation devrait renforcer l'importance d'un accord international pour mobiliser les ressources nécessaires en vue d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Après plusieurs décennies de rééchelonnement de la dette à travers les mécanismes du Club de Paris, la séquence des programmes officiels sur l'allègement de la dette sous l'initiative PPTE (Pays Pauvres Très Endettés) de 1996 et le lancement de l'initiative de l'allègement de la dette multilatérale se présente comme un exercice remarquable du multilatéralisme et du bon sens économique.

Avec moins de ressources disponibles dans les pays à faible revenu pour régler la dette extérieure, il est important de s'appuyer sur ces programmes.

Références et notes de fin de page —

References and endnotes :

ACCA (2008) Climbing our of the Credit Crunch - Policy Paper ACCA, London Costantinos, BT (1997,a). Building in-country capacity for sustainable democracy, Zambia Case Study - International Institute for Democracy and Electoral Assistance, (Mission Report) p5 Costantinos, BT, Akande, J Shubane, K and Ghai, Y. (1997). Building in-country capacity for sustainable democracy, Zambia Case Study - International Institute for Democracy and Electoral Assistance, Stockholm Diamond, Larry, Marc Plattner, Yuan-han Chu & Hung Mao Tien (eds) Consolidating Third Wave Democracies: Themes

& Perspectives (Baltimore: Johns Hopkins University Press 1997.

Hughes, M. (2009) The banality of brutality: British armed forces the repression of the Arab Revolt in Palestine, 1936—39, English Historical Review Vol. CXXIV No. 507,314—354 In-depth: Kenya's post election crisis Jeremy Ng'ang'a, Post Election Crisis in Kenya. 2008, A Regional Perspective Khalidi, Rashid (1993). The Origins of Arab Nationalism. Columbia University Press. ISBN 0231074352,9780231074353 Kramer, Gudrun (2008). A History of Palestine: From the Ottoman Conquest to the Founding of the State of Israel. Princeton University Press. ISBN 9780691118970 MarizTadros guardian.co.uk (2011) Arab uprisings why no one saw them coming, <http://www.guardian.cQ.uk/commentisfree/2011/feb/05/arab-uprisings-egypt-tunisia-vemen> accessed March 28, 2011 Morris, Benny (1999). Righteous Victims: A History of the Zionist-Arab Conflict, 1881-1999. John Murray. ISBN 0719562228 Newsweek (2011) <http://www.newsweek.coro/201,1/01/30/rage-against-the-regime.html> The Keystroke Revolution, Rage Against the Regime, accessed March 28, 2011 Nicolas Cook 2011, Cote d'Ivoire's Post-Election Crisis, CRS Report for Congress Prepared for Members and Committees of Congress, March 3,2011,<http://www.fas.org/sgp/crs/row/RS21989>. DdfO'Donnell, G and Philippe Schmitter, (1986) Transitions from Authoritarian Rule: Tentative Conclusions About Uncertain Democracies (Baltimore: Johns Hopkins University Press, 1986), p.57 and Schmitter, Philippe, «The Consolidation of Democracy and the Representation of Social Groups», American Behavioral Scientist 35 (March - June, 1992), pp. 422-449. Sela, Avraham. (2002) «Arab Nationalism.» The Continuum Political Encyclopedia of the Middle East. Ed. Sela. New York: Continuum, 2002. pp. 151-155 Stuart Levey (2011) Fighting Corruption after the Arab Spring, Harnessing Countries' Desire to improve their Reputations for Integrity, Council on Foreign relations; Washington DC in <http://ttomed.org/blQg/2011/06/corruption-and-the-arab-spring.html/> accessed August 31,2011 The Economist, 2008, http://www.econQmist.com/specialrePQrts/PrinterFriendlv.cfin?stQrv_id=12373720 accessed Apr 2008 Weyer, MV (2008) Reasons to be cheerful amid financial apocalypse. The Spectator, Sept. 17 Wharton (2008) Will the Levee Break An Ocean of Bad Debt Rises despite Fed Rescues, www.knowledge@.wharton accessed Apr 2008 Wharton (2008) Paul Krugman, a professor at Princeton and prominent Nerw York Times columnist, Alan Blinder of Princeton and Larry Summers, a Harvard economist and former treasury secretary, Wharton (2008) Will the Levee Break An Ocean of Bad Debt Rises despite Fed Rescues, Wharton, World Bank. (2009) Prospects for the Global Economy 2009. Washington DC: pp 5-6 www.knQwledge@wharton accessed Apr 2008 Zvi Mazel (2011) Tunisia first popular uprising in Arab world Analysis: The spontaneous revolution of Tunisian people has forever changed Arab world; it has shown that grassroots revolution can happen everywhere. <http://wvm.ipost.com/MiddleEast/Article.aspx?id=203918>. accessed march 10,2011 Endnotes 1 The US insurance giant AIG, an icon of financial sophistication, went from rumour to rescue in 24 hours. Trafficking in that kind of risky arbitrage sent prices down further than it was thought possible , and not just on triple-A rated tranches of subprime securitisations-



where triple-A rated commercial mortgage-backed securities fell to record low levels. The market for credit default swaps Founded, and co-movement on other debt instruments spiked dramatically. The interbank markets froze.» The real risk is in Europe that might turn out to be a blip if things turn sour for Switzerland's two big banks, UBS and Credit Suisse ~ the value of the assets held by those banks is six times the gross domestic product of their home country.

1 Dr. Jafar Al-Sayegh, Consultant économique du Conseil de la Shoora du Royaume de Bahreïn, document de travail sur la Coopération économique Afro-Arabe présenté lors de la 3eme Réunion des Chambres de Commerce & Industrie d'Afrique et du Monde Arabe à Rabat les 29 et 30 novembre 2012.

2 Dr. Sami Mohammed Al-Siyaghi, Professeur adjoint des Sciences Politiques, Université de Sana'a, a document de travail présenté sur la Coopération économique entre l'Afrique et le Monde arabe à Rabat en novembre 2012.

3 BT Costantinos, Professeur de la politique publique, Université d'Addis-Abeba, document de travail sur les Impacts de la Globalisation et Crise Financière sur l'Economies Afro-Arabe 2011.

2 By end-May 2009, oil prices were down 60% from their peak and non-oil commodity prices, including internationally traded food commodities, were off 35%. Lower food and fuel prices have cushioned the poverty impact of reduced activity to a degree and helped to reduce the pressure on the current accounts of oil-importing developing countries, even as they reduced surpluses among developing oil-exporters by as much as 17% of GDP.

3 These policy measures have not been costless. Fiscal balances in 2009 are expected to deteriorate by about 3% of GDP in high-income countries, and by about 4.4% of GDP in developing countries.

Longer term, increased high-income country indebtedness may raise borrowing costs, potentially crowding out developing-country private and public-sector borrowers.

4 Since September 2008, 16 countries have consumed 20% or more of their foreign reserves and the current stock of reserves covers less than 4 months of imports in 18 countries. The challenges of widening current-account deficits and deteriorating fiscal positions are most acute in the Europe and Central Asia region. If as appears likely, financing is not fully forthcoming for these economies, heavy compression of domestic demand and exchange-rate

5 Like auto insurance, the buyer makes regular payments to the seller, which pays a claim if a given event occurs, like a specific company defaults on its debt payments or goes bankrupt. A buyer that has lent the company money, or a business awaiting payment from that company, can use a credit default swap to buy coverage in case the company fails to meet its obligations. You probably do want some capital requirements.

6 «The problem is we have no idea how large the [swap] market is, and there's no oversight of it. Would it be so terrible

to have these instruments traded through organised exchanges? While there is some talk of doing this, it is not clear whether the marketplace will do it on its own or needs to be prodded by regulators. When things become commoditised they tend to gravitate towards a central trading place, and credit derivatives are becoming commodities. If the government facilitates that [move to exchange-based trading], it is great. Either way, it is likely these instruments will not continue to create the hazards that they have recently, because investors and issuers who were burned will be more careful. Indeed, the business world and financial markets are likely to become considerably more conservative and cautious. I daresay that for the next few years, we are not going to have excesses in the financial markets - the markets are going to repeat the same follies that we have had in the last few years. Ibid. Wharton 2008

7 Marx believed that this cycle of growth, collapse, and growth would be punctuated by increasingly severe crises. Moreover, he believed that the long-term consequence of this process was necessarily the enrichment and empowerment of the capitalist class and the impoverishment of the proletariat. He believed that were the proletariat to seize the means of production, they would encourage social relations that would benefit everyone equally, and a system of production less vulnerable to periodic crises. Marx thought that peaceful negotiation of this problem was impracticable, and that a massive, well-organised and violent revolution would in general be required, because the ruling class would not give up power without violence.

8 including Paul Krugman, a professor at Princeton and prominent New York Times columnist, Alan Blinder of Princeton and Lanny Smmers, a Harvard economist and former treasury secretary.

9 World industrial production declined by an unprecedented 5% in the fourth quarter of 2008 (or 21% at an annualized rate). Output continued to decline in the first quarter of 2009, reducing the level of industrial production in high-income countries by 17.3% in March 2009, relative to its level a year before, and in developing countries by 2.3% relative to March 2008. GDP growth in developing countries is projected to slow sharply but remain positive in 2009, moving from 5.9% to 1.2%. Nevertheless, developing countries, as a whole will outperform by a sizeable margin high-income countries, whose aggregate GDP is projected to fall 4.5% in 2009. Unlike portfolio equity and bond investments, FDI decisions are made with long-term horizons in view. They express the intention to build productive manufacturing facilities, exploit natural resources, or diversify export bases. Thus, FDI flows are less likely to be liquidated or reversed in times of crisis.

11 Some 700 corporations based in developing countries issued international bonds during the boom years of 2002-07, and almost 3,000 borrowed in the international syndicated bank loan market. Those corporations account for the bulk of outstanding short-term external debt and around three-quarters of the medium-and long-term private debt coming due in 2009.

12 The US Economic Crisis; 10 Proposals, Dr. Johan Galtung.



Posted by Czelizer on September 27, 2008 at 11:06am in Policy Issues Related to Peace. Conflict and Development accessed Oct. 2008.

13 Some funds hedged the risks inherent in such trading, even while swimming in the same waters as those that drowned. Goldman Sachs, for instance, is still standing because it had one division that shorted the market for securitized mortgage bonds, specifically to offset the other Goldman Sachs / divisions that bought them.

14 Threats, deception and manipulation are the underhand negotiating tactics used by rich countries such as in the current round of global trade talks», warns Action Aid in a new report, 'The Doha Deception Round: How the US and EU cheated developing countries'. «Power politics, exclusivemeetings, diplomatic arm-twisting, and 'take-it-or-leave-it' ultimatums would have lead to a final trade deal that could have a devastating impact on millions of people worldwide. Hardball tactics are undermining the very goal of the current trade talks which is supposed to have the interests ofpoverty and development».

15 The Wall Street Journal, March 30th, 2005.

16 Ibid. World Bank. (2009) Rapid progress on these fronts will make it easier for low-income countries to cope with the crisis. Already under severe strain, low-income countries face increasinglygrave economic prospects if the dramatic deterioration in their capital inflows from exports, remittances, and foreign direct investment (FDI) is not reversed in 2010.

17As household ownership of equities and bonds increased, households' wealth and income became more closely linked to capital markets, forging closer linkages between the real economy andfinancial markets—and increasing the likelihood ofpolitical intervention when trouble appears.

18 Ibid. World Bank, (2009) but each country will be reluctant to undertake it on the necessary scale because some of the expansionary effects will spill over to other countries, and because any country that acts alone—even the United States—may reasonably fear that increases in government debt will cause investors to lose confidence in its fiscal sustainability and so with draw financing. Both of these constraints will be lessened by an international commitment to coordinate a fiscal expansion globally.

19 bid, World Bank. (2009) although changes in national regulations have begun to improve transparency and thwart excessive risk taking, today's highly integrated financial markets necessitate close coordination among authorities in order to bolster market confidence and avoid regulatory arbitrage. The international spillovers of the crisis in lie financial area presently provide a powerful incentive for harmonization, because concerns over stability temporarily outweigh the urge to seek advantages for the «home team.»

20 privatizing and commercializing activities, state corporate plans and performance management, fiscal sustainability

requirements, measures to promote entrepreneurship including enterprise-level support and sound information systems on markets, and technology transfer and adaptation

Le Printemps Afro-Arabe : Les paramètres sociopolitiques pour enrayer la crise financière mondiale.

Conférence sur « l'Impact de la Mondialisation et de la récente crise financière sur les économies des pays d'Afrique et du Monde Arabe et les voies et moyens de s'en sortir»; Exposé présenté par le Dr B. T. Costantinos, Professeur des politiques publiques à l'Ecole des Etudes Supérieures et le Chargé de Cours au Département des sciences économiques, de l'information, de politiques et de gestion publique à l'Université d'Addis-Abeba.

2- Document d'information sur la coopération économique et commerciale entre l'Afrique et le Monde Arabe: "Les Défis et les Perspectives Pour Construire l'Avenir"

Aperçu historique:

Les années cinquante du siècle dernier représentent, en fait, l'élan «contemporain» des relations stratégiques entre les pays arabes et africains ,lors des épopées de la libération du colonialisme et des tentatives de développement en vue de réduire la dépendance des anciens pays colonisateurs. Depuis cette période-là, ces relations au sein des deux régions ont connu des changements historiques, au niveau de coordination politique et de coopération économique pendant les mouvements de libération et d'indépendance en Afrique à travers le Mouvement des pays non-alignés, la position commune pour la cause palestinienne et lors des guerres de 1967 et de 1973 avec Israël et la coordination entre l'Organisation de l'Unité Africaine et la Ligue Arabe, ainsi que les décisions prises lors du Sommet arabe tenue en Algérie en 1973 dont la création d'un certain nombre d'institutions financières chargées de soutenir la coopération afro-arabe, puis la tenue du 1er Sommet afro-arabe au Caire au mois de mars 1977 .

Avec le début des années 90 et dans le nouvel ordre mondial unipolaire, la vague de la mondialisation a influencé les fondements des relations internationales, tant au niveau formel qu'informel, le rôle croissant des pays donateurs européens et L'Etats Unis d'Amérique dans le domaine des prêts, des subventions et des aides, le rôle de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international dans le soutien des économies de nombreux pays africains, ainsi que le rôle des organisations non gouvernementales opérant dans les différents domaines en Afrique. Avec toutes ces conditions qui ont contribué à la formation de plusieurs cadres efficaces des relations de l'Afrique avec le nouvel ordre international, les relations extérieures des Etats arabes (préoccupés par leurs problèmes intérieurs) avec l'Afrique se sont affaiblies; sans oublier l'impact négatif de ces conditions



sur les aides arabes fournies aux pays africains par rapport aux autres flux d'aides internationales offertes aux pays africains.

Ces circonstances ont conduit à partir des années 60 jusqu'à la fin des années 90 à entraver le développement de la coopération afro-arabe avec des répercussions négatives sur les réunions des organes chargés d'établir des mécanismes de coopération, dont la dernière rencontre de la Commission permanente a tenu sa dernière session ordinaire en 1989. Cette Commission n'a jamais tenu de réunions tout au long des années 90. Lors de cette période, la commission a mené de nombreuses études axées sur les raisons derrière la décroissance des

Si nous passons en revue sur certains facteurs et structures particuliers qui caractérisent les économies des pays d'Afrique et du Monde Arabe ainsi que certaines réalités économiques liées à ces structures, certaines peuvent se résumer dans les termes suivants :

- La faiblesse des marchés intérieurs de la plupart des pays d'Afrique et du Monde Arabe en raison du revenu bas par habitant et du faible pouvoir d'achat, le niveau des services très bas, en particulier en Afrique.
- L'incapacité des pays africains et arabes à mettre en œuvre des grands projets modernes sur le plan économique, technique et technologique et ce, pour des



relations entre l'Afrique et le Monde arabe. La plupart de ces études ont conclu qu'un problème se trouve lié à l'absence de visions stratégiques dans la planification des relations afro-arabes.

Avec l'avènement des premières années du XXI^e siècle, les relations de deux parties ont connu un développement positif qui a suscité l'espoir dans l'avenir de la coopération afro-arabe en général. Cette idée a été discutée avec force et clarté lors du Sommet arabe tenu à Amman en mars 2001, dont le résultat le plus important est la tenue de la douzième session de la Commission permanente pour la coopération afro-arabe, au mois d'avril de la même année en Algérie après une longue rupture de plus de dix ans. Ensuite, d'autres étapes ont suivi dans le domaine de la relance de la coopération afro-arabe dont la plus importante est la tenue du Deuxième Sommet afro-arabe dans la ville libyenne de Syrte, le 10 octobre 2010. Ce Sommet a adopté plusieurs résolutions et recommandations relatives à la coopération afro-arabe .

Ière Partie: les défis liés à la coopération afro-arabe:
« les contraintes stratégiques et environnementales ».

1. Les obstacles liés à l'environnement :

« l'environnement et les efforts de coopération».

raisons suivantes:1. Ces projets ont besoin de beaucoup de capitaux;2. L'étranglement des marchés locaux;3. Manque de ressources techniques et scientifiques qualifiées pour l'établissement de ces projets.

- La faible position des pays d'Afrique et du Monde Arabe en termes de compétitivité et de négociation dans le domaine des transactions économiques

multilatérales. La raison essentielle réside dans la dépendance des exportations des matières premières (les produits agricoles, l'exploitation minière, etc.) qui sont caractérisés par une demande relativement inélastique.

- L'Afrique en particulier souffre du manque ou de la faiblesse d'infrastructures dans de nombreux domaines; ce qui rend difficile le transport et l'expédition des marchandises en plus des coûts élevés. Par exemple, un rapport spécial des Nations Unies a confirmé qu'un réseau d'infrastructures en Afrique est beaucoup plus important que de lever les restrictions sur le commerce.

- L'économie arabe souffre dans une large mesure de sa dépendance de l'extérieur (l'Asie, l'Europe et les Etats-Unis en particulier), en plus de son déficit alimentaire qui atteint environ 12,1 milliards de dollars américains en 1996.

- La plupart des économies des pays arabes souffrent du



problème de chômage et des distorsions du marché de l'offre et de la demande pour la main d'œuvre.

2. Les obstacles liés à l'orientation des politiques.

Il est connu que la coopération en matière de développement économique en Afrique et dans le Monde Arabe a connu de progrès remarquables depuis le début des années 60 du dernier siècle et dans le sillage de l'inauguration institutionnelle du Sommet afro-arabe en 1977 jusqu'à la fin des années 70. Cependant, il n'a pas fallu longtemps que cette coopération connaisse un déclin considérable en raison des circonstances politiques complexes qu'a connu le Monde Arabe en

de sérieux obstacles à cette coopération. Peut-être pour des raisons de transparence, il est logique de parler clairement de ces obstacles si les deux parties (africaine et arabe) veulent réellement retrouver l'élan réel de leurs relations stratégiques à un moment où ils ont besoin plus que jamais de les restaurer et de les renforcer.

Les contraintes liées à la prise de décisions

- Les systèmes politiques (principalement les pouvoirs exécutifs) dans les deux régions n'ont pas le désir de dynamiser le rôle des parlements dans le renforcement de leurs relations grâce à la compétence de ces institutions.



particulier.

Avec le début des années 90 et suite aux changements cruciaux qui ont affecté la structure de l'ordre mondial, en plus du rôle accru de la politique des aides, des prêts et des subventions comme l'un des instruments d'influence dans l'élaboration des relations des pays en développement avec les grandes puissances et les institutions internationales de prêt et de financement telles que la Banque Mondiale et le Fond Monétaire International, certaines voix se sont levées contre ce système surtout en Afrique et il est né l'idée de promouvoir de négociations sur le renforcement de la coopération afro-arabe compte tenu de la comparaison de l'aide arabe par rapport à celle fournie par la communauté internationale y compris les Etats, et les Institutions internationales sans oublier l'importance accrue de la coopération entre les pays africains avec les grandes puissances (Etats-Unis d'Amérique, Chine, France, Royaume-Uni).

Depuis la tenue du deuxième Sommet afro-arabe à Syrte, en Libye au mois d'Octobre 2010, il y a eu récemment des discussions sur les besoins et les stratégies de relance de la coopération afro-arabe et il y a déjà eu beaucoup

- La réticence des régimes politiques représentés par leurs organes compétents des deux régions à formuler le concept et le contenu de la coopération au niveau de la base en vue de créer une opinion publique qui comprend et soutient toute mesure qui pourrait être prise dans le sens de renforcer les liens de coopération entre les parties concernées sans oublier le découragement de ces régimes face à toute contribution efficace du capital national.

- L'incapacité des systèmes politiques d'Afrique et du Monde Arabe à formuler des cadres opérationnels et à mettre en œuvre les décisions et les recommandations des institutions et des commissions conjointes de coopération au sein des deux régions, y compris les recommandations émanant des initiatives conjointes et les efforts faits par le secteur privé. Il y a lieu de se demander si cette incapacité résulte d'un manque de mécanismes et de compétences techniques ou de la pauvreté ou le manque de volonté politique.

Les contraintes techniques et économiques.

Ces contraintes sont notamment liées aux facteurs suivants:



- Le faible niveau des échanges commerciaux entre les pays arabes et africains en général;
- Le faible niveau de l'investissement arabe direct dans les secteurs public et privé en Afrique;
- La politique de l'aide arabe n'a pas une vision stratégique pour le renforcement du rôle du secteur privé en Afrique et dans le Monde Arabe qui lui permettrait de tirer profit de l'assistance pour le développement. L'aide a surtout été utilisée pour l'achat d'équipements technologiques

mesures qui devraient être prises par les responsables politiques afin de préparer le terrain pour le renforcement de la coopération économique et commerciale afro-arabe, et ensuite nous essayerons de faire une présentation initiale sur les priorités et les possibilités visant à améliorer une telle coopération en se référant aux priorités proposées par le secteur privé, ainsi que l'exposition de quelques expériences réussites qui ont pu surmonter certains obstacles qui entravent la coopération en général.



et techniques dans les pays développés par le biais des compagnies multinationales ; ce qui accru la dépendance sur les pays développés et a empêché le secteur privé d'Afrique et du Monde Arabe l'opportunité de s'investir dans ces activités et de tirer profit de leurs revenus;

- Le manque de clarté concernant la nature de législations, les mesures incitatives, les garanties en matière d'investissements surtout dans les pays africains;
- Le manque de données et d'informations sur les opportunités d'investissements en Afrique;
- les difficultés de transfert de fonds dans certains pays africains et manque de politiques économiques et financières rassurantes et constantes, en plus de l'instabilité politique à la lumière des coups d'Etats, les conflits et les guerres civiles;
- Le manque de liens réguliers et institutionnels de communications entre les composantes du secteur privé en Afrique et dans le Monde Arabe;

II^{ème} Partie: Les perspectives pour le développement de la coopération économique et commerciale afro-arabe

« les Priorités et les opportunités ».

Notre présentation tentera à ce stade d'indiquer les

I. Le rôle des décideurs publics: « les fonctions d'un cadre et d'une vision politiques».

Il ne fait aucun doute que le cadre politique dans lequel travaille le système de la coopération économique et commerciale afro-arabe, représenté par les décideurs de la coopération dans les pays concernés, sont dans une large mesure, responsables de l'évaluation des obstacles qui entravent la coopération et des solutions nécessaires pour les surmonter. On peut noter d'abord que la partie arabe a récemment compris l'importance de la restauration du processus de coopération afro-arabe. Dans son communiqué final, le Sommet arabe qui s'est tenu en mars 2001 à Amman en Jordanie, a appelé les dirigeants arabes à discuter les différents aspects de la coopération afro-arabe tout en soulignant l'importance de la poursuite des efforts visant à renforcer cette coopération et à supprimer les obstacles par l'organisation des réunions permanentes de ses organes ainsi que la mise en œuvre des programmes d'intérêt commun pour les deux parties.

De plus, les résolutions prises par la Commission permanente pour la coopération afro-arabe, lors de sa 14^{ème} session qui s'est tenue au Caire en mars 2010, confirment l'importance de poursuivre la coopération politique et sécuritaire entre les deux régions, la



réactivation des activités de coopération entre les deux organisations (la Ligue Arabe et l'Union Africaine), notamment en mettant l'accent sur l'importance de la rotation de la réunion ministérielle conjointe sur le développement agricole et la sécurité alimentaire, qui s'est tenue à Charm el-Cheikh, en Egypte, du 14 au 15 Février 2010.

Après cela, le 2^e Sommet afro-arabe, qui s'est tenu en Libye en octobre 2010, 33 ans après le 1^{er} Sommet tenu au Caire en 1977, a également confirmé qu'il y a une volonté sérieuse de la part des deux parties à développer le niveau de coopération entre les deux régions comme



l' était lors du lancement du Sommet du Caire. Au cours de ce Sommet, un projet de «partenariat stratégique afro-arabe" a été présenté sur quatre domaines prioritaires, à savoir: l'action politique pour la paix et la sécurité; la promotion du commerce et des investissements; l'agriculture et la sécurité alimentaire, ainsi que la coopération sociale et culturelle .

II. Les domaines de renforcement de la coopération et des opportunités

Dans le cadre de l'élimination des obstacles qui entravent la coopération que nous avons mentionnés dans la section précédente, une question centrale se pose sur la question de la coopération afro-arabe: Est-il possible de prendre des mesures concrètes qui peuvent stimuler la coopération à l'heure actuelle pour atteindre ce but prometteur dans une future proche? La réponse à cette question est oui, nous pouvons parler de nombreux domaines et des mesures concrètes qui peuvent être prises afin d'encourager et renforcer la coopération et ces domaines sont les suivants :

a) Le domaine commercial:

1 - Réduire les restrictions douanières au sein des deux régions et faciliter leurs procédures dans le but d'encourager le commerce, et dans le même temps prendre des mesures compensatoires pour faire face aux effets néfastes sur certains pays concernés, suite à une telle réduction.

2 - Développer les programmes de coopération technique dans le domaine des politiques commerciales afin de permettre aux institutions arabes et africaines

de discuter sur une base légale des réformes qui ont été faites et réexaminer leurs impacts potentiels sur les accords commerciaux.

3 - Mettre l'accent sur les informations commerciales fournies à la fois par les gouvernements et le secteur privé en créant un réseau afro-arabe d'informations en coopération avec les institutions internationales.

4 - Trouver des moyens de financement du commerce au sein des deux régions, où il n'y a pas d'institutions pour financer le commerce, à part des financements à court terme. Parmi les suggestions qui peuvent être faites à cet égard, on peut citer la création d'une Fondation afro-arabe de financement, le renforcement de la coopération entre les banques centrales et la mise en place de solides institutions financières conjointes pour assurer les investissements.

5 - Finaliser l'étude sur la mise en place d'une zone d'échanges préférentiels entre les pays arabes et africains et promouvoir l'indigénisation des industries de consommation dépendant des matières premières disponibles dans certains pays africains et arabes, qui peuvent exporter à l'intérieur et à l'extérieur des deux régions.

6- Faire l'étude des moyens économiques et scientifiques les plus efficaces pour établir un modèle de coopération afro-arabe ou de l'intégration régionale en vue de la promotion d'expériences similaires, notamment l'expérience du Groupe andin en Amérique latine et l'ASEAN en Asie. Ces modèles sont fondés sur la perspective de «l'intégration pour le développement».

b) Le tourisme:

De nombreuses études et statistiques primaires confirment que le tourisme est l'un des secteurs prometteurs dans le cadre de la coopération afro-arabe. Il n'y a aucun doute qu'il y a de grands potentiels à promouvoir le tourisme arabe en Afrique. Il a été observé qu'au cours de ces dernières années il ya un intérêt croissant pour le potentiel touristique entre les pays arabes et africains en raison des mesures strictes américano-européennes d'accorder des visas touristiques pour les arabes et les africains suites aux événements du 11 septembre; ce qui a détourné un grand nombre des touristes vers des zones touristiques des pays arabes et africains.

La proximité géographique des deux régions permettant sans doute le développement du tourisme. Certains investisseurs arabes ont déjà commencé des tentatives à mettre en place des projets touristiques en Afrique, en particulier dans la région de l'Afrique australe.

Il est généralement reconnu que le secteur du tourisme en Afrique est de plus en plus promoteur, surtout le marché sud-africain, qui est devenu une attraction touristique particulière. Le nombre de touristes en Afrique est près de 18 millions de personnes par an.



Le taux d'absorption du tourisme en Afrique a évolué de manière raisonnable, mais sa part dans le tourisme international reste généralement modeste; près de 2,9% et de 1,7% des revenus gagnés par l'Etat. Le fait est que le nombre de pays africains considérés comme des destinations touristiques sont très limités et sont concentrés principalement dans les pays du Nord et du Sud de l'Afrique ainsi que dans d'autres pays tels que la Gambie, le Kenya, la Tanzanie, l'Ouganda, etc.

Il a également été constaté qu'au cours de ces dernières années, l'activité touristique a connu un essor considérable au sein des pays africains, car elle a atteint 47,8% du volume touristique étranger en Afrique. Une grande exposition touristique africaine se tient tous les deux ans avec la participation de certains pays arabes.

c) La culture et les médias

L'intégration de la coopération afro-arabe signifie aussi qu'il y a un besoin urgent de stimuler la coopération dans les domaines de la culture et des médias. Dans le monde d'aujourd'hui, ces domaines ont des impacts considérables dans la formation des tendances critiques de l'opinion publique à travers le monde. A cet égard, certaines mesures ont été prises pour promouvoir la coopération culturelle et médiatique entre les pays d'Afrique et du Monde Arabe. Ces mesures comprennent des efforts considérables consentis par certains pays arabes, notamment l'Egypte, l'Algérie, la Libye, l'Arabie Saoudite, le Soudan et le Yémen, en termes d'octroi des bourses d'études aux étudiants africains pour étudier dans des instituts de ces pays ainsi que la mise en place de centres culturels arabes dans certains pays africains.

Un certain nombre d'accords de coopération ont été signés entre certaines agences de presse arabes et celles d'Afrique. En outre, il y a eu des efforts pour étendre la couverture de certaines chaînes de télévision arabes par satellite pour atteindre l'Afrique. Une réunion s'est tenue au Caire en 1990, entre les chefs et les responsables des organisations des médias afro-arabes, au cours de laquelle ils ont convenu de la possibilité d'utiliser les satellites arabes et le réseau africain des communications dans l'échange de programmes de télévision et la création des centres et des stations de radio dans un pays africain pour que ce dernier soit la source centrale pour les deux régions.

L'Union des journalistes africains, basée au Caire a contribué à la formation de centaines de journalistes africains au cours des deux dernières décennies dans les domaines de l'art, de la presse, de la radio et de la télévision.

d) Les jeunes et les sports:

Les questions des jeunes et des sports sont des défis les plus importants dans la promotion de la coopération afro-arabe, d'autant plus que le secteur sportif est devenu l'un des investissements les plus promoteurs, en plus des contributions faites par des athlètes africains lors des

championnats sportifs dans diverses parties du monde.

La réalité est que les arabes et les africains ont déjà compris l'importance de renforcer ce secteur comme un des éléments importants de leurs relations de coopération. Les deux parties avaient signé un accord de coopération dans le domaine de la jeunesse et des sports en 1985, par le Conseil des ministres arabes de la Jeunesse et des Sports et le Conseil supérieur du sport en Afrique.

La Déclaration du Caire sur la jeunesse afro-arabe et le programme sportif a été annoncée en septembre 1991, en marge du 5^{ème} tournoi africain. De tels accords ont identifié les cadres de coopération entre les deux parties. Les ministres arabes et africains de la Jeunesse et des Sports se sont rencontrés en Tunisie en 1992 en marge de la Foire commerciale afro-arabe et ont convenu de coordonner leurs positions auprès des Fédérations et des organisations internationales, de travailler sur la création d'un Centre africain de médecine du Sport, d'organiser des jeux sportifs afro-arabes. En outre, une réunion conjointe des ministres se tient tous les quatre ans ainsi que l'organisation des réunions coïncidant avec chaque tournoi africain ou arabe. Mais la majorité de ces programmes n'ont pas encore été mis en œuvre. On espère donc que ces efforts seront activés par la prise des mesures efficaces et des procédures légales de la part des deux parties.

III. Le rôle du secteur privé: «Priorités d'action et de vision pour

le partenariat".

La réalité liée au rôle du secteur privé indique la modeste contribution de ce secteur à l'amélioration du commerce et à la coopération économique afro-arabe en général. Il ne peut être le seul responsable à cet égard, comme il est bien connu que les capitaux ne sont attirés que dans un climat favorable aux investissements.

En règle générale, nous pouvons à cet égard nous référer à quelques étapes et priorités suivantes qui peuvent être adoptées par le secteur privé africain et arabe:

- Le secteur privé peut encourager et soutenir la création de base de données sur le commerce et l'environnement d'investissement dans les pays africains et arabes, tout en indiquant les effets politiques, géographiques et démographiques du secteur privé sur le commerce et les investissements en général.

- Le secteur privé prend en charge la consolidation des liens avec les organismes officiels et ses commissions qui s'occupent de la coopération économique et commerciale dans le cadre de la structure institutionnelle des relations afro-arabes.

- Le secteur privé peut exercer un rôle actif en poussant les institutions législatives nationales à promulguer des lois et d'autres mesures incitatives nécessaires visant à encourager les investissements et les flux de capitaux.



- Le secteur privé doit s'efforcer de renforcer ses liens avec les deux régions à travers les canaux de communication entre les entrepreneurs et les hommes d'affaires et leurs différents syndicats tout en organisant plusieurs réunions périodiques et régulières, en plus de l'échange d'informations dans le domaine commercial afin de stimuler la coopération.

- L'appui du secteur privé aux efforts du gouvernement des deux parties en vue d'établir un fonds ou une agence pour assurer l'investissement, la libre circulation des capitaux à travers un mécanisme efficace visant une compensation appropriée face à des risques d'investissement en général.

- Le souci du secteur privé à réactiver son rôle lié à sa responsabilité sociale, notamment les préoccupations et les problèmes de développement social et sa contribution à la réduction de la pauvreté, à l'amélioration de leurs capacités financières qui leur permettent de contribuer à consolider la production et la commercialisation tout en améliorant le pouvoir d'achat.

- Des initiatives du secteur privé visant à établir des salons communs de promotion du commerce, à organiser des conférences sur le commerce et à développer l'investissement et le tourisme tout en parrainant des réunions conjointes sur la culture et les médias.

IV. Les modèles de réussite dans le domaine de la coopération,

Il peut être nécessaire à ce stade de souligner un fait médiatique qui indique que lorsque des informations sont connues concernant la série des obstacles qui entravent la coopération afro-arabe, il n'y a pas de volonté manifeste dans la promotion des aspects positifs de cette coopération; un défaut partagé par la plupart des acteurs impliqués dans la réalisation de cette coopération en Afrique et dans le Monde Arabe. Nous pouvons par conséquent, souligner quelques expériences réussies et des mesures qui ont été prises en matière du renforcement de la coopération entre les deux parties par les organes concernés ou les initiatives des secteurs non officiels des deux régions comme suit :

1 – La Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique.

Cette banque a été créée en février 1974 dans le but de renforcer les liens entre les pays africains et arabes tout en soutenant la croissance économique des pays africains dans le cadre de la solidarité et de la promotion des intérêts communs. La Banque a commencé ses opérations dans quelques pays africains en mars 1975. Les fonctions de la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique ont été identifiées comme suit:

- La contribution au financement du développement économique des pays africains.

- L'encouragement de la participation des capitaux arabes dans le développement de l'Afrique.

- La contribution dans le cadre de la fourniture d'une assistance technique pour le développement en Afrique.

La Banque finance des projets et des opérations d'assistance technique dans les pays africains et fournit des facilités de prêts pour ces projets. Le taux d'intérêt varie entre 1% et 4% par an, tandis que la gamme des prêts à long terme entre 18 et 30 ans. Elle accorde, en outre, une période de grâce de quatre à dix ans. La priorité des prêts est accordée au financement des projets dans le secteur agricole, les infrastructures et le développement des ressources humaines.

Depuis sa création, le financement bancaire a ciblé 42 pays sur le nombre total des pays éligibles qui bénéficient des prêts et des aides fournies, il a également ciblé certaines organisations régionales. Les prêts comprennent une grande proportion de subventions non- remboursables. Par exemple, le total des prêts nets accordés pour la période de 1975 à 2000 s'élève à 1.590 millions de dollars.

2 - Foire commerciale afro-arabe:

Cette exposition a été mise en place afin de soutenir la coopération économique et promouvoir les échanges commerciaux entre les pays arabes et africains. Le Conseil de la Ligue Arabe et le Conseil des ministres de l'Organisation de l'Union Africaine ont soutenu les recommandations de la Commission permanente (juin 1989) sur l'organisation de la foire commerciale afro-arabe. La première exposition a eu lieu en Tunisie en octobre 1993, la deuxième s'est tenue à Johannesburg en octobre 1997 et la troisième exposition s'est tenue à Dakar en avril 1999.

3 - Semaine afro-arabe des hommes d'affaires:

Cette semaine a été lancée par une volonté commune des pays africains et arabes à soutenir la coopération économique et commerciale entre les deux parties. Le Conseil de la Ligue arabe et le Conseil des ministres de l'Organisation de l'Union Africaine ont approuvé l'organisation d'une telle activité dont la première exposition a été organisée au Caire en mars 1995. Nous n'avons aucune information si oui ou non l'exposition a eu lieu depuis lors. Il a été noté que cette expérience a été couronnée de succès.

4 – L'Association des Sénats, Shoora et Conseils Equivalents d'Afrique et du Monde Arabe (ASSECAA):

L'Association, qui est l'une des organisations parlementaires régionales est considérée comme l'institution la plus récente qui illustre cette coopération afro-arabe. Elle a été créée en 2004 grâce aux efforts déployés par de nombreux pays africains et arabes. Le siège du Secrétariat Général d'ASSECAA se situe à Sanaa. Bien que l'Association soit encore récente et que ses ressources sont modestes, elle a été en mesure de relever certains défis relatifs à la mise en œuvre



de plusieurs activités d'intérêt commun aux deux régions. ASSECAA cherche à atteindre ses objectifs, dont notamment le soutien au bicaméralisme et aux activités parlementaires, le renforcement des relations entre les peuples des Etats membres d'ASSECAA en tenant compte des questions d'intérêt commun et en émettant des recommandations y relatives. Par exemple, l'Association organise et parraine les réunions des Chambres de Commerce et d'Industrie d'Afrique et du Monde arabe. Elle contribue à l'appui des activités communautaires relatives aux domaines scientifiques et universitaires d'intérêt de l'Association. Il s'agit notamment du bicaméralisme, de la bonne gouvernance, de la démocratie, des droits de l'homme, de la paix et de la sécurité, de la stabilité et du développement dans les pays membres de l'Association.

L'Association organise également l'échange de visites réciproques des représentants des Conseils membres d'ASSECAA et des rencontres périodiques des femmes parlementaires des Etats membres. L'Association a récemment parrainé un projet pilote dans la promotion des jeunes chercheurs pour aborder les questions qui intéressent l'Association dans les domaines du développement et de la stabilité. Ce projet a été lancé par l'Association en collaboration avec l'Université de Sanaa représentée par son Centre d'études politiques et stratégiques en partenariat avec l'Association qui n'était pas en mesure de lancer une telle activité avec des institutions académiques. Il est prévu que ce projet soit organisé ultérieurement dans de nombreuses universités des Etats membres de l'Association.

5 - Réunion des Chambres de commerce et d'industrie d'Afrique et du Monde Arabe:

Cette réunion est le fruit d'une coopération sérieuse entre l'Association des Sénats, Shoora et Conseils Equivalents d'Afrique et du Monde arabe (ASSECAA), le secteur d'affaires en Afrique et dans le monde arabe et la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique. La première réunion s'est tenue en Afrique du Sud en 2008, tandis que la seconde a eu lieu à Bahreïn en 2010. Nous présentons maintenant ce papier à la troisième réunion qui se tient au Maroc à ce mois de novembre 2012.

En fait, en regardant les exposés présentés lors des deux réunions précédentes, la réalité confirme que cette initiative relativement récente a de nombreuses approches pratiques pour le développement de la coopération économique et commerciale entre l'Afrique et le Monde Arabe.

Parmi les objectifs les plus importants que la réunion veut atteindre est la conclusion d'un accord sur la création d'un bloc commercial afro-arabe appelé "AATB" en sigle. Ce projet pourrait apporter une grande contribution à la coopération afro-arabe s'il voit le jour dans un proche avenir. En outre, les réunions mentionnées ci-dessus ont également présenté une série de recommandations sur la coopération économique et commerciale entre les deux parties. Peut-être, ce qui distingue cette réunion

est la présentation des exposés de travail qui confirment la volonté d'élargir ses perspectives sur l'avenir de la coopération.

Référence:

Ce paragraphe est des sources suivantes:

a- Ahmed Hajaj " Aperçu historique sur les relations afro-arabes " Caire, Centre de recherches sur les pays sous- développés, Université de Caire, édition 18,2000 pp 9-14.

b- Centre de données à la Radio du Soudan, Relations Afro-Arabe, " Dossiers Africains " disponible sur the site web www.sudanradio.info/bank/lesson-1260-1

c- Ahmed Hajaj " Coopération Afro-Arabe : Réalité et Espoir" disponible sur the site web: www.sis.gov.eg/VR/32/1/2-1.htm

Fouad Abu-Stait, Regroupement Economique lors de l'époque de la Globalisation, Caire, L'institution d'Al-Ahram, Séries économique, Edition 232, Janvier 2007, Pp19-80.

Abdulhadi Souifi, Etudes sur les économies du Monde Arabe, Caire 1999, Pp 145-299.

Jamal Hamdan, Nouveau Afrique, Etude sur les géopolitique, Caire, Autorité égyptienne pour les livres, édition spéciale,2005, pp203-272.

Plusieurs études sur les obstacles empêchant la coopération commerciale et économique Afro –Arabe Jamal Hamdan, Nouveau Afrique, Etude sur les géopolitique, Caire, Autorité égyptienne pour les livres, édition spéciale,2005, pp203-272

Nazek Abdulhameed Hilal, Rôle de la Ligue des Etats Arabes dans le renforcement de la Coopération Afro-Arabe, Plusieurs études sur l'Afrique, Institute des Etudes Africaines, Université de Caire

Adel Abdulrazek, Dimension économique des relations afro-arabe disponible sur the site web: www.sis.gov.eg/VR/32/1/2-2.htm

Stratégie publié par l'Organisation de l'Unité l'Africaine disponible sur the site web: www.africa-union.org et www.afro-arabsummit.com

ibid. Ahmed Hajaj et, ibid. Fouad Abu-Stait pp 21-24, Abdulmalik Aodah, Vision stratégique sur l'avenir des relations afro-Arabe, Ibid. pp 133-145.

ibid. Adel Abdulrazek & ibid. Ahmed Hajaj

Document d'information sur la coopération économique et commerciale entre l'Afrique et le Monde Arabe:

"Les défis et les perspectives pour construire l'avenir"

Troisième Réunion des Chambres de Commerce et d'Industrie D'Afrique et du Monde Arabe

Rabat – Maroc, 29-30 Novembre 2012

Par le Dr. Sami Mohammed Al-Siyaghi,

Professeur Assistant des sciences politiques et Directeur du Centre d'études stratégiques et politiques, Université de Sanaa



Chapitre 2 :- Culture

Introduction

Exploitation de la culture pour le développement économique d'Afrique et du Monde Arabe.

La contribution de la culture au développement économique est encore largement négligée. Le processus d'évaluation de la performance socio-économique du secteur culturel est une tendance relativement nouvelle. En effet, la question est controversée car beaucoup soutiennent que les activités culturelles sont des éléments de divertissement intellectuel. Cela a conduit certains à percevoir la culture comme un élément médiocre du développement économique qui doit se limiter uniquement à la participation populaire.

Récemment, des chercheurs ont cependant reconnu que la culture peut avoir un impact sur une série d'objectifs y compris le développement économique, le développement rural et urbain, la génération des revenus, le tourisme, l'éducation et la promotion de la jeunesse.

La culture est définie comme un système de normes et de valeurs qui sont partagées par un groupe de personnes et que lorsque ces valeurs sont prises ensemble, constituent un mode de vie.

L'Afrique et le monde arabe sont riches en patrimoine culturel. L'exploitation optimale de l'héritage culturel peut constituer un moteur de développement économique. Plusieurs activités concourent à la promotion de la culture notamment les activités intégrant les politiques culturelles qui traitent de la conservation, de la création/production, de la dissémination et du commerce de tous les biens et services culturels. Elles incluent la conservation et la gestion du patrimoine culturel, les arts visuels, les expositions artistiques, les événements culturels entre autres.

Quant aux institutions culturelles, elles comprennent ces organisations qui contribuent à la compréhension culturelle et à l'encouragement de la créativité notamment les universités, les collèges, les bibliothèques, les médias.

Le développement économique est fondamentalement lié au renforcement des facteurs de productivité comme la terre, le travail, le capital et la technologie de l'économie nationale. Il influe sur la croissance et la restructuration de l'économie pour améliorer le bien être économique. Les pays connaissent une croissance économique quand le niveau de vie augmente. La contribution du secteur culturel à l'économie et à la réduction de la pauvreté est d'une importance capitale. Le patrimoine, les infrastructures, les industries à caractère culturel et le tourisme culturel durable peuvent servir d'outils stratégiques pour la génération des revenus en particulier dans les pays en développement

d'Afrique et du Monde Arabe compte tenu de leur riche patrimoine culturel et de leur main d'œuvre importante.

Les industries culturelles et créatives représentent l'un des secteurs en expansion rapide de l'économie mondiale avec un taux de 17,6 % au Moyen Orient; 13,9% en Afrique; 11,9% en Amérique du Sud; 9,7% en Asie; 6,9% en Océanie et 4,3% en Amérique du Nord et du Centre. Le tourisme culturel est devenu un moteur de croissance économique et de création d'emploi dans le monde entier. Le secteur du tourisme est directement et indirectement responsable de 8,8% des emplois dans le monde (258 millions) ; 9,1% du PIB dans le monde (6 milliards de dollars américains) ; 5,8% des exportations mondiales (1,1 milliards de dollars) et 4,5% des investissements dans le monde (soit 652 milliards de dollars) (WTTC 2011).

Avec la combinaison d'attractions à la fois naturelles et culturelles, l'Afrique du Nord et le Moyen Orient ont longtemps été des destinations touristiques de premier choix. Le tourisme est devenu une source importante de revenu et de croissance. En 2011, l'industrie a contribué un montant estimé à 107,3 milliards de dollars américains, soit 4,5 % du Produit Intérieur Brut de la région et représentant 4,5 millions d'emplois; près de 7% du total des emplois.

En conclusion, la culture contribue énormément dans l'amélioration de la qualité de la vie et dans la transformation de l'économie. Elle constitue un secteur économique à part entière et a un impact sur l'environnement urbain sur les dépenses directes et indirectes et sur la génération d'emplois. Il incombe donc aux gouvernements d'Afrique et du Monde Arabe d'exploiter leurs cultures pour la réalisation du développement économique qui leur permettrait de rattraper les pays avancés.

Le rôle du patrimoine culturel dans la promotion de l'entente entre les nations.

L'anthropologue britannique Edward B. Taylor (1889) définit la culture comme étant « cet ensemble



complexe qui comprend les connaissances, les croyances, l'art, la morale, le droit, la coutume et



toutes autres aptitudes et habitudes acquises par l'homme en tant que membre de la société».

Il s'agit d'une activité intellectuelle et morale qui naît de la plupart des sentiments humains profonds, une activité qui se tient au courant du temps dans lequel elle tire une capacité à aller de l'avant. L'activité culturelle n'est pas seulement un effort pour absorber les connaissances et les reproductions selon un schéma constant, mais c'est un comportement basé sur la créativité et l'innovation et son but est d'améliorer les conditions de l'être humain tout en tentant de surmonter ses défis autant que possible.

La diversité culturelle constitue une force favorisant le développement non seulement au niveau de la croissance économique, mais également comme un mode de vie intellectuel, affectif, moral et spirituel plus complet, tel que stipulé dans les conventions internationales liées à la culture, constituant ainsi une base solide pour la promotion de la diversité culturelle.

de la culture.

Le dialogue interculturel est très important à toute l'humanité en particulier s'il contribue à la prévention des conflits entre les nations et les civilisations. Il est même à l'origine et l'essence du principe divin. Le dialogue entre les nations en conflit constitue la juste approche qui doit régner entre les civilisations et les cultures dans un climat de compréhension mutuelle, de coexistence, de justice et d'égalité. En outre, tous les acteurs devraient être conscients que le dialogue des civilisations est la voie la plus sûre pour éviter l'impact de guerres, de conflits et de terrorisme qui doit être défini et conceptualisé en dehors des préjugés, des exagérations et des prétextes injustes.

Plus important encore, le dialogue interculturel favorise les bons rapports entre les individus, renforce la compréhension, la cordialité, l'amitié et contribue au maintien de la paix et de la sécurité entre les nations.



L'importance de la culture.

La culture a acquis une importance de plus en plus croissante car elle joue un rôle capital dans le processus de dialogue et de rapprochement entre les différentes cultures pour atteindre l'objectif ultime qui est la création d'une civilisation culturelle qui favorise une meilleure coexistence entre les peuples à travers la communication et la compréhension.

Le dialogue des civilisations a largement attiré une grande attention des chercheurs et des groupes de réflexion sur la culture notamment dans les pays ravagés par les guerres. La voie du dialogue est donc la meilleure solution de la plupart des crises auxquelles le monde est confronté. D'où l'importance

La Déclaration universelle de l'UNESCO adoptée en 2001 reconnaît que la diversité culturelle est le patrimoine commun de l'humanité ainsi que l'importance du dialogue interculturel. Dans le préambule de la Déclaration, la culture est définie comme : «l'ensemble des traits distinctifs spirituels, matériels, intellectuels et affectifs qui caractérisent une société ou un groupe social ; elle englobe, outre les arts, les lettres, les modes de vie, " les façons de vivre ensemble ", les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances ».

Cette déclaration a été renforcée en 2005 par la Convention internationale sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. L'article 1 de la même convention stipule que



« la diversité culturelle ne sera possible que si les droits de l'homme et les libertés fondamentales, comme la liberté d'expression et d'information et de communication, sont garantis ».

Comme toutes les autres nations qui sont animées par un amour et une fierté de leur héritage culturel, l'Afrique et le Monde Arabe possèdent un patrimoine culturel riche et profond caractérisé à la fois par son originalité et sa nouveauté, formant ainsi l'une des sources les plus importantes de la culture.

De plus, la culture afro-arabe peut coexister avec d'autres cultures contemporaines seulement si nous y accordons un intérêt pour une vision objective tout en nous inspirant de ce qui nous enrichit et en évitant de perdre notre identité nationale. Il incombe aux pays arabes et africains d'empêcher leurs croyances

et leurs pratiques quotidiennes visibles.

En d'autres termes, c'est l'héritage de tous les biens matériels et immatériels hérités d'un groupe ou d'une communauté issue des générations précédentes, qui ont survécu jusqu'à l'époque actuelle et qui sont transmis aux générations futures.

Bien que le terme « patrimoine culturel » soit de plus en plus familier, beaucoup ne savent pas encore ce qu'il signifie et pourquoi il doit être préservé. La signification de ce terme a changé d'une façon spectaculaire au cours des dernières décennies. Le patrimoine culturel ne se limite pas seulement aux monuments ou à la collection des objets, mais il comprend aussi les traditions et les formes d'expressions vivantes héritées de nos ancêtres et transmises à nos descendants telles que les traditions



se fondre dans d'autres cultures et leurs valeurs de fusionner avec d'autres traditions. Ils doivent faire revivre leur brillant passé, leur civilisation tout en s'intégrant aux réalités de l'époque contemporaine qui consistent à ne pas rester nostalgique du passé. La brillante gloire qui a disparu dans le passé ne peut ressusciter que si nous évoluons avec la dynamique de l'âge et que nous nous en tenons à notre patrimoine bien ancré dans nos traditions. Cela signifie que nous devons définir les objectifs à atteindre et choisir une nouvelle voie qui nous mène à la gloire; ce qui nous permettra de s'élever au rang des pays avancés.

Le patrimoine culturel.

Le patrimoine est généralement défini comme un ensemble de composants culturels qui sont transmis de génération en génération. Elle reflète en grande partie la durabilité culturelle de ces éléments en termes de temps et de lieu. Par ailleurs, le patrimoine culturel ne comprend pas seulement ce que les gens disent et racontent comme les proverbes, les contes, les dictons etc..., mais il implique aussi leurs actions

orales, les arts, les normes sociales, les rituels, les événements festifs, les connaissances et les pratiques concernant la nature et l'univers.

Le patrimoine culturel se répartit en 2 catégories:

1. Le patrimoine culturel matériel

Il constitue l'héritage intellectuel qui met en exergue ce que les anciens notamment les savants, les écrivains, les penseurs, les artistes et les créateurs ont écrit et laissé comme témoignages matériels de leur existence notamment les manuscrits et les chefs d'œuvre etc... En d'autres termes, le patrimoine matériel comprend des sites, des lieux, des monuments historiques, des antiquités et d'autres qui sont considérés comme dignes d'être protégés et préservés pour les générations futures. Il s'agit notamment des objets importants pour l'archéologie, l'architecture, la science ou la technologie d'une culture spécifique.



2. Le patrimoine culturel immatériel

Il est aussi appelé le patrimoine social qui comprend les modes de vie, les attitudes, les comportements, les mœurs et coutumes, les proverbes, les traditions et les valeurs sociales. Il couvre aussi les domaines de l'artisanat, l'architecture ainsi que les formes d'expressions vivantes héritées des ancêtres et transmises aux générations futures notamment les expressions orales, les arts du spectacle, les pratiques sociales, les rituels, les festivals et autres pratiques liées à la nature et l'univers ainsi que les informations et les aptitudes concernant l'artisanat traditionnel.

En outre, le patrimoine culturel immatériel ne se limite pas uniquement sur les traditions héritées du passé mais il comprend également les pratiques des régions rurales et urbaines, issues d'une variété de groupes culturels. Cet héritage est l'ensemble de

Le patrimoine culturel immatériel ne relève pas de pratiques liées à une culture particulière. Il contribue à la cohésion sociale et stimule le sentiment de responsabilité et d'appartenance à une communauté ou à plusieurs communautés faisant partie de la société dans son ensemble.

En raison de l'importance du patrimoine culturel, un comité intergouvernemental a été créé lors de la sixième session de l'UNESCO tenue dans l'île indonésienne de Bali, en 2011 en vue de contribuer à la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. Ce Comité a décidé lors de sa dernière réunion, d'inclure de nouveaux éléments sur sa liste de plus de 200 éléments du patrimoine culturel immatériel qui nécessitent leur préservation de façon urgente. La liste du patrimoine culturel nécessitant une sauvegarde urgente représente aujourd'hui 27 éléments répertoriés uniquement dans 9 pays et la liste du patrimoine culturel immatériel comprend 232



tout, parce que les formes d'expression découlant du patrimoine culturel immatériel que nous pratiquons peuvent être semblables à des formes d'expression vécues par d'autres sociétés qui appartiennent soit, à un village voisin ou bien à une ville lointaine ou aux groupes d'immigrants qui se sont installés dans différentes régions. Ces formes d'expression sont considérées comme le patrimoine culturel immatériel car elles sont transmises d'une génération à une autre et évoluent en réponse à l'environnement des générations précédentes; ce qui nous donne un sentiment d'identité nationale et de continuité tout en formant un lien entre notre passé, notre présent et notre avenir.

éléments qu'on trouve dans 70 pays. Néanmoins, il ya un registre de meilleurs pratiques de sauvegarde. Les Etats faisant partie de la Convention sur la préservation du patrimoine culturel immatériel examinent les éléments de leur patrimoine culturel nécessitant leur inscription dans la liste ci-dessus mentionnée. Aujourd'hui, 139 pays sont signataires de la convention adoptée par la Conférence de l'UNESCO tenue en 2003. Le Comité intergouvernemental pour la sauvegarde du patrimoine immatériel est constitué de 24 membres élus par l'Assemblée générale des Etats parties à la convention dont la moitié voit leur mandat renouvelé tous les 2 ans.

Il est à noter que l'UNESCO a entamé avec le soutien de l'Union Européenne, un Projet « Patrimoine Vivant Méditerranéen » dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine



culturel dans un certain nombre de pays, avec la participation de la Maison des Cultures du monde en France.

Transmission et préservation.

Le patrimoine culturel implique les notions de transmission et de préservation telles que manifestées dans sa définition. Le patrimoine est un héritage transmis de génération en génération. Par conséquent, la transmission et l'héritage sont des conditions préalables pour qualifier un objet culturel de patrimoine. Indépendamment de sa valeur et de l'importance du passé, le patrimoine est à découvrir, protéger et faire revivre pour qu'il reste présent et effectif afin d'ouvrir de nouveaux horizons pour les générations futures.

La préservation

La préservation du patrimoine culturel évoque la notion de conservation. La valeur intrinsèque du patrimoine réside dans sa représentation de l'héritage de la nation, de sa sagesse, de son sens de travail en équipe et constitue par conséquent, un facteur fondamental d'unification hérité du passé et dont la nation s'inspire pour la formation de sa conscience en tant que nation dans le présent. Une nation ne peut faire l'usage de son patrimoine culturel, qu'en pérennisant la responsabilité de la transmission de ce patrimoine aux générations futures. Dans ce sens, chaque nation a l'obligation d'assumer la responsabilité de préserver le patrimoine culturel avant qu'il ne soit trop tard et de le transmettre aux générations futures.

Le concept de la préservation du patrimoine culturel renferme deux connotations: la première concerne la protection des antiquités, des monuments et des sites archéologiques. Elle signifie aussi de garder ce patrimoine intact tel qu'il nous a été transmis sans y apporter aucune modification ou changement quelconque et en le prévenant de toute destruction ou de tout pillage.

La deuxième implication est que le patrimoine, en tant qu'origine et fondement de notre civilisation, doit être revitalisé à travers son exposition, son entretien et sa restauration par des méthodes scientifiques. Le patrimoine doit aussi être recueilli, étudié et propagé. Plus important encore, les éléments culturels patrimoniaux tels que les chefs d'œuvre, les reliques devraient être enregistrés et documentés pour leur mise en valeur.

Puisque nous vivons dans un monde en développement qui nécessite l'utilisation de la science et de la technologie comme une forme contemporaine du

patrimoine futur, il est donc nécessaire de développer une maturité suffisante qui nous permet de préserver notre identité culturelle dans un monde dominé par d'autres cultures qui sont potentiellement capables de déraciner les cultures faibles suite à la négligence en matière de protection et de préservation de ces dernières par ses populations.

Le patrimoine culturel des Etats membres de l'ASSECAA, avec ses diverses dimensions, est constitué par des éléments culturels immatériels tels que les antiquités et les autres vestiges culturels



humains ou par des éléments immatériels ou matériels qui se transmettent de générations en génération. Comme d'autres pays du monde, le patrimoine matériel et immatériel des pays membres de l'ASSECAA est menacé de disparition en raison des effets de la mondialisation comme dans le cas des autres pays du monde qui ont récemment pris conscience de l'importance du patrimoine culturel dans l'établissement des fondements de la société, dans la promotion de son identité et du dialogue interculturel dans un monde déchiré par les conflits.

Comme le patrimoine culturel est unique et irremplaçable, nous devons prendre la responsabilité de sa préservation et de sa protection ainsi que la sensibilisation des dangers entourant ce patrimoine culturel.

Alors que les pays membres de l'ASSECAA, comme d'autres pays du monde, sont influencés par la mondialisation dont les conséquences futures sont imprévues, nous devons admettre que notre capacité à se renseigner sur le patrimoine culturel, qui fait partie intégrante de notre identité nationale, est très limitée. Par conséquent, nous ne devrions pas blâmer les gens pour cela, tant la capacité d'apprentissage au sujet de tous les éléments de notre patrimoine est devenue une tâche ardue, sans parler du manque du personnel spécialisé dans la protection et la préservation du patrimoine ainsi que la rareté des dispositifs technologiques qui permettent aux spécialistes de faire leur travail comme il faut.



Le rôle que peuvent jouer les organisations de la société civile dans la conservation du patrimoine culturel n'est pas à négliger. Il est impératif de créer un magazine conçu pour recueillir des informations sur les subtilités et les nuances du patrimoine culturel afin d'aider les chercheurs sur le patrimoine culturel à trouver des informations pertinentes.

La législation:

Toutes les discussions sur le patrimoine impliquent les politiques, les législations, les plans et les programmes qui devraient être établies par les autorités compétentes, les institutions scientifiques et culturelles concernées. Il s'agit aussi de souligner des efforts non officiels et de la coopération régionale et internationale dans le cadre du développement des pratiques scientifiques qui permettent de préserver et faire revivre le patrimoine culturel. Cela suppose une responsabilité collective. En effet, le patrimoine culturel est un bien public qui peut se croiser avec des propriétés culturelles authentiques, il fait partie intégrante du secteur public plutôt que du secteur privé.

L'élaboration des législations communes sur le patrimoine culturel peut être guidée par des principes suivants:

1- La réciprocité légitime des qualités historiques et culturelles enrichit la vie sociale et culturelle des nations et des peuples et renforce le respect mutuel, l'affection et l'amitié entre ces peuples.

2 - Le patrimoine culturel matériel d'une nation est considéré comme un élément fondamental de sa culture et de sa civilisation, en plus d'être une partie intégrante de la culture humaine universelle. Cela nécessite une coopération régionale sur la lutte contre le vol et le trafic illicite des éléments culturels.

3 - La sauvegarde et la préservation des biens culturels historiques contre les dangers de fouilles illégales, le vol et le commerce illicite, relèvent de la responsabilité des gouvernements.

4- Les fouilles clandestines dans des sites archéologiques, le vol, l'importation et l'exportation illégale de biens culturels constituent l'une des principales raisons de l'absence de ces éléments culturels dans les pays d'origine.

5- La mise en place d'un système adéquat de conservation des biens immatériels du patrimoine culturel et du renforcement de la coordination et de la coopération entre les institutions concernées par la lutte contre le vol et le trafic de biens culturels.

6 - La documentation et la préparation d'un inventaire des biens culturels nationaux.

7 - Le contrôle des fouilles archéologiques et la mise en place d'un système unifié de préservation de biens culturels sur les sites archéologiques.

8- La sensibilisation du public sur la nécessité de la sauvegarde des biens culturels.

9- L'encouragement des institutions éducatives, scientifiques et techniques à la préservation des biens culturels, à l'extension et à la modernisation des musées ainsi qu'à la promotion de la coopération dans le domaine de la préservation et de l'échange de biens culturels entre les musées afro-arabes.

10- La délivrance de permis d'exportation de certains éléments culturels tout en assurant l'interdiction de l'exportation illégale des biens culturels non autorisés qui doivent être restitués à leur pays d'origine lorsqu'ils sont exportés illégalement.

11- Le renforcement de la coopération internationale dans la lutte contre le trafic illicite de biens culturels avec les pays d'origine et s'assurer de la restitution de ces biens culturels volés à leurs pays d'origine et traduire en justice les personnes coupables.

12- La confirmation du droit inaliénable, dans chaque pays, à la classification des objets culturels en assurant le principe d'inconvertibilité de certains objets et l'interdiction de leur exportation vers d'autres pays.

Sensibilisation à la promotion du patrimoine culturel.

Le manque de sensibilisation ou plutôt l'ignorance des populations sur l'importance du patrimoine culturel est l'une des principales raisons de sa décadence et / ou de la perte de la plupart des biens culturels. Ainsi, nous devons renforcer la prise de conscience de l'importance du patrimoine culturel afin de créer un lien entre les citoyens et leur patrimoine afin qu'ils s'engagent avec conviction à la préservation et à la sauvegarde de ce bien précieux.

Le patrimoine ne peut être mieux protégé que si les gens sont sensibilisés et instruits sur son importance, étant donné que la préservation contribue à la protection de l'identité nationale. Cette question peut paraître idéaliste, mais les gens doivent se rendre compte que la conservation du patrimoine serait finalement pour le bien de tous les citoyens.

Ainsi, il incombe à chaque citoyen de servir les intérêts de leur pays. En d'autres termes, la préservation



du patrimoine ne doit pas être uniquement la responsabilité du gouvernement et de ses institutions compétentes.

Ainsi, les programmes d'éducation à long terme devraient être entrepris pour faire connaître l'importance du patrimoine culturel entre les peuples et les gouvernements; ce qui devrait être une priorité et une urgence afin de sauver ce qui reste du patrimoine culturel dont les valeurs sont en train de s'effondrer sous les angles de la modernité artificielle.

Ces programmes incluent ce qui suit:

- Créer de nouveaux musées;
- Produire des publications culturelles liées au patrimoine;
- Mettre l'accent sur le rôle du public dans la préservation du patrimoine pour l'intérêt de tous;
- Mettre en oeuvre toutes les législations liées au patrimoine culturel;
- Encourager toutes les populations dans les provinces, les villes et les villages à faire connaître leurs sites historiques.

La collaboration des citoyens avec les autorités compétentes pour le respect des lois de conservation du patrimoine, y compris la signalisation de tout incident de trafic ou de vol d'objets culturels, permettrait aux autorités de prendre les mesures nécessaires pour préserver les sites historiques et les biens culturels.

L'intérêt de la conservation du patrimoine culturel indique sans ambiguïté qu'il s'agit d'une partie intégrante du patrimoine national de tout le pays; par conséquent, de véritables efforts doivent être consentis pour sensibiliser l'importance du patrimoine culturel.

Il s'agit notamment de la documentation du patrimoine culturel au sein des Etats membres de l'ASSECAA, la promulgation des lois sur la préservation du patrimoine, la mise en place d'une stratégie nationale pour sauvegarder le patrimoine, puis le lancement des programmes de sensibilisation sur le patrimoine culturel immatériel. En outre, les médias doivent être engagés dans des plans de communication, tout en intégrant la sauvegarde du patrimoine dans toutes les politiques et les plans gouvernementaux de chaque pays et sensibiliser les populations à débattre sur des phénomènes qui reflètent négativement ou

positivement la viabilité et la vitalité du patrimoine culturel.

De plus, les campagnes de sensibilisation sur le patrimoine culturel devraient être conformes aux législations relatives au patrimoine culturel, en plus de l'élaboration des stratégies locales, régionales et internationales dans le but de préserver le patrimoine culturel. Il est également nécessaire de faire un inventaire des éléments du patrimoine culturel dans les Etats membres de l'ASSECAA selon les normes de l'UNESCO pour leur sauvegarde.

*Présenté par le Dr. Yusuf Mohammed Abdullah,
Professeur d'archéologie à l'Université de Sanaa,
Yémen*

Stratégie commune pour une culture de paix en Afrique et dans le Monde Arabe.

Culture de la paix.

Selon la définition adoptée par l'Assemblée Générale des Nations-Unies, une culture de la paix est l'ensemble « de valeurs, d'attitudes, de comportements qui reflètent et inspirent l'interaction sociale et le partage, fondés sur les principes de liberté, de justice, de démocratie, de tous les droits humains, de tolérance, de solidarité et qui rejettent la violence et préviennent les conflits en s'attaquant à leurs causes profondes par le dialogue et la négociation et qui garantissent le plein exercice de tous les droits et les moyens de participer pleinement au processus de développement des sociétés ». (UNESCO, 1995).

Les africains et les arabes partagent la même expérience, le même destin de peuples colonisés, soumis à l'esclavage et privés de leurs droits humains fondamentaux dont l'institutionnalisation de l'apartheid en Afrique du Sud fut le cas unique le plus extrême. A travers leurs luttes contre ces injustices, ils ont pris conscience de l'importance de « la culture de la paix ».





Il est nécessaire d'établir les raisons de l'existence d'une culture de violence dans une société donnée car la connaissance des causes profondes d'un conflit aidera à transformer une société fondée sur « une culture de violence » en « une culture de paix ». Des mesures doivent être prises pour atteindre cet objectif final.



Le Congrès International sur «la paix dans l'esprit des hommes», qui s'est tenu à Yamoussoukro, en Côte d'Ivoire en 1989 a exhorté l'UNESCO à élaborer plusieurs résolutions concernant la culture de la paix. En outre, l'Assemblée Générale des Nations Unies a adopté en 1999, la Déclaration et le Programme d'action pour une culture de paix qui met l'accent sur 8 domaines d'action:

1. Favoriser une culture de paix à travers l'éducation ;
2. Promouvoir le développement économique et social durable ;
3. Assurer le respect de tous les droits de l'homme ;
4. Promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes ;
5. Renforcer la participation démocratique ;
6. Faire avancer les notions de compréhension, de tolérance et de solidarité ;
7. Soutenir la communication participative et la libre circulation de l'information et des connaissances ;
8. Promouvoir la paix et la sécurité internationales.

Pour mettre en application ce programme d'action, l'UNESCO a tenu un forum de réflexion avec une particularité sous régionale: « Culture de la paix en Afrique de l'Ouest : nécessité pour le développement économique et la cohésion sociale ». Ce forum s'est tenu à Abidjan en Côte d'Ivoire, au mois de juin 2012.

Pour sa part, l'Union Africaine a établi un plan stratégique pour l'édification d'une culture de la paix en Afrique. Afin de traduire dans les faits, sa vision de

« bâtir une Afrique intégrée, prospère et en paix, dirigée par ses citoyens et constituant une force dynamique sur la scène mondiale », la Commission de l'Union Africaine a identifié 4 piliers stratégiques suivants:

1. la paix et la sécurité;
2. l'intégration, le développement et la coopération;
3. les valeurs communes;
4. le renforcement des institutions et des capacités.

Ces 4 piliers constituent l'orientation stratégique autour de laquelle la Commission met en œuvre les programmes et les actions correspondant aux grands défis qui se posent actuellement au continent africain.

Quelles sont donc les sources ou les ressources de la culture de la paix dans les pays d'Afrique et du Monde Arabe ?

Nous pouvons considérer l'ensemble du continent africain et la région arabe à la fois comme une source et une ressource pour la culture de la paix ; nous pouvons en même temps considérer « la culture de la paix » comme une source et une ressource pour les deux régions.

Cependant, les sources et les ressources africaines et arabes ne sont pas isolées ; elles sont plutôt affectées par une culture mondiale qui est de plus en plus individualiste et matérialiste. Les valeurs africaines sont sous la menace constante de marginalisation alors que les ressources africaines sont souvent à l'origine des guerres et de conflits.

Au niveau continental, l'Union Africaine a aussi lancé une série de programmes et d'initiatives politiques visant la promotion de la paix et du développement durable comme l'a fait la Ligue Arabe. Toutefois, il est vital et important de traduire ces programmes et ces initiatives politiques visant la promotion de la paix et du développement durable dans des actions concrètes qui sont au-delà de la simple rhétorique.

D'autre part, la promotion du concept d'une culture de paix repose largement sur le lien intrinsèque entre les personnes et leur environnement; et dans le cas de l'Afrique, ce lien est très solide et imprégné profondément de signification culturelle. La relation entre les individus et la riche biodiversité ou la gestion commune des ressources naturelles sur le continent africain sont également quelques-uns des piliers essentiels de la lutte pour l'éradication de la pauvreté et la promotion d'une culture de la paix.

Les africains ont leurs propres mécanismes traditionnels de règlement des conflits, les plus connus sont l'Agacaca au Rwanda, Gurti au Conseil des anciens en Somalie,



le concept d'Ubuntu en Afrique du Sud, le Conseil des chefs de rang inférieur et supérieur au Ghana, Mato-Oput au nord de l'Ouganda, Erq en Ethiopie, araara dans la région d'Oromia et de Sidama en Ethiopie.

Comme la grande majorité des pays arabes sont musulmans, leur culture est influencée et centrée sur l'enseignement islamique qui prône la paix et la réconciliation ; d'où le terme « sulh » utilisé en permanence.

Les mécanismes traditionnels de règlement des conflits sont légitimés et acceptés par la société en général et sont rentables. Ces mécanismes sont caractérisés par la familiarité et l'impartialité ainsi que par l'adhésion massive de la population.

Les décisions prises à travers les arguments, la négociation et les discussions confèrent à ces mécanismes plus de légitimité et d'acceptabilité. (Tarkegn A. et Hannah T. 2008).



D'autre part, les défis majeurs des mécanismes traditionnels de règlement des conflits comprennent les préjugés contre les femmes et les jeunes, la tendance à la corruption, la faible prise de conscience des droits de l'homme, la promotion des inégalités sur base du statut social et du genre et la dépendance sur les traditions orales (Tarkegn A. et Hannah T. 2008). Néanmoins, les concepts africains de rapprochement et de réintégration peuvent contribuer à la valorisation du discours et à la promotion contextuelle d'un cadre et d'une stratégie de culture de la paix. L'expérience arabe de « wa'efu wasfehu », et « wemen afa we asfeha », qui signifie (pardon et réconciliation) est aussi une valeur ajoutée à la culture de la paix.

La contribution africaine à la culture de la paix.

L'un des grands experts dans le domaine de la culture de la paix, David Adams a expliqué que la contribution africaine à la culture de paix est très significative. Comme les peuples des autres continents, les africains ont toujours eu une culture de guerre au niveau tribal, à l'exception de la région de la Vallée du Nil, ils n'ont pas utilisé la guerre pour créer des empires jusqu'à l'arrivée des arabes et des européens. Et même, la

division de l'Afrique en Etats-nations guerriers a été imposée par les Européens. Au lieu de l'autorité des empires, l'Afrique précoloniale était caractérisée par des traditions pacifiques de dialogue et de médiation au niveau communautaire, souvent appelées « les palabres ». Ces traditions sont fondées sur le respect des aînés ou anciens (à la fois les hommes et les femmes).

Ces traditions ont émergé de nouveau lors de la lutte pour la liberté en Afrique du Sud, à la fois dans le processus de paix impliquant les commissions locales de paix et la Commission Vérité et Réconciliation qui était présidée par Mgr Desmond Tutu.

David Adams explique que les traditions resurgissent car elles ont été en grande partie supprimées par les Européens lors de leur conquête de l'Afrique. David a en outre déclaré qu'« à l'époque précoloniale, au Burundi, il y avait une Institution traditionnelle des Bashingantahe, des notables coutumiers, qui assuraient la médiation et la paix. Mais cette Institution a connu le déclin à cause du pouvoir colonial. Après tout, le fait d'unir les gens pour la paix est une manière d'exercer le pouvoir et il est toujours difficile de conquérir un peuple qui est uni ».

Au cours de ces dernières décennies, les pays africains se sont activement engagés à la recherche des solutions propres à l'Afrique face aux immenses défis auxquels le continent est confronté ainsi que les actions concrètes pour le développement de leurs mécanismes de paix et de sécurité. La recherche d'une culture de paix implique la mise en place de nouvelles structures démocratiques et non des solutions militaires (UNECA/IGAD, 2012).

Le Printemps arabe face à la culture de paix.

Selon David Adams, le printemps arabe a apporté de l'espoir, mais au lieu de la prospérité et la stabilité économique escomptées, il a amplifié le chômage et l'instabilité. En dépit de la violence en cours dans de nombreux pays tels que la Libye, la Syrie et le Yémen, le printemps arabe a mis en exergue les principes de paix et de non violence. C'est la première qualité du printemps arabe mentionnée par Ismail Serageldin dans son analyse et les récents articles du réseau d'information pour une culture de la paix parlent des initiatives pour la non violence au Yémen et en Palestine, deux pays qui souffrent le plus de la violence.

Considérant le cas de l'Egypte, confronté à la crise économique en plus de la crise politique, David Adams analyse l'intervention militaire qui, selon lui, a ramené une certaine « stabilité » comparé au chaos précédent.

Il indique que là où l'armée prend le contrôle du pouvoir, il s'en suit une culture de guerre : gouvernance autoritaire, menace et/ou utilisation de la violence, intolérance, identification « des ennemis internes », contrôle de l'information, violation des droits de l'homme, domination masculine et développement par l'exploitation ».



Confirmant cette analyse, l'un des premiers actes de la nouvelle administration militaire a été de fermer 4 stations de télévision. Le Chef de la mission des Nations Unies pour les droits de l'homme Navi Pillay a exprimé ses inquiétudes sur les rapports concernant la détention des membres influents des frères musulmans en Egypte.



Il est nécessaire d'examiner si le printemps arabe peut inspirer les mouvements démocratiques dans les deux régions à la lumière des 8 domaines suivants, dans les programmes de la culture de la paix :

1. Participation démocratique : elle est au centre des révolutions arabes avec la participation de tous les citoyens dans les élections qui impliquent les bulletins de vote et non les balles. La lutte pour la démocratie dans les pays arabes fait partie d'un mouvement même plus global de ces dernières décennies.

2. Droits de l'homme: le respect des droits de l'homme est d'une importance capitale: « la volonté des nouveaux gouvernements au respect des droits de l'homme déterminera si ces soulèvements ont réellement donné naissance à une véritable démocratie ou ont reproduit tout simplement un autre système autoritaire sous des formes nouvelles » (Human Right Watch). La création d'un Etat respectueux des droits peut être un travail minutieux qui nécessite la formation des institutions de gouvernance efficace, de tribunaux indépendants, d'une police professionnelle et une résistance à la tentation de violer les droits de l'homme et la primauté du droit.

3. Education à la non violence et à la paix: le Printemps arabe a apporté un enseignement riche sur la paix et la non violence.

4. Tolérance et solidarité: plusieurs initiatives en faveur de la solidarité et la tolérance religieuse se font remarquer en vue de faire face à la montée du radicalisme et du fondamentalisme. Malgré l'insistance de la violence dans les médias à caractère commercial, le monde est entrain d'apprendre qu'il y a des courants au sein de l'Islam qui font la promotion d'une culture de la paix.

5. L'égalité entre les hommes et les femmes: les femmes ont joué un rôle crucial et décisif au cours du Printemps arabe. Bien qu'il y ait encore un long chemin à parcourir pour leur accession à la pleine égalité, leur activisme a

eu un grand impact sur la société entière.

6. Liberté de l'information: la libre circulation de l'information a joué un rôle essentiel dans le printemps arabe. La jeune génération est motivée pour l'apprentissage et le partage de la vérité et ne peut pas être empêchée de la communiquer. La révolution égyptienne a été effectuée par des jeunes armés seulement « des téléphones cellulaires et des tablettes ipad ».

7. Désarmement et sécurité: les anciens présidents Mubarak en Egypte, Kadhafi en Libye et maintenant le Président Assad en Syrie, ont été incapable de se maintenir au pouvoir grâce à leur force militaire. Dans le même temps, les Etats-Unis et leurs alliés européens ont également été dans l'incapacité d'imposer leur volonté à travers une intervention militaire, d'abord en Libye et maintenant en Syrie. Bien qu'elle soit ignorée par les médias et le pouvoir politique traditionnel, la résistance non violente semble être le véritable pouvoir du peuple.

8. Développement durable: partout dans le monde, l'engagement de la société civile pour le développement durable est l'un des éléments les plus essentiels du mouvement pour une culture de la paix. Cependant, dans le cas du printemps arabe, cet engagement reste marginal.

On peut donc conclure que le Printemps arabe et les révolutions démocratiques en cours dans les pays arabes ont ouvert un nouvel élan vers une culture de la paix et une lutte démocratique. L'humanisme africain (Ubuntu) qui est l'essence même de l'être humain dans sa façon d'être généreux, hospitalier, attentionné, compatissant ainsi que l'harmonie sociale sont des valeurs inestimables que l'Afrique peut offrir au monde (Tarkegin A et Hannah T, 2008).

La jeunesse constitue la principale ressource humaine des deux régions et doit être encouragée et soutenue pour faire le choix dans la transition menant de la culture de la violence à une culture de la paix.

Dans le souci d'aborder les causes profondes des conflits et construire une paix durable, il est très important de favoriser la culture de la paix par l'éducation. Il est donc souhaitable que la jeunesse acquiert des connaissances et des compétences qui favorisent le dialogue à travers les mécanismes non violents de règlement des conflits et d'éduquer les citoyens sur leurs droits fondamentaux. Ce faisant, les éducateurs à la paix contribuera à changer les normes et les paradigmes des conflits.

Les recherches scientifiques sont très cruciales dans l'exploration des problèmes liés à l'absence des pratiques d'une culture de la paix dans les deux régions et la façon dont une culture de paix peut être réintroduite et le processus de transformation d'une culture de la guerre en une culture de la paix. La culture de la violence est extrêmement complexe. Elle se manifeste par le militarisme, l'oppression, l'exploitation et la marginalisation des pauvres.



Une analyse sérieuse de ces manifestations est nécessaire en vue d'élaborer des stratégies visant à combattre la violence et à promouvoir la culture de la paix par le pardon et les mécanismes traditionnels de réconciliation.



Recommandations des actions stratégiques

1. Réintroduire la culture de la paix à tous les niveaux, du sommet à la base.
2. Concevoir et mettre en œuvre le processus de transfert des connaissances et de la sagesse de nos ancêtres, lié à notre culture de la paix.
3. Mener des recherches et des études empiriques sur notre patrimoine de la culture de la paix.
4. Introduire l'éducation à la paix dans les programmes scolaires.
5. Aux parlements et aux décideurs politiques, intégrer la culture de la paix dans le processus de la construction de la paix et du développement.
6. Promouvoir les valeurs telles que la compassion, l'entraide, la diversité, et la non violence.
7. Nécessité de promouvoir la démocratie, le respect des droits de l'homme, de l'égalité des genres et surtout l'amour de la justice.
8. Encourager la diversité et la participation démocratique.
9. Consentir des efforts communs dans les deux régions pour la promotion des travaux de recherches et d'études dans le domaine de la culture de la paix.
10. Nécessité d'éduquer les enfants et les jeunes sur la façon d'analyser, comprendre et gérer les conflits et de les sensibiliser sur les mécanismes traditionnels de règlement des conflits.

*Présenté par Mlle Tigist Yeshiwas Engdaw,
de l'Institut d'études pour la Paix et la Sécurité,
Université d'Addis-Abeba lors de la 5^{ème} Réunion
de concertation de l'ASSECAA tenue à Bujumbura,
Burundi, les 29 et 30 novembre 2013.*

Chapitre 3 : Démocratie et Droits de l'homme

Introduction

La lutte pour la consolidation des valeurs de la démocratie et des droits de l'homme est considéré comme l'un des plus grands succès de la civilisation humaine qui ont jusqu'ici été faites par l'esprit humain, et à laquelle tous les hommes de différentes couleurs, races et cultures y ont contribué au cours de la cours de l'histoire; la démocratie est un mode de réalisation pratique et réaliste pour une forme de prise de conscience politique et assume, dans son essence, les principes fondamentaux et les valeurs représentées par la liberté, la justice et l'égalité.

La démocratie est la seule forme de régime politique qui est compatible avec le respect des droits de l'homme. Ainsi, lorsque nous parlons de la démocratie et des droits de l'homme, nous concluons que l'association de ces deux concepts, en tant qu'un système démocratique est le meilleur protecteur des droits de l'homme et ces droits sont le terreau fertile où la démocratie se développe et ses concepts sont améliorés; en ce sens que l'approche démocratique ne peut jamais être appliquée correctement, seulement sur un terrain fertile pour la croissance de la liberté qui les citoyens devraient bénéficier afin d'avoir la volonté libre. Cela leur permet d'acquérir les connaissances qu'ils recherchent et d'être totalement libre en termes d'adoption de leurs propres choix en tant qu'une condition préalable à toute pratique démocratique.

La démocratie et les droits de l'homme sont une préoccupation majeure depuis longtemps par des anciennes sociétés humaines; la preuve est que la Code de Hammourabi, dans la partie orientale de la planète, dans laquelle ses lois assuraient la protection des droits de l'homme, alors qu'en Grèce, le dialogue de Platon, Aristote et Socrate incarne un modèle de réforme de ces lois. Dans son livre « La République », Platon a bien indiqué la façon dont la justice doit être mise en application . Il a imaginé la mise en place de l'utopie tout en lançant l'idée d'avoir des règles et des penseurs rationnels.

Toujours dans l'Est, le berceau de trois religions divines, avait assisté à un mouvement de réforme large qui redressent les griefs envahissants, ouvrant ainsi la voie à ce qui est connu aujourd'hui comme «les droits de l'homme», ainsi que - les formes de la démocratie dans les républiques de l'ancienne Inde, qui existait dans le sixième siècle avant JC.

Avec le développement de la vie et de la société



civile, ces concepts humains ont reçu plus d'attention et sont venus à assumer plus grande importance.

En parlant de la démocratie dans le Monde Arabe et en Afrique lors de l'heure actuelle, nous devons garder à l'esprit qu'il s'agit de plante fraîche qui pousse prudemment dans le sol des cultures arabes et africaines qui caractérisent de nombreuses coutumes et traditions qui constituent parfois des obstacles à la transformation démocratique. Il s'agit notamment de la structure sociale, sectaire et des loyautés tribales et ethniques ..., etc.

En outre, le modèle occidental de la démocratie, que le monde a appris à connaître aujourd'hui, ne peut jamais être le seul paradigme qui sied à toutes les sociétés en raison de la divergence des valeurs sociales et des legs culturels qui prévalent dans ces sociétés. Les sociétés arabes et africaines ne font pas exception.

La démocratie et les droits de l'homme ne semblent être de l'agenda politique, intellectuelle et médiatique en raison des événements qui se déroulent dans la région à la poursuite de la démocratisation et du changement des régimes qui ont lieu dans la plupart des pays arabes; Cela nécessite d'autres débats et une réflexion profonde sur les mécanismes appropriés pour cette transformation, parce que la scène politique est complexe et entourée par l'ambiguïté dans de nombreux pays qui ont connu un changement de régime.

C'est parce que les systèmes politiques de ces pays - avant le changement - ont adopté des démocraties formelles et ont abusé les moyens de la démocratie (les constitutions, les parlements, les élections et les partis politiques) en faveur de leurs intérêts.

En fait, les anciens régimes arabes se sont éloignés de la bonne approche de la démocratie afin de s'assurer de leur séjour au pouvoir pour une longue période, ce qui a amené leurs peuples à se révolter contre eux et à chercher un changement politiques dans l'espoir de façonner leur avenir, d'une manière qui répond à leurs aspirations pour assurer la justice, l'égalité, la liberté et une vie décente.

Par conséquent, nous pouvons dire que la démocratie n'est pas un jeu d'être chassés ou une poudre pour être fondu dans les moules, il s'agit plutôt d'une action pour le bien être de qui de nombreux segments de la société font leurs efforts,

y compris des hommes de politique

, des hommes d'affaires, des économistes, des hommes de loi, des hommes de lettres, des journalistes et des philosophes.

Dans ce chapitre, nous avons présenté deux documents de travail sur la démocratie, le premier est sous le thème ((Contributions de l'éducation et de la démocratie à la réalisation du développement et de la stabilité politique, économique et sociale)), préparé par le Dr. Adnan Badran, membre de la Chambre de Dignitaires(Majlis Alayan) du Royaume hachémite de Jordanie, lors de la Rencontre de concertation de l'ASSECAA, tenue en 2007, qui a mis l'accent sur les contributions de la démocratie et de la corrélation entre la démocratie et l'éducation, tandis que le deuxième document de travail était sous le thème ((Les Règles de procédure pour l'édification de la démocratie)), qui est préparé par le Dr Saoud Mohammed Al-Shawoosh, professeur adjoint de science politique au Centre d'études politiques et stratégiques à l'Université de Sana'a, lors de la Journée de l'ASSECAA tenue le 7 mai 2012

["Contributions de l'éducation et de la démocratie à la réalisation du développement et de la stabilité politique, économique et sociale"](#)

Il y a une forte corrélation entre les valeurs de la démocratie et celles de l'éducation, comme les valeurs d'égalité et de liberté ne peuvent être atteints dans une société sans l'engagement de la société vis-à-vis des valeurs de l'éducation; En outre, la démocratie constitue une approche qui aide la société dans l'élaboration des politiques éducatives, sociales et économiques pour être en rapport avec les intérêts présents et futurs en matière d'exploitation de la richesse matérielle et humaine d'un pays; la pratique de la démocratie exige une prise de conscience de l'importance du rôle de l'individu dans la société.

La démocratie est une culture des tendances, qui ne peut être construite que par l'éducation, depuis la petite enfance, mais aussi l'enfant doit être nourri par cette démocratie comme un moyen de pensée et de pratique, de sorte que cette culture démocratique grandit avec son esprit pour devenir un mode de vie et une culture d'une société.

La réforme démocratique est devenue une nécessité pour la politique, le développement économique et social, la prospérité et la stabilité en Afrique et dans les pays arabes afin de parvenir à la paix fondée sur la justice, la légitimité et la primauté du droit.



Les pays africains et arabes sont caractérisés par une riche culturelle et des pratiques de la gouvernance, du commerce, de la science et des arts. Ces pays sont disponible pour un véritable partenariat, afin de promouvoir la liberté et la démocratie pour atteindre la prospérité pour tous dans un monde de mondialisation et du libre commerce. La réforme démocratique dépend de soi et de la volonté des pays de la région.

La réalisation de progrès dans la stabilité politique, économique et sociale dépend principalement sur le processus d'apprentissage en termes de construction de la démocratie et d'éducation démocratique, qui est formée par un processus d'apprentissage dans les milieux suivants: -

1 –Au niveau de la famille dans laquelle l'esprit de l'enfant est formé par les compétences et les concepts de modèle, de sorte que, la maison est considérée comme la première école dans la formation de la pensée humaine nécessaire pour la construction de la démocratie et pour le développement de la vie politique, économique et social.

pensée pour atteindre la pensée critique et analytique, la créativité et l'innovation. La démocratie et la culture du dialogue sont consolidées dans ce stade.

5 –Au niveau de l'étape de travail: - la mise en œuvre des compétences entame à ce stade, comme la pluralité intellectuelle qui conduit au pluralisme politique, et qui est considérée comme la base pour l'établissement de la démocratie.

Les contributions de l'éducation et de la démocratie sont axés sur la réalisation du développement dans trois domaines principaux suivants : -

Premièrement: dans l'aspect politique , la marche vers la démocratie et la primauté du droit exige une garantie effective des droits de l'homme et d'autres libertés fondamentales, et cela conduira au partenariat, à la coopération, au libre échange d'idées, à la résolution pacifique des différends, à la réforme des institutions de l'État, à la bonne gouvernance et à la transformation vers la modernité.



2 –Au niveau des camarades de classe: - l'étudiant est influencé par ses camarades de classe dans le processus d'apprentissage et de cotation sur la façon de développer la démocratie, la culture du dialogue et du respect des différences d'opinion et la consolidation des principes de la démocratie et de la construction d'une véritable citoyenneté.

Deuxièmement: dans l'aspect social et culturel, l'accès à l'éducation doit être garanti pour tous, la liberté d'expression, l'égalité entre hommes et femmes, l'accès aux technologies de l'information, la disponibilité de la main-d'œuvre bien qualifiée et la construction d'une société cognitive pour répondre aux défis de la mondialisation, s'engager, en plein essor avec les autres; ce qui nécessite l'élimination de l'analphabétisme, l'expansion des possibilités d'éducation et la promotion de l'éducation vers l'harmonisation et la qualité, pour le développement de la société qui se change constamment en fonction de nature du milieu démographique et géographique.

3 –Au niveau de l'école: - l'esprit créatif et penseur est formée à travers d'une approche organisée qui développe les compétences d'analyse, la conclusion , la pensée critique et les valeurs. Les tendances et les compétences appropriées sont formés, en particulier au cours de la formation de base.

Troisièmement: dans l'aspect économique, où le développement a besoin d'approfondir les principes de la démocratie et de la Choura et d'élargir la base de participation du public à la vie politique et sociale, du

4 –Au niveau de l'université: - il est un incubateur important dans la construction du pluralisme intellectuel de l'étudiant et dans la libération de la



respect de l'éthique de travail, de la liberté d'expression et d'assurer l'indépendance du pouvoir judiciaire et la construction d'une société civile efficace et des organes de médias indépendants qui supervisent de près les comportements des trois pouvoirs (législatif, exécutif et judiciaire). Les systèmes démocratiques protègent les droits et les intérêts des personnes, sans discrimination et mettent l'accent sur la participation de tous sans marginalisation et promettent l'état de droit et la transparence.

Éducation et Démocratie:

L'éducation joue un rôle important dans le développement de la conscience démocratique des citoyens. La démocratie est un système intellectuel, politique et sociale intégrant les valeurs et les principes. Il est indéniable que la société ne sera pas en mesure de comprendre et d'adopter ce système convenablement,

de la structure du système politique et ses orientations générales. L'égalité des opportunités dans le processus éducatif consolide la stabilité de tous les segments de la société, par cultiver la démocratie à travers l'éducation afin de développer l'esprit d'appartenance au système politique d'une part, et à la patrie d'autre part.

Le niveau d'éducation atteint par les individus dans la société, conduit à une reformulation de la définition des rôles de ces personnes lors de l'introduction du pluralisme politique fondé sur le dialogue et le respect des différences d'opinion. Le processus éducatif développe l'esprit d'appartenance et encourage la promotion de l'unité nationale, qui influence la stabilité politique dans le pays, ainsi que soulève la prise de conscience et éclaire les membres de la société sur leur droit à la participation politique et les encourage à exercer ce rôle par les institutions compétentes.



à moins qu'il apprend et s'entraîne à ses principes.

L'éducation est le meilleur moyen pour le développement des peuples qui se rendent compte de l'importance de la démocratie et sont capables de la comprendre, de la défendre et de la pratiquer correctement pour que la société soit en mesure de vivre dans ce système et d'en tirer profit.

Si la démocratie est appliquée dans la société qui est ignorant de ses principes, la démocratie peut constituer un danger pour la société.

L'éducation joue un rôle important dans la stabilité politique, comme étant l'un des piliers les plus importants du système politique, comme le processus d'éducation dépend de l'éducation des générations sur des visions politiques de ce système et la mécanisme de réaliser ces visions par l'orientation des jeunes générations. On pourrait dire que le système d'éducation est une expression, d'une façon ou d'une autre, de la nature et

En outre, il cultive une culture de la communauté qui maintient la cohérence du tissu national afin de renoncer à la violence, lutter contre les actes terroristes qui portent atteinte à la patrie, aux citoyens et enfin au processus éducatif, en particulier l'université, tout en contribuant à l'auto-dépendance et à l'indépendance politique qui fluctue et change selon les caprices et les désirs des autres.

La démocratie et ses contributions: -

La démocratie ou "le pouvoir du peuple par eux-mêmes", soit directement par les gens eux-mêmes, sans intermédiaire qui est appelée (démocratie directe), ou par l'élection de représentants connue sous le nom (démocratie représentative); elle peut être, aussi, une combinaison de ces deux méthodes par le parlement et le peuple, chacun a ses fonctions et est appelée (démocratie semi-directe); malgré cela, le concept de démocratie est toujours ambigu et il y a un conflit entre les praticiens de l'action politique et due à ce fait, la

transformation démocratique est entravée dans certains pays arabes.

Les différences en terme de concept de la démocratie sont dues à l'existence d'ambiguïtés intellectuelles qui empêchent les courants idéologiques et politiques de l'acceptation de la démocratie. En outre, elle peut être à cause de la corrélation entre la démocratie et les croyances idéologiques de l'Occident et leurs tendances.

Il est à noter que les différences sur le concept de la démocratie ne sont pas limitées à des différences des points de vue sur l'état d'une part de la société ou les différences des points de vue du gouvernement et celle de l'opposition, mais elle s'étend à des différences sur le concept de la démocratie elle-même - et donc la faisabilité de sa mise en application, et comment les atteindre et comprendre les courants politiques, partis

établir un consensus pour faire face au règne de la tutelle sur les gens, et le remplacer par le système au pouvoir, où la souveraineté n'est pas pour un individu ou une minorité, mais elle devrait plutôt être basée sur le système démocratique de la Shoura parmi les gens qui constituent la source ultime du pouvoir.

Contributions de la démocratie à la stabilité politique

1 - La démocratie est désireux d'établir un système fondé sur la primauté du droit, la liberté responsable et le respect des opinions des autres et que l'opinion de la majorité doit prévaloir et être respectée par la minorité.

2. La démocratie travaille pour la création et la mise en œuvre d'une politique globale de développement à travers des diverses institutions de la société civile . La démocratie est un esprit dans lequel tous les aspects de la vie de la société, sont pratiqués et appliqués.



et mouvements qui cherchent pour le changement et qui travaillent pour le réaliser.

Les différences sur le concept de la démocratie influence une partie importante de la société, et aujourd'hui, les restrictions de chaque partie sur le concept de la démocratie de l'autre, constituent un obstacle devant le développement de la pensée politique, dans lequel chaque partie reconnaît la présence de l'autre partie, l'accepte comme un partenaire à part entière dans la société, respecte son droit d'expression, prend en compte ses intérêts et le garantit le droit de la participation politique effective.

Il ne fait aucun doute que les différences de points de vue des forces politiques sur le concept de la démocratie entrave la propagation de l'idéologie politique, dans laquelle les arabes et les musulmans ne peuvent pas

3. L'application de la démocratie est basée sur la pleine conscience de ses praticiens, afin de ne pas être mal compris et mal utilisé, afin de promouvoir les principes de l'égalité, de la liberté et du primauté du droit.

4. La démocratie évite d'insulter la dignité de l'État et ses institutions, pour être un comportement responsable et une approche noble de la vie qui ne donne pas le droit d'une partie à monopoliser la sagesse et la vérité, ainsi que, la démocratie ne permet à personne d'abuser les droits de vaste majorité de la population.

5. La démocratie contemporaine, aujourd'hui, est plus modeste que certaines personnes pensent, elle est loin d'être une doctrine globale et ne plus un système socioéconomique avec son contenu idéologique déterminé.



La démocratie contemporaine est une approche pour la prise de décisions publiques; ainsi que, c'est une approche nécessaire requise pour la coexistence pacifique entre les membres de la société. Cette approche est basée sur des principes et des institutions qui permettent au groupe politique à gérer les différences d'opinions et des points de vue de manière pacifique, et par conséquent, elle permet à la société de contrôler les sources de conflits et de guerres civiles; la démocratie contemporaine peut être atteinte en limitant la pratique démocratique par une constitution qui tienne en compte des conditions approuvées par tous les forces de la société et d'être établies par consensus.

La démocratie est capable de faire cela quand il a libéré son système de pouvoir de l'inertie, de sorte que la démocratie soit profondément enracinée dans les différentes sociétés en termes de religion, d'histoire et de culture.

En conséquence, elle est devenue une approche pratique et réaliste qui prend en compte des diverses croyances et valeurs de la société, prend soin de l'étape de la pratique démocratique et les résultats à atteindre à partir de la gouvernance démocratique; la démocratie contemporaine est une approche qui offre des solutions et encourage des institutions sans préjudice de l'adaptation des principes de la démocratie ou de la perturbation des institutions constitutionnelles.

6 - La démocratie est considérée comme l'un des piliers de la sécurité nationale et constitue un terrain solide pour la construction d'une nation forte et unifiée, sa force est inspirée des aptitudes et des capacités de son peuple; la sécurité nationale est un bouclier pour la démocratie car ils sont complémentaire, la démocratie vise à maintenir la sécurité nationale si elle est correctement utilisée, cela signifie que la sécurité nationale est la responsabilité de chacun pour que la nation doit être un oasis de verdure et intraitable contre toute tentative de pénétration.

7 - La démocratie soutient les institutions de la sécurité afin de jouer leur rôle dans la défense de la nation. Elle fournit les raisons de la sécurité, de la stabilité, de la prospérité et du progrès dans le but de protéger le pays et la sécurité des personnes contre toute attaque; la démocratie ne permet pas de la déformation ou de la doute sur le rôle des services de sécurité nationale, car il est considéré comme une violation de la sécurité de la patrie et de son peuple.

8 . La démocratie soutient les institutions politiques à travers plusieurs organismes, tels que le Conseil de la Nation, les partis politiques, l'engagement à la constitution, la liberté d'expression et la culture du dialogue; autres éléments incluent le respect pour les opinions d'autrui, la participation du public au pouvoir et le respect de la loi.

9. La démocratie du système politique est considérée

comme une contribution de la démocratie comme étant l'un de ses objectifs comme certains le pensent, alors que d'autres estiment que la démocratie vise à la construction d'un état indépendant de sécurité forte.

10. L'approche démocratique est un élément essentiel pour approfondir le sentiment d'appartenance à la patrie, renforcer la confiance dans ses institutions, contribuer à l'unité du peuple et protéger sa sécurité nationale.

11. Le développement démocratique contribue à la propagation de la conscience politique sur les valeurs de la participation politique démocratique et l'élaboration du cadre juridique et institutionnel pour l'Etat – ce exige une société mature et moderne.

Deuxièmement: - Les contributions de la démocratie à la stabilité sociale: -

- Parmi les objectifs de la démocratie sont : la conformité de l'intérêt de l'individu avec celui du groupe, la création de l'identité et de la liberté de l'individu ainsi que la construction de la cohésion sociale.

- La démocratie est la meilleure garantie pour la justice sociale dans la loi, dans la réalité vécue et dans les coutumes.

-La démocratie vise à protéger et à promouvoir la dignité et les droits fondamentaux de l'individu, à réaliser la justice sociale et à soutenir le développement socio-économique.

- La démocratie permet la participation réelle des citoyens à tous les aspects économiques, politiques et sociaux, dans le cadre de la justice sociale, l'égalité des chances et la réalisation de l'équilibre entre les droits et les libertés.

Troisièmement: les contributions de la démocratie à la stabilité économique:

1. Il existe une forte corrélation entre la situation économique et la démocratie, mais il n'y a pas d'accord sur la nature de cette relation; la démocratie est une condition pour la réussite de la réforme économique, ce qui nécessitera la prise des décisions vitales, de grands sacrifices du peuple, la participation dans la prise de ces décisions et la conviction de la nécessité de ces sacrifices.

2. La réforme démocratique et économique vont côte à côte, et il n'est pas censé que le processus de réforme économique échoue dans le cadre de la démocratie car elle reste modifiable en fonction d'évolutions et de changements, mais si elle échoue pour des raisons externes tels que l'agression, le blocus ou la coupe des aides, la démocratie reste l'arme ultime contre l'agression que le monde ne peut pas digérer l'idée de la punition de tout pays démocratique ou son attaque.



3. Nous devons évaluer l'ampleur de la durabilité du progrès économique dans le cadre de l'approche démocratique, dans le cas de l'échec de la réforme du processus économique pour des raisons locales, il est nécessaire de connaître les raisons qui empêchent le progrès économique; nous devons aussi être certain si ce déséquilibre est due au système démocratique lui-même, ou aux fonctionnaires qui sont en charge.

-La démocratie vise à respecter l'humanité des individus, leur enthousiasme et à leur fournir un niveau de vie décent et une égalité d'opportunités.

-Adoption de l'approche démocratique en tant qu'un système politique conduit à la stabilité économique nationale et à la paix sociale.

-La réalisation de la démocratie nécessite un véritable partenariat entre hommes et femmes dans la gestion des affaires de la société, dans laquelle ils travaillent d'une manière intégrée et équitable qui assure leur contribution mutuelle en raison de leurs différences, La paix et le développement socio-économique et culturel sont considérés comme une condition de la démocratie et l'un de ses fruits.

-Les contributions de la démocratie au développement administratif, qui a une relation étroite à l'économie, devraient être dominées par le système démocratique, en particulier dans les secteurs des affaires et par des institutions économiques et devrait accepter l'opinion de l'autrui fondée sur des motifs scientifiques et appropriés, avec le but de la réconciliation publique, mais pas un avantage personnel et éliminer l'écart, qui est la prévalence des comportements opportunistes et égoïstes, ou la tendance à abuser du pouvoir d'une manière qui est incompatible avec l'intérêt public ou les aspects légitimes de l'autorité bureaucratique; l'écart peut inclure la corruption, le népotisme, le favoritisme et le manque de mesures objectives nécessaires pour évaluer la performance.

-La démocratie peut jouer un grand rôle dans la promotion des principes de la décentralisation administrative, ce qui contribuera à activer le rôle des gouverneurs administratives afin de contribuer activement au développement et au progrès économique et de coopérer avec les citoyens dans leurs quartiers pour résoudre leurs problèmes. Par la suite, l'administration sera prête pour la planification, la mise en œuvre et la supervision.

-La démocratie accorde une liberté responsable qui ne viole pas les droits des individus, leurs travaux et leurs choix ou les impose à s'engager aux emplois particuliers, ni n'empêche les individus de mener une affaire souhaitée ou une activité agricole ou industrielle; la démocratie interdit également le monopole de certains emplois par certains organismes; assure la liberté du travail, le droit d'être en grève pour tous ceux qui veulent, mais cela n'empêche pas

le gouvernement de réglementer les lois du travail (commerce ou industrie) en faveur de l'intérêt public.

Par conséquent, ce n'est pas une liberté absolue, que le gouvernement a le droit d'empêcher les femmes et les enfants de s'engager aux travaux durs afin de préserver leur santé, il a également le droit d'identifier certaines qualifications nécessaires pour certains emplois. Le gouvernement a également le droit de réglementer les relations entre les employeurs et les employés, tels que les conditions de travail, la discipline, l'assurance sociale, les heures de travail, la structure salariale et les compensations pour apporter l'harmonie entre les individus et l'intérêt public, l'employé a le droit de recevoir une rémunération équitable et approprié afin d'assurer une vie décente pour eux et leurs familles, en plus, ils ont droit à d'autres moyens de protection sociale en cas de besoin.

- L'atmosphère démocratique offre un environnement approprié pour le développement et le progrès car ces atmosphères vitales et animées sont contrairement à ce qui se caractérisent par la stagnation et l'immobilité. Cet atmosphère démocratique permet de créer de nouvelles idées et de les développer afin de récolter les fruits plus tard, et par conséquent, elle contribue à apporter plus de bien-être pour les individus et la société en général.

- La démocratie a des avantages positifs pour le développement global, la prospérité de l'Etat et la consolidation des valeurs de liberté, de justice et d'égalité dans la société; la démocratie dans son essence profonde est une pratique quotidienne affecte tous les aspects de la vie, une façon de penser, un comportement et un traitement et ce n'est pas une des formes vicieuses de l'esprit ou tout simplement une manifestation; elle est, en ce sens, pas une seule forme juridique et ce n'est pas un état temporaire, ou un cadeau ou une subvention de quelqu'un, mais elle est un droit permanente fondamentale, des règles et des traditions pour tous et elle s'applique à tous sans aucune discrimination.

La structure de la démocratie est déterminée par la façon qui régit nos relations avec l'autre, à partir de la famille et par le biais des relations sociales à des moyens par lesquels nous élisons nos représentants dans les institutions du gouvernement qui prennent les décisions et les méthodes par lesquelles nous établissons notre partis politiques et autres institutions civiles, qui assurent la communication avec la société d'une part, et la surveillance efficace du pouvoir en place d'autre part.

Enfin, le monde d'aujourd'hui est témoin de l'élaboration et de la mise en place de méthodes démocratiques dans l'approche politique, comme les grandes puissances mis dans leurs priorités la coopération et la négociation avec les gouvernements élus démocratiquement, par conséquent, nous devons travailler à consolider l'approche démocratique, de sorte que nous pouvons



suivre le rythme du développement dans tous les aspects politique, économique, scientifique et social, qui sont le pilier de la stabilité et du développement dans le monde.

Recommandations: -

1. Introduire certaines améliorations au système d'éducation, de temps en temps, suivre l'évolution des sciences modernes afin de préparer une génération capable de mettre en œuvre le processus de développement global.

2 – Mener une étude adéquate sur les projets éducatifs visant à sensibiliser le public à l'éducation, créer un environnement éducatif approprié tout en profitant des expériences éducatives locales, régionales et internationales afin d'améliorer l'éducation.

3 - Etablir un plan de réforme globale pour le développement de l'éducation, en coordination avec toutes les autorités concernées afin de préparer les générations pour être en mesure de soutenir les structures politiques, économiques et sociales.

4 Réviser la philosophie de l'éducation et ses objectifs éducatifs pour être compatibles avec le processus démocratique et activer l'appartenance nationale en matière d'éducation, qui contribue à améliorer le processus éducatif global.

5. Encourager la recherche scientifique pour servir les sociétés et son développement en mettant l'accent sur la recherche scientifique pratique et augmenter les dotations financières à cette fin.

6 - Intégrer les objectifs de l'éducation pour tous dans le cadre des politiques publiques, les programmes et les activités pour être engagé dans le cadre du plan d'action mondial pour atteindre les objectifs de l'éducation pour tous.

7 - Appliquer la démocratie fondée sur des principes fermes en vertu de certaines règles qui tiennent leur légitimité de l'Islam, la démocratie ne peut pas fonctionner sans crédibilité et cette crédibilité découle des racines de l'Islam.

8 - Travailler sur le développement de la notion de la démocratie et des droits de l'homme au sein des peuples des deux régions, conformément aux stratégies éducatives scientifiques sophistiquées.

9 - Soutenir les démocraties émergentes et les aider à se grandir, à se développer et à formuler des législations qui visent à la mise en place de moyens technologiques de communication et de développement technique, à la fois pour le processus politique ou pour les processus économique, éducatif et social.

10 – Formuler des règlements visant à lutter contre

toutes formes d'extrémisme, de discrimination sectaire et raciste et contre la pauvreté et le chômage qui sont considérés comme principales raisons du chaos et de l'instabilité.

11-Il est nécessaire de renforcer le développement économique du fait que l'augmentation du niveau et de la qualité de vie qui est nécessaire pour accroître la participation politique.

12 - Il est important de réaliser la mission de l'université dans le maintien de son indépendance et de réaliser ses trois objectifs à savoir:-

- Etablir un service d'éducation sur la base de la qualité, ses résultats devraient être efficaces pour bâtir une économie fondée sur la connaissance basée de l'intelligence du capital humain et de l'adéquation avec le développement et l'économie de la mondialisation.

- Bénéficier de la recherche, de la créativité, de la traduction et de la publication en matière de construction de la connaissance et de la production de biens et de services technologiques, afin de soutenir la production nationale, réduire le chômage et améliorer le niveau de qualité de vie du peuple.

C - Fournir des services à la société par le biais de l'interaction de l'université avec les différents segments de la société (segments économique, politique, éducatif et social) et assurer l'expertise et les conseils aux institutions de la société.

Dr. Adnan Badran

Membre de la Chambre des Dignitaires) Majlis Al-Ayan)

Le Royaume hachémite de Jordanie

Rencontre de concertation de l'ASSECAA , les 21 et 22 Octobre 2007

[2- Les règles de procédure pour l'édification de la démocratie](#)

Avant-propos:

Le concept de la démocratie avec ses multiples dimensions a soulevé de vifs débats au sein des politologues et des sociologues, comme cela a été le cas avec de nombreux concepts liés au phénomène de "l'Etat et la Société" impliquant la liberté, la justice et les droits.

Il est à noter que le terme «démocratie» fascine, et par conséquent, la plupart des régimes politiques sont désireux d'intégrer ce concept dans leurs systèmes politiques, peu importe la façon dont elle est pratiquement incarnée dans le cadre de leurs systèmes politiques.



On pourrait dire qu'en dépit de l'ambiguïté inhérente à la définition de la démocratie, les systèmes démocratiques partagent un concept commun, à savoir; la responsabilité des actes des dirigeants à l'égard de leur peuple, qui exerce leur rôle de contrôle par le biais des représentants élus à travers des élections libres et équitables.

En conséquence, cet exposé tentera de faire la lumière sur son thème principal en mettant en évidence les caractéristiques de la démocratie et son état actuel dans le monde entier, ainsi que les principes à suivre pour la construction des régimes démocratiques.

le droit de recourir à la force ou à des moyens illégaux pour empêcher le parti gagnant de prendre le pouvoir.

- Le parti au pouvoir n'a pas le droit de restreindre les activités politiques des citoyens ou d'autres partis aussi longtemps qu'ils ne cherchent pas à renverser le gouvernement par la force.

- Il ya au moins deux ou plusieurs partis politiques qui se disputent le pouvoir lors de chaque élection.

2-Samuel Huntington:

Le célèbre politologue américain Samuel Huntington



1 – Les caractéristiques de la démocratie:

De nombreux politologues ont tenté de définir les principes et les caractéristiques de la démocratie, qui sont aussi controversés aussi que le concept de la démocratie. Nous nous limiterons ici à présenter deux points de vue exprimés par deux savants occidentaux, étant donné que le monde occidental est à l'origine du concept de la démocratie.

1-Anthony Jones:

Il est l'un des politologues qui ont confirmé qu'un système démocratique est celui qui contient un certain nombre d'indicateurs, y compris que:

- Le gouvernement est dirigé par un parti politique ou une coalition de partis politiques qui sont arrivés au pouvoir à travers des élections populaires.
- Les élections se déroulent dans des périodes déterminées et le parti au pouvoir ne peut pas seul changer la date fixe des élections.
- Tous les citoyens adultes mâles et femelles résidant de manière permanente dans le pays ont droit de participer aux élections.
- Tout citoyen a une seule voix lors de chaque élection.
- Les partis qui n'ont pas gagné les élections, n'ont pas

a résumé les éléments que de nombreux penseurs occidentaux ont jugés nécessaire pour la réussite de la démocratie. Ces éléments sont les suivants:

- Un niveau élevé de la richesse économique, une répartition relativement égale des revenus et des richesses, l'existence d'une économie de marché, une croissance économique et une modernisation sociale, l'existence d'une aristocratie féodale, l'absence d'un système féodal et d'une forte bourgeoisie à une étape de l'histoire de la société, l'existence d'une classe moyenne forte, un taux de scolarisation élevé et un faible taux d'analphabétisme, un niveau faible de violence civile et l'existence des dirigeants politiques fidèlement attachés à la démocratie.

2 - Etat de la démocratie dans le monde

Nous constatons aujourd'hui que la plupart des systèmes politiques, d'une façon ou d'une autre, se dirigent vers la démocratisation, suite au fait qu'ils cherchent à mener des réformes politiques visant la promotion de la démocratie. Bien que ces réformes soient limitées dans leur champ d'application ou qu'elles soient menées conformément au désir des dirigeants de ces systèmes politiques ou sous les pressions populaires ou de l'étranger, ils indiquent au moins partiellement, que tous les systèmes politiques du monde cherchent à adopter une approche plus



progressive vers la démocratie. Ainsi, la démocratie est devenue un principe pour la reconnaissance de la légitimité des systèmes politiques. Par conséquent, nous remarquons que la plupart des systèmes politiques démocratiques considèrent la démocratie comme étant un élément essentiel de leur composant.

Historiquement parlant, de nombreux systèmes politiques ont opté pour la démocratie que le monde a connu et que Samuel Huntington a appelé «vagues de démocratisation», qui sont réparties en trois étapes : la première vague remonte à la période 1828 -1926, le second durant la période 1943-1964, tandis que la troisième vague a prévalu dans les années 1970 et a commencé avec l'effondrement du régime militaire au Portugal en 1974.

Depuis ces périodes, de plus en plus de pays adoptent le système démocratique. Le chercheur pense que le printemps arabe qui a émergé en 2011 est la quatrième vague de la démocratisation. L'Organisation des Nations Unies a exprimé une opinion similaire, affirmant que ce qui s'est passé dans la région arabe est un tournant historique dans le processus démocratique. Ce n'est pas seulement à cause des changements qui sont survenus dans les systèmes politiques, mais aussi en raison des circonstances qui ont conduit à de tels changements tout en impliquant le rôle des mouvements de jeunesse qui se sont dressés comme de véritables défenseurs du changement, en plus de l'impact de l'éducation et des moyens modernes de communication.

La réalité vécue ne montre pas toutefois que tous les pays du monde adoptent la démocratie avec ses trois niveaux; une démocratie proprement dite, une démocratie imparfaite et une démocratie à régime hybride. Le politologue français, Maurice Duverger, estime que la majorité des nations ne sont pas démocratiques, mais plutôt elles adoptent un système politique à parti unique avec un degré de despotisme.

Comme un statu quo de la démocratie au niveau mondial, plusieurs rapports internationaux, y compris un rapport du groupe de recherche et d'analyse du magazine britannique «The Economist», un magazine très crédible, a publié un article intitulé « l'Indice de la démocratie en 2010: la démocratie en retraite » a indiqué que 26 des 167 pays du monde jouissent pleinement de la démocratie. La Norvège vient en tête de liste suivie par l'Islande et la Suède.

Selon ce rapport, 53 pays ont des systèmes démocratiques imparfaits. Le Cap-Vert qui occupe le 27^e rang au niveau mondial est en tête de liste de ces pays suivis par la Grèce, l'Italie et l'Afrique du Sud. Il a indiqué que le nombre de pays au système de la «démocratie hybride» est estimé à 33 pays. Le Hong Kong qui est classé au 80^e rang selon cet indice, est classé en tête de liste suivie par la Bolivie et le Singapour.

Le rapport souligne que le nombre des pays non-

démocratiques sont près de 55pays, avec le Madagascar qui se classe au 13^e rang, est en tête de liste de cette catégorie, suivie par le Koweït qui se situe au 114^e rang, tandis que la Corée du Nord est au bas de la liste et occupe le 167^e rang de l'indice. Dans l'indice de la démocratie établi par le service d'investigation du magazine « L'Economist », il existe une échelle de 0 à 10, qui est basée sur de nombreux indicateurs: le processus électoral, le pluralisme, le fonctionnement du gouvernement, la participation politique, la culture politique et les libertés civiles. Chaque catégorie dispose d'une notation sur une échelle de 0 à 10 et l'indice global de la démocratie est la moyenne simple des cinq critères.

En outre, « la Freedom House » (la Maison de la Liberté), dans un rapport sur l'état des libertés en 2012, a déclaré que 96% des pays européens occidentaux jouissent des libertés, 4% de ces pays sont «partiellement libres», tandis que 6% des pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord (MENA) sont libres, 22% des pays sont partiellement libres et 72% de ces pays ne sont pas libres.

Le nombre de pays avec une démocratie basée sur l'organisation des élections s'élève à 117 sur 195 pays en 2011, soit deux pays de plus par rapport en 2010. Il est à noter que le nombre de pays avec la démocratie basée sur les élections en 1988 était de 69 pays seulement.

3 - Critères de l'édification de la démocratie:

Comme nous le savons, la démocratie ou «le pouvoir du peuple par eux-mêmes», soit directement par les gens eux-mêmes, sans intermédiaire (démocratie directe), ou par l'élection de représentants (démocratie représentative); il peut être, également, une combinaison de ces deux méthodes par le parlement et le peuple, chacun a ses fonctions et elle est appelée (démocratie semi -direct).

Les critères de la démocratie sont: complexe et interdépendant de repères politique, socio-économique et culturel qui exigent beaucoup de temps afin d'être appliqués.

Sans aucun doute, l'application littérale de ces normes conduirait à la réalisation de la démocratie pleine et idéale. Toutefois, cela ne peut jamais être atteint cent pour cent. Nous ne cherchons pas à atteindre ni la démocratie proprement dite (un objectif idéal en soi), ni la démocratie imparfaite. Au lieu de cela, nous cherchons à échapper au spectre des régimes autoritaires comme un objectif tactique, puis atteindre les autres niveaux de la démocratie comme un objectif stratégique à long terme. Les normes proposées sont les suivantes:

1 - Une constitution démocratique approuvée par référendum.

2 - Une séparation claire des trois pouvoirs.



- 3 - Un transfert pacifique du pouvoir.
- 4 - Un système électoral qui reflète la volonté de tous les électeurs.
- 5 - Un pluralisme politique.
- 6- Une société civile proactive.



Une brève description de ces critères:

1. Constitution démocratique approuvée par référendum:

Pour bâtir un système démocratique, il doit y avoir un contrat social entre les gouvernants et les gouvernés, ainsi qu'une Constitution qui doit réguler et délimiter un tel contrat. La constitution doit être claire et précise, conçue pour être l'expression de la volonté du peuple. Toutes les couches sociales doivent être impliquées dans la rédaction de la Constitution de manière qu'elle soit effective dans la protection des libertés et dans la détermination des droits et des responsabilités. La constitution doit servir comme un pilier pour l'édification des Etats-Nations modernes avec les Institutions respectant l'autorité de la Loi.

De plus, la Constitution doit être l'expression de la civilisation et des aspirations du peuple qui doivent tracer la voie pour l'avenir. Elle ne doit pas être seulement l'expression de l'opinion de la majorité, au contraire elle doit être un cadre inclusif pour tous sans tenir compte des orientations, des idées et des visions différentes. En d'autres termes, la Constitution est un instrument qui doit être en mesure de régler tous les différents qui peuvent surgir dans une société donnée. La Constitution doit être applicable.

- 2- Une séparation des trois pouvoirs:

Dans un sens, la démocratie appelle au transfert pacifique du pouvoir; ce qui signifie que les dirigeants prennent le pouvoir de façon pacifique et dans l'harmonie.

Plusieurs facteurs sont associés au transfert pacifique du pouvoir à savoir que:

1. le transfert du pouvoir ne se limite pas à une classe, à une zone géographique ou à un groupe de personnes.

En d'autres termes, la compétition pour le pouvoir doit être possible au sein de la population aussi longtemps que les conditions favorables sont réunies.

2. Le transfert pacifique du pouvoir doit exprimer la volonté réelle du peuple dans le sens où les électeurs déterminent ceux qui seront leurs dirigeants et que nul n'a le droit de remettre en cause cette volonté.

3. La satisfaction qui est ressentie avec les résultats du vote du moment que l'élection a été libre, juste et équitable.

4. Il n'y a pas de système démocratique, qu'il soit parlementaire ou présidentiel où les élections se déroulent régulièrement. Néanmoins, ces élections sont formelles mais peuvent être sujettes à la contrefaçon dans leurs contenus. Elles ne peuvent donc pas être considérées comme un critère pour la démocratie.

5. Le transfert pacifique du pouvoir signifie qu'il y a un mandat constitutionnel spécifique pour les fonctions d'un Président d'un pays et dans la plupart des pays démocratiques, ces fonctions se limitent à deux mandats.

3. Le critère de la séparation des pouvoirs.

Ce principe signifie que le pouvoir ne devrait pas être monopolisé par une minorité en vue d'éviter la tyrannie. Il est l'un des fondements de l'édification des systèmes démocratiques. La séparation des trois pouvoirs (l'exécutif, le législatif et le judiciaire) doit être précise lors de la préparation de la Constitution et elle doit comporter une description exacte des fonctions et des devoirs de chaque pouvoir pour qu'il n'y ait pas de chevauchement dans leurs fonctions. La séparation des pouvoirs ne signifie pas le manque de coopération ou d'harmonie entre les 3 autorités. Nous ne voulons pas d'une séparation totale des pouvoirs comme celle pratiquée aux Etats-Unis mais nous voulons une séparation souple des pouvoirs qui permet à ces pouvoirs d'accomplir leurs fonctions avec force et efficacité grâce à une étroite coopération.

4. Un système électoral exprimant la volonté des électeurs

Un système électoral qui est approprié pour un pays donné n'est pas nécessairement approprié pour un autre pays. Si le système individuel correspond à l'un des pays, il n'est pas nécessairement approprié pour un autre. Un système approprié pour un pays est celui qui prend en compte la situation du pays dans tous les aspects politique, économique, social et culturel. Que le système électoral dépend du système majoritaire numérique ou du rapport numérique relatif, le plus important est que le vote ne soit pas insignifiant.

5. Le pluralisme politique

Les différences et la diversité sont les attributs divins et il n'est pas possible que toutes les opinions et les



perceptions soient les mêmes pour toutes les personnes. Les différences d'idées, de visions, d'attitudes, et d'idéologies ont besoin de méthodes multiples et variées pour leur application. Le pluralisme politique inclut le système multipartite, le pluralisme médiatique et la diversité d'idées et de visions; ce qui nécessite un vaste champ ouvert à la liberté d'expression. Si le pluralisme politique ne se fonde pas sur une base nationale, il deviendra un outil de destruction au lieu d'un outil de construction et cette condition est nécessaire pour les pays qui cherchent à transformer leur système politique.

6. Une Société civile active

Les organisations de la société civile sont des institutions non gouvernementales et sans but lucratif. Dans beaucoup de pays démocratiques, elles sont considérées comme des cadres d'appui ou de complémentarité pour les gouvernements. La Banque mondiale recense plus de 60.000 organisations internationales non-gouvernementales dans le monde.

En conclusion, nous pouvons dire que dans la mesure où la démocratie a besoin des critères spécifiques, clairs et applicables, elle a besoin aussi d'une volonté officielle et populaire; elle nécessite une restructuration des intérêts supérieurs au niveau national dans laquelle l'intérêt de la population doit être placé au dessus de toute autre considération.

Le modèle occidental n'a pas toutes les qualités, il a ses défauts et ses avantages. Les régimes qui cherchent à appliquer le modèle occidental ont intérêt à tirer avantage de la démocratie occidentale en y associant avec l'héritage culturel et l'expérience nationale et surtout en termes de faire de la démocratie, un exercice quotidien pratiqué par les gouvernants et les gouvernés. La transition du système antidémocratique à un système démocratique prend beaucoup de temps; le modèle occidental a réalisé ses objectifs seulement avec patience. La démocratie construite étape par étape, de façon cohérente est meilleure que celle construite dans la précipitation car cette dernière peut encore retomber dans le piège de la tyrannie.

Par le Dr. Saud Mohammed Al-Shawoosh,

Professeur Assistant au Département des sciences politiques au Centre d'études politiques et stratégiques - Université de Sanaa.

Mai 2012

Chapitre 4: Paix et Résolution des Conflits

Exploration des causes et de la dynamique des conflits armés en Afrique.

Le conflit fait inévitablement partie de la nature humaine car l'homme y a été impliqué depuis le début des temps. Certains chercheurs comme Faletti (2006) affirment même qu'un conflit n'est pas tout le temps négatif dans la mesure où il peut être constructif. En ce sens, « les conflits peuvent être utilisés pour explorer différentes solutions à un problème et stimuler la créativité en abordant ouvertement les arguments émotionnels et irrationnels tout en déconstruisant les tensions de longue durée. D'autre part, dans leur aspect destructeur, les conflits sont principalement de nature à causer des souffrances, neutraliser ou contrecarrer les aspirations des adversaires. De ce fait, ils peuvent entraver les progrès dans la société, encourager les comportements hostiles et renforcer l'attitude de vouloir gagner par tous les moyens nécessaires ». Les conflits qui seront analysés sont des conflits destructeurs avec un accent particulier sur l'environnement africain car depuis la fin de la guerre froide, l'Afrique a plus connu de conflits armés très violents qui ont engendré des conséquences négatives directs ou indirectes qu'aucun autre continent au monde. (Bureau de Renseignement et de Recherche, 2001).



Il s'agit d'explorer et de discuter des conflits armés et violents et de leur impact, en particulier sur la manière dont la prolifération des armes légères et de petit calibre (ALPC) contribue à la prévalence de ces conflits sur le continent africain.

L'étude examine 4 thèmes spécifiques à savoir la nature et les enjeux des conflits pour le développement de l'Afrique, les causes générales des conflits armés en Afrique, l'exploration des défis du trafic d'armes et des conflits violents sur le continent ainsi que les différentes stratégies pour la prévention et la gestion des conflits en Afrique.

1. Nature des conflits en Afrique

Les conflits armés en Afrique sont principalement de nature intra-étatique et interétatique. Selon



un document de documentation du Département britannique pour le Développement International, il a été constaté qu'il existe 4 types distincts de conflits de la fin de la guerre froide jusqu'à ce jour ; il y a des conflits conventionnels entre les Etats connus aussi comme des guerres d'usure. La guerre entre l'Ethiopie et l'Erythrée peut être un cas illustratif de ce type de guerre. Deuxièmement, il y a des conflits intra étatiques de type factionnel caractérisés par un engagement plutôt opportuniste que stratégique. Dans ce type de conflits, qui, la plupart du temps se manifestent par des guerres civiles, la lutte notamment pour le contrôle des zones de ressources ou de commerce est la principale motivation. Un bon exemple de la nature de ces conflits peut s'illustrer par les guerres en Sierra Leone et au Liberia sur le contrôle des ressources minérales telles que les diamants.

Le troisième type de conflits concerne les luttes à caractère ethnique pouvant déboucher sur des actes de génocide. Dans ce contexte, la région des Grands Lacs en est une bonne illustration.

Ces conflits intra étatiques sont facilités par des facteurs majeurs comme le système politique irrationnel, l'exiguïté de terres, les tensions environnementales, l'accès ethniquement inéquitable au pouvoir et aux ressources.

2. Causes générales des conflits armés.

Plusieurs facteurs contribuent à l'éclatement et à la prévalence des conflits violents en Afrique. Ces causes et ces sources de conflits en Afrique reflètent la diversité et les complexités des dynamiques historiques et contemporaines du Continent. Certaines causes sont internes, d'autres ont des dimensions internationales de premier plan. Malgré ces différences, les sources de conflits sont liées par un certain nombre de thèmes et d'expériences (J. Cleveland, Programme des Nations Unies pour l'Environnement, 2007). Les principales causes profondes des conflits comprennent les inégalités politique, économique, sociale, l'extrême pauvreté, la stagnation économique, la mauvaise qualité des services publics, le chômage élevé, la dégradation environnementale (Stewards, 1998). Afin de mieux répondre aux conflits en Afrique, Il est primordial de comprendre ces causes en faisant une distinction entre les causes profondes des conflits et ses causes secondaires.

a. les causes profondes des conflits.

Parmi les causes profondes, il y a un problème des inégalités au sein des groupes, qui constituent probablement la première cause des conflits en Afrique sur le plan social, économique et politique. En Afrique, l'accès inéquitable au pouvoir politique perpétue similairement le manque d'accès aux ressources, aux revenus et aux services sociaux. A cet égard, le cas du Rwanda, du Liberia et de la Sierra Leone peut être ici

mentionné.

En outre, l'effondrement des institutions étatiques a conduit à des conflits internes et régionaux comme fut le cas de l'ancien Zaïre sous Mobutu Sese Seko. Néanmoins, l'effondrement résulte d'un long processus dégénératif caractérisé par un régime prédateur opérant dans un système coercitif et de corruption ainsi que dans le maintien du pouvoir politique et du contrôle des ressources par des politiciens véreux. L'Etat n'est plus en mesure d'assurer les services de base et la sécurité pour ses citoyens et perd sa légitimité qui conduit à l'effondrement de la loi et de l'ordre (Africa Policy and Economics Department, 2001).

Etroitement lié à cette cause est le problème du déclin économique continu qui se manifeste sous différentes formes allant des catastrophes naturelles aux changements majeurs dans le domaine socio-économique (cas de la famine en Ethiopie en 1974 comme facteur majeur du renversement du Gouvernement d'Hailé Sélassié et les violences qui s'en suivirent).



Un autre facteur de conflits en Afrique est le processus de contrôle des ressources naturelles rares ou abondantes. Les conflits les plus fréquents sur les ressources rares s'observent dans le contrôle des pâturages ou des points d'eau essentiellement par les populations nomades. De plus, les pays aux ressources abondantes en pétrole ou en minerais sont aussi confrontés à un risque élevé de conflits pour le contrôle de ces ressources comme c'est le cas au Nigeria ou en Sierra Leone.

Les racines de la violence en Afrique peuvent aussi s'observer dans la croissance rapide de la population au-delà des capacités environnementales qui peuvent contribuer à la réduction drastique des ressources, créant ainsi les violences.

b. les causes secondaires

Le taux élevé de chômage chez les jeunes conjugué à un faible niveau d'éducation peuvent créer un risque élevé de conflits facilité par la disponibilité des armes légères et de petit calibre.

3. Les défis du trafic des armes légères et de petit



calibre (ALPC) et les conflits

Le transfert et le trafic d'armes restent un problème majeur de sécurité en Afrique. Le continent continue d'avoir le plus grand nombre de conflits armés dans le monde. Le nombre croissant des conflits en raison de la prolifération des armes légères et de petit calibre s'est observé après la guerre froide lorsque les fabricants d'armes ont vu dans l'Afrique, un marché potentiel et



attractant pour leurs marchandises (Johnson, Marsh & Thurin, 2005).

Les facteurs favorisant la prolifération des armes légères.

Plusieurs facteurs contribuent à la prolifération des armes légères et de petit calibre, mais les plus importants incluent l'effondrement de l'Union Soviétique, la piraterie internationale sur l'enjeu pétrolier, la lutte pour le contrôle des ressources, le problème des réfugiés et la fabrication d'armes locales.

a. Effondrement de l'Union Soviétique

Avec l'effondrement de l'Union Soviétique, de nombreux pays d'Europe de l'Est se sont retrouvés avec d'énormes stocks d'armes de l'ère soviétique qui constituaient une énorme charge face à leurs nouvelles exigences. Ainsi, les conflits en Afrique tels que ceux de l'Angola, des régions des Grands Lacs et de l'Afrique de l'Ouest ont été alimentés par les marchés attractifs des armes légères de ces pays en vue de se débarrasser de leurs stocks d'armes et s'assurer de beaucoup de revenus nécessaires pour les investissements dans la transformation de leurs pays vers des économies de marché.

b. Piraterie internationale sur le pétrole

Le trafic d'armes est devenu une activité complexe et compliquée impliquant un réseau de courtiers, de banques, d'entreprises de transport et des points de transbordement. Dans le cadre de ce processus, plusieurs réseaux internationaux de piraterie pétrolière ont vu le jour afin de faciliter l'approvisionnement et le transfert d'armes illégaux. Parfois, ils échangent directement des armes pour le pétrole. Ces

groupes posent de sérieux problèmes car ils servent d'intermédiaires pour les acteurs non étatiques et illégaux en vue de se procurer des armes qui sont pour la plupart du temps utilisées dans les conflits intra étatiques.

c. La lutte pour le contrôle des ressources.

L'Afrique est constamment confrontée à des luttes sur les revenus provenant des ressources naturelles et la façon dont ces revenus sont partagés. Ces conflits contribuent également à la prolifération des armes légères et de petit calibre en Afrique. La plupart des armes utilisées durant les conflits sont acquises par l'échange de ces ressources naturelles contre les armes, tel qu'il a été observé en Sierra Leone, au Liberia ou dans la Région du Delta du Niger.

d. Le problème des réfugiés.

La prolifération des armes légères et de petit calibre est aussi facilitée par les mouvements de réfugiés qui fuient les guerres et les zones de conflits. Certains de ces réfugiés qui auraient été des combattants prennent des armes lorsqu'ils fuient vers des zones sécurisées et finissent par vendre ces armes qui seront utilisées dans des activités illégales telles que le banditisme, le vol et la rébellion.

e. La fabrication d'armes locales

Plusieurs conflits et crimes en Afrique ont impliqué l'usage des armes fabriquées localement comme les couteaux, les machettes, les armes à feu de différent calibre facile à acquérir. Certaines armes blanches telles que les machettes ou les couteaux sont normalement des outils utilisés pour les activités reproductives mais peuvent également être utilisés pour perpétuer la violence comme fut le cas dans le génocide rwandais.

4. Les stratégies de gestion et de prévention des conflits armés en Afrique.

La prévention des conflits est nécessairement la première étape à privilégier avant d'appréhender leur gestion et leur résolution. La prévention demande de s'attaquer aux causes profondes et secondaires des conflits sur le continent. Tout d'abord, il y a nécessité pour tous les Etats africains et leurs citoyens à promouvoir un mode inclusif dans toutes les instances gouvernementales en vue de prévenir contre les inégalités et l'ethnisme.

Les acteurs étatiques doivent également promouvoir et respecter les valeurs et les principes démocratiques tels que le respect des droits de l'homme, la bonne gouvernance et la primauté du droit plutôt que la coercition, la corruption et l'usage de la force comme mode de gestion et de maintien au pouvoir. Ils doivent aussi se préoccuper à fournir des services de base pour assurer le bien-être et la sécurité de leurs citoyens.



Le développement et la croissance économique devraient être un autre moyen de prévention des conflits par une gestion équitable des ressources naturelles pour le bénéfice de toutes les communautés et les individus.

Les mécanismes pacifiques tels que la négociation, la diplomatie, la médiation devraient être encouragés comme première étape dans le règlement des problèmes ou des différends.

En conclusion, le continent a beaucoup souffert de l'impact des conflits ainsi que des catastrophes naturelles et environnementales. Cette situation contribue à susciter beaucoup d'espoirs et d'attentes de dividendes de la paix et de la démocratie notamment par la transition démocratique, la réconciliation, la réintégration et la reconstruction.

Il est donc nécessaire que tous les acteurs ne ménagent aucun effort en vue d'appréhender positivement les nombreux problèmes auxquels est confronté le continent à tous les niveaux.

Présenté par Ochinya O.Ojiji, Directeur adjoint et Directeur par intérim de l'Institut pour la Paix et la Résolution des Conflits, Abuja à la 1ère Réunion de la Commission de l'ASSECAA pour la Paix et la Résolution des conflits tenue à Abuja, du 11 au 13 décembre 2007

Résumé de l'exposé : « Stratégie collective de gestion des conflits en Afrique: Vers un objectif commun ».

Tout conflit est considéré comme un phénomène inévitable dans tous les types de relations humaines et se produit à tous les niveaux de la vie humaine allant de l'intra-

Depuis des temps immémoriaux, les communautés ont toujours été en compétition pour la possession de divers types de ressources et pour la domination. Ces compétitions ont inexorablement conduit les individus ainsi que les groupes social, politique, économique et religieux au conflit. On peut donc dire que le conflit est inhérent à toute organisation sociale, économique et politique de l'humanité et peut même être considéré comme un facteur de changement et de développement. Les conflits peuvent être bénéfiques s'ils finissent par produire un élément créatif pour les sociétés en mutation, tout en réalisant les objectifs et les aspirations des individus et des groupes. Le conflit peut être considéré comme constructif si le résultat apporte des changements positifs, comme en témoignent non seulement les excuses et les compensations pour les abus du passé, mais aussi la prévention future de la victimisation.

Néanmoins, les conflits violents ont des effets dévastateurs sur le bien-être de l'humanité dans tous les aspects. Qu'elles soient de source étatique ou non-étatique, de nombreuses formes de violences se sont subtilement intégrées dans la dynamique politique et sociale; ce qui peut nuire au développement de toute une société. En outre, un conflit violent détourne les ressources qui auraient pu être utilisées de manière productive; ce qui reflète la nature indésirable du conflit (Alexander, 2005).

Les conflits violents qui transcendent les frontières nationales ont des impacts négatifs sur la stabilité régionale, en y ajoutant une nouvelle dimension qui complique la vie des citoyens (Marin, 1999). Lorsque la violence acquiert une dimension régionale (de caractère interétatique), le nombre d'acteurs augmentent, les intérêts des belligérants se multiplient et la résolution des conflits devient compliquée avec de multiples impacts sur la sécurité et le bien-être des citoyens. C'est ainsi que ce travail examine



personnel aux relations internationales de l'humanité. A tous les niveaux, les conflits ont des caractéristiques et des dynamiques significatifs communs ; les personnes sont impliquées dans des conflits lorsque leurs intérêts ou leurs valeurs sont contestées ou menacées par d'autres. (Yagcioglu, 1996).

la dimension régionale des conflits en mettant l'accent sur le continent africain.

I. Bref aperçu sur les causes et les types de conflits en Afrique

Les causes des conflits en Afrique sont multiples: ils sont d'ordre politique, économique, social et culturel. Les



conflits peuvent être classés en différentes formes selon le type de critères utilisés. Par exemple, Salim (1999) cité dans Bujra (2002) classe les conflits en Afrique comme suit:

- Les conflits frontaliers et territoriaux,
- Les guerres civiles et les conflits internes ayant des répercussions internationales,
- Les conflits politiques et idéologiques,
- La transhumance et l'irrédentisme
- La sécession.



D'autres types de conflits sont de nature ethnique, religieuse ou les conflits liés aux classes sociales.

II. Le coût de la guerre et de la violence en Afrique

L'Afrique souffre énormément des conflits et de la violence armée. Les conflits armés en Afrique coûtent environ 18 milliards de dollars par an et constituent le sérieux handicap pour le développement. Si nous comparons avec les pays qui vivent en paix, les pays africains en conflit ont en moyenne, plus de 50 % de mortalité infantile; plus de 15 % de personnes sous-alimentées; l'espérance de vie réduite de cinq ans; plus 20 % d'analphabétisme adulte, 2,5 fois moins de médecins par patient et moins de 12,4 % de nourriture par personne (Hillier, Octobre 2007). De plus, entre 1960 et 2005, environ 1,6 million de morts au combat ont été enregistrés en Afrique; ce qui constitue environ 24 % du total mondial des décès au combat (Rapport sur le développement africain, 2008).

Le Rapport sur le développement africain (2008) souligne le coût social de la guerre comme suit:

- Les causes d'invalidité suite aux blessures ou aux maladies,
- Le traumatisme des civils à cause des fusillades/bombardements, les viols, les tortures et les assassinats des membres de la famille,
- L'impact des conflits violents sur les enfants, les filles et les femmes de diverses manières,
- La destruction des infrastructures sociales telles que les écoles, les hôpitaux et les routes.

De plus, la violence armée conduit à des déplacements massifs des personnes fuyant les zones de conflits. Selon le dit Rapport sur le développement de l'Afrique (2008),

l'Afrique constitue environ 12 % de la population mondiale, mais 31 % des réfugiés dans le monde sont originaires d'Afrique. Les pays en conflit ou post-conflit créent aussi un nombre massif d'émigrés économiques qui quittent leur pays en quête d'une vie meilleure parce que les économies post-conflit fournissent des moyens de subsistance limités pour leurs citoyens.

III. Mécanismes formels et alternatifs du règlement des conflits

Les conflits font partie intégrante des relations humaines et l'humanité a développé différents mécanismes de gestion des conflits pour maintenir la cohésion, la stabilité économique et politique dans la vie des citoyens et des Etats. Les mécanismes peuvent être globalement classés comme formels ou informels. Les mécanismes formels sont des mécanismes liés à des institutions juridiques formelles tandis que les plus informels concernent les procédures allant des mécanismes traditionnels avec beaucoup de variations jusqu'aux domaines plus larges de la diplomatie préventive, de la médiation et d'autres activités connexes. Le procès est la principale méthode de règlement des différends dans les mécanismes formels. Le procès est un processus de résolution des conflits devant un tribunal. Le tribunal peut être une juridiction nationale créée par la législation nationale dans le cadre du système judiciaire du pays ou une juridiction internationale créée par la loi internationale ou d'institutions multilatérales. Ces mécanismes sont utiles dans le traitement des conflits individuels, mais sont contraignants dans la lutte contre les effets multiples qui peuvent survenir comme étant le résultat des premières causes des litiges. (Agarwal, 2001).



En raison des limites du système judiciaire à apporter des solutions compréhensives aux conflits, des méthodes alternatives de résolution des conflits ont développé des formes variables. Certaines de ces formes de règlement extrajudiciaire des conflits sont notamment la négociation qui est un processus volontaire et informel par lequel les parties en conflit cherchent à parvenir à un accord mutuellement acceptable ; la médiation qui requiert les services d'une personne, d'une partie ou d'une institution neutres afin d'arriver à un accord consensuel et l'arbitrage est un processus volontaire de résolution des conflits dans lequel une tierce partie neutre (arbitre) rend une décision après avoir écouté les parties en conflit.

Les missions d'enquête sont également des mécanismes de soutien pour résoudre les conflits lorsque le différend



survient dès l'établissement des faits sur le terrain. Il s'agit d'un processus informel par lequel une tierce partie neutre est choisie par les parties en conflit pour enquêter sur le litige et présenter un rapport ou venir témoigner à un autre forum comme un tribunal d'arbitrage.

IV. Cas d'expériences africaines où les conflits et les différends politiques ont été résolus par la négociation.

Les conflits violents de toute nature ont affligé l'Afrique et ont eu un impact désastreux sur les secteurs socio-économiques et politiques du continent, affectant ainsi leur potentiel de développement économique et leur processus démocratique. Les causes des conflits sont aussi complexes que les défis à résoudre.

Toutefois, l'Afrique a connu des expériences où les pays ont mis fin aux guerres civiles à travers des référendums négociés et supervisés par l'ONU. A ce titre, le référendum de l'Erythrée en 1993 et le référendum du Sud-Soudan en 2010 qui ont consacré leurs indépendances respectivement acquises vis-à-vis de l'Ethiopie et du Soudan pourraient être cités comme des exemples éloquentes.

- Il ya aussi d'autres expériences en Afrique qui ont démontré la volonté de résolution pacifique des conflits et des différends par l'utilisation et la gestion commune des ressources entre les Etats. A cet égard, la Zone de Développement conjoint créée par le Nigeria et le Sao Tomé-et-Principe pour développer conjointement les ressources pétrolières off-shore dans la frontière maritime contestée et la création du Corridor de Maputo pour gérer le port de Maputo et de ses corridors partagés entre le Mozambique, l'Afrique du Sud et le Swaziland peuvent être considérés comme de bons exemples. L'Initiative du Bassin du Nil qui représente les 10 pays riverains du Nil peut également être considérée comme un autre moyen novateur de la gestion des ressources en eau partagées.

- Expériences africaines dans le règlement pacifique des différends liés aux élections.

Avec le déclin de certaines causes historiques des conflits en Afrique, les élections ont émergé comme l'une des principales sources récentes des conflits en Afrique. Un

processus électoral est normalement une alternative à la violence puisqu'il constitue un moyen de parvenir au pouvoir. Quand un processus électoral est perçu comme injuste, inéquitable ou caractérisé par la corruption, sa légitimité politique est compromise et les parties prenantes sont tentées par des méthodes illégitimes pour atteindre leurs objectifs (Ndulo & Lulo, 2010).

Certains pays africains ont connu de violences post électorales, mais il y a eu des tentatives de gestion de ces problèmes comme dans les cas des crises au Kenya et au Zimbabwe liées aux élections. Le pacte de partage du pouvoir entre les parties en conflit a toujours été la solution ultime visant à mettre fin aux crises dans ces deux pays où le rôle d'éminents hommes d'Etat et de dirigeants africains a été crucial dans la dynamique de résolution des conflits.

D'autres expériences consistant à mettre fin aux situations litigieuses incluent la prévention des conflits et les mécanismes d'alerte précoce. A cet égard, le mécanisme d'alerte précoce des conflits (SCAR) de l'Union Africaine et le système d'alerte précoce et de réaction aux conflits (CEWARN) sont des cas illustratifs de ces expériences. Le système CEWARN a été institué par 7 pays de l'Autorité Intergouvernementale pour le Développement (IGAD) dans la sous-région de la Corne d'Afrique en vue de répondre aux problèmes liés aux conflits pastoraux transfrontaliers tandis que le mécanisme d'alerte précoce (SCAR) de l'Union Africaine a pour mission de contenir les situations de crise et les empêcher d'éclater en conflits violents de grande échelle.

V. Le rôle des représentants du peuple dans la prévention des conflits et dans la consolidation de la paix.

Le rôle principal des représentants du peuple dans tous les pays est de voter les lois. Mais il est aujourd'hui largement accepté que les représentants du peuple deviennent des acteurs importants dans le domaine de la prévention des conflits et de la consolidation de la paix. Ils peuvent jouer un rôle crucial de réunir les différents groupes dans un pays donné et peuvent favoriser la consolidation de la paix et de la prévention des conflits en mettant en place un cadre législatif et institutionnel pour aider à prévenir les conflits. Outre leur rôle de contrôler le pouvoir exécutif



pour l'empêcher d'utiliser les moyens violents dans la gestion des conflits, les représentants du peuple peuvent aussi organiser des auditions publiques dans différentes zones géographiques où les efforts relatifs au renforcement de la paix sont les plus nécessaires. Cela les aide à devenir plus sensibles aux besoins des communautés touchées par le conflit et des individus à la fois aux niveaux national et régional (Al-Ali & Beydoun, 2010). Les représentants du peuple devraient adopter des politiques de développement et de bonne gouvernance ainsi que la décentralisation des pouvoirs afin de réduire certaines conditions qui pourraient être utilisées par des acteurs politiques peu scrupuleux pour créer des conflits. Les représentants du peuple devraient adopter des politiques de développement et de bonne gouvernance ainsi que la décentralisation des pouvoirs afin de réduire certaines conditions qui pourraient être utilisées par des acteurs politiques peu scrupuleux pour créer des conflits. En outre, ils devraient jouer un rôle indispensable dans le renforcement de la primauté du droit dans un pays donné. La primauté du droit est un élément nécessaire à la consolidation de la paix non seulement en mettant en place un cadre légal fondé sur les normes sociales auxquelles la communauté va volontairement adhérer, mais aussi en assurant la stabilité par la justice. Enfin, les représentants du peuple doivent développer des relations de coopération régionale, en particulier dans la lutte contre le détournement des ressources. Cela aiderait à prévenir les conflits potentiels au niveau régional (O'Brien, 2005).

En conclusion, les conflits africains et la violence armée sont dus aux multiples facteurs politiques et socio-économiques tels que les limites des frontières, les conflits territoriaux, les guerres civiles et les conflits internes ayant des répercussions internationales, les conflits politiques et idéologiques, la transhumance, l'irrédentisme et la sécession. Ces conflits ont eu un impact désastreux notamment les pertes en vies humaines, le nombre élevé des réfugiés, les populations déplacées, la baisse de la production agricole, l'augmentation de l'analphabétisme des adultes, le recul du tourisme, etc...

Néanmoins, l'Afrique a connu des expériences qui ont permis de mettre fin aux différents types de conflits et qui peuvent être une inspiration aux autres parties du monde confrontées aux crises.

*Préparé par Mulugeta Gebrehiwot & Getachew Zeru,
de l'Institut des Etudes pour la Paix et la Sécurité,
Université d'Addis-Abeba, lors de la Réunion de la Paix
et de la Résolution des conflits en Afrique et dans le Monde
Arabe,
Ethiopie, 23-24 février 2013*

Chapitre 5: Femmes Parlementaires

Le rôle des femmes parlementaires dans la promotion de la paix et de la sécurité en Afrique et dans le Monde Arabe.

Le rôle des femmes parlementaires en Afrique et dans le Monde Arabe se situe dans le programme national de gouvernance car leur fonction principale est de représenter les préoccupations des femmes et d'autres groupes marginalisés en vue de faire avancer la société. De plus, la représentation des femmes à la vie politique et aux postes de leadership fait partie intégrante du développement durable et de la démocratie pour tous les pays. Cependant, bien que la participation des femmes dans les instances étatiques soit irréfutable, elles se heurtent toujours à de nombreux obstacles liés à la promotion de leur représentation politique. L'accent est donc mis sur l'analyse de la participation politique des femmes d'Afrique et du Monde Arabe, les différents défis auxquels elles sont confrontées dans la vie politique et dans la prise de décisions et leur impact sur le rôle et la participation des femmes dans le processus de paix et de sécurité. La plupart du temps, ces défis comprennent les facteurs culturels, l'image stéréotypée de la femme et l'absence de confiance en soi dont sont victimes les femmes, le manque de coordination au sein des organisations féminines, etc. Ces défis exigent la consolidation de tous les efforts avec une grande foi dans la capacité des femmes à conduire et assumer les responsabilités dans l'édification de leurs nations.



Les questions des femmes au niveau mondial

Les questions relatives aux droits des femmes ont suscité beaucoup d'intérêt sur la scène internationale. Déjà, l'année 1975 a été proclamée l'année internationale pour les femmes, qui a jeté les bases de la ratification de la Convention sur l'Élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) lors de la première Conférence internationale sur les femmes tenue à Mexico en 1979 suivie par d'autres conférences internationales sur les femmes. Cependant, face à la persistance des discriminations contre les femmes et leur marginalisation dans tous les aspects de la vie publique notamment dans le volet paix et sécurité, la tendance s'est accélérée dans les années nonante avec la Conférence de Beijing en 1995 qui a ouvert la voie au renforcement de la participation des femmes dans le processus de prise de décision et aux postes de leadership en adoptant un programme d'action. De plus, les objectifs



du millénaire pour le développement (OMD) dans son 3ème objectif soulignent l'importance de la promotion de l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes.

Les régions d'Afrique et du Monde Arabe n'ont pas échappé au débat mondial sur les questions des droits des femmes et ont connu des changements majeurs dans les progrès politique, économique et social ainsi que dans le processus démocratique. Cependant, la démocratisation dans les deux régions se heurte à plusieurs défis à savoir l'instabilité régionale, les conflits permanents, les déséquilibres économiques, l'absence de liberté d'engagement dans un processus démocratique significatif. En même temps,

Cette stratégie consiste à optimiser l'impact des femmes dans le processus législatif. La stratégie comporte 3 parties : apprendre les règles, exploiter les règles et changer les règles. Par règles, il faut entendre les usages, les conventions, les pratiques officieuses et les règlements particuliers par lesquels fonctionne la procédure législative. Cette stratégie d'apprendre, d'exploiter les règles pour les changer repose sur la croyance qu'il y a nécessité d'un changement et que l'objectif dans l'élection des femmes parlementaires est justement d'assurer ce changement. 4 types de changement qui peuvent faire une différence pour les femmes ont été identifiés par les experts:



les mêmes défis contribuent à retarder les efforts visant la promotion de l'autonomisation des femmes et de leur participation équitable dans la prise de décisions notamment leur contribution à la paix et à la sécurité.

Il est donc important pour les femmes en particulier les femmes parlementaires à prendre part à ce processus qui met en avant la responsabilité publique dans le règlement des questions qui sont à l'origine des conflits et favoriser une meilleure entente des enjeux et des stratégies pour l'édification de la paix.

Les femmes au Parlement en Afrique et dans le monde arabe : masse critique

Selon les politologues féministes, la masse critique se réfère à la nécessité d'une minorité significative des femmes à insuffler une dynamique de changement politique. L'influence des femmes dépendra en grande partie du nombre des femmes parlementaires motivées pour représenter les questions et les préoccupations des autres femmes car il a été observé que la présence même d'une seule femme peut modifier le comportement des hommes. L'expérience de l'Europe occidentale a montré que là où les femmes parlementaires avaient la mission d'obtenir un changement de comportement, même un petit nombre suffisait pour produire des résultats significatifs. Si la présence même d'une seule femme peut faire une différence dans le comportement, des changements significatifs à long terme seront réalisés avec un nombre suffisant des femmes au Parlement qui sont motivées à représenter les préoccupations des femmes en général.

La stratégie vis-à-vis des règles

1. le changement de l'institution et de procédure: cela consiste à rendre les parlements plus favorables aux femmes à travers les mesures qui visent à promouvoir une grande sensibilisation sur les questions du genre.

2. Le changement représentatif: il s'agit des actions spécifiques visant à assurer l'accès permanent et renforcé des femmes au pouvoir législatif. Cela inclut l'encouragement des candidates, la promotion de la réglementation en matière de l'égalité des genres ou parité. Le changement représentatif consiste aussi à promouvoir l'action parlementaire visant à placer les femmes à des postes parlementaires importants et à assurer leur présence au gouvernement.

3. L'impact/influence sur la législation: Cette stratégie se réfère à « la féminisation » de la législation et d'autres mesures comme les lois et les décisions politiques pour qu'elles soient en faveur des femmes, notamment l'inscription à l'ordre du jour des questions qui intéressent les femmes et la prise en compte de la dimension genre dans la rédaction de tout texte de loi.

4. Changement de discours (la façon de s'exprimer): ceci consiste à promouvoir un changement à la fois à l'intérieur et à l'extérieur du parlement. Non seulement des efforts doivent être accomplis pour améliorer le discours parlementaire de manière à ce que les femmes entrent dans la perspective visée par les textes, mais il est aussi nécessaire d'utiliser la plateforme parlementaire pour faire changer l'attitude du public et pour que, dans le discours, le concept de femme politique devienne aussi normal que celui d'homme politique.

Les femmes parlementaires et la consolidation de la paix.



La consolidation de la paix est un autre domaine où les femmes sont activement encouragées à prendre part compte tenu de l'impact des conflits armés sur les femmes et leur marginalisation dans le processus décisionnel pour la consolidation de la paix.

Avec l'adoption unanime de la Résolution 1325 du Conseil des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité en 2000, la Communauté internationale a reconnu l'immense contribution que les femmes peuvent apporter dans le cadre de la prévention des conflits, le maintien de la paix, la résolution des conflits et la consolidation de la paix. Elle a aussi insisté sur l'importance de leur participation pleine et équitable dans le processus de paix et de sécurité en tant qu'agents actifs et non comme victimes des conflits.

Quatre autres résolutions sur les femmes, la paix et la sécurité ont été adoptées jusqu'à présent par le Conseil de Sécurité des Nations Unies à savoir la résolution 1820 en 2008 ; la résolution 1888 en 2009, 1889 (2009) et la résolution 1960 de 2010. Toutes ces résolutions montrent à quel point l'Institution en charge du maintien de la paix et de la sécurité internationales (Conseil de Sécurité des Nations Unies) est consciente de la nécessité de la participation des femmes à tous les efforts visant la consolidation de la paix et de la sécurité et de la mise en application de ces résolutions au niveau national.

En leur qualité de femmes de leaders et de décideurs politiques, les femmes parlementaires ont une grande responsabilité dans le processus de paix et de dialogue même si elles restent sous-représentées dans les stratégies de résolution des conflits au niveau local, national et international. Elles doivent travailler avec les différentes parties impliquées dans un conflit pour les aider à développer une compréhension de ce qui peut être accompli différemment et de créer des occasions pour les personnes engagées dans un conflit à se réunir en vue de discuter des questions conflictuelles.

Le rôle des femmes parlementaires est aussi de travailler en étroite collaboration avec les autres femmes et les organisations féministes des pays affectés par les crises en vue de renforcer leur capacité et de les aider à jouer un rôle plus actif visant à trouver des solutions plus concrètes aux effets de la violence.

En leur qualité de législateur, les femmes parlementaires devraient surtout jouer un rôle de premier plan dans la mise en application de la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies et d'autres résolutions relatives aux questions des femmes, de la paix et de la sécurité. Depuis l'adoption de la Résolution 1325, peu de pays ont élaboré des plans d'action au niveau national pour sa mise en œuvre, principalement en raison de l'absence de volonté politique aux niveaux régional et national, au mythe que la Résolution est une imposition extérieure. La contribution des femmes parlementaires repose dans la sensibilisation des gouvernements à adopter tous les mécanismes de mise en application de la résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies. L'échec opérationnel de la Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies constitue un échec pour les femmes parlementaires.

En outre, les forums des femmes parlementaires devraient

être orientés vers une action concrète comme l'adoption des mécanismes dans l'élaboration d'un plan d'action national pour la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies dans les pays où les gouvernements n'avancent pas sur ces questions.

En conclusion, la participation des femmes dans tous les aspects du processus de paix est très importante dans toute société. Les perspectives des femmes dans les conflits armés tendent à être complètement différentes de celles des hommes compte tenu de l'approche holistique à la paix qui couvre plusieurs aspects. Pour les femmes, la paix est aussi l'accès aux soins de santé et à l'eau potable, la prévention du VIH/sida, la lutte contre l'analphabétisme, la pauvreté, la violence domestique, etc. Toutefois, pour atteindre ces objectifs, les femmes doivent être autonomisées en surmontant tous les obstacles qui les empêchent de participer en politique et dans la prise de décisions. Les femmes parlementaires ont le pouvoir de promouvoir ces objectifs pour une paix durable et la responsabilité de mettre en application au niveau national, toutes les résolutions des Nations Unies qui se rapportent aux femmes, à la paix et à la sécurité.

De plus, dans leur lutte, les femmes devraient collaborer avec les hommes car elles ne peuvent accéder à leurs droits que si elles sont appuyées par les hommes et ces derniers ne pourront vivre dans une société juste et pacifique que lorsque les femmes sont considérées et acceptées comme des partenaires égaux. Les hommes devraient savoir qu'ils perdent beaucoup de chose lorsqu'ils ne font pas participer les femmes dans le processus de consolidation de la paix.

Présenté par Joseph Chilengi,

Président du Comité de pilotage de la société civile au sein de l'Union Africaine, lors de la seconde réunion des femmes parlementaires d'Afrique et du Monde Arabe, tenue à Khartoum, Soudan, les 18 et 19 mars 2012

Étude comparative sur les contributions des femmes au développement national dans d'autres régions et le scénario afro-arabe.

Les préoccupations sur la contribution des femmes dans les activités nationales ont gagné plus d'attention dans le monde plus particulièrement ces dernières années avec la prise de conscience de plus en plus croissante des questions sur le genre. La Conférence internationale sur la population et le développement tenue au Caire en 1994 a établi un nouveau consensus sur deux points fondamentaux à savoir l'autonomisation des femmes et l'amélioration de leur statut sont essentiels à la réalisation du plein potentiel du développement économique, politique et social et l'autonomisation des femmes est une fin en soi. Lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement à Rio de Janeiro en 1992, les Organisations Non Gouvernementales ont fait pression pour faire comprendre le lien entre les questions des femmes et le développement durable. Lors de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme à Vienne en 1993, les droits des femmes ont finalement été acceptés en tant que questions internationales des droits de l'homme.



Dans tous ces forums, la question de l'autonomisation des femmes n'est pas décrite comme un sujet de sessions spéciales axées sur les problèmes des femmes mais elle est reconnue comme un élément crucial dans toute stratégie visant à résoudre les problèmes économiques et environnementaux.

Cette étude met en exergue la situation de l'Afrique et du Monde Arabe en comparaison avec les autres régions du

les questions liées au développement social et le bien être, le rôle crucial des femmes est même la raison d'être de ce que l'on appelle le niveau élevé de la contribution des hommes à l'économie, à l'éducation, à la politique, aux services sociaux etc.) Hajo Sani a brillamment résumé le rôle des femmes dans le développement national en Afrique comme dans les autres parties du monde en un triplet de valeurs - la production, la reproduction et les activités communautaires car elles travaillent en tant que



monde sur la contribution des femmes au développement national tout en examinant aussi quelques préjugés qui ont négativement affecté la situation des femmes dans l'histoire depuis des temps immémoriaux; contribuant ainsi à entraver l'avancement des femmes dans leur rôle au développement national, même jusqu'à aujourd'hui.

Note sur le développement national

Le développement national est décrit comme «la capacité d'un pays à améliorer le bien-être social du peuple, par exemple en fournissant des services sociaux comme la bonne éducation, l'eau potable, etc... (Wiki Answers). Par cette définition, le développement est perçu comme un processus et non comme un niveau car un pays qui se situe en bas de l'échelle aujourd'hui peut s'élever demain par l'exploitation de ses potentiels productifs et l'amélioration de ses structures en assurant une bonne éducation et d'autres services sociaux comme les soins de santé de qualité à ses citoyens.

Le développement national exige en priorité la réalisation du développement économique en ce sens que celui-ci comprend non seulement la croissance économique mais aussi la capacité à réaliser les changements structurels qui peuvent apporter des transformations structurelles profondes comme les politiques appropriées, le système de gouvernance, les marchés, les changements d'attitude etc. Le développement économique national implique des améliorations sur une série d'indicateurs comme le taux d'alphabétisation et de pauvreté et l'espérance de vie.

Les femmes et le développement national

Peu d'attention est accordée au rôle des femmes dans la société. Cependant les recherches ont montré que dans

mères, épouses, s'occupent des travaux domestiques et d'élevage etc...

Normalement le niveau de la contribution des femmes au développement national est directement proportionnel à l'avancement des femmes dans un pays donné en termes d'éducation, de liberté et d'égalité, d'équité entre les sexes, d'opportunités d'emploi, de disponibilité et d'accès aux soins de santé, etc. En conséquence, les enquêtes internationales en 1994 sur le rôle des femmes dans le développement indique catégoriquement que «là où les femmes connaissent des avancées significatives, la croissance économique est généralement stable, là où elles sont confrontées à des restrictions, il ya une stagnation».

Il ne serait pas faux de conclure que le monde aurait accompli d'énormes progrès si une série de valeurs traditionnelles, culturelles et d'autres préjugés, y compris des stéréotypes patriarcaux n'avaient pas contribué à inférioriser les femmes depuis si longtemps.

Brève Histoire de l'assujettissement des femmes

Tout au long de l'histoire, les femmes ont été considérées comme inférieures par rapport aux hommes. Déjà, Aristote, l'un des plus célèbres philosophes qui a façonné la conscience de l'humanité, a décrit les femmes comme des êtres défectueux ou incomplets et presque des monstres. Cette description péjorative de la femme a influencé le psychisme d'autres philosophes et de grands penseurs et a eu un impact sur les théories du 19^{ème} siècle notamment la psychanalyse de Freud sur la sexualité féminine. Les femmes, selon lui, étaient une simple matière tandis que les hommes représentent l'âme et l'esprit, les femmes enceintes ne sont que des porteuses ou des incubateurs passifs pour les embryons



formés des semences des hommes. Il considérait les femmes comme des êtres qui ne méritent pas le droit à la liberté ou à l'action politique, passives par nature et soumises à leurs maris.

Comme les traditions occidentales sont patriarcales, l'impact de cette situation est que l'Occident a exporté son héritage patriarcal comme une partie de leur politique coloniale dans plusieurs parties du monde où les femmes étaient autonomisées par le système traditionnel de leurs sociétés. Les hommes ont donc été incorporés dans le

leur nature et leur éducation ont été physiquement, culturellement et légalement disposées à utiliser leur capacité d'influence, de contrôle et de contribuer à des politiques qui affectent leur vie et celle de la société où elles vivent. Elles ont manifesté une ferme volonté et obtenu des résultats là où les hommes seraient ordinairement échoués. Cette capacité des femmes se manifeste dans les domaines de l'économie, de la politique, des affaires, l'éducation et dans les services sociaux.



système colonial au détriment des femmes avec l'effet que les hommes étaient politiquement puissants après la colonisation, comme le souligne Hajo Sani.

Le même système de ségrégation contre les femmes était observé dans les traditions juives et arabes préislamiques où les femmes étaient destinées par « nature et vocation » à la maternité ou étaient traitées comme de simples commodités.

Les exemples ci-dessus représentent le contexte général de l'assujettissement des femmes dans le monde entier et en particulier en Afrique et dans le Monde Arabe. En conséquence, toutes les femmes de toutes les régions du monde opèrent dans un système originel commun qui les désavantage en matière de développement national. Depuis lors, tant de choses ont été réalisées pour changer les préjugés profondément ancrés dans les esprits, mais il reste encore beaucoup de choses à faire.

Le fait est que dans la lutte pour se libérer de ces préjugés, les femmes des pays développés, de l'Amérique latine et des Caraïbes et une partie de l'Asie et du Pacifique ont eu plus de chance quant au changement progressif des mentalités. Ce qui explique leur plus grande contribution au développement national de leurs régions par rapport aux régions d'Afrique et du Monde arabe.

Analyse comparative de la contribution des femmes de l'Afrique et du monde arabe au développement national par rapport aux femmes des autres régions du monde.

Depuis des temps immémoriaux, les femmes par

1. Economie

La contribution économique des femmes dans le développement national est visible dans les secteurs de l'agriculture, de l'industrie et des services.

a) Agriculture

Le secteur agricole est depuis longtemps le secteur où les femmes arabes et africaines ont joué un rôle central dans le progrès de leurs économies nationales respectives. En Afrique et en particulier l'Afrique subsaharienne, les activités agricoles productives comme la culture, l'ensemencement, la plantation, la vente et l'achat de produits agricoles ainsi que la récolte sont surtout exercées par des femmes. Elles se sont également engagées dans l'industrie alimentaire et le stockage. Les données empiriques révèlent que «les femmes sont responsables de 70 % du stockage des aliments, 95 % de l'industrie alimentaire, 50% de l'élevage animal et 60 % de la commercialisation des produits agricoles».

La tendance de la participation des femmes dans la production agricole par les femmes arabes montre une disparité significative en faveur des femmes africaines. Une étude menée par l'Organisation des Nations Unies sur la participation des genres dans l'agriculture en 1994 montre que le pourcentage des femmes actives dans l'agriculture dépasse celle des hommes en Afrique et dans quelques pays arabes, de 67 % à 64 % au Nigeria, de 81 % à 71 % en Ethiopie, de 69 % à 22 % en Iran. L'étude indique en outre que la plupart des pays arabes



pour la main d'œuvre, ont plus d'hommes dans le secteur agricole que des femmes, par exemple 16 % des femmes à 34 % des hommes en Arabie Saoudite, 1 % des femmes à 11 % des hommes en Jordanie et 3 % des femmes à 60 % des hommes en Afghanistan.

Le pourcentage des femmes des autres régions dans le domaine agricole est très inférieur par rapport aux pays africains. En 1994, la même enquête montre que seulement 2 % des femmes au Canada, 1 % au Danemark et 2 % aux Pays-Bas participent à la production agricole.

b) le secteur industriel

Les femmes en Afrique et dans le Monde arabe apportent une contribution significative au secteur industriel de l'économie, dans les pays en développement auxquels les deux régions appartiennent. Les petites industries sont le deuxième plus grand employeur de main-d'œuvre féminine dans la plupart des pays africains. Au Nigeria, selon le rapport des Nations Unies en 1995 de 60 % à 70 % des femmes se lancent dans les entreprises de microprojets. Les activités dans ce secteur qui attirent la participation des femmes comprennent la fabrication de vêtements, du savon, des détergents, de l'industrie alimentaire, de la fabrication de chaussures, du textile/couture etc.

Les femmes dans la région arabe sont également majoritaires dans les petites entreprises comme leurs homologues africaines suite à leur monopole des industries à domicile comme la filature, la teinture, le textile et la broderie.

En comparaison avec les femmes dans d'autres régions du monde, les femmes africaines et arabes jouissent d'une présence plus élevée et apportent une grande contribution dans les secteurs rural et informel ainsi que dans les petites entreprises tandis que les femmes des pays développés ont une sont hautement présentes dans le secteur des industries en raison de l'industrialisation élevée de leurs pays.

c) le secteur des services

Dans le secteur des services, les pays développés maintiennent une tendance commune avec le monde arabe montrant une présence dominante de la main d'œuvre féminine. La tendance de l'Afrique ne suit pas un schéma régulier ou défini. Ainsi, alors que le pourcentage des hommes impliqués dans l'industrie des services en Mauritanie, au Libéria, au Congo, en Côte d'Ivoire et au Botswana est plus élevé par rapport à celui des femmes, on constate en revanche qu'il ya plus de femmes que d'hommes dans le secteur de services au Nigeria, en Namibie, au Maroc, au Maurice, en Egypte et en Algérie.

Dans des pays comme le Tchad, la Libye, l'Éthiopie et l'Érythrée, le pourcentage d'hommes par rapport aux femmes actives dans ce secteur montre une certaine égalité.

2. La politique et les affaires

Les femmes africaines et arabes ont apporté une grande

contribution à l'avancement et à la promotion de la bonne gouvernance dans leurs nations. Cependant, en comparaison avec les autres régions développées, nous constatons une forte disparité en faveur des pays les plus développés.

Les femmes arabes, qui étaient autrefois sous-représentées dans les parlements des Etats arabes, gagnent davantage de représentations depuis que les Etats arabes ont décidé de libéraliser leurs systèmes politiques. En 2005, l'Union parlementaire internationale a indiqué que 6,5 % des parlementaires dans le monde arabe étaient des femmes, comparativement avec 3,5 % en 2000. En Tunisie, près de 2,3 % des membres du Parlement étaient des femmes. Toutefois, le pays arabe ayant le plus grand Parlement, l'Égypte, avait seulement 4 % de représentation féminine au Parlement.

En 2006, les femmes des pays membres du Conseil de Coopération des Etats du Golfe ont réalisé une percée significative en termes de participation aux élections législatives, mais la réussite des candidates variait d'une région à une autre. Aux Emirats Arabes Unis (EAU), les femmes se présentent aux élections pour la première fois dans l'histoire de ce pays dans cette année. Bien que seulement une candidate d'Abou Dhabi ait été directement élue, le gouvernement a nommé huit femmes pour les 40 sièges au parlement fédéral, donnant ainsi aux femmes une part de 22,5 % des sièges, qui est supérieure à la moyenne mondiale de 17 %. Au Koweït, les femmes ont participé aux élections pour la première fois, mais aucune n'a remporté de siège. Bahreïn a élu sa première et seule députée en 2006.

Contrairement aux femmes arabes, leurs collègues africaines ont moins réussi dans la vie politique. En général, leur représentation à tous les niveaux de la politique a été moins visible par rapport à celle des hommes. C'est parce que le domaine de la vie publique a traditionnellement été associé avec des hommes. Le rôle des femmes en politique par rapport aux hommes a toujours été considéré comme insignifiant. Au Nigeria, par exemple, les résultats des élections de la troisième république en 1999 ont montré que sur 355 membres de la Chambre des représentants, seulement 12 membres, soit 3,4 % étaient des femmes alors que seulement 3 des 108 sénateurs (2,8 %) étaient des femmes.

La situation en Afrique et dans le monde arabe est plus défavorable comparée avec celle de l'Europe occidentale. En 1918, une femme avait occupé un poste électif en Grande-Bretagne, huit en 1923 et 14 femmes en 1929. En 1994, l'Autriche a eu 21 % de femmes dans sa chambre basse au Parlement, au Danemark 33 %, en Finlande 39 %, en Suède 34 % et au Luxembourg 20 %. Seulement deux pays en Afrique, les Seychelles et l'Afrique du Sud ont enregistré respectivement 27 % et 25 % de femmes au Parlement. Aucun pays de la région arabe n'a atteint au moins 20 % de la représentation législative des femmes.

3. Les professions

Généralement, la contribution des femmes africaines



et arabes aux professions comme la médecine, le droit, l'ingénierie, le service militaire, l'architecture, le journalisme, l'enseignement, la comptabilité etc... est en fonction de leur avancement dans l'éducation. Ainsi, le rôle des femmes africaines et arabes dans la pratique professionnelle ne peut être évalué sans tenir compte de l'impact et de l'accès des femmes à l'éducation formelle. Les opportunités en matière de l'éducation pour les femmes se sont développées tardivement du fait des pratiques culturelles qui assurent que les jeunes filles restent à la maison pour les activités domestiques tandis que les garçons allaient à l'école. Même quand les filles ont commencé à aller à l'école, ils ont dû quitter l'école pour permettre aux garçons de poursuivre chaque fois qu'un choix devrait se faire suite au manque de fonds pour l'éducation formelle.

Cependant, en dépit de l'accès tardif à l'éducation formelle et du manque de possibilités dues aux problèmes économiques et à l'inexistence d'une éducation obligatoire gratuite, les femmes dans certains pays comme le Nigeria ont contribué de façon remarquable dans des professions telles que la médecine, le droit, l'enseignement et dans la recherche.

Certes, des progrès considérables ont été accomplis par les femmes arabes et africaines dans le domaine professionnel mais l'écart entre elles et les femmes des pays développés reste encore très élevé.

Il y a d'autres facteurs qui s'ajoutent à l'immense contribution des femmes au développement national dans le monde entier à savoir le travail et l'emploi du temps entre les hommes et les femmes car pour ces dernières, le travail payé, les responsabilités relatives au ménage et aux enfants sont combinés ensemble avec pour effet d'effectuer plus d'heures de travail que les hommes. En outre, l'espérance de vie est en faveur des femmes ; ce qui signifie qu'elles restent une main d'œuvre active après la mort des hommes âgés.

En conclusion, les femmes jouent un rôle crucial dans la promotion du développement national dans tous les aspects de la vie en dépit de certains préjugés qui ont longtemps affecté leur statut. Il est toujours important de garder à l'esprit que le niveau de développement d'un pays est directement proportionnel à l'avancement de sa population féminine. Et cet avancement ne peut être réalisé que lorsque tous les préjugés, les stéréotypes et les politiques d'assujettissement des femmes cèdent la place à l'équité, à la justice sociale et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes dans tous les domaines de la vie nationale.

Présenté par Ukwakwe Abugu, Esq,

Chargé de cours au Département des Affaires Publics

et Internationaux, Faculté de Droit,

Université d'Abuja lors de la Conférence des Femmes Parlementaires d'Afrique et du Monde Arabe tenue à Abuja, les 6 et 7 octobre 2009

Partie IV: Résolutions et recommandations de l'ASSECAA

Résolutions et recommandations des Réunions de concertation

Vous trouverez ci-après un résumé des résolutions et recommandations issues des réunions de concertation de l'ASSECAA tenues pour la période 2006-2013 dans plusieurs pays membres dont la République fédérale du Nigeria, le Royaume Hashémite de Jordanie, la République Islamique de Mauritanie, la République fédérale démocratique d'Ethiopie et la République du Burundi.

La réunion de concertation offre l'opportunité de partager les points de vue et les idées sur les questions socioéconomique et politique aux niveaux régional et international. Il offre également à l'Association l'occasion unique d'entendre les propositions des chercheurs et des analystes de la politique publique sur les modalités de consolidation de l'ASSECAA pour contribuer au développement de l'Afrique et du Monde Arabe et par conséquent, pour atteindre les objectifs fixés par l'Association. Cette réunion est sanctionnée par un communiqué final qui inclut le programme de la rencontre, ses recommandations et ses résolutions.

[Réunion de concertation de l'Association des Sénats, Shoura et Conseils Equivalents d'Afrique et du Monde Arabe tenue à Abuja, Nigeria, les 5 et 6 juin 2006. The following resolutions, based on the papers and the contributions of delegates were made:](#)

Les résolutions suivantes ont été prises sur la base des exposés présentés et des contributions faites par les délégués :

i-Un effort global doit être fait pour maintenir la paix et la sécurité internationale et doit affronter ces trois défis majeurs, à savoir :

a-le phénomène de la globalisation ;

b-la question de la prise de décision politique internationale ;

c-le problème de la corruption.

Quand il y a la paix interne dans tous les états membres de la communauté internationale, il y aura la paix internationale.

ii-A l'Union Inter Parlementaire (UIP) dans laquelle l'ASSECAA est présentement membre observateur, il y a la nécessité pour une plus grande affiliation des Etats à l'UIP qui constitue le meilleur forum plausible pour une participation effective dans un projet mondial du renforcement de la paix universelle.

iii- Les parlementaires Africains doivent adopter les initiatives économiques africaines suivantes ; Les Objectifs du Développement Millénaire (ODM),



le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD), la Conférence sur la Sécurité et la Stabilité, le Développement et la Coopération en Afrique (SSDCA).

iv- Les délégués ont unanimement reconnu que la question de la globalisation doit être revue de manière critique.

v- Il a été également reconnu qu'en Afrique et dans le monde Arabe, il y a la nécessité de lutter pour des réformes au niveau de l'éducation, au niveau social et culturel et la promotion du développement par l'identification, l'analyse et l'évaluation des contraintes liées aux telles réformes.

Siège du Sénat de la République Fédérale du Nigéria



vi- Les délégués ont unanimement reconnu qu'avec la réalisation des objectifs sur le plan de l'éducation en Afrique et dans le monde Arabe, les parlements pourront cristalliser des stratégies pour enlever ces obstacles inhérents aux réformes en matière d'éducation, au niveau social et culturel.

vii- Il a été convenu que l'ASSECAA doit jouer un rôle central dans la promotion des relations étrangères et de la coopération économique entre les états membres.

viii- Les délégués ont aussi convenu que le rôle du pouvoir législatif dans l'Afrique et le monde arabe est important pour promouvoir le développement grâce aux relations entre les branches législative, l'exécutive et judiciaire dans le processus de la législation et de sa mise en oeuvre effective. Par conséquent, un accent a été mis sur le fait que les pouvoirs législatifs des pays membres d'ASSECAA doivent développer des structures appropriées pour assumer ces rôles de façon efficace.

ix- Les délégués ont aussi reconnu que l'intégration régionale présuppose une communication entre les groupes nationaux qui sont de cultures et de point de vue différents. Pour réaliser l'intégration régionale, les architectes des efforts doivent prendre conscience de la réalité culturelle de chaque partie. Ils doivent intégrer ces inerties culturelles qui constituent un défi unique en son genre à cette dynamique des groupes. Les différents intérêts doivent être protégés et bien

gérés pour une cohésion efficace du groupe afin d'éviter les conflits et la concurrence déloyale entre les groupes.

x- Les délégués ont aussi mis un accent particulier sur l'importance des fonctions nobiliaires et de surveillance du pouvoir législatif pour assurer une mise en application efficace et transparente des lois et des résolutions votées dans les parlements.

xi- L'Association :

a- a noté qu'un effort pour une paix durable a commencé dans la République du Soudan ;

b- a exprimé son soutien à l'initiative de l'Union

Africaine dans le cadre de la résolution du conflit qui perdure au Soudan et qui est très coûteux ;

c- a invité les Africains et Arabes, quelle que soit où qu'ils ensemble à respecter les cultures et les droits des uns et des autres et à assurer des moyens honnêtes de la survie ;

d- a invité le FMI, le Club de Paris et les autres pays et Associations créanciers à comprendre les conditions économique difficiles de certains pays Africains et Arabe endettés ;

e- s'est engagée à faire pression sur les Gouvernements Africains et Arabes pour une contribution substantielle afin de permettre au Soudan de retrouver une paix durable dans le pays.

xii- L'association a exprimé son regret vis-à-vis une situation politique qui ne cesse de se dégrader en Somalie et a invité toutes les parties en conflit à faire taire les amertumes et œuvrer pour la restauration d'une paix durable dans le pays.

xiii- L'Association a noté avec regret le conflit en cours en Irak et dans d'autres parties du Moyen Orient, principalement entre la Palestine et l'Israël et invite toutes les parties au respect des résolutions des Nations Unies dans le cadre de ce conflit et assurer une résolution rapide du conflit.

xiv- Les délégués ont exprimé leur reconnaissance et profonde gratitude aux groupes suivants :

a- Au Gouvernement et au peuple du Yémen pour avoir accepté d'abriter le siège d'ASSECAA et



pour les efforts continus qu'ils déploient pour soutenir l'association ;

b- Au Gouvernement et au peuple de la République du Nigeria, pour avoir accepté d'abriter la présente réunion;

c- Au Sénat de la République Fédérale du Nigeria, à son Président et aux hauts fonctionnaires pour l'hospitalité réservée aux délégués de l'ASSECAA au cours de cette réunion ;

d- A son Excellence Mr Abdul-Aziz Abdul Ghani, Président du Shoora et du Conseil de la République du Yémen, Président d'ASSECAA pour son leadership éclairé et,

e- Au Secrétaire Général de l'ASSECAA et à son personnel pour la manière responsable dont ils ont gérée les affaires d'ASSECAA et l'organisation de la présente réunion.

4. La Réunion de concertation a été ajournée sine die.

Le Secrétariat Général de l'Association des Sénats, Shoora et Conseils Équivalents d'Afrique et du Monde Arabe) 6 Juin 2006

Résolutions et recommandations issues de la Réunion de concertation de l'ASSECAA tenue en Jordanie dans la Région de la mer morte, 2007

Pour créer l'environnement favorable à la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement, la Réunion a pris les résolutions suivantes:

1. Orienter encore les priorités nationales sur le développement en s'engageant d'urgence dans les politiques et les programmes qui ont un lien

Siège du Conseil Al-Ayan (Sénat) du Royaume hachémite de Jordanie



immédiat et direct avec la lutte contre la pauvreté et la famine.

2. Les politiques du développement doivent se focaliser considérablement sur le développement humain qui inclut l'amélioration des capacités des citoyens à travers l'éducation qualitative et les différents systèmes de formation, l'acquisition de la compétence et l'entreprise des cours profonds

dans les sciences et la technologie si la région prendra sa place en face de la globalisation.

3. L'orientation de la jeunesse et le développement doivent former une partie intégrante de la stratégie du développement national qui inclura l'investissement dans la provision des chances d'emploi.

4. il devrait y avoir la provision visible et exécutoire dans les statuts nationaux pour accomplir la justice et l'égalité parmi les citoyens indépendamment des distinctions entre les classes et le renforcement du système judiciaire.

5. La bonne gouvernance sera un principe capital des gouvernements. La lutte contre la corruption devrait recevoir une prééminence catégorique dans les programmes nationaux et les mesures pratiques devraient être prises pour assurer la réussite du programme. Les gouvernements devraient faire de la responsabilité, un système familial dans leur rapport avec les gens.

6. il y a un besoin urgent pour les législations concernant les droits de l'homme et la liberté des citoyens dans toutes les manifestations, d'après les lois, reconnaissance d'organisations de la société civile et les adhésions à la règle de la loi comme une manière d'ordre sociopolitique dans les Pays Africains et Arabes.

7. il devrait y avoir un effort conscient par les gouvernements pour encourager le principe de l'association dans les programmes du développement entre le public et les secteurs privés aussi bien que l'inclusion des contributions des citoyens sur les projets de développement.

8. Les Pays Arabo-africains doivent intensifier la coopération entre les organisations

éducationnelles, scientifiques et de la recherche pour échanger la compétence, les études et la science.

9. Un impératif urgent se produit en Afrique et dans le monde Arabe. Il doit y avoir un effort pour coordonner les programmes en vue de trouver la solution durable aux guerres continues et destructions, la tension politique, le conflit, le



terrorisme et l'extrémisme dans les deux régions qui ont détourné des ressources nationales, de l'attention et des énergies de la poursuite de buts du développement et pour ratifier les accords internationaux qui contribuent au renforcement de la paix et de la sécurité internationales.

10. La Coopération et les efforts combinés entre l'Afrique et le monde Arabe doivent être mis à profit pour combattre de tels désastres comme la désertification, l'inondation, la sécheresse, le tremblement de terre, les volcans et les épidémies.

11. Les gouvernements doivent donner la priorité aux projets destinés à l'amélioration de production agricole comme une urgence nationale pour rehausser la productivité des petits agriculteurs ruraux, augmenter leur capacité en vue de générer des revenus, rehausser leur résistance pour contrer les échecs et donc protéger le pays contre la famine et l'insécurité alimentaire.

12. Les Parlements et conseils nationaux d'Afrique et du monde Arabe doivent fortifier leurs fonctions nobiliaires d'affaire du gouvernement en vue de maintenir la transparence, révéler la corruption, et assurer que les lois et les politiques qui sont exécutées conformément aux stipulations légales. Ils devraient améliorer leur connaissance des événements nationaux et internationaux afin d'être guidé correctement dans leurs délibérations. Ils devraient aussi fortifier leur bureaucratie de la recherche pour leur fournir des indices statistiques dignes de confiance et de l'information de l'objectif dans leur estimation des mesures proposées à l'opinion publique.

13. Les pouvoirs législatifs et les Conseils nationaux dans leur allocation des ressources nationales à travers la budgétisation devraient faire attention aux projets qui affectent la plupart des peuples et à travers leur fonction nobiliaire, diriger aussi la mise en oeuvre des projets jusqu'à leur achèvement.

14. L'Éducation afin d'affronter ensemble les libertés de base, l'égalité parmi les hommes et les femmes, l'acquisition de la technologie de l'information, l'augmentation des actifs qui renforceront un pays pour construire une société bien informée pour affronter les défis de la globalisation et l'implication dans ses échanges avec les autres nations.

15. L'Association doit élaborer un programme d'échange culturel entre les étudiants des pays membres pour pouvoir permettre les échanges culturels et la familiarisation parmi les jeunes et la future génération d'Afrique et du Monde Arabe et aussi fournir les moyens pour les pays membres de s'entre aider dans le domaine du développement socioéconomique.

16. Les pays membres d'ASSECAA doivent tenter

d'introduire un mouvement libre aux frontières des deux régions par exemple, la réduction des conditions pour la délivrance des visas aux voyageurs d'Afrique et du Monde Arabe et vice-versa, pour permettre la coopération effective entre les pays Arabes et Africains et vice versa.

17. Il y a un besoin urgent pour l'attraction de l'investissement à travers les législations qui créent l'environnement propre pour l'investissement et la disponibilité d'infrastructure opérationnelle en Afrique et dans le monde Arabe.

18. La croissance économique dans les pays Arabes et Africains devrait être caractérisée par la transparence, les transactions sans corruption, l'expansion du commerce inter-état et interrégional peut créer un marché commun ; le développement d'environnement compétitif pour fournir les meilleurs produits avec les prix les plus bas pour les citoyens, et encourager l'établissement d'une banque de développement pour supporter les fondations des entreprises communes supportées par les Africains et les Arabes à l'intérieur de ces deux régions.

19. Le développement soutenable dans les deux régions exigera l'expansion des participations de masse, à la base, dans les affaires politiques telles que l'établissement des deuxièmes chambres législatives, le respect des éthiques saines du travail, l'assurance de l'indépendance du système judiciaire, l'encouragement de l'existence de la société civile responsable, les médias indépendants et le respect strict des limites utilitaires du pouvoir exécutif, les institutions législatives et judiciaires.

20. L'Association des Sénats, Shoura et Conseils Equivalents d'Afrique et du monde Arabe a fait appel aux pays créancier pour procéder d'urgence à l'annulation complète de toutes les dettes contractées par l'Afrique et les pays Arabes pour permettre à la région de commencer un processus d'émergence de sa crise économique.

L'Association:

i) a noté avec consternation la violence continue en Irak et a fait appel aux parties de la violence en Irak à penser des épreuves et des douleurs des femmes déplacées, les enfants, les personnes âgées et les familles affligées et de trouver une fin à leurs souffrances.

ii) a noté avec regret le conflit continu dans la corne de l'Afrique qui mène à la dissipation prolongées de ressources qui auraient dû être employées à l'amélioration d'infrastructures et des services pour les populations et a fait appel aux parties en conflit de choisir les occasions de dialogue qui est offert par les Nations Unies, l'union Africaine, la Ligue Arabe, le Royaume d'Arabie saoudite, l'état de Qatar, la république



du Yémen pour résoudre les conflits sans créer l'épreuve supplémentaire pour les citoyens de cette région.

iii) a regretté avec amertume les développements actuels au Darfour où les troupes de paix de l'Union Africaine ont été attaquées étonnamment et ont été accablées à la fois quand les discussions sérieuses sous les auspices des Nations Unies avaient lieu pour trouver une solution durable au conflit de Darfour et ont fait appel au gouvernement, aux groupes armés et aux populations du Soudan pour embrasser l'occasion de paix qui est offerte par plusieurs initiatives des nations régionales et qui réunis pour terminer les guerres fratricides.

iv) a fait appel au peuple du Moyen-Orient de montrer un engagement déterminé aux résolutions des Nations Unies, les négociations de la paix qui sont parrainées par les nations Arabes, et autres organisations pour résoudre leurs conflits qui ont continué depuis longtemps, de donner au peuple palestinien un patrie où ils peuvent vivre en paix avec leurs voisins.

v) a fait appel aux chambres africaines et Arabes du commerce et d'industrie pour assister en force à la première réunion des chambres du commerce et d'industrie programmé pour avoir lieu dans la République Démocratique Fédérale d'Ethiopie en 2008, sous les auspices de l'Association des Sénats, Shoora et Conseils Équivalents d'Afrique et du monde Arabe et de profiter de cette occasion d'or pour initier des rapports économiques forts et la coopération entre les pays Africains et Arabes.

vi. a conseillé vivement les Sénats et les Conseils membres d'assister en grand nombre, à la réunion de la Commission politique pour la Paix et Résolution des Conflits de l'Association programmé pour avoir lieu en République Fédérale du Nigeria du 11 au 13 décembre 2007 et de profiter de l'occasion de cette commission pour forger des stratégies pratiques qui permettront à ASSECAA de faire des contributions productives à la résolution des guerres débilantes, les conflits et les tensions parmi et à l'intérieur des pays Africains et Arabes.

vii. a fait appel Conseils et Sénats Membres de prendre des mesures pratiques pour mettre en œuvre les résolutions de la rencontre de concertation 2007.

Les délégués ont décidé d'exprimer leur gratitude sincère aux:

i)gouvernement et peuple du Royaume Hachémite de Jordanie pour avoir organisé la Conférence de concertation en 2007. En conséquence, la conférence a approuvé qu'une lettre de remerciement et de gratitude soit envoyée à sa majesté le Roi du Royaume Hachémite de Jordanie, Hussein Abdullah 2

ii) Le Président, Son Excellence Monsieur. Zaid Al-Raefaay et les membres du conseil l'Al Ayan de Jordanie pour l'organisation de la rencontre en Jordanie.

iii) Son Excellence Abdul Aziz Abdul Ghani qui a tenu la Présidence de l'Association pour quatre années avec une forte détermination pour élever la jeune organisation.

iv) Le Secrétariat du conseil Al Ayan de Jordanie conduit par. Dr. Khalaf Al-Hmeisat pour l'organisation effective de la conférence.

v) aux experts et membres du conseil Al Ayan de Jordanie qui ont présenté les cinq exposés à la conférence de concertation en 2007 de l'Association notamment,

a. Le Dr. Ruwaida Al Maayetah

b. Le Dr. Adran Badran

c. Dr. Fayez Al Tarawena

d. M. Osama Malkawi

e. Dr. Mohamed Al Halayekah

vi. Les Conseils membres et leurs délégués à la Rencontre de concertation pour 2007 de l'Association pour leur assistance impressionnante.

vii. A Son Excellence Monsieur le Secrétaire Général de l'Association Livinus I. Osuji, ses adjoints et les fonctionnaires du Secrétariat Général pour leur attachement et leur engagement inébranlable pour assurer la réalisation des objectifs d'ASSECAA.

Le Secrétariat Général de l'Association des Sénats, Shoora et Conseils Equivalents d'Afrique et du monde Arabe 22 octobre 2007.

Recommandations issues de la Réunion de concertation tenue à Nouakchott, en Mauritanie, 2008.

La Réunion a recommandé ce qui suit :

1.Nécessité de ne pas exporter la démocratie d'une région à une autre, définir la valeur d'un système de pouvoir mais qui doit s'enraciner dans les expériences sociopolitique, culturelle et économique et comme des besoins d'existence du peuple.

2.Pour que le pouvoir législatif puisse jouer ses rôles constitutionnels, il doit défendre les droits du peuple, adopter des lois garantissant la liberté individuelle, la liberté d'association dans l'unité et la transparence.

3.Que le parlement doit promouvoir la démocratie et l'égalitarisme, dans ces devoirs constitutionnels, éduquer les électeurs sur la moralité publique et privée et représenter tous les segments de la Nation de manière juste et équitable.



4. Que les élections régulières, libres et justes doivent être une caractéristique de toutes les démocraties en Afrique et dans le Monde Arabe, afin de valider le mandat des élus et conférer une cohésion nationale indiscutable sur les Statuts Parlementaires.

5. Les législateurs doivent toujours veiller à assurer l'équilibre entre le parlement et le gouvernement en préservant la légitimité de l'Institution parlementaire et en agissant avec ce respect des relations avec les autres pouvoirs.

6. Les parlementaires en Afrique et dans le Monde Arabe doivent assurer la protection des droits des femmes et des enfants à travers une législation qui maximalise leur inestimable contribution au développement national.

7. L'Association a noté la circulation impressionnante et

l'égard de son Excellence, Monsieur le Président de la République Islamique de Mauritanie, pour le soutien efficace qu'il a fourni à la Rencontre en Mauritanie. Elle adresse par ailleurs ses remerciements et ses félicitations au Président du Sénat de Mauritanie Monsieur BA Mamadou dit M'Baré et à l'ensemble des membres de ce Sénat pour l'accueil chaleureux et les diverses facilités qu'ils ont procurés aux délégués garantissant ainsi un total succès à la Rencontre de l'Association pour l'année 2008.

La Rencontre apprécie hautement les communications présentées et adresse ses vifs remerciements et ses chaleureuses félicitations aux conférenciers pour leurs interventions lucides, édifiantes et profondes qui ont permis de stimuler les débats et d'enrichir les contributions des délégués. Les délégués expriment leurs



Siège du Sénat de la République Islamique de Mauritanie

malsaine des armes illégales en Afrique et dans le Monde Arabe et a dénoncé la proportion alarmante des pertes tout en manifestant sa vive préoccupation au sujet de la facilité d'accès aux armes illicites dans ces régions qui conduit à l'émergence de la contre bande, des vols à main armée, des conflits armés et de la violence dans plusieurs lieux et à l'apparition des tensions politiques dans plusieurs pays.

a. Appelle les Nations Unies à prendre en urgence des actions visant à renforcer l'embargo sur l'exportation des armes illégales en direction des pays africains et arabes en conflits.

b. Appelle les pays africains et arabes à entreprendre des actions pour contrôler la circulation des armes illégales dans leur pays en mettant en place des agences à statut national pour lutter contre la prolifération et la circulation des armes dans leurs pays.

c. Appelle les pays africains et arabes à renforcer les agences de sécurité nationale pour garantir les besoins de leurs citoyens en sécurité et les dispenser de recourir à des milices privées et ou aux arsenaux sécuritaires.

d. Appelle les pays africains et arabes à prendre de toute urgence les dispositions menant à la signature d'accords internationaux sur le contrôle des armes dans leur pays.

L'Association exprime son immense gratitude à

sincères appréciations pour le peuple de Mauritanie, et la presse de Mauritanie pour la chaleur de leur accueil et la couverture des réunions. La Rencontre exprime sa grande appréciation pour le Président de l'Association, le Secrétaire Général et pour tous ceux qui ont contribué au succès de cette Rencontre.

Secrétariat Général

6 mai 2008

Recommandations de la Réunion de concertation tenue à Addis Abeba, Ethiopie 2011

La réunion est parvenue aux recommandations suivantes:

-Renforcer le rôle du bicaméralisme parlementaire pour encourager les institutions démocratiques dans les Etats membres.

-Renforcer le rôle de la diplomatie parlementaire pour réaliser les intérêts communs des Etats membres.

-Travailler au respect des droits de l'homme et des droits des femmes en particulier.



- Stimuler le secteur privé dans les Etats membres pour coopérer et travailler ensemble.
- S'efforcer pour résoudre les problèmes que rencontrent les jeunes pour réaliser leurs

- construction d'une famille et aux femmes.
- Accorder un intérêt au milieu scolaire et aux programmes d'enseignement.
- Les organisations de la société civile et



Siège de la Chambre de la Fédération de la République fédérale démocratique d'Ethiopie

ambitions en matière d'éducation et d'accès aux emplois qui leurs garantissent une vie décent.

-Bénéficier des expériences réussies du développement durable, en particulier l'expérience du développement de l'Ethiopie et l'échange d'expériences entre les Etats membres.

- Respecter les droits des différents groupes ethniques et l'adoption de la citoyenneté égale comme l'axe des droits et des devoirs.

- Examiner la situation de l'investissement, de la coordination des positions aux forums internationaux et de la consolidation des perspectives politiques entre les Etats membres face aux questions d'actualité.

- Renforcer les liens de l'Association avec des organisations parlementaires dans le Monde arabe et en Afrique, comme le Parlement panafricain, l'Union africaine et la Ligue arabe et la coordination avec ses organisations.

-Renforcer la coopération entre les centres financiers des Etats membres de l'Association.

- Création d'un Centre pour les études économiques et politiques pour suggérer des visions et des recommandations visant à renforcer les relations entre les Etats membres.

- Accorder une importance particulière à la

des partis politiques doivent assumer leur responsabilité dans la promotion de la démocratie.

- Intégration des jeunes dans les secteurs de la vie publique.

- Permettre aux jeunes de s'identifier.

- Travailler sur l'interaction des jeunes pour l'acquisition des connaissances et des technologies et développer leur efficacité à travers la formation.

Addis-Abeba, 2011

Résolutions et recommandations de la 5^{ème} Réunion de concertation de l'Association des Sénats, Shoura et Conseils Equivalents d'Afrique et du Monde Arabe tenue à Bujumbura, Burundi, à l'Hôtel Source du Nil, 2013:

des interventions et délibérations fructueuses, la réunion a formulé les recommandations suivantes:

1.Mettre l'accent sur les principes de dialogue au sein des parties en conflit comme moyen effectif de résolution des conflits et de réaliser une culture de paix durable au sein des deux régions ;

2.Relancer l'Institut culturel afro-arabe basé au Mali en vue de renforcer la coopération culturelle afro-arabe ;

3.Sensibiliser les gouvernements d'Afrique et du Monde Arabe à élaborer les programmes



éducatifs qui reflètent l'importance de la culture, la communication et le rapprochement culturels et promouvoir les valeurs culturelles et intellectuelles des jeunes;

4. Encourager à travers les centres d'études, les recherches culturelles qui mettent l'accent sur les

linguistiques et historiques et assurer l'échange de ces projets au sein des universités d'Afrique et du Monde Arabe ;

10. Sensibiliser les gouvernements afro-arabes à offrir les facilités nécessaires aux agences de voyage qui pourraient attirer les touristes et

Siège du Sénat de la République du Burundi



valeurs communes au sein des cultures des pays d'Afrique et du Monde Arabe ;

5. Aux autorités concernées, assumer la responsabilité de préserver l'héritage culturel contre tout sabotage et/ou destruction par l'adoption des législations appropriées.

Aux commissions parlementaires permanentes, exercer leurs fonctions de contrôle pour s'assurer que ces législations sont mises en application tout en cherchant l'assistance de l'UNESCO et de l'Organisation pour l'éducation, la culture et les sciences de la Ligue Arabe (AIESCO);

6. Aux ministres de la culture afro-arabe, relancer une communication positive avec les institutions culturelles, la coopération et l'intégration culturelle tout en adoptant des stratégies majeures de l'Union Africaine sur la renaissance culturelle en mettant un accent particulier sur le Plan d'action de 2008 sur la culture et la rénovation et la Charte de la Renaissance culturelle africaine adoptée en 2006 ;

7. Assurer des contacts entre les pays membres de l'ASSECAA et les organisations de la société civile en vue de renforcer la coopération culturelle et l'échange d'expériences dans le but de promouvoir la compréhension et la communication culturelle ;

8. Encourager les institutions culturelles dans la production des films en vue de faire connaître les questions d'intérêt commun en Afrique et dans le monde arabe étant donné que les messages visuels sont plus attractifs que les moyens de communication traditionnels;

9. Encourager les universités et les centres de recherche scientifique des deux régions à produire les projets de thèses sur les questions culturelles,

renforcer les activités touristiques de façon à assurer la communication culturelle entre les deux régions ;

11. Encourager les organisations féminines des deux régions à échanger les points de vue et les expériences en vue de promouvoir l'autonomisation des femmes en Afrique et dans le Monde Arabe ;

12. Sensibiliser les gouvernements d'Afrique et du Monde Arabe à renforcer les principes d'égalité, de justice, d'équité et de transparence dans leurs pays respectifs en vue de réduire la pauvreté et promouvoir une culture de paix et de développement économique et social.

En conclusion, la réunion a exprimé son immense gratitude au Sénat de la République du Burundi pour l'hospitalité légendaire réservée aux délégations, contribuant ainsi à la réussite de la conférence.

Tout en saluant les efforts fournis par le Gouvernement du Yémen dans le soutien matériel à l'Association pour que cette dernière puisse accomplir ses nobles objectifs, la réunion a exprimé sa gratitude au Secrétariat Général de l'Association pour avoir organisé ce forum dans le domaine de la préservation, la promotion et le développement de l'héritage culturel afro-arabe. Elle s'est félicitée du bon choix des experts qui ont présenté les exposés.

La réunion a enfin remercié tous les participants pour leurs contributions et leurs interventions qui étaient fructueuses.

Bujumbura, novembre 2013



Réunions des Chambres de Commerce et d'Industrie d'Afrique et du Monde Arabe

La promotion de la Coopération économique et commerciale entre l'Afrique et le Monde Arabe est parmi les objectifs le plus significatifs de l'ASSECAA qu'elle cherche à réaliser tout en considérant la coopération stimule la création des liens importants parmi les nations.

Depuis sa création, l'ASSECAA s'est efforcé de renforcer la coopération afro-arabe commerciale et économique. A cette fin, l'Association a tenu plusieurs réunions des Chambres de commerce et d'Industrie dans les pays membres et non-membres de l'ASSECAA. Il est fréquent d'inviter des organisations régionales et internationales de prendre part à ces réunions.

La Première réunions s'est tenue à Cape Town en Afrique du Sud en 2008, la deuxième réunion a eu lieu à Manama, au Royaume de Bahrein en 2010 et la troisième réunion s'est tenue à Rabat, au Royaume du Maroc en 2012. L'événement a conclu avec des idées et des points de vue qui peuvent consolider la coopération commerciale afro-arabe. Vous pouvez trouver ci-dessous un résumé des recommandations et des résolutions de ladites réunions;

Recommandations issues de la 1ère Réunion des chambres de commerce et d'industrie d'Afrique et du Monde Arabe tenue au Cap, en Afrique du Sud, 2008



Siège du Conseil National des Provinces de la République de l'Afrique du Sud

i). La Conférence a donc recommandé que cette réunion soit la première dans le prolongement des discussions qui aboutiront à la mise en place éventuelle d'une Institution afro arabe commune pour promouvoir la coopération économique entre les deux régions.

ii.) Les pays d'Afrique et du Monde Arabe devraient encourager la participation de

leurs chambres nationales de commerce dans la formulation des politiques économiques.

iii). Les pays d'Afrique et du Monde Arabe devraient activer et réactiver les accords concernant la coopération régionale et le commerce.

iv). Les pays d'Afrique et du Monde Arabe devraient travailler ensemble pour renforcer la communication régionale et bilatérale, les réunions et les stages concernant la promotion du commerce et des investissements.

v.) Les pays d'Afrique et du Monde Arabe doivent intérioriser les transformations technologiques.

vi). Les investissements devraient être appuyés entre les deux régions. A cet égard, les institutions qui garantissent les investissements et qui octroient des capitaux devraient être encouragés par des rencontres périodiques en vue d'assurer une coopération effective.

vii). La prochaine réunion se tiendra dans la Jamahiriya Libyenne conformément à l'invitation du Représentant de la Libye. Les détails sur la date pourraient être

effectués par le Secrétariat d'ASSECAA en coordination avec les autorités libyennes.

Secrétariat Général

ASSECAA

Le 26 octobre 2008



2-Résolutions et recommandations issues de la 2^{ème} Réunion des chambres de commerce et d'industrie de l'Afrique et du Monde Arabe Manama, au Royaume de Bahreïn, 2010:

La Commission a recommandé:

- i. Que la réunion accepte et mandate le Secrétariat d'ASSECAA de transmettre le projet de traité à tous les pays d'Afrique et du Monde Arabe.
- ii. Que le projet soit un document auquel les réunions des Chambres de Commerce et d'Industrie peuvent se

indéniable de bâtir des relations commerciales très fortes,

Reconnaissant la nécessité d'établir un centre de collecte d'informations et d'études sur tous les pays africains et arabes, y compris les possibilités d'investissement,

Reconnaissant le rôle important des expositions au niveau régional, des ateliers sur le développement économique de la région et des échanges de visites commerciales,

Déterminée à promouvoir énergiquement un processus de coopération économique forte entre l'Afrique et le Monde Arabe,



référer et œuvrer à son amélioration au cours des années à venir.

iii. Qu'une Commission de rédacteurs juridiques soit mise en place pour reformuler techniquement le traité même s'il est à l'étude par les différents pays.

iv. Que la Commission soit financée par l'ASSECAA.

v. Que le Secrétariat d'ASSECAA étudie d'autres questions relatives aux lois commerciales, telles que l'indigénisation, les régimes tarifaires et les exonérations conformément aux dispositions des accords de l'OMC.

Les recommandations ont été adoptées nemine contradicente

Résolutions

La 2^{ème} réunion des Chambres de Commerce et d'Industrie de l'Afrique et du Monde Arabe qui s'est tenue à Manama, Bahreïn;

Constatant que les relations historiques et géographiques qui relient l'Afrique et le Monde Arabe constituent un lien solide de coexistence,

Observant que les deux régions sont dotées d'abondantes ressources naturelles et de meilleures opportunités pour les liens commerciaux solides,

Observant que les deux régions partagent le même désir

Consciente de la nécessité d'assurer une plus grande participation des pays africains et arabes dans les réunions des Chambres de Commerce et d'Industrie organisée par ASSECAA,

Convaincue de la nécessité d'orienter les discussions aux réunions futures en vue de l'objectif de créer un bloc économique pour les deux régions,

Consciente du fait que des institutions similaires ont vu le jour dans d'autres régions du monde,

Consciente du fait que ces autres régions sont renforcées dans leur participation à l'ordre socio-économique et politique globalisé par le biais de leurs blocs économiques et commerciaux régionaux,

Il est résolu:

a) Que le projet de Traité préparé par le Secrétariat d'ASSECAA soit adopté comme un document de référence pour les prochaines réunions des Chambres de Commerce et d'Industrie d'Afrique et du Monde Arabe tout en œuvrant à son perfectionnement.

b) Que le Secrétariat d'ASSECAA transmette le projet à tous les pays d'Afrique et du Monde Arabe pour étude, amendement et le retourner au Secrétariat en vue de sa ratification au cours des années à venir.

c) Qu'une commission d'experts en Droit International et de rédacteurs juridiques soit mise en place pour



étudier et améliorer le document même s'il est entrain d'être analysé par les différents pays.

- d) Que la Commission soit financée par ASSECAA.
- e) Que la réunion des Chambres de Commerce et d'Industrie d'Afrique et du Monde Arabe soit organisée chaque année.
- f) Que les entreprises commerciales locales, régionales et internationales soient consultées pour parrainer les réunions des Chambres de Commerce et d'Industrie.
- g) Que le Secrétariat d'ASSECAA prépare une base de données concernant les opportunités et les politiques d'investissement dans les deux régions.
- h) Que les agences gouvernementales de promotion des investissements soient invitées aux futures réunions des Chambres de Commerce et d'Industrie en vue de promouvoir le début de la coordination de ces efforts de coopération économique.
- i) Qu'il soit programmé des expositions, des ateliers et des échanges de visites commerciales et que ces derniers soient inclus dans les activités futures de la Réunion des Chambres de Commerce et d'Industrie.

La réunion a été clôturée sine die à 19 heures.

Manama , 28 Octobre 2010

3- Recommandations issues de la 3ème Réunion des chambres de commerce et d'industrie de l'Afrique et du Monde Arabe, Rabat, au Royaume du Maroc, 2012.

Après les délibérations, les participants ont formulé des recommandations suivantes:

- Nécessité d'exploiter les groupements économiques existants dans les pays d'Afrique et du Monde Arabe pour que les pays arabes établissent les projets industriels, agricoles et de services en partenariat avec les pays africains.
- Encourager les pays arabes et africains à mettre en place des infrastructures dans les différents secteurs de développement afin d'encourager les investissements nationaux et attirer les investisseurs étrangers, y compris les Arabes qui ont des fonds excédentaires.
- Mettre en application la majorité des recommandations et des résolutions des différentes réunions liées au commerce extérieur et l'investissement au niveau africain et arabe.
- Clarifier toutes les législations liées à l'encouragement d'investissements ainsi que les mesures incitatives pour les investisseurs.
- Faciliter les procédures administratives relatives à

l'envoi de fonds de la part des investisseurs opérant dans les pays arabes et africains.

- Mettre en place des politiques économiques et financières pour s'assurer du bon traitement pour les investisseurs.
- Mettre en place des réseaux pour stimuler une communication régulière et institutionnelle avec les acteurs des secteurs privés d'Afrique et du monde Arabe.
- Agir pour une meilleure coordination des institutions économiques et financières concernées en vue de soutenir la coopération afro-arabe.
- Interpeller les décideurs afro-arabes à assouplir les restrictions sur le renforcement des relations commerciales entre l'Afrique et le Monde Arabe ainsi que le développement de la dynamique en matière d'investissement au sein des deux régions.
- Donner une attention particulière à la création des centres d'information et de bases de données pour le bénéfice des hommes d'affaires et des investisseurs.
- Appeler les pays concernés à offrir des conditions politiques et juridiques nécessaires à la promotion du commerce afro-arabe et d'un pôle d'investissement.
- Relancer l'Institution afro-arabe pour le financement et l'investissement proposée par le Koweït lors de la 10ème Session de la Commission permanente pour la Coopération d'Afrique et du Monde Arabe.
- Mettre en place des centres d'arbitrage et de conciliation au sein des chambres de commerce et d'industrie afro-arabes et renforcer leurs rôles dans la résolution des différends qui pourraient éclater parmi les hommes d'affaires dans ces pays.
- Réduire les restrictions douanières et faciliter leurs procédures afin d'encourager les échanges commerciaux entre l'Afrique et le monde arabe, en tenant compte des intérêts des secteurs productifs.
- Améliorer le climat d'investissement dans les pays arabes et africains ainsi que la communication entre les chambres de commerce et d'industrie d'Afrique et du monde arabe.
- Se préparer à la création progressive de la zone afro-arabe de libre-échange, en tenant compte des intérêts des deux régions.
- Impliquer le secteur privé pour jouer un rôle vital dans la sensibilisation des parlements nationaux à adopter des lois nécessaires qui encouragent et protègent les investissements et les flux de capitaux.
- Impliquer également le secteur privé dans l'initiative



de mettre en place des foires commerciales conjointes et dans la tenue des réunions et de conférences pour l'investissement et le marketing touristique.

-Mettre en place des procédures conjointes pour coordonner les politiques de commerce et d'investissement en Afrique et dans le Monde Arabe.

-Bâtir les capacités institutionnelles efficaces pour faciliter l'investissement et stimuler les relations

-Encourager les institutions financières arabes pour le développement visant à financer les petits et moyens projets dans les pays africains, notamment les entreprises agricoles, en vue de combler le déficit alimentaire.

-Soutenir les relations au sein des chambres afro-arabes de commerce, d'industrie, d'agriculture et des services en vue de promouvoir l'investissement et les échanges commerciaux.



commerciales afro-arabes.

-Développer la construction et l'entretien des infrastructures pour faciliter le transport des produits entre les pays arabes et africains à un coût minimum.

-Renforcer les mesures déjà prises dans plusieurs pays arabes et africains sur l'amélioration du climat d'investissement, de diffuser l'information sur l'investissement dans les deux régions, d'améliorer la gouvernance et des institutions juridiques et le respect des droits de propriété.

-Adopter les mesures productives conformes aux normes internationales en vue d'améliorer la compétitivité.

-Prendre les mesures nécessaires pour encourager le secteur privé à jouer son rôle dans le soutien des investissements et dans la réactivation des échanges entre les pays arabes et africains.

-Prendre les dispositions nécessaires pour assouplir les barrières douanières et éliminer les obstacles non tarifaires entre les pays arabes et africains.

-Encourager les pays arabes et africains producteurs de pétrole à investir dans des entreprises qui dépendent des techniques de production bien étudiées permettant la diversité économique et l'augmentation du volume des échanges commerciaux entre les pays d'Afrique et du Monde Arabe.

-Consentir des efforts pour la ratification des normes internationalement reconnues conformes à l'environnement économique des pays d'Afrique et du Monde Arabe.

-Mettre en place un mécanisme de financement accru ou ajuster le mécanisme existant dans l'approvisionnement des fonds supplémentaires pour le financement de la coopération afro-arabe dans le domaine de l'investissement et du commerce en consultation avec les institutions financières arabes de développement, notamment la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA).

-Créer un partenariat afro-arabe intégré qui jette les bases de la promotion des programmes de développement durable visant à accroître la contribution des énergies renouvelables et le développement du secteur de l'électrification rurale et de renforcer l'énergie électrique dans les pays africains et arabes.

-Créer un mécanisme de financement capable de financer des grandes entreprises mixtes avec des possibilités techniques et économiques avec pour but de promouvoir des entreprises appartenant exclusivement aux arabes et aux africains (système d'indigénisation).

-Inciter les entrepreneurs à identifier les vastes opportunités d'investissement disponibles en Afrique et dans le monde en général.

-Renforcer les relations et la coopération dans l'industrie et le commerce, et échanger des informations et des statistiques sur les activités économiques et les pratiques optimales d'investissement dans les deux régions.

- Faire l'échange des données juridiques qui relèvent des activités économiques au service de la promotion du commerce et d'investissement.

- Promouvoir l'échange de visites et d'invitations à des



foires commerciales et à des campagnes de marketing pour les activités organisées par les deux régions.

- Promouvoir la formation et la diffusion des connaissances et de l'expertise dans les domaines d'action commune.

- Inciter les institutions de commerce et d'investissement de faire usage des diverses opportunités et avantages en matière d'investissement offerts en Afrique et de développer la participation arabe à la promotion des énergies renouvelables et de nouvelles entreprises industrielles dans les deux régions.

- Encourager la mise en place de projets d'investissement et le renforcement de la coopération économique en partenariat avec les sociétés arabes et ouvrir de nouvelles perspectives pour les investissements des deux régions.

- Renforcer la coopération économique et l'investissement dans les petites et moyennes entreprises.

- Prendre des initiatives sérieuses pour l'identification des évolutions économiques et pour la création d'un environnement propice à l'investissement dans les deux régions.

- Accroître les échanges commerciaux afin d'identifier les derniers développements relatifs aux opportunités d'investissement disponibles dans les deux régions d'Afrique et du Monde Arabe et d'organiser des foires commerciales communes en coordination avec les fédérations des chambres de commerce.

- Accroître l'échange d'informations sur les développements économiques dans chaque pays, identifier les projets prévus, les conditions et les modalités d'engagement des entreprises et intensifier la communication dans le secteur privé des deux régions afin d'examiner la possibilité de la coopération dans la mise en place des entreprises communes.

- Promouvoir le commerce transfrontalier en améliorant les procédures d'entrée et de sortie des produits dans les pays africains et arabes, en éliminant les barrières douanières et en mettant en place des organisations commerciales efficaces, capables de sensibiliser les pouvoirs publics de la nécessité d'effectuer des réformes.

- Encourager les gouvernements et les parlements d'Afrique et du Monde Arabe à introduire des réformes radicales dans les lois relatives aux flux de commerce et d'investissements financiers.

Secrétariat Général d'ASSECAA

Rabat

le 30/11/2012.

Réunions des Femmes Parlementaires d'Afrique et du Monde Arabe

Depuis sa création, l'ASSECAA a accordé une attention particulière aux questions des femmes notamment l'importance d'accorder aux femmes l'opportunité de participer activement à la vie publique, surtout dans les institutions législatives car la femme constitue la moitié de la société.

Toutefois, la vie contemporaine a accordé à la femme une variété de droits dont le droit à l'éducation, le droit d'assumer des responsabilités dans des bureaux publics sur une base d'égalité avec les hommes en vertu des statues régionaux et internationaux.

Une commission émanant des Réunions des Femmes Parlementaires de l'ASSECAA d'Afrique et du Monde Arabe appelée " Commission des Femmes Parlementaires " qui a tenu plusieurs réunions au Nigéria, au Soudan dans lesquelles on a délibéré sur des questions importantes relatives à la promotion des capacités des femmes aux plusieurs niveaux. Ces événements ont abouti à des recommandations et résolutions significatives qui ont été présentées aux Conférences de l'Association pour discussions et adoption. Ceux-ci peuvent être résumé en ce qui suit :

Résolutions et recommandations de la 1^{ère} Conférence des femmes parlementaires d'Afrique et du Monde Arabe tenue à Abuja au Nigeria, 2009 :

La Conférence a en conséquence résolu que :

a. Les parlements d'Afrique et du Monde Arabe adoptent des lois relatives au genre qui facilitent la participation des femmes dans le processus politique, à travers la disposition d'un quota de 30% aux postes politiques pour les femmes, selon les résolutions des Nations-Unies ;

b. Les gouvernements dans les régions d'Afrique et du Monde Arabe mettent en application, comme une question d'urgence, tous les protocoles et traités sur la parité des genres ratifiés par les pays de façon individuelle, de formuler des politiques qui permettent aux femmes d'avoir l'accès aux facilités de crédit et de créer des chances égales en matière d'emploi et de rémunérations pour les hommes et les femmes;

c. Tous les Parlements adoptent des législations tendant à éliminer toutes les coutumes et lois qui empêchent des femmes à avoir l'accès à l'héritage et aux terres agricoles et d'autres besoins économiques;

d. Tous les gouvernements d'Afrique et du Monde Arabe établissent la gratuité des services des soins de santé pour les femmes enceintes et les enfants



de 0 à 5 ans et d'intensifier la lutte contre le VIH/SIDA et les autres maladies endémiques;

e. La Conférence des Femmes Parlementaires d'Afrique et du Monde Arabe se tiennent au moins une fois tous les deux ans.

- La Conférence des Femmes Parlementaires d'Afrique et du Monde Arabes appelle:

a. Tous les gouvernements d'Afrique et du Monde Arabe d'améliorer le niveau de transparence et de responsabilité gouvernementale en vue de réduire les tensions et les conflits dans le domaine politique;

b. Toutes les Femmes parlementaires dans les deux régions à utiliser leurs programmes en vue d'informer leurs électeurs sur l'influence négative de certaines pratiques culturelles, religieuses, et traditionnelles qui inhibent le développement des femmes.

- La Conférence exprime sa gratitude au Conseil et à la Conférence d'ASSECAA pour l'initiative de cette rencontre des Femmes parlementaires d'Afrique et du Monde Arabe qui sera soutenue dans la mise en place d'un véritable forum des femmes Africaines et Arabes selon les exigences d'une nation moderne et pour la promotion de leurs droits inaliénables et leurs contributions dans le développement de leurs pays.

Secrétariat Général d'ASSECAA

7 Octobre 2009

Recommandations de la 2^{ème} Conférence des femmes parlementaires d'Afrique et du Monde tenue à Khartoum au Soudan, 2012.

La Conférence a formulé les recommandations générales suivantes:

- Mettre l'accent sur l'importance de l'évaluation des conférences précédentes et faire le suivi de leurs recommandations et conclusions.

- Nécessité d'encourager et de renforcer les petites et moyennes entreprises détenues par les femmes, y compris les coopératives et les institutions

sociales et de faire usage des expériences du Gabon, du Soudan, de l'Éthiopie et du Yémen dans la promotion des banques et des entreprises des textiles à caractère familial.

- Consentir des efforts concertés dans la création des liens de communication au sein des nations africaines et arabes (création de la société d'amitié).

- Souligner l'importance de faire participer les femmes parlementaires dans les différentes activités de l'Association.

- Organiser annuellement la Conférence des femmes parlementaires.

Khartoum, 19 Mars 2012

Recommandations de la 3^{ème} Conférence des femmes parlementaires tenue à Khartoum au Soudan, 2014.

A. Sur le plan politique et législatif;

1. Nécessité pour les gouvernements arabes et africains d'apporter leur soutien politique aux femmes pour leur participation active à la prise de décisions ;

2. Nécessité pour l'Association de mettre en place un cadre légal spécifique pour la commission des femmes parlementaires ;

3. Il est nécessaire que l'Association mette en place un plan d'action ou organise une conférence ou un programme pour discuter de l'autonomisation politique des femmes, en passant en revue les expériences des pays membres tout en tenant compte de l'expérience individuelle de chaque pays ;

4. Aux parlements, il est demandé d'apporter leur soutien aux femmes déléguées dans les forums parlementaires internationaux en vue de renforcer leurs capacités législatives ;

5. Il est nécessaire que les femmes parlementaires des pays membres de l'ASSECAA assurent des visites d'échange parlementaire pour partager des expériences législatives ;

6. Faire participer les femmes à toutes les commissions de l'ASSECAA et à toutes les activités de cette dernière ;





7. Eduquer la société sur l'importance du rôle et des potentialités des femmes ;

8. Intégrer les besoins des femmes dans le budget général de l'Etat ;

9. Exhorter les pays membres à concevoir un plan d'action bien précis pour l'autonomisation des femmes ;

B. Sur le plan socio-économique et culturel :

1. Aux pays membres, fournir à l'ASSECAA, les statistiques générales sur l'autonomisation économique des femmes ainsi que le nombre des femmes travaillant dans le secteur public et privé et dans les entreprises privées.

2. Nécessité pour les femmes parlementaires d'être représentées aux réunions de l'ASSECAA ;

3. Aux pays membres, assurer les services des soins de santé gratuits pour les femmes enceintes et les enfants de moins de 5 ans en Afrique et dans le monde arabe ;

4. Exhorter les pays membres à intensifier leurs efforts dans la lutte contre le SIDA, la malaria et la tuberculose ;

5. Sensibiliser les gouvernements d'Afrique et du Monde Arabe sur la nécessité d'établir des mécanismes visant à réduire les taux de mortalité maternelle et infantile ;

6. Les séminaires de formation :

a. Organiser les cours de formation pour les membres de la commission des femmes parlementaires pour leur permettre d'acquérir des compétences parlementaires et législatives,

b. Organiser un séminaire pour trouver des solutions aux problèmes liés aux soins maternels et d'autres habitudes nocives,

c. Créer un centre d'observation et d'information sur les conditions des femmes,

d. Faire la publication annuelle d'un périodique ou d'un bulletin d'information sur les questions des femmes,

e. Approbation d'un plan de travail pour la commission exécutive des femmes parlementaires pour l'année 2014- 2015.

Recommandation de Bahreïn.

- Organiser un séminaire de mise en œuvre des mécanismes visant à activer les lois sur l'autonomisation politique des femmes et leur participation dans la prise de décisions.

Recommandation du Soudan.

- Organiser un séminaire sur l'impact négatif de la Cour Pénal International (CPI) en Afrique et dans le Monde Arabe.

Recommandation du Yémen.

- Organiser un séminaire sur l'autonomisation politique des femmes, la lutte contre la corruption au sein des femmes et l'élimination de toutes les formes d'obscurantisme.

Recommandations du Gabon

- Organiser un séminaire pour étudier les mécanismes de protection des femmes contre toutes les formes de violence,

- Créer une sous commission sur la paix et la

sécurité en Afrique et dans le monde arabe au sein de la Commission des femmes parlementaires de l'ASSECAA; le président de cette sous commission sera nommé par le Royaume du Maroc tandis que son adjoint sera du Royaume de Bahreïn,

- Organiser un atelier sur la paix et la sécurité en Afrique et dans le monde arabe,

- Organiser un séminaire pour une étude comparative sur la législation en matière des femmes et des enfants en Afrique et dans le Monde Arabe.

Khartoum, février 2014

Réunions de la Commission de la Paix et de la Résolutions des Conflits de l'ASSECAA

L'Association a depuis sa création accordé une attention particulière à la question de la paix et de la résolutions des conflits car la paix est une condition préalable à la réalisation de la stabilité et du développement en Afrique et dans le Monde Arabe. Plusieurs pays africains et arabes ont été confrontés aux problèmes des conflits qui entravent les efforts de la prospérité et du développement.

A cet effet, l'ASSECAA a organisé plusieurs réunions pour contribuer au maintien de la paix et de la sécurité dans les deux régions. La Première Réunion s'est tenue à Abuja, au Nigeria en 2007 et la Deuxième Réunion a eu lieu à Bujumbura, au Burundi en 2009 et la Troisième Réunion a eu lieu à Addis-Abeba, en Ethiopie en 2013.

Ces événements ont abouti à des résolutions et recommandations significatives qui visent à intensifier les efforts consentis dans la résolution des conflits et dans l'instauration de la paix dans les deux régions:

Recommandations de la réunion d'Abuja, Nigeria, 2007

Recommandations:

Al'issue des délibérations sur les conflits au Soudan et en Somalie, la commission a recommandé ce qui suit:

1. L'Association invite les parties en conflit à savoir le gouvernement fédéral de la Somalie et les factions armées en lutte contre le pouvoir central à discuter les voies et moyens d'une solution équitable et pacifique à leur problème et à un dialogue inclusif,

2. L'association demande à la communauté internationale représentée par les Nations Unies, l'Union africaine, l'IGAD, la Ligue arabe, la Conférence Islamique, les Etats-Unis d'Amérique,



de faire preuve de plus de détermination pour trouver une solution au conflit en Somalie.

3. L'Association demande aux gouvernements africains et arabes d'apporter leurs contributions matérielles, financières et humaines en vue de renforcer le rôle des forces de paix en Somalie.

4. L'Association exhorte les pays arabes et africains à faire preuve d'une volonté ferme pour tout effort tendant à renforcer la paix et la stabilité au Soudan et en Somalie.

5. L'Association demande à toutes les parties en conflit de déposer les armes (surtout en Somalie) et de promouvoir le dialogue, comme voie réelle pour parvenir à un règlement des conflits comme fut le cas au Burundi, au Liberia et les autres pays qui ont des guerres civiles.

6. Si les négociations, commencent à l'avenir pour trouver une solution à ces conflits, toutes les parties doivent y participer et notamment les parties et factions concernées et reconnues ainsi que tous les acteurs en présence. L'occasion doit être donnée à tous pour participer à tout ce qui concerne leur pays et leur avenir.

7. L'Association devra participer de manière effective à tous les efforts internationaux tendant à la paix et la quiétude et la résolution des conflits dans les pays en question en Afrique et dans le monde arabe.

tribu et aussi s'abstenir d'apporter des jugements préétablis quant aux nominations politiques et les candidatures aux postes parlementaires et gouvernementaux.

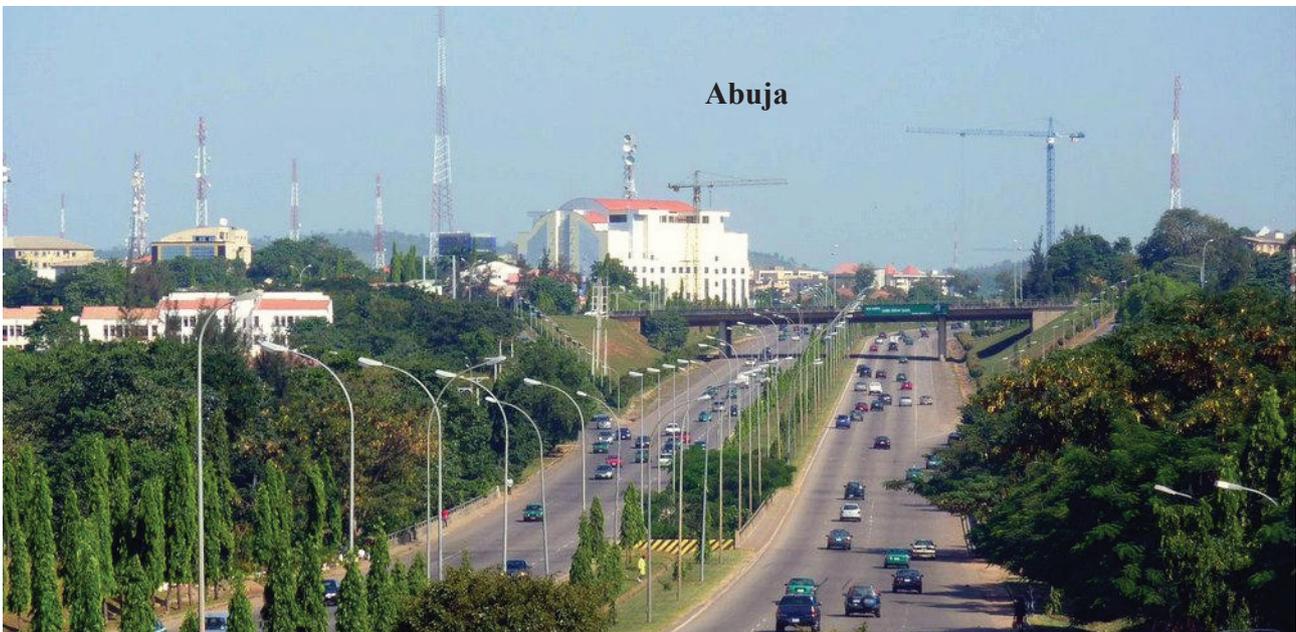
10. L'Association devra apporter son appui au gouvernement du Soudan quant à ses efforts pour la réalisation d'une paix juste et global avec les factions armées au Darfour et pour que la paix règne dans toute la région.

11. L'Association devra sans équivoque dénoncer avec force l'affaire des enfants du Soudan et du Tchad qui ont failli être déportés par une organisation française. Cet acte devra être considéré comme une atteinte aux droits des enfants; l'Association devra réclamer une enquête à ce sujet et aussi le versement des dommages matériels pour ce qu'ils ont encouru, comme dommage psychologique et corporel.

12. L'Association doit appuyer les efforts des citoyens du Soudan pour l'indépendance de leur pays et le refus d'ingérence dans leurs affaires intérieures.

13. L'Association devra inviter les factions armées dans toutes les régions où il existe des conflits de participer aux négociations qui sont de nature à trouver un règlement pacifique tel que prévu par la communauté internationale.

14. L'Association doit exprimer son soutien à la



Abuja

8. L'Association devra montrer sa reconnaissance pour les efforts menés par l'Arabie Saoudite, le Yémen, le Nigeria, l'Ethiopie et l'Ouganda et les efforts déployés par ces pays pour apporter leur contribution en vue de trouver un règlement pour les conflits au Soudan et en Somalie.

9. L'Association doit encourager les leaders des Etats où il existe des conflits à s'abstenir de marginaliser leur citoyens, leur sociétés leur

position du gouvernement du Soudan pour ce qui est des forces de maintien de la paix sous les auspices de l'Unité africaine.

15. L'Association devra organiser des programmes d'échanges de visite pour les parties concernées par ces conflits en vue de se faire une idée réelle pour trouver des solutions à ces conflits et amoindrir les difficultés y afférentes.



16. L'Association devra participer par la fourniture d'initiatives de nature à apporter des idées et propositions qui conduiront aux conférences et rencontres qui se tiennent pour examiner les voies et moyens pour arriver au règlement des conflits en Afrique et dans le monde arabe.

17. L'Association devra utiliser les technologies nouvelles et surtout en matière de communications et particulièrement l'internet par la création d'un site spécialisé pour la publicité quant à ses activités relatives au règlement des conflits.

18. L'Association devra renforcer ses capacités financières et particulièrement pour ce qui est des programmes tendant au règlement des conflits; ce qui est de nature à assurer la réussite de l'association, car il s'agit là d'une affaire qui fait partie de la mission essentielle d'ASSECAA.

19. L'Association devra demander à ses membres de participer de manière efficace aux activités liées à la paix et au règlement des conflits; car conflits hypothèque l'évolution économique et sociale en Afrique et dans le monde arabe.

20. L'Association doit encourager l'unification des efforts, visions et orientations entre l'Union africaine, la Ligue arabe en vue de permettre aux efforts diplomatiques de réunir les parties en conflit sur la table de négociations.

21. L'Association doit chercher les moyens nécessaires pour amener la société internationale par le biais des Nations Unies pour un embargo sur la vente d'armes et matériels militaires à la Somalie et de s'assurer de l'exécution effective de cet embargo.

22. Puisque sur la scène somalienne, il existe deux communautés qui sont: Les tribunaux islamiques et les fédérations en Somalie; il est possible de constituer une nouvelle représentation incluant les deux parties pour la réalisation de la paix en Somalie.

23. L'Association devra de manière permanente recourir et prôner la transparence, la bonne gouvernance, la consolidation de l'Etat de droit, ainsi que la justice, l'égalité en Afrique et dans le monde arabe en vue de trouver des solutions tendant à prévenir les guerres et conflits.

Remerciements:

1. La Commission exprime ses remerciements et sa considération à son Excellence le Président Omar Moussa Yar Adua, Président de la République Fédéral du Nigeria et à son Excellence le sénateur David Mark, Président du Sénat du Nigeria pour avoir accueilli la première réunion de la commission pour la paix et al résolution des conflits issue de l'Association.

2. La Commission remercie également son Excellence monsieur Abdoul Aziz Abdoul Ghani,

Président du Conseil de la Shoura du Yémen président d'ASSECAA pour avoir facilité la première réunion de la commission.

3. La Commission remercie également le Secrétaire Général d'ASSECAA pour les efforts menés pour l'organisation de la réunion de la commission et pour la réussite de ses travaux.

4. La Commission remercie aussi les conférenciers, les intervenants et les organisateurs de la conférence pour leurs efforts, leurs interventions pertinentes autour des conflits au Soudan et en Somalie.

5. En premier lieu, la Commission remercie le conseil de l'Association et sa conférence pour la confiance offerte aux membres de la Commission et l'occasion qui leur est donné pour étudier ce sujet qui est l'un des objectifs de l'Association et qui contribuera à appuyer les efforts de l'Association dans les régions d'Afrique et du monde arabe.

Abuja, décembre 2007

Résolutions et recommandations issues de la 2ème Réunion de la Commission pour la paix et la résolution des conflits tenue à Bujumbura au Burundi, 2009.

Sur le cas du conflit au Darfour au Soudan;

la Commission réaffirme son rôle dans le rétablissement de la paix au Darfour, le soutien des efforts de réconciliation nationale entre les parties en conflit et le rôle de la Ligue Arabe, l'Union Africaine et les Nations Unies.

La Sous-commission est convaincue que la voie vers la restauration de la paix au Darfour passe par les points suivants:

1 - Réaffirmer le principe de dialogue comme un moyen d'entente et de règlement des différends entre toutes les parties sans le recours à la force.

2 - Confirmer le principe de l'intégrité territoriale du Soudan et sa souveraineté sur son territoire national.

3 - Confirmer le rejet de toutes les ingérences étrangères dans la question du Darfour qui peuvent contribuer à entraver les efforts de paix.

4 - Réaffirmer la nécessité de traiter tous les questions humanitaires, sociales et économiques qui permettraient d'aider les habitants du Darfour pour maintenir leur existence et prévenir leur migration.

5 - réaffirmer la position de la Ligue Arabe pour traiter avec la Cour Pénale Internationale (CPI) au sujet de l'inculpation du Président soudanais.

6 - Réaffirmer le rôle de l'ASSECAA dans le suivi des questions de paix et des résolutions des conflits par des moyens pacifiques, en coordination avec les États membres et d'autres États, afin de souligner ce rôle et d'encourager les parties concernées à parvenir à la

paix souhaitée.

La Sous-commission demande au Gouvernement soudanais de poursuivre les efforts de paix et l'application des accords signés avec toutes les autres factions au Soudan pour parvenir à une solution pacifique au Darfour.

ii) La sous-commission sur la Somalie a présenté le rapport suivant

La sous commission émanant de la Commission de l'Association pour la paix et la résolution des conflits a tenu sa réunion dans l'après midi de ce lundi le 03-03-2009 et a connu la participation des honorables délégués des pays suivants :

- La République du Yémen
- Le Kenya en qualité d'observateur
- Le Swaziland
- L'Ethiopie

nouveau gouvernement. La Commission reconferme par la même occasion le besoin de continuer les efforts consentis en faveur du nouveau gouvernement afin de recouvrer la sécurité, la stabilité et l'ordre public;

- Encourager la poursuite du dialogue avec les factions somaliennes restantes dans le pays et à l'étranger ;

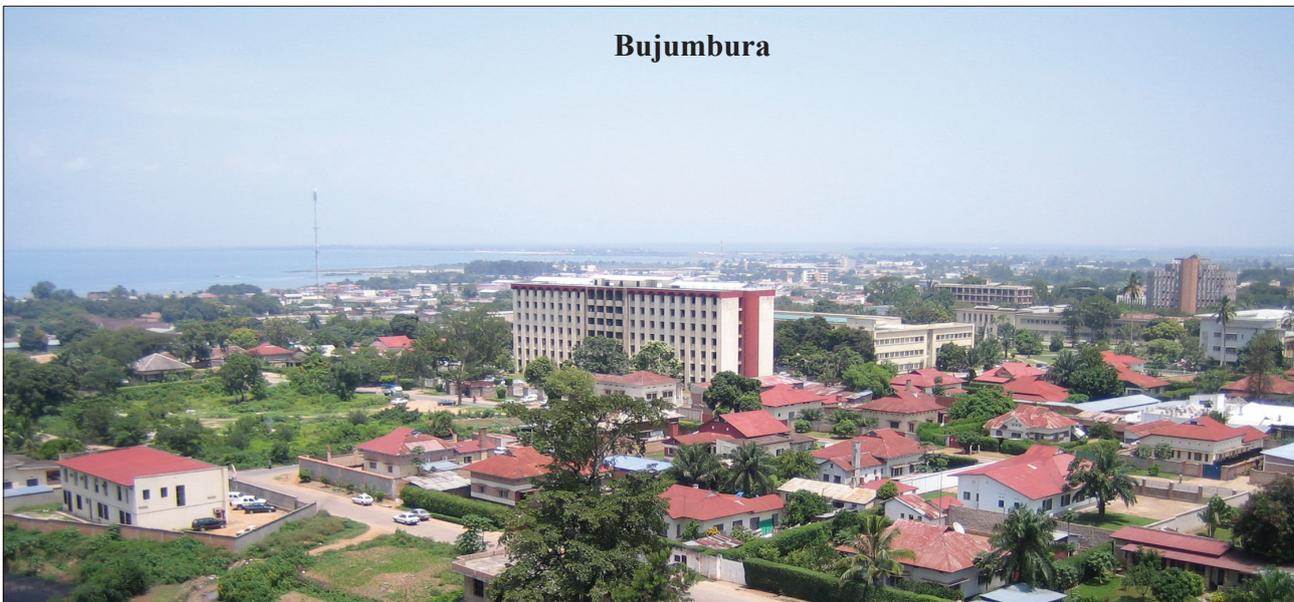
- Recommande l'adoption d'une nouvelle convention politique afin de définir un mécanisme d'engagement dans le processus politique et mets en exergue la nouvelle Constitution de la Somalie;

- Accélérer le processus de formation d'une force nationale de sécurité et d'une armée qui représenteraient toutes les couches de la société

Somaliennes;

- Augmenter les troupes de maintien de la paix et leur fournir le soutien

logistique nécessaire;



Bujumbura

La sous-commission a revu les exposés et les interventions faites à la troisième séance de la Commission pour la Paix et la Résolution des Conflits. Un échange de points de vue et d'idées sur les développements de la situation somalienne et les recommandations à adopter pour contribuer à contenir la situation chaotique et la restauration de la paix, la reconstruction de l'Etat somalien et le renforcement de la paix dans la Corne de l'Afrique.

La sous-commission a conclu ses délibérations en adoptant les recommandations suivantes :

- Réaffirmer que la reconstruction d'un Etat Somalien est un facteur majeur de la restauration de la paix en Somalie en vue de mettre fin à tous les problèmes causés par l'effondrement de l'Etat;

- Soutenir tous les efforts consentis pour la réconciliation et qui ont conduit à l'élection d'un nouveau président et à la formation d'un nouveau gouvernement. Elle exprime aussi son appui au

- Mobiliser un appui régional et international pour traiter le problème de

la piraterie dans la Mer Rouge et dans le Golfe d'Aden et de réaffirmer

l'appel de la République du Yémen pour la création d'un Centre Régional de lutte contre la Piraterie qui serait basé dans la capitale Sanaa ;

- La sous-commission recommande un suivi de la situation des réfugiés Somaliens dans les pays voisins à savoir le Yémen, le Djibouti, l'Ethiopie et le Kenya, afin d'appuyer la création d'abris pour les réfugiés jusqu'à ce que des arrangements pour leur rapatriement en Somalie soient finalisés ; elle recommande vivement aux pays donateurs d'augmenter leurs financements pour de tels projets ;

- la sous-commission réaffirme la condamnation de l'ASSECAA vis-à-vis de l'intervention régionale et internationale dans les affaires Somaliennes et soutient



que les Somaliens puissent avoir l'opportunité de résoudre leurs propres problèmes;

- La sous-commission réaffirme le besoin de continuer les efforts d'ASSECAA relatifs au suivi de la situation en Somalie et ce, en collaboration avec l'Union Africaine, la Ligue des Etats Arabes et les organisations internationales œuvrant pour la paix en Somalie et dans la région de la Corne de l'Afrique.

iii) La sous-commission sur la Région des Grands Lacs a présenté le rapport suivant :

1°. Au niveau des Sénats, Shoura et Conseils Equivalents, il a été recommandé :

-qu'il y ait toujours une reconnaissance, un encouragement et un soutien aux processus de paix engagés au niveau de la région des Grands Lacs ;

-de partager et d'échanger des expériences de réconciliation entre les Etats membres. Les expériences algérienne et burundaise peuvent servir d'exemple ;

-mettre en place des mécanismes de réconciliation nationale à travers des lois votées par les Parlements ;

-promouvoir et encourager au niveau de nos Etats, surtout ceux qui ont connu des conflits, une politique de dialogue inclusive et profonde entre les différents acteurs politiques ;

-lancer un appel à la communauté internationale pour aider la région des Grands Lacs à sortir de la pauvreté ;

-inviter les pays concernés à œuvrer pour favoriser les investissements étrangers qui conviennent à la région notamment en matière de tourisme, d'industrie et d'agriculture ;

-promouvoir la société civile pour en faire un facteur dynamique de développement économique, social, culturel et humanitaire ;

-promouvoir la bonne gouvernance et le partage équitable des richesses.

2° Au niveau des pays membres de la conférence internationale sur la Région des Grands Lacs, il est recommandé :

-La mise en application intégrale de la déclaration de Dar-es-Salaam sur la paix, la sécurité, la démocratie et le développement signée le 20 novembre 2004 ;

-De développer une coopération multidimensionnelle entre les Etats à travers les mécanismes de résolution commune des conflits et la stabilisation de la sous-région. L'expérience du Rwanda qui vient d'aider la RDC pour combattre les forces négatives à l'est du Congo peut servir d'exemple.

3° Aux parlementaires de la sous-région, il est recommandé de sensibiliser la population pour qu'elle ne soit pas entraînée dans des opérations pour servir des intérêts inavoués de leurs chefs et qui vont généralement à l'encontre de l'intérêt général de la population.

4° Aux leaders politiques à tous les niveaux (de la base au sommet, c'est-à-dire jusqu'au niveau du chef de l'Etat), il est recommandé de faire preuve d'engagement politique sans faille pour faire face aux problèmes de la région,

5° Aux partenaires du monde Arabe, la sous commission leur recommande d'investir davantage dans la région des Grands Lacs en vue de contribuer à réduire la pauvreté qui y sévit et qui est souvent la cause des conflits.

6. A la communauté internationale, il est recommandé de continuer à soutenir les initiatives de la paix et d'éviter autant que faire se peut d'être des facteurs de déstabilisation aux processus de paix.

7. Au Burundi et aux pays de la sous région en général, il a été recommandé de poursuivre la politique de désarmement libre et volontaire de la population et de mettre en place des mécanismes de justice fonctionnelle et équitable pour lutter contre l'impunité dans la région des Grands Lacs.

La Commission a pris en considération les rapports des Sous-commissions et les a approuvés comme suit.

a. Sur le Darfour, la Commission:

(i) Réaffirme le principe de dialogue comme moyen de compréhension des différends et de résolution du conflit entre toutes les parties, sans recours à la force;

(ii) Réitère le principe d'intégrité territoriale du Soudan et sa souveraineté sur le sol national Soudanais;

(iii) Réaffirme le rejet de toute intervention étrangère dans le conflit de Darfour qui entraverait les efforts de paix;

(iv) Réaffirme le besoin d'aborder toutes les questions humanitaires, sociales et économiques qui aideraient les Darfouriens à maintenir leur existence et à prévenir leur migration;

(v) Réaffirme la position de la Ligue des Etats Arabes en abordant la question de la Cour Pénale Internationale (CPI) relative à l'inculpation du Président Soudanais;

(vi) Réaffirme le rôle d'ASSECAA dans le suivi des questions de paix et de résolution des conflits par des moyens pacifiques et ce, en collaboration avec les Etats Membres et d'autres Etats ; la Commission devrait renforcer ce rôle et encourager toutes les parties concernées à œuvrer pour cette paix tant désirée;

(vii) Lance un appel au Gouvernement Soudanais pour continuer le suivi des efforts de paix et la mise en œuvre des accords signés avec toutes les factions au Soudan dans le processus de mise en œuvre d'un accord pour une solution pacifique au Darfour.

b. Sur la Somalie, La Commission confirme qu'il est nécessaire de :

(i) Accélérer le processus de formation d'une force nationale de sécurité et d'une armée qui



représenteraient toutes les couches de la société Somalienne;

(ii) Augmenter le nombre des troupes de maintien de la paix et leur fournir le soutien logistique nécessaire;

(iii) Mobiliser un appui régional et international pour traiter du problème de la piraterie dans la Mer Rouge et dans le Golfe d'Aden et de réaffirmer l'appel de la République du Yémen pour la création d'un Centre Régional de Lutte contre la Piraterie qui serait basé dans la capitale Sanaa.

De plus, la Commission:

(i) Confirme que la reconstruction d'un Etat Somalien est un facteur majeur de restauration de la paix en Somalie pour mettre fin à tous les problèmes causés par l'effondrement de l'Etat;

(ii) Soutient tous les efforts consentis pour la réconciliation et qui ont conduit à l'élection d'un nouveau président et à la formation d'un nouveau gouvernement. Elle exprime aussi son appui au nouveau gouvernement. La Commission reconferme par la même occasion le besoin de continuer les efforts consentis en faveur du nouveau gouvernement afin de recouvrer la sécurité, la stabilité et l'ordre public;

(iii) Recommande l'adoption d'une nouvelle convention politique afin de définir un mécanisme d'engagement dans le processus politique et mets en exergue la nouvelle Constitution de la Somalie;

(iv) Recommande un suivi de la situation des réfugiés Somaliens dans les pays voisins – le Yémen, le Djibouti, l'Ethiopie et le Kenya – afin d'appuyer la création d'abris pour les réfugiés jusqu'à ce que des arrangements pour leur rapatriement en Somalie soient finalisés ; elle recommande vivement aux pays donateurs d'augmenter leurs financements pour de tels projets.

La Commission:

(i) Réaffirme la condamnation de l'ASSECAA face à l'intervention régionale et internationale dans les affaires internes de la Somalie et soutient que les Somaliens puissent avoir l'opportunité de résoudre leurs propres problèmes;

(ii) Réaffirme le besoin de continuer les efforts d'ASSECAA relatifs au suivi de la situation en Somalie et ce, en collaboration avec l'Union Africaine, la Ligue des Etats Arabes et les organisations internationales œuvrant pour la paix en Somalie et dans la région de la Corne de l'Afrique.

c. Sur la Région des Grands Lacs, la Commission recommande que:

(i) Les Sénats, Shoora et Conseils Equivalents devraient :

-reconnaître, encourager et appuyer le processus de paix engagé dans la région des Grands Lacs;

-partager et échanger les expériences de réconciliation

entre les Etats Membres. Les expériences algériennes et burundaises peuvent servir d'exemple;

-mettre en place des mécanismes de réconciliation nationale à travers des lois votées par les parlements;

-promouvoir et encourager dans nos pays un dialogue profond et inclusif entre les différents acteurs politiques;

-lancer un appel à la communauté internationale pour aider la région des Grands Lacs à sortir de la pauvreté;

-Inviter les pays concernés à œuvrer pour favoriser les investissements étrangers qui viennent à la région, notamment en matière de tourisme, d'industrie et d'agriculture;

-Promouvoir la société civile pour en faire un facteur dynamique de développement économique, social, culturel et humanitaire ;

-Promouvoir la bonne gouvernance et le partage équitable des richesses.

Au niveau des pays membres de la Conférence Internationale pour la Région des Grands Lacs, il est recommandé :

-La mise en application intégrale de la déclaration de Dar -Es- Salam sur la paix, la sécurité, la démocratie et le développement, signée le 20 novembre 2004 ;

-Ledéveloppementd'unecoopération multidimensionnelle entre les Etats à travers les mécanismes de résolution commune des conflits et la stabilisation de la sous-région.

-L'expérience du Rwanda qui vient d'aider la RDC à combattre les forces négatives à l'est du Congo peut servir d'exemple.

La Commission lance un appel :

(i) Aux parlementaires de la sous-région, de sensibiliser la population pour qu'elle ne soit pas entraînée dans des opérations pour servir des intérêts inavoués de leurs chefs et qui vont généralement à l'encontre de l'intérêt général de la population.

(ii) Aux leaders politiques à tous les niveaux (de la base au sommet, c'est-à-dire jusqu'au niveau du Chef de l'Etat), il est recommandé de faire preuve d'engagement politique sans faille pour faire face aux problèmes de la région.

(iii) Aux partenaires du monde Arabe, la sous-commission leur recommande d'investir davantage dans la région des Grands Lacs en vue de contribuer à réduire la pauvreté qui y sévit et qui est souvent la cause des conflits.

(iv) A la communauté internationale, il est recommandé de continuer à soutenir les initiatives de paix et d'éviter autant que faire se peut d'être des facteurs de déstabilisation aux processus de paix.

(v) Au Burundi et aux pays de la sous région en



général, il a été recommandé de poursuivre la politique de désarmement libre et volontaire de la population et de mettre en place des mécanismes de justice transitionnelle et équitable pour lutter contre l'impunité dans la région des Grands Lacs.

d. Sur le Conflit israélo-palestinien, la Commission:

(i)soutient la position d'ASSECAA condamnant les atrocités partout où elles sont commises par le biais des attaques sur les civils innocents, des hommes, des femmes et des enfants;

(ii)confirme la position d'ASSECAA qui fait appel à la fin de tous les actes qui créent des difficultés, des souffrances et cause la mort des citoyens innocents dans les zones de conflit;

(iii)confirme la position d'ASSECAA dans la nécessité d'une réconciliation nationale entre les Palestiniens et dans la réalisation d'une paix régionale au Moyen Orient conformément aux résolutions des Nations- Unies.

La Commission exprime ses sincères gratitudee au Président de la République, au Gouvernement, au Sénat et au peuple de la République du Burundi pour leur accueil chaleureux et les arrangements qui ont été faits et qui ont entraîné le succès retentissant réalisé par cette réunion.

Bujumbura 2009

Résolutions et recommandations issues de la Réunion de la paix et de la résolution des conflits tenue à Addis-Abeba en Ethiopie

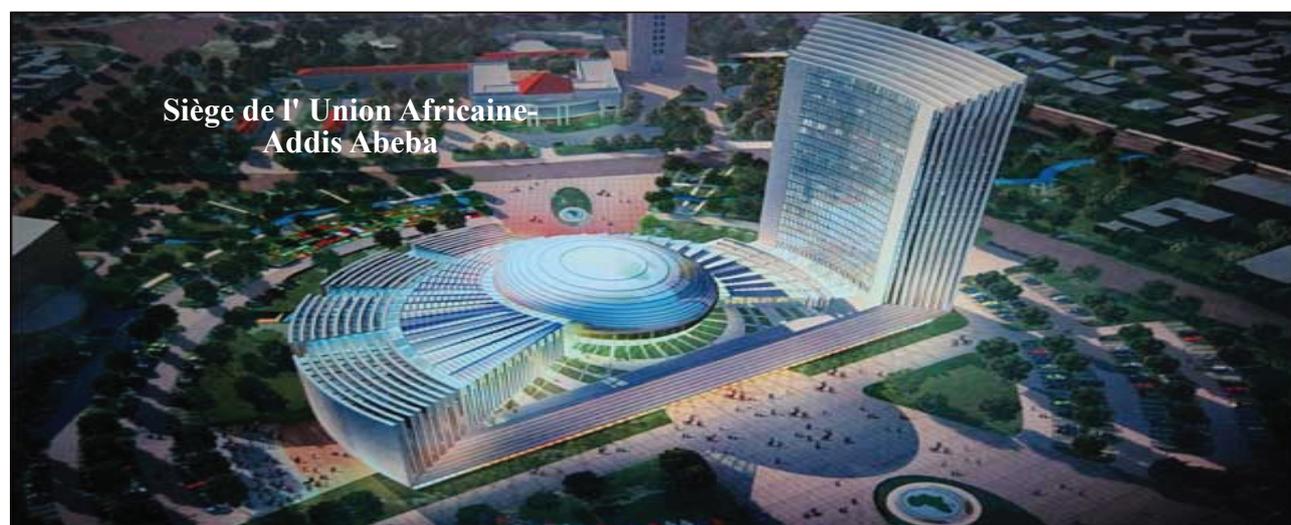
1.Les participants expriment leur profonde gratitude au Secrétariat Général de l'ASSECAA ainsi qu'à la Chambre de la Fédération de l'Ethiopie pour avoir organisé cet important événement.

2.Les participants demandent le Secrétariat Général de l'ASSECAA d'organiser régulièrement la réunion en tenant compte des développements observés en Afrique et dans le Monde Arabe.

3.Les délégués expriment leur immense gratitude aux conférenciers et demandent le Secrétariat général de l'ASSECAA de traduire les documents d'exposés dans les trois langues de l'Association et de les faire parvenir aux organisations et conseils/sénats qui n'ont pas pris part à cette rencontre. Ils exhortent aussi les parlements, plus particulièrement les sénats, les conseils shouras ou conseils équivalents d'Afrique et du Monde Arabe, d'assumer leur responsabilité nationale dans l'élimination des causes profondes des tensions et des conflits politiques en assurant des conseils sages et judicieux propices au dialogue et aux délibérations sur les questions de désaccord et prévenir un glissement vers le chaos ou vers des conflits qui peuvent conduire à un bain de sang et au recul du développement et du progrès.

4.Les participants expriment leur gratitude aux efforts inlassables qui sont entrain d'être menés par quelques pays voisins et amis dans la médiation en vue de trouver des solutions propres aux conflits et d'aider les pays à harmoniser leurs points de vue dans le but de prévenir les conflits et l'état de désordre. L'initiative proposée par les pays du Conseil de Coopération du Golfe en est un exemple illustratif.

Les participants condamnent les interventions étrangères, qu'il soit de l'Iran ou d'un autre pays dans les affaires internes des pays pour des raisons politiques ou religieux comme il a été démontré récemment dans les pays comme le Royaume de Bahreïn et la République du Yémen. Ils soulignent que ces interventions sont considérées comme une agression sur l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale des pays et une entorse à la Charte de l'ONU.



Siège de l' Union Africaine-
Addis Abeba



5. Les participants lancent un appel aux pays d'Afrique et du Monde Arabe et à leurs parlements respectifs pour élargir la base de participation publique, promouvoir le respect des droits humains, la justice et la primauté du droit de manière à renforcer la sécurité, la stabilité et le développement économique et construire des sociétés stables et prospères.

6. Les participants condamnent fortement toutes les formes de violence et d'actes de terrorisme effectués par les groupes terroristes armés récemment constatés au Yémen, en République islamique de Mauritanie, en République Fédérale du Nigeria et en République Démocratique du Congo. Ils dénoncent aussi dans les termes les plus forts, les actes terroristes au Mali et expriment leur solidarité et leur soutien pour le maintien de son indépendance et de son intégrité territoriale. De plus, les délégués condamnent fortement les actes terroristes dans les territoires palestiniens ainsi que la récente attaque terroriste sur un site gazier à Ain Amnas au sud de l'Algérie. Ils expriment aussi leur soutien total à la réaction responsable des autorités algériennes face à cette attaque et qui a permis de sauver des vies et de protéger le site de sa destruction. Ils demandent tous les gouvernements et toutes les organisations de la société civile de promouvoir des efforts concertés en vue d'éradiquer ce genre de phénomènes étrangers à nos pays et à nos communautés.

7. Les participants ont pris note de l'expérience pacifique de l'Égypte ainsi que le rôle joué à la fois par l'armée et le peuple égyptien lors de la révolution égyptienne avec l'objectif de revitaliser les mécanismes de démocratie et de consultations.

8. Concernant la proposition de la création de l'entité « Amis d'ASSECAA pour la Paix et la Sécurité » présentée par le Secrétariat Général, la réunion a résolu de mettre en place une commission pour étudier le cadre légal de ce projet sur la base des remarques présentées par certains participants et compte tenu de l'appartenance de nos pays respectifs à des organisations continentales comme l'Union Africaine et la Ligue Arabe, elles mêmes engagées dans les questions de paix et de sécurité.

Addis-Abeba, 24 février 2013

Prix de l'ASSECAA Pour l'Excellence

La compétition du Prix de l'ASSECAA Pour l'Excellence est organisée en conformité avec les autres activités menées par le Secrétariat Général de l'ASSECAA. Ce programme est établi pour encourager la participation des étudiants des universités dans la compétition des recherches organisée par l'Association en coordination avec l'Université de Sana'a représenté par le Centre des Etudes politiques et stratégiques.

Ces recherches se focalisent généralement sur des questions topiques dont le développementm les préoccupations présentes et futures de la jeunesse de manière à réaliser les objectifs de l'Association.

Cet événement a été approuvé par la Huitième Conférence de l'Association. Le Secrétariat Général de l'Association a lancé en 2013 ce programme avec l'engagement des étudiants de l'université de Sana'a sous le partenariat de l'ASSECAA, le Conseil de la Shoora du Yémen et le ministère de la Jeunesse et du Sport.

En 2014, ce programme vise les étudiants de trois universités a savoir; l'Université de Sana'a, l'Université de la Science et de la Technologie et l'Université Lebanise Internationale. Cette compétition a été conjointement financée par la Banque d'Al-Amal pour les microfinances et la Fédération Yéménite des Chambres de Commerce et d'Industrie en plus des sponseurs mentionnées déjà.

Le Secrétariat Général cherche à viser d'autres universités en plus d'universités impliquées dans ce programme. C'est une pratique fréquente que le Secrétariat Général selecte des thèmes pour les recherches présentées par les chercheurs et par la suite , un comité de jurés de professeurs de l'université évaluent ces recheches. Les trois premiers gagnants seront remis les récompenses du Prix de l'ASSECAA Pour l'Excellence. Vous trouvez ci-dessous quelques recherches gagnantes présentées pour le Prix de l'ASSECAA Pour l'Excellence:

Prix de l'ASSECAA Pour l'Excellence 2013:

Sans aucun doute, les jeunes sont considérés comme le moteur puissant du développement des nations. Par conséquent, ils devraient être catalysées à utiliser leur potentiel d'une façon optimale dans le but de contribuer à la réalisation du développement socio-économique dans leurs propres pays. En effet, c'est grâce au soin précoce et sérieux accordé aux futures générations qu'ils peuvent effectivement façonner leur avenir.

En outre, les jeunes sont un indicateur clé de la capacité d'un pays à réaliser le développement socio-



économique, politique et culturel. Dans le cadre du souci de l'Association d'atteindre l'objectif de la coopération culturelle parmi ses pays membres, elle a établi un mécanisme pour stimuler les jeunes, principalement des étudiants universitaires à s'engager massivement dans la recherche scientifique afin de construire un partenariat solide afro-arabe. C'est dans ce contexte que l'Association, en collaboration avec l'Université de Sanaa, représenté par le Centre des études politiques et stratégiques, a organisé " le Prix de l'ASSECAA Pour l'Excellence », qui visait à encourager les étudiants à mener des recherches instructives qui leur permettent de répondre aux questions liées à la réalisation du développement socio-économique, ainsi que l'amélioration des relations culturelles afro-arabes.

L'événement a été un prélude à d'autres activités qui se tiendront à l'avenir au niveau des universités des pays membres et des centres de recherches; c'était aussi un corollaire des activités menées par l'Association sur les plans politiques, économiques et stratégiques.

En outre, l'Association cherche à exploiter correctement le potentiel des universitaires et des chercheurs dans le domaine des approches scientifiques qui peuvent fournir un aperçu en profondeur dans les questions d'intérêt commun. Cette compétition se fait pour stimuler les étudiants à acquérir des compétences de la recherche scientifique, à créer de liens solides entre la science et le monde universitaire et à prioriser les questions sociales de manière à ce que réalise le développement social.

S.E. Abdul Rahman Mohammed Ali Othman, le Président du Conseil de la Shoora du Yémen, S. E. Mouammar Al-Eryani, ministre de la Jeunesse et des Sports, des hommes de politique, des professeurs, des parlementaires, des chercheurs et des intellectuels ont participé à la cérémonie d'ouverture.

Les étudiants qui se sont engagés à la compétition, ont mené des recherches sur le bicamérisme, la primauté de droit en tant que principe de la bonne gouvernance et le maintien de la paix et de la sécurité pour parvenir au développement dans les pays arabes et africains.

Des prix en argent ont été décernés aux trois premiers gagnants, tandis que d'autres participants ont reçus des prix symboliques pour les encourager dans la conduite des recherches dans l'avenir. En conséquence, ce programme vise à la sensibilisation de l'importance de la recherche scientifique, des thèmes des recherches, à la stimulation des professeurs d'université pour accorder une attention particulière aux études académiques et à l'encouragement des étudiants à enrichir leurs connaissances.

En conclusion, le programme permettrait d'atteindre l'objectif de l'engagement des institutions de recherches universitaires pour aborder les questions clés qui préoccupent l'Association et ses pays membres.

La Primauté du droit comme l'un des fondements de la bonne gouvernance

Le concept de la bonne gouvernance: ce concept de la bonne gouvernance comprend (donner un jugement de valeur sur l'exercice du pouvoir politique pour gérer les affaires de la société vers l'évolution et le développement progressive), il inclut un jugement démocratique efficace basé sur la participation, la responsabilisation et la transparence, en s'appuyant sur l'intégrité de la tâche de l'Etat et de ses institutions, du secteur privé et des institutions de la société civile, ce rôle est joué par les dirigeants politiques élus et des hauts cadres administratifs s'engagent envers le développement des ressources de la société et de ses citoyens.

Ils s'efforcent également de travailler sur l'amélioration de leur qualité de vie et de leur bien-être en les appuyant et les y faire participer. Il est à noter que la gestion des affaires de la société à travers la bonne gouvernance, inclut trois dimensions interdépendantes dans l'établissement de la bonne gouvernance à savoir; la dimension politique liée au pouvoir politique et sa légitimité, la dimension technique liée à l'efficacité de l'administration publique et son système de compensation, et enfin la dimension économique et sociale relative à la vitalité et de l'indépendance de la société civile de l'Etat et à la nature de la structure de la société d'une part et la nature des politiques publiques dans les domaines économique et social et leurs effet sur les citoyens d'autre part.

Le concept de la primauté du droit: il signifie la souveraineté et la supériorité des dispositions de la loi dans son sens large, qui exige les pouvoirs publics doivent être soumis aux lois en vigueur et respectent ses limites et tout le monde doit se soumettre à la loi et le respecter et agir selon elle.

Ce principe exige la soumission de tous les gouvernants et les gouvernés à la loi qui doit être mise en application sans discrimination ni favoritisme, quel que soit leur statut, leur croyances, leur affiliation et leur idées.

Le Dr Tharwat Badawi a distingué entre le principe de la primauté du droit et celui de la subordination de l'état à la loi, il a considéré que le principe de la primauté du droit découle de l'idée d'organiser les pouvoirs publics de l'Etat visant à rendre le pouvoir législatif est supérieur de l'autorité exécutive, et ce principe s'applique seulement à l'autorité exécutive. Le principe de la subordination de l'Etat à la loi en soumettant toutes les autorités publiques de l'état à la loi et ce principe juridique vise à favoriser les individus et protège leurs droits face à la tyrannie de la puissance.

La primauté de droit qui favorise l'Etat du droit; qui est l'un des critères et des exigences de la bonne gouvernance, mais je n'exagère pas de dire que c'est les

thèmes les plus importants liés à la bonne gouvernance et donc c'est important de mentionner l'Etat de droit, son concept et ses composants.

En outre, les différents régimes se distinguent en termes d'efficacité des régimes ou de leur impuissance, et ce qui est valable pour un Etat, il ne sera pas nécessairement valable pour un autre Etat. Cependant, la bonne gouvernance reste le meilleur choix, du fait qu'elle repose sur des critères à savoir; la transparence, la participation, l'adoption des stratégies de développement, le respect des droits et des libertés, le combat contre la corruption et surtout la primauté du droit et la soumission de tout le monde à la loi, qui représente le critère le plus important.

Le principe de la primauté du droit, ce qui signifie la soumission de tout le monde à la loi et sa souveraineté qui est la pierre angulaire de la bonne gouvernance en raison de son importance comme une arme efficace contre la tyrannie et une garantie pour la protection des droits et des libertés des individus. Elle est l'un des mécanismes de lutte contre la corruption ce qui conduit à exercer proprement les fonctions de l'Etat loin des intérêts personnels.

La primauté du droit est un des piliers de la démocratie, comme elle exige la soumission aux lois adoptées par le pouvoir législatif, que ses membres sont considérés comme des représentants du peuple, ainsi que l'impact de l'application de ce principe aura d'effets positifs

L'Etat du droit -: l'état est dominé par la loi chacun faisant l'objet tous le monde soumis à la loi et que les gouverneurs et les gouvernés sont égaux devant la loi et que leurs actions et leurs activités et leurs relations sont compatibles avec la loi.

La loi se définit selon deux concepts: -

Le premier concept est que la loi vient dans le sens large pour inclure toutes les règles juridiques, qui composent le système juridique à savoir; la Constitution de l'Etat, les législations, les lois administratives fondées sur ses règles générales et abstraites.

Le second concept est la mesure du respect de cette loi aux droits et aux libertés des individus et de la réalisation de la justice et la nécessité d'éviter la violation des droits et des libertés et de s'éloigner de servir des intérêts des dirigeants ou des autorités au pouvoir.

Les composants de la primauté du droit: -

Ces composants incluent des éléments suivants: -

1-La constitution identifie les modalités de l'exercice du pouvoir ; ses conditions, ses moyens et ses outils. La Constitution est la garantie la plus importante pour la subordination de l'Etat à la loi et établit l'existence juridique de l'Etat.

La Constitution constitue le système juridique suprême



sur les divers aspects du développement économique, social, législatif...,etc.

La primauté du droit assurer la mise en application du principe de l'égalité, notamment devant la justice et la loi, c'est qui est une nécessité de la bonne gouvernance, qui est inséparable de la primauté du droit.

La primauté du droit comme l'un des fondements de la bonne gouvernance: -

de l'Etat et sous laquelle viennent les autres lois et législations.

2- La séparation des trois pouvoirs de l'Etat législatif, exécutif et judiciaire et ce principe signifie la distribution des fonctions et des activités de l'Etat sur ces trois pouvoirs et la constitution s'efforce d'éviter la concentration du pouvoir dans un seul pouvoir et chaque pouvoir doit exercer ses fonctions spécifiques. Par conséquent, le principe de la séparation des



pouvoirs est une arme contre la tyrannie et garantit le respect des droits et des libertés et l'indépendance de la magistrature est l'incarnation du principe de la séparation des pouvoirs.

3- Le respect des droits et des libertés : - Le principe de la primauté du droit constitue une garantie des droits et des libertés des individus et ce que loi devrait organiser toutes ces droits et ces

5- la transparence, la participation et la séparation des pouvoirs qui assure le pluralisme dans la gestion des affaires publiques.

En conclusion, nous pouvons dire que n'importe quel régime de pouvoir s'il veut adopter la bonne gouvernance, il doit renforcer la soumission à



libertés.

4- La loi organise le contrôle judiciaire sur les travaux du gouvernement, sur la constitutionnalité des lois et leur compatibilité avec les dispositions de la Constitution.

5- La subordination à la loi afin que tous le monde soumis aux lois en vigueur. Par conséquent, tous les gouvernants et les gouvernés doivent soumettre à la loi ce qui constitue l'essence même du principe de la primauté du droit et la colonne vertébrale de l'Etat de droit et l'exigence la plus importante de la bonne gouvernance,

Les règles de bonne gouvernance: -

1-La primauté du droit.

2- La lutte contre la corruption et l'utilisation de mécanismes pour y parvenir.

3-Le respect des droits et des libertés, la protection de ces droits et gagner la confiance des citoyens et de leur satisfaction.

4- La poursuite du développement et l'adoption de sa stratégie loin du gaspillage des ressources disponibles et la meilleure exploitation de ces ressources.

la loi et prendre toutes les décisions appropriées dont l'inclusion des lois, en particulier les textes de la Constitution relatifs à la protection des droits et des libertés des individus, l'assurance du contrôle judiciaire efficace qui garantit la punition appropriée dans le cas de la violation de ce principe, ainsi que les efforts pour la réalisation de l'égalité et de la justice, la suppression de tous les obstacles qui entrave la primauté du droit et la sensibilisation du public sur l'importance de la primauté du droit à travers des organes de médias libres qui peuvent jouer un rôle majeur à cet égard, et que la primauté du droit soit l'objet des recherches et des études intéressantes, en particulier en ce qui concerne les effets et les conséquences obtenus par ce principe dans divers aspects de la vie économique, sociale, politique, législatives, ...etc. et pour cela il est nécessaire d'unifier les efforts de l'Etat, des individus, du secteur privé et des institutions de la société civile.

Résumé de la recherche présenté par le premier gagnant du Prix de l'ASSECAA pour l'Excellence

L'étudiant / Khairallah Yahya Sifani -Faculté de charia et de droit-Université de Sanaa.

Prix de l'ASSECAA Pour l'Excellence 2014

Résumé du document de travail sur "La relation entre le développement et la démocratie»: La Malaisie - La Turquie et l'Iran comme des expériences démocratiques.

On peut distinguer entre trois points de vue lors de la discussion de la relation de priorité entre le développement et la démocratie.

La première perspective trouve que la démocratie est une variable dépendante et elle est en même temps une variable indépendante. La démocratie ne peut être atteinte sans la réalisation des niveaux élevés de revenu, de l'éducation, de la santé, de la sensibilisation des individus et du respect des droits d'autrui en tant que une prélude de la démocratie

Ce que les théories et les idées des années soixante-dix du XX^e siècle a délibéré sur.

Il existe une corrélation étroite entre ces deux concepts, du fait que le développement apporte le bien-être des individus qui leur permettent de choisir librement, ainsi que la démocratie est trait qui a de la valeur dans son essence représentée par la pratique d'une vie libre sans aucune coercition, ni oppression, ni domination.

Le chercheur a conclu que:

- Le système démocratique ne peut être établi sans la disponibilité des ingrédients de base du gouvernement, du régime et des institutions du pouvoir.
- La démocratie peut créer un développement quand la stabilité est instaurée et l'état donne la possibilité de faire des changements et des acquis.
- Les individus sont responsables de leur choix (par l'élection); l'élu est responsable devant ses électeurs.



La deuxième perspective montre que le développement est une variable dépendante alors que la démocratie est une variable indépendante; en plus, elle estime que les institutions qui répondent aux aspirations du peuple, peuvent atteindre la démocratie du fait que les exigences du peuple ne sont plus que les exigences du développement.

Ce concept a été prévalent depuis la fin des années quatre-vingt au début du XX^e siècle fondée sur la bonne gouvernance.

La troisième perspective est d'avis qu'il ne faut pas faire la différence entre la démocratie et le développement, car ils sont considérés comme des droits naturels des individus qui cherchent à les atteindre.

- La démocratie, en plus d'être une pensée du régime, a d'autres avantages que ses contributions à la satisfaction des personnes quant à la performance du gouvernement.

- Les pays démocratiques sont plus souples dans la réalisation des aspirations du peuple et dans la surveillance de la performance du gouvernement.

La relation entre le développement et la démocratie (La Malaisie, la Turquie et l'Iran en tant que des expériences pour cette relation):

Personne ne peut nier les changements positifs en matière de développement et de politique - qui ont eu lieu en Malaisie, en Turquie et en Iran; il est juste de dire que ces pays ont décidé d'être des pays compétitifs en matière de politiques et de développement, mais il existe des différences de



degré de priorité d'un pays à l'autre.

Il est indéniable que ces pays ont changé sur le plan politique, économique et de développement; les experts et les chercheurs trouvent que ces pays avaient adopté des politiques économiques et politiques qui sont différentes des politiques appelées par des organisations occidentales, même si elles ont bénéficié, à partir du modèle



intellectuel et méthodologique, en apportant cette transformation.

Dans le modèle malaisien, si l'on compare la situation économique de la Malaisie avant 1980, en particulier avant la nomination du Premier ministre, M. Mahathir Mohammad, nous trouverons qu'elle a été classée comme un pays en développement; après cette date, nous allons observer: une transformation significative de la performance de l'économie malaisienne, un taux de production élevé, un développement global et une façon dont la Malaisie a réussi à être parmi la liste des pays développés d'ici quelques années.

Sur le plan politique, au cours de la même période, il a été observé que le système et la structure de gouvernance en Malaisie n'ont pas aidé le gouvernement en place pour mettre en œuvre ses plans de développement qui visent à les atteindre.

En conséquence, le gouvernement dirigé par M. Mohammad Mahathir a modifié la Constitution pour que ses lois soient conformes à fin de la permettre la mise en œuvre du projet de développement.

Les facteurs qui ont influencé le développement de la Malaisie, étaient les suivants:

- L'idée de projet de développement présenté par le Premier ministre, Mahathir Mohammad, avait raison, qui a porté sur l'éducation, la recherche scientifique, l'exploitation des ressources locales et d'obtention des avantages comparatifs de la

Malaisie en matière de commerce international.

- La stabilité politique qui avait caractérisé ce stade; le Premier ministre a déclaré que les pays ne seront pas en mesure de se développer à moins que la stabilité politique qui permet aux gouvernements de mettre en œuvre leurs projets.

- Les méthodes utilisées dans le traitement avec

les personnes, soit la façon dont le gouvernement est arrivé au pouvoir, ou le plan de développement et les mesures juridiques pour le changement. Ces procédures ont commencé par modifier la Constitution, puis préparer les conditions pour la mise en place des plans complets et mise en œuvre de ces plans.

Le rôle démocratique s'est traduit par deux façons:

- La première: l'approche démocratique que le gouvernement en place arrive au pouvoir (à travers des élections).

- La deuxième: les méthodes utilisées, à savoir: le respect des règles juridiques en vigueur qui exigent la modification, de la manière utilisée par le gouvernement pour convaincre la société d'accepter son projet, de sorte que la société accorde l'occasion pour le gouvernement pour mettre en œuvre confortablement son projet.

Concernant le modèle turc, avant l'année 2002, la Turquie a vu les plus grosses vagues de protestes politiques (troubles). Les gouvernements successifs n'étaient pas stables en raison du contrôle des soldats (l'armée); par conséquent, les gouvernements ne pouvaient pas exécuter leur travail sans crainte des soldats, ne plus des militaire ne pouvaient pas diriger le pays par eux-mêmes ou quelqu'un qu'ils considèrent comme capable pour diriger le pays.



En raison de la poursuite de ces précurseurs, la Turquie avait un faible niveau de développement pendant cette période; avec des bonnes procédures, de la justice et du développement un parti est arrivé au pouvoir, mais pas à cause de l'absence de l'armée, mais il n'a pas été classé par la loi comme un parti islamique; En conséquence, il a eu l'occasion.

Le parti a prouvé son efficacité et a gagné la confiance des gens, de sorte qu'il a obtenu leur satisfaction a pris sa véritable légitimité des gens. Ce n'était pas possible à moins que le parti ait fait des réalisations à la population.

Ces réalisations du Parti de la Justice et du Développement ont inclus; l'exploitation de la richesse, le développement des ressources et de la recherche; en conséquence, l'économie était en plein essor, le niveau de vie était amélioré et les gens ont touché le changement positif.

En outre, la popularité du parti a été augmenté plus que la première fois de ses élections, de sorte que la partie à exploiter cette popularité, qui a fourni une stabilité et un soutien politique à ce parti qui a fait plus de réalisations aux citoyens afin de gagner leur soutien à la réforme du chemin tortueux vers la démocratie.

On observe que la démocratie dans le modèle turc n'a pas été correctement existante; la meilleure preuve est que les coups d'Etat répétés de l'armée et l'interdiction permanente pour certaines procédures par le tribunal, mais en dépit de ce niveau de la démocratie, il a apporté le parti de la Justice et du Développement au pouvoir, bien que ses dirigeants étaient non grata (indésirable) par l'armée et par le tribunal.

Quand les gens ont trouvé que ce parti a réalisé ce que les ancêtres n'ont pas réussi à le faire, ils ont augmenté leur loyauté envers le parti et lui donnent leur confiance.

Le parti stabilise encore les règles de la démocratie qui assureront les droits des politiciens et les protéger de l'armée et du tribunal, et avant tout que les droits des gens seront protégés si il ya un abus ou négligence mené par le gouvernement.

Nous pouvons conclure que la démocratie en Turquie, malgré son faible niveau, a permis à la Turquie de se développer et d'atteindre un niveau élevé de développement pendant une courte période, en ce sens, si la démocratie n'a pas été fournie au dite parti, il ne pouvait pas gérer la Turquie et accomplir tous ses réalisations.

D'autre part, les réalisations du parti de la Justice et du développement ont contribué à convaincre les gens que sa vision était juste et les gens ont touché ses réalisations, en conséquence, le parti a exploité ces réalisations pour faire une transformation démocratique qui a conduit la Turquie à être un pays démocratique contemporain.

La relation de l'effet et de l'influence entre le développement et la démocratie dans le modèle de Turquie est échangée où le développement a recoupé avec la démocratie en deux points:

- Le premier: le régime démocratique, même si elle a été sous le niveau requis, a amené le Parti de la justice et de la démocratie au pouvoir en dépit de son orientation islamique.

- Le deuxième: le parti de la Justice et de la démocratie a bénéficié des réalisations du développement, quia fait pour faire la transformation démocratique; cette transformation démocratique a conduit à la réélection de ce parti, dont le Premier ministre, Rajab Taib Ardoghan, est considéré comme le Premier ministre qui est réélu pour trois termes.

Récemment, il ya un accord possible sur le nouveau projet de constitution qui pourrait être approuvé.

La question sera claire après le succès ou l'échec du ledit parti dans la rédaction de la nouvelle constitution et convaincre le public pour l'approbation; Rajab Taib Ardoghana dit que la nouvelle constitution fera de la Turquie un pays démocratique idéal.

Il existe des différences entre les modèles de la Malaisie, celui de la Turquie et celui de l'Iran.

La période cruciale dans l'histoire de l'Iran était quand le Shah a abdiqué le pouvoir et l'imam Khomeini est rentré en Iran en 1979; à cette date -là, la constitution actuelle a été rédigée, et l'Iran a identifié ses amis et ses ennemis, qu'il traite toujours avec eux sur le même schéma jusqu'à maintenant.

Sauf que la transformation qui s'est passé, l'imam Khomeiny ne pouvait pas arriver au pouvoir et les Iraniens ne voulaient pas coopérer avec lui pour construire un pays fort.

La comparaison entre le développement et la démocratie en Iran est difficile, surtout que l'Imam Khomeiny lui-même n'a pas appelé à la démocratie quand il a mené la révolution, ainsi qu'il n'y avait pas de revendications internes à la démocratie.

Il y avait, seulement, des appels implicites pour libérer les prisonniers politiques et pour la réforme de l'économie.

De l'autre côté, la constitution prévoit la liberté de choix pour le Président et la loi assure la protection des personnes et de leurs droits sans discrimination ni injustice.

Le pouvoir en Iran, au cours de la période de l'après-révolution, est transféré en paix entre les deux parties (partis conservateurs et réformateurs), de sorte que, ce qui indique que la démocratie existe dans le système politique et il répond à la volonté du peuple si cela se fait actuellement.



En conséquence, la démocratie et le développement en Iran croise en deux points:

- Le non-divulgués ou (implicite) de la démocratie, comme mentionné par le chercheur, qui a été adoptée par l'Imam Khomeini, avait contribué à déplacer l'Iran de niveau avancé de développement dans les aspects économiques, militaires et scientifiques.

est effectivement atteint, en ce sens que la scène politique a son rôle dans le progrès de développement.

- En Turquie, il y avait de la démocratie incomplète qui était la raison derrière les progrès de la Turquie; ce progrès a conduit à la transformation démocratique plus fort qu'avant. Il est prévu que la Turquie sera le témoin de progrès et de plus de



- Le régime actuel en Iran assure la stabilité politique du pays, en conséquence, elle permet aux gouvernements successifs de poursuivre le développement de mars qui est atteint l'attention de tous les partis politiques iraniens.

En conséquence, la démocratie et le développement en Iran croise en deux points:

- Le non-divulgués ou (implicite) de la démocratie, comme mentionné par le chercheur, qui a été adoptée par l'Imam Khomeini, avait contribué à déplacer l'Iran vers un niveau avancé de développement dans les aspects économiques, militaires et scientifiques.

- Le régime actuel en Iran assure la stabilité politique du pays, en conséquence, elle permet aux gouvernements successifs de poursuivre le processus de développement qui est un but de tous les partis politiques iraniens.

On pourrait faire valoir que le chercheur n'a pas atteint à un résultat concluant prouvant la priorité de la démocratie sur le développement en Malaisie, en Turquie et en Iran.

Il a conclu qu'il n'y a de différences dans les niveaux de la démocratie, d'une part, et la priorité du développement d'autre part et qu'il existe une influence mutuelle entre le développement et la démocratie; il a conclu que:

- En Malaisie, il y avait de la démocratie, mais elle n'est pas complète; mais le développement

développement.

- En Iran, il n'y avait pas de démocratie, la transformation qui a eu lieu en Iran n'était pas démocratique, mais la tendance populaire correspondait en grande partie à l'orientation politique. En outre, la transformation politique (la révolution) peut avoir un rôle important dans le développement en Iran. Cette sujet est arrêtée à ce niveau car il n'y avait pas de changement dans l'exercice démocratique iranienne.

Les recommandations:

Le chercheur a présenté les recommandations suivantes:

- Il est préférable de rédiger une nouvelle constitution pour la Turquie, qui établit un état des institutions démocratiques. Cette étape est considérée comme une opportunité historique pour les islamistes pour se débarrasser de l'accusation de la cour constitutionnelle et de l'armée.

- Il est préférable de revoir les pouvoirs accordés au Leader suprême du pays et au Président de l'Iran; il est recommandé que le leader suprême du pays devrait déléguer (transfert) certains de ses pouvoirs au Président.

- Il est intéressant que la Malaisie devrait poursuivre le modèle de développement mis en place par l'ancien Premier ministre, Mahathir Mohammed, qui a fait un bond remarquable de développement.



- Les gouvernements yéménites et arabes peuvent se bénéficier des expériences de l'Iran, de la Turquie et de la Malaisie, en particulier à partir de l'expérience turque comme il ya beaucoup de caractéristiques communes entre ces deux pays.

- L'armée, dans n'importe quel pays, devrait être neutre (en dehors du processus politique) comme son ingérence crée une obsession sur le droit de l'armée pour surveiller la performance du gouvernement ou le Président afin que la scène politique perdra son équilibre.

- L'établissement des relations commerciales et économiques avec les pays mentionnés ci-dessus sera utile en raison de la similarité du système commercial et des opportunités d'échanges commercial.

La stabilité politique est un des facteurs les plus importants du développement, de sorte que les pays arabes y compris le Yémen ont besoin de cette stabilité politique pour construire l'état désiré.

Les partis politiques devraient participer au processus démocratique, même si elle n'est pas au niveau requis; Le parti du développement et de la justice a réussi à changer la construction de l'Etat bien qu'il était satisfait du système politique actuel et du mécanisme de la gouvernance du pays.

Il est nécessaire de lier l'aspect théorique du développement, y compris des recherches et des études, à l'aspect pratique des phénomènes et des problèmes. Le modèle malaisien était très intéressant pour l'adopter.

Les partis politiques doivent être compatibles autant que possible, aussi bien qu'ils devraient être satisfaits de l'approche démocratique et respectent les résultats du scrutin, afin de soutenir le principe du respect des résultats du vote et de la stabilité politique.

Préparé par l'étudiant: Zeyad Abdullah Saleh Esa,

Université de Sana'a - Faculté de commerce et de l'économie –

département de l'économie - quatrième niveau.

Le gagnant du premier prix en 2014 de la concurrence " Prix de l'ASSECAA pour l'Excellence."

Partie v: Economies des pays membres de l'ASSECAA

Les statistiques révèlent que les pays membres de l'ASSECAA disposent d'abondantes ressources naturelles au point que certains d'entre eux font partie des pays les plus riches en ressources naturelles dans le monde. De plus, la plupart de ces pays possèdent d'immenses potentialités qui offrent des opportunités économiques, commerciales et d'investissement en vue d'encourager l'afflux des capitaux dans les deux régions non seulement pour des raisons économiques comme le commerce et l'investissement mais aussi pour la promotion du tourisme. En effet, les pays membres de l'ASSECAA sont considérés comme d'importantes attractions touristiques mondiales, riches en patrimoine culturel unique, symbole des grandes civilisations antiques. On ne saurait nier que les deux régions abritent des ressources naturelles abondantes, des écosystèmes luxuriants et des réserves naturelles fascinantes.

Grâce à une stratégie efficace, il peut s'établir une coopération et un partenariat solides entre les pays d'Afrique et du Monde Arabe dans les domaines économique, commercial et financier, sans oublier le développement en matière d'investissements; ce qui permettra aux pays des deux régions de bâtir des économies fortes avec une grande compétitivité sur le marché mondial. Les experts sur les relations afro-arabes affirment que la promotion des échanges commerciaux contribuera à stimuler un développement partagé et durable, à assurer les opportunités en matière d'emplois, à accroître les revenus et à améliorer les conditions de vie des populations. De plus, elle permettra d'attirer les investissements et d'éradiquer la pauvreté.

La coopération entre l'Afrique et le Monde Arabe demande une action commune dans le domaine de l'agriculture qui devra occuper une place prioritaire en exploitant de façon optimale les ressources disponibles dans nos pays en vue d'assurer la sécurité alimentaire. Le continent africain dispose de vastes zones agricoles et de ressources abondantes en eau tandis que les pays arabes possèdent des fonds en surplus qui peuvent être investis en vue d'atteindre la sécurité alimentaire.

Cette coopération permettra d'accroître la



productivité agricole, d'améliorer la production et les outils de production qui permettent aux pays africains d'être compétitifs au niveau mondial et d'obtenir plus de revenus qui contribueront à élever le niveau de vie des citoyens.

Dans ce chapitre, nous allons mettre l'accent sur les règles qui régissent l'investissement et le rôle joué par les chambres de commerce et d'industrie dans les pays membres de l'ASSECAA.

République Fédérale Démocratique d'Éthiopie

L'Éthiopie est officiellement connue comme la République fédérale démocratique d'Éthiopie est un pays situé dans la Corne de l'Afrique. Il est bordé par l'Érythrée au nord et au nord-est, le Djibouti et la Somalie à l'est, le Soudan et le Soudan du Sud à l'ouest, et le Kenya au sud.

Selon le plus récent recensement, la population de l'Éthiopie est estimée à 77 millions d'habitants et il est le deuxième pays le plus peuplé du continent africain. Il occupe une superficie totale de 1.100.000 kilomètres carrés, avec sa grande capitale, Addis-Abeba.

Les premières traces d'hominidés se sont trouvées en Éthiopie, qui est largement considéré comme la région à partir de laquelle l'Homo sapiens a initialement été découvert au Moyen-Orient et au-delà. Traçant ses racines au 2^e millénaire avant notre ère, l'Éthiopie était une monarchie pour la plupart de son histoire. Durant les premiers siècles de cet ère, le Royaume d'Axoum a maintenu une civilisation unifiée dans la région.

L'Éthiopie est honorée pour sa résistance militaire réussie au bout du 19^{ème} siècle lors du partage de l'Afrique, et par la suite de nombreux pays africains ont adopté les couleurs du drapeau de l'Éthiopie après leur indépendance. L'Éthiopie est le seul pays africain à vaincre une puissance coloniale européenne et à conserver sa souveraineté en tant que pays indépendant.

Il a été le premier pays africain indépendant membre de l'Association des Nations du 20^e siècle et de l'Organisation des Nations Unies. En 1974, au bout du règne de Haile Selassie I, le pouvoir a été renversé par une junte militaire communiste connue sous le nom de Derg jusqu'à ce qu'il a été battu par l'EPRDF en 1991.

Depuis 1991, les intérêts nationaux de l'Éthiopie ont été complètement redéfinis pour se concentrer sur les vulnérabilités et les problèmes internes politiques et économiques du pays.

Le résultat est systématiquement énoncé dans la politique étrangère et la stratégie de sécurité nationale, qui a identifié les principales menaces pour l'Éthiopie et sa survie à savoir:

le retard économique et la pauvreté d'une grande partie de la population en plus du manque de la compréhension de l'importance de la démocratie et de la bonne gouvernance, de la mise en place d'une structure démocratique et gouvernementale à tous les niveaux à travers le pays. Sans faire face à ces défis, l'Éthiopie serait incapable de survivre en tant que pays.

Son existence même serait mise en doute. L'Éthiopie est une société multilingue avec environ 80

groupes ethniques; il est à l'origine de la fève de café. L'Éthiopie est une terre de contrastes naturels; avec ses vastes fertiles de l'Ouest, ses jungles et ses nombreuses rivières. L'Éthiopie a des sites du patrimoine mondial de l'UNESCO le plus nombreux en Afrique.

L'Éthiopie est l'un des membres fondateurs de l'ONU, du Groupe de 24 (G-24), du Mouvement des non-alignés, du G-77 et de l'Organisation de l'Unité Africaine, avec Addis-Abeba considéré comme le siège de l'Union africaine, de la Chambre panafricaine de Commerce et d'Industrie, du UNECEA, du Centre africain de formation de l'aviation, de la force africaine d'intervention et beaucoup d'autres organisations internationales concernées par l'Afrique.

Plus de 70% des montagnes de l'Afrique se trouvent en Éthiopie. Probablement en raison de l'altitude du pays, les Éthiopiens sont réputés pour être des grand coureur de longues distances. L'Éthiopie est également un membre actif de l'UIP, de l'APU et de l'ASSECAA. Il a deux chambres législatives (la Chambre de la Fédération et la Chambre des Représentants des Peuples) et jouit de bonnes relations avec des différents parlements du Monde. L'Éthiopie offre des opportunités d'investissement avec des politiques favorables à l'investissement qui favorisent l'économie verte.

Les importations et exportations

Les importations de l'Éthiopie sont notamment le pétrole et ses dérivés, le blé, le sucre, le maïs, les céréales, l'acier et les véhicules tandis que les exportations sont le café, le bétail, le Qat, le cuir et les oléagineux.

Le secteur agricole génère d'autres revenus car le pays dispose d'un grand nombre de cheptels qui



couvre les besoins de la population en viandes et le surplus est exporté à l'étranger. En effet, l'Éthiopie est parmi les 10 premiers pays en termes d'élevage dans le monde. D'autres produits d'exportation sont les produits alimentaires transformés.

Le secteur minier est faible en Éthiopie. Le pays possède des gisements de charbon, l'opale, les pierres précieuses, le kaolin, le minerai de fer, la soude et le tantale, mais seul l'or est extrait en quantités importantes. En 2001, la production en or s'est élevée à quelque 3,4 tonnes. L'Éthiopie dispose d'autres ressources naturelles telles que le sel, la potasse, le cuivre, le platine et le gaz naturel. Le Gouvernement éthiopien s'efforce de résoudre le problème de la croissance démographique, qui est responsable de la hausse du chômage des jeunes, estimé à 70%. C'est pour cette raison que l'Éthiopie est l'un des pays les plus pauvres du monde car cette situation oblige les gouvernements successifs à créer des milliers d'emplois chaque année.

De plus, le pays essaie de se relever de l'impact de la sécheresse qui a frappé la région ainsi que de la guerre avec l'Erythrée.

Afin d'éradiquer la pauvreté qui se propage suite à l'explosion démographique, associée à des catastrophes naturelles ou d'origine humaine comme la guerre et les sécheresses, le Gouvernement actuel s'est lancé dans un vaste programme de réformes économiques incluant la privatisation des entreprises publiques et la rationalisation des normes et règles publiques. Alors que le processus est en cours d'exécution, les réformes ont commencé à attirer les investissements étrangers dont le pays a besoin.

Bien qu'il y ait une tendance visant à encourager l'industrie manufacturière en Éthiopie, dont la majeure partie est concentrée à Addis-Abeba, le secteur qui a accusé une certaine croissance et la diversification ces dernières années, ne constitue que 4 % seulement de l'économie globale.

Ce secteur prometteur montre que la filière agroalimentaire (boissons et aliments) constitue 40 % de l'industrie manufacturière du pays; mais le textile et le cuir occupent aussi une place importante en particulier pour le marché de l'exportation.

En outre, l'industrie de fabrication est l'un des secteurs qui attirent les investissements nationaux et étrangers.

Cependant dans le milieu des services financiers, il est difficile de trouver un prêt de démarrage pour les petites et moyennes entreprises à cause de l'interdiction par le Gouvernement de l'établissement des banques étrangères sur le sol éthiopien.

Investissement en Éthiopie

Plusieurs opportunités sont disponibles pour les investisseurs locaux et étrangers en Éthiopie. Un programme de privatisation des entreprises publiques a été mis en œuvre par le Gouvernement actuel y compris l'amélioration des moyens de transports et de communications. Les secteurs offrant les possibilités d'investissement comprennent l'agriculture, la construction, l'immobilier, la production manufacturière, l'exploitation minière, l'énergie, les transports et le tourisme.

La Loi no. 280/2002 sur les investissements (telle que amendée) stipule qu'un étranger peut investir en Éthiopie soit:

- Comme propriétaire unique, avec la participation financière totale (100 % de l'actionariat),
- conjointement ou en partenariat avec des investisseurs nationaux ou avec le gouvernement.

La loi stipule également des exigences suivantes de capital:

- Un capital minimum de 100.000 dollars pour un seul projet d'investissement en espèces et / ou en nature pour les investissements étrangers à part entière;
- Un capital minimum de 50.000\$ en espèces ou en nature par un projet dans les domaines d'architecture, d'ingénierie et dans les projets de service d'audit ou dans les services de consultance dans la gestion des affaires ou de l'édition.

Un investisseur étranger ayant l'intention d'investir en partenariat avec des investisseurs nationaux doit investir un capital minimum de:

- 60 000\$ en espèces ou en nature par projet, ou
- 25 000\$ en espèces ou en nature, si l'investissement est réalisé dans les domaines susmentionnés.

Chambre de commerce et les Associations sectorielles

La Chambre de commerce et les associations sectorielles (ECCSA) est une organisation autonome, sans but lucratif œuvrant dans le secteur privé et qui est en charge de la promotion commerciale et du développement du secteur privé.

Son objectif est de promouvoir les investissements



et les produits éthiopiens dans le monde entier, développer le commerce international en Ethiopie, ainsi contribuer au renforcement pour le développement d'un secteur privé plus vibrant et plus dynamique dans le pays. En tant que Secrétariat efficace pour le secteur privé, elle agit aussi pour défendre les intérêts du monde des affaires et constitue aussi un lien entre le gouvernement et le secteur privé.

La Chambre de commerce œuvre aussi à la promotion du commerce et de l'investissement en assurant à ses membres les services adéquats et en plaidant en faveur d'un environnement favorable aux affaires conforme aux meilleures pratiques internationales.

Tourisme

Le secteur des services est presque entièrement constitué par le tourisme qui fait partie des attributions du Ministère de la Culture et du Tourisme.

L'Ethiopie est célèbre pour sa civilisation ancienne et ses sites archéologiques qui sont devenus des attractions touristiques fascinantes. Il s'agit notamment des antiquités islamiques et chrétiennes et des monuments nationaux expressifs d'une grande civilisation inscrite dans les annales de l'histoire. Parmi les monuments les plus célèbres, on retrouve les 11 églises monolithes du 12^e siècle taillées dans la roche et situées dans la petite ville de Lalibeia, au nord de l'Ethiopie. Il existe d'autres structures telles que la statue du Lion de Judah, le musée d'Addis-Abeba, la ville fortifiée de Harar, l'Eglise de Sion à Axoum, les forteresses de Gondar, les chutes du Nil bleu, le lac Tana, le Parc national d'Awash etc.

Royaume Hachémite de Jordanie

Le Royaume Hachémite de Jordanie qui est située au nord de la Péninsule arabe est une jeune démocratie caractérisée par l'existence d'un système multipartite et des organisations de la société civile. La population jordanienne s'élève à 6.250.000 (six millions deux cent cinquante mille) habitants pour une superficie totale de 89.287 km².

L'économie de la Jordanie repose principalement sur le secteur des affaires, le tourisme ainsi que certaines industries chimiques telles que l'industrie des engrais et l'industrie pharmaceutique.

La Jordanie dispose de nombreuses ressources naturelles telles que les mines de phosphate au sud

du Royaume; le pays en est le troisième exportateur mondial. D'autres ressources comprennent la potasse, le sel, le gaz naturel, le calcaire et les ressources minérales extractibles.

De plus, la Jordanie est célèbre pour la culture de certains légumes comme les tomates, les olives, les concombres, les melons aux agrumes, ainsi que d'autres produits comme les bananes, les aubergines, le blé, l'orge, les lentilles, les pois chiches et les grains. Il exporte les produits alimentaires.

En 1987, le gaz naturel a été découvert en Jordanie et les experts estiment qu'il y a environ 150 à 400 milliards de mètres cubes de gaz naturel. Les entreprises étrangères ont réalisé des prospections pétrolières en Jordanie. Selon l'Agence des ressources naturelles de la Jordanie, les potentialités du pays ne sont pas encore assez exploitées.

Sur le plan éducatif, la Jordanie a accompli des progrès importants dans les domaines de l'alphabétisation et dans l'établissement des infrastructures scolaires car il y a un nombre assez suffisant d'universités et de collèges d'enseignement technique dans le pays.

Domaines d'investissement

Les secteurs clés d'investissement en Jordanie sont:

- le transport
- l'éducation (école préscolaire, élémentaire, préparatoire et secondaire)
- la production et la distribution d'électricité
- le tourisme (construction des lieux de vacance)
- les hôtels, les maisons d'hôtes et les agences de compagnies aériennes
- les hôpitaux et les cliniques
- les télécommunications et les nouvelles technologies.

La Jordanie est constituée de six zones économiques à savoir Alaqabah, Mafraq, Ma'an, Agloan, Région de la Mer morte et Irbid. Ces zones attirent des investissements de plusieurs milliards de dollars. Le pays a également beaucoup de zones industrielles qui produisent des biens tels que les textiles, les produits pharmaceutiques et cosmétiques.

L'existence des lois modernes en matière d'investissement constitue l'une des stratégies importantes d'incitations à l'investissement en Jordanie.



Chambre de commerce et d'industrie de la Jordanie

La Jordanie qui est un membre de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), est devenue un Centre régional pour les technologies d'information et de la communication et le tourisme. Elle est également considérée comme l'un des pays les plus attractifs pour les investissements dans la région.

La Fédération des chambres de commerce et d'industrie de la Jordanie a commencé ses fonctions le 19 décembre 1955 conformément à la loi no. 41 de 1949. Elle a la mission principale de représenter le secteur privé dans tous les secteurs économiques, commerciaux et des services. Elle est aussi responsable de la coopération et du partenariat à travers le dialogue avec le secteur public et privé du Royaume en particulier les départements gouvernementaux et la Chambre des dignitaires (chambre législative) en vue d'assurer la prospérité économique, améliorer les relations économiques avec l'extérieur dans le cadre de l'intérêt public.

Le 12 juin 2003, une loi provisoire no 70 (loi sur la chambre de commerce) a été adoptée consacrant ainsi la création de la Chambre de commerce de la Jordanie en remplacement de l'ancienne Fédération de la Chambre de commerce. Les principales fonctions de la nouvelle chambre créée incluent la réalisation de l'intérêt de la communauté des affaires, la fourniture d'informations et de conseils aux membres, la promotion du développement économique, la fourniture des statistiques économiques sur la situation des marchés, l'encouragement des investissements étrangers et l'harmonisation des procédures en matière de commerce international.

Mesures incitatives à l'investissement

La loi no 16 sur la promotion des investissements et de ses amendements adoptée en 2000 constitue un cadre légal approprié pour l'attraction d'investissements étrangers et pour l'encouragement à la création des entreprises locales. La législation assure la compétitivité car elle inclut les avantages sociaux, les incitations et des garanties pour les investissements au niveau régional.

En outre, la loi prévoit des exemptions douanières et fiscales pour plusieurs secteurs d'activités notamment l'industrie, l'agriculture, les hôtels, les

hôpitaux, les transports maritimes et ferroviaires, les centres récréatifs et de loisirs, les transports, la distribution de l'eau, du gaz et du pétrole via les pipelines.

Exemptions de droits de douanes

La Jordanie accorde les exonérations douanières et fiscales selon les procédures suivantes:

- Les immobilisations corporelles sont exonérées de droits et taxes à la condition qu'elles soient importées dans le royaume à des fins d'investissement. Celles-ci impliquent les machines, les matériels et les fournitures, y compris les meubles pour les hôpitaux et les hôtels.

- Les pièces de rechange importées, destinées à des projets d'investissement sont exonérées de droits et taxes à condition que leur valeur n'excède pas 15% de celles des immobilisations auxquelles elles se rapportent.

- Les immobilisations nécessaires à l'expansion, au développement et à la modernisation des projets d'investissement sont exonérées de droits et taxes à condition qu'une telle exemption conduit à une augmentation de la productivité supérieure à 25%.

- Les projets hôteliers et hospitaliers doivent bénéficier d'une exonération des droits et taxes une fois tous les sept ans pour l'achat d'équipements nécessaires au renouvellement et à la modernisation.

- Toute augmentation de la valeur des immobilisations importées pour les entreprises est exonérée de droits et taxes si une telle augmentation est le résultat d'une hausse du prix de ces actifs dans le pays d'origine, des frais de transport ou suite aux variations des taux de change.

- Les exemptions de l'impôt sur le revenu et des services sociaux.

Les projets qui s'inscrivent dans les secteurs ou sous-secteurs mentionnés ci-dessus jouissent des exemptions et des facilités suivantes:

-25% si le projet de développement se situe dans la zone A.

- 50% si le projet de développement se situe dans la zone B.

- 75% si le projet de développement se localise dans la zone C.

Sur décision de la Commission, la période d'exemption est de 10 ans dès le début du projet et à partir de la date de production pour les projets



industriels. La Commission accorde une exonération supplémentaire si un projet a été développé ou modernisé de façon à conduire à une augmentation de sa productivité. L'exemption supplémentaire devrait durer au moins une année ou 4 ans au maximum en contrepartie de l'augmentation de la productivité supérieure à 25%.

Garanties des investissements

- Les différentes lois qui régissent l'investissement en Jordanie offrent un traitement égal pour les investisseurs jordaniens et étrangers, permettant ainsi à ces derniers de s'approprier entièrement ou en partie tout projet d'investissement ou à s'engager dans toute activité économique dans le Royaume.
- Le taux minimal d'investissement pour un étranger ne peut pas être inférieur à cinquante mille dinars jordaniens (50.000 JD), sauf pour la participation à des sociétés publiques.
- L'investisseur a le droit de gérer le projet de la manière qu'il/elle juge approprié, et par l'intermédiaire de toute personne physique choisie par l'investisseur à cet effet.
- L'investisseur non jordanien a le droit de transférer à l'étranger et dans une monnaie convertible, le capital investi, les rendements et les profits accumulés. Ce transfert se fait sur les revenus de la liquidation des investissements ainsi que les revenus de toute la vente dans le cadre du projet.

Tourisme

La Jordanie est devenue célèbre pour son tourisme médical car les pays de la Péninsule arabique et d'autres pays comme l'Égypte visitent fréquemment le pays pour des traitements médicaux. Selon la Banque Mondiale, les revenus tirés du tourisme médical s'élèvent à 700 millions de dollars par an. Le pays se classe au premier rang au Moyen Orient et au 5^e rang mondial dans le domaine de la médecine thérapeutique. Cela est dû au fait que les médecins jordaniens sont très expérimentés dans les spécialités délicates telles que la chirurgie cardio-vasculaire et thoracique, l'ophtalmologie, le traitement de l'insuffisance rénale etc.

La Jordanie est aussi l'un des pays qui assurent les services physiothérapeutes et récréatifs car elle dispose d'un environnement et des ressources propices au développement de la médecine naturelle comme l'eau riche en minéraux chauds,

le sol volcanique, le climat tempéré et les paysages à couper le souffle. Ces facteurs ont transformé le pays en une grande station thermale où les patients viennent chercher des soins.

Dans le domaine du patrimoine national, la Jordanie dispose de plusieurs musées dont les plus importants sont le musée jordanien d'antiquités, le musée-mémorial des martyrs, le Centre Culturel de Hiya, le musée de reliques, l'Université de la Jordanie, le musée du folklore et le musée de l'antiquité d'Irbid.

D'autres musées incluent le musée du patrimoine jordanien, le musée d'antiquités d'Um Qais et le musée du sanctuaire de l'Islam.

Les stations thermales sont constituées par les saunas d'Afra, les sources d'Al-Hama et les saunas de Ma Ain (spa). En outre, l'argile et la boue extraite de la Mer Morte peuvent être utilisées comme des médicaments en raison de leurs prestations sanitaires.

Royaume d'Arabie Saoudite

Le Royaume d'Arabie Saoudite s'étend sur la majeure partie de la Péninsule arabique, en bordure de la Mer Rouge à l'Ouest et le Golfe persique à l'Est. Il possède les plus grandes réserves de pétrole (25,6%) dans le monde et est le premier producteur et exportateur de pétrole dans le monde. Les revenus du pétrole et du gaz représentent 75% du rendement total de l'économie et 45% du Produit Intérieur Brut (PIB). Les autres secteurs représentent 55% du PIB.

Au cours des dernières décennies, l'économie saoudienne a fait de grands progrès dans les domaines de la production pétrolière, la pétrochimie, l'agriculture et dans le secteur bancaire. Le pays s'est aussi ouvert à l'économie mondiale avec l'adoption d'une législation sur l'investissement étranger le 15/01/2000; ce qui est considéré comme un événement important dans les affaires économiques du Royaume, en plus de la création d'une agence d'investissements. Selon le rapport de la Banque mondiale de 2009, l'Arabie Saoudite se classe en 13^{ème} position sur 181 pays en termes d'investissement contre la 67^{ème} place en 2005.

Le pays a prévu un dispositif important d'incitations dans la législation sur l'investissement. Ces mesures sont les suivantes:



- Réduction des taxes imposées sur les investissements étrangers et l'adoption du principe du report de la perte pour les années à venir sans spécifier le temps.
- Possibilité pour les investisseurs étrangers d'obtenir des prêts du Fonds de développement industriel.
- Autorisation de la propriété individuelle pour les entreprises d'investissement, y compris les actifs nécessaires pour l'entreprise, il n'y a pas d'expropriation de projets, à l'exception de l'intérêt public, et en lieu et place d'une indemnité équivalente.
- Obtention des licences d'investissement dans un délai d'un mois.
- Transparence et disponibilité de l'information sur l'investissement en Arabie Saoudite.
- Traitement juste et équitable qui assimile les investisseurs étrangers aux nationaux (les investisseurs saoudiens) et le droit de parrainer ses activités par soi-même ou par ses employés.
- Existence d'une réglementation visant à résoudre les différends et à garantir le droit à un traitement équitable.

Le montant total des investissements étrangers en Arabie Saoudite s'élevait à 552 milliards de dollars américains à la fin de 2009 tandis que l'augmentation totale des investissements conjoints et étrangers s'élevaient à 1.126 milliards de dollars américains; une hausse de 279 milliards de dollars en 2005.

Les opportunités d'investissement en Arabie Saoudite
Les opportunités d'investissement dans le domaine de l'énergie sont estimées à 300 milliards de dollars, 100 milliards de dollars dans les transports et 100 milliards pour le développement des technologies dans les domaines de l'énergie, de l'information et des communications, les services en matière de logistique et de transport, la santé, la biologie, l'éducation et le tourisme.

Les importations et les exportations

Les principaux produits d'exportation sont le pétrole, les produits en plastique, les produits pétrochimiques, les denrées alimentaires, les minéraux, le papier et ses dérivés.

Les importations incluent les machines, les équipements ménagers, les appareils électriques, les produits alimentaires, les matériels de transport, le textile et le bois.

Les attractions des investissements étrangers

Le Conseil des chambres de commerce et d'industrie d'Arabie Saoudite, basé à Riyadh, a été créé conformément à l'arrêté royal du 6 mars 1980 pour représenter les chambres de commerce au niveau national et international et promouvoir le rôle du secteur privé dans l'économie nationale. Le Conseil prend des mesures exécutives et législatives pour attirer et protéger les investissements locaux et étrangers. Il participe également à la mise en œuvre des politiques et réglementations commerciales. Il assure le suivi de tous les changements économiques internes et externes qui favorisent le climat des investissements.

Le tourisme

L'Arabie Saoudite abrite les sites des lieux saints de l'Islam à savoir la Sainte Mosquée de La Mecque et la Sainte Mosquée du Prophète Mohammed à Médine. Les deux sites sont visités par de nombreux musulmans qui viennent pour le pèlerinage qui peut être décrit comme le tourisme religieux et qui apporte d'énormes revenus dans les finances du gouvernement.

La ville de Jeddah sur la côte de la Mer rouge et Al-Ahssa, une petite ville de la côte du Golfe persique sont des destinations maritimes et sportives les plus attractives.

La Commission saoudienne pour le tourisme et les antiquités a pour mission de promouvoir le tourisme dans le pays. Plusieurs musées ont été créés par cette Commission à savoir le musée national, le musée des deux mosquées saintes, le musée du fort Al Masmak et d'autres musées qui portent les noms des villes et des régions d'Arabie Saoudite comme Jeddah, La Mecque, Al-Taif, Tabuk, Najran et Jazan. Les Sites archéologiques sont constitués par des édifices anciens comme les châteaux de Dharan, Masmak, Murabaa, Shabra, Saqaf, Khuzam, Beit Nasif, le château de l'Emirat de Najran, la forteresse d'Ayref, les montagnes d'Al-Saiari et le village d'Um Al-Ajrass.

L'agriculture

Environ 57% des terres arables sont concentrés dans la région centrale (Riyadh) et dans les émirats de Qasim, 19% dans la région méridionale couvrant les émirats de Jazan, Aseer, Najran et Baha. Les émirats de Hael, Tabuk et Jawf couvrent 13% de terres agricoles tandis que les 11% restant sont les domaines agricoles des régions de l'Ouest



et de l'Est.

Les produits alimentaires d'exportation sont le blé, les œufs, la viande, les volailles, les produits laitiers et certains légumes. Ces produits s'élevaient à environ 2 millions de tonnes en 1990.

Le pays dispose de toute une variété de richesses animales. Les estimations indiquent que l'Arabie Saoudite possède 7.8 millions de têtes de chèvres, 4.4 millions de têtes d'ovins, 422.000 chameaux et environ 204.000 bovins. L'activité de la pêche est en plein essor car son apport était estimé à 49.920 tonnes en 1994 dont 50% était destiné à l'exportation.

République Gabonaise

Le pays est divisé en 9 provinces dont la plus importante est la province de l'Estuaire. Son chef-lieu est Libreville, la Capitale du Gabon.

Les plantes cultivées au Gabon sont le cacao, le café, le sucre, l'huile de palme, le caoutchouc, l'okoumé (bois tropical), pour la production de rente. Cependant, contrairement à d'autres pays africains, la contribution de l'agriculture est inférieure à 10% (50-60% pour les autres pays sub-sahariens africains). En conséquence, de grandes quantités de denrées alimentaires sont importées des pays voisins comme le Cameroun et l'Europe.

Les richesses animales

Au Gabon, il ya un énorme potentiel pour la richesse animale en particulier pour les animaux domestiques. L'élevage est basé sur l'élevage bovin. Le pays est aussi doté de produits de la pêche. L'apport de la pêche au large des côtes du Gabon est évalué à 32.000 tonnes par an et peut être augmenté pour répondre aux besoins des pays sans littoral d'Afrique centrale comme le Tchad et la République centrafricaine. Cependant, l'industrie de la pêche, tout en contribuant fortement à l'économie nationale, n'est pas encore pleinement et efficacement exploitée et a besoin d'investissements privés pour leur développement.

La production industrielle

La production manufacturière est constituée par des industries agro-alimentaires, les textiles, les industries d'exploitation forestière, la fabrication de contreplaqués, les cimenteries, l'extraction et le raffinage de pétrole, l'exploitation du manganèse, d'uranium et d'or, les produits chimiques.

Le pays possède des ressources naturelles

considérables à savoir le pétrole, le manganèse, le phosphate, l'uranium, l'or, le bois, les minerais de fer. Cependant, le pétrole joue un grand rôle dans l'économie gabonaise et représente jusqu'à 60% du Produit National Brut et 80% des exportations. En effet, le Gabon est le quatrième plus grand producteur de pétrole brut en Afrique sub-saharienne et le 37^e au niveau mondial. Mais la production de pétrole est en baisse depuis 1998

Les autorités politiques du Gabon sont à la recherche des voies et moyens pour compenser le déclin de la production du pétrole et de stimuler la transformation industrielle de la production et d'autres ressources minérales abondantes. En effet, sauf si de nouveaux champs pétrolifères sont découverts, les décideurs du pays sont aujourd'hui confrontés au défi de trouver des alternatives économiques au pétrole pour stimuler l'économie. Sinon, le pays va lentement entrer en «récession» économique lorsque les puits pétroliers existants se seront asséchés.

Néanmoins, le potentiel de croissance future existe et est considérable pour le marché de l'exportation, par exemple:

- L'exploitation forestière puisque les forêts couvrent 85% du territoire national offrant 12.5million d'hectares du potentiel d'exploitation forestière.
- L'exploitation du bois (4,34 millions à 5 millions de bois de construction par an) peut aussi engranger plus de bénéfices si des mesures nécessaires sont prises en vue de la transformation et la diversification des produits en bois destinés pour le marché africain et international.

La sécurité alimentaire

Le pays tente de renforcer la sécurité alimentaire à la lumière du fait que le Gabon importe actuellement plus de 85% de ses produits alimentaires; ce qui est un autre défi pour les décideurs du pays et qui demande un effort considérable en vue de parvenir à la sécurité alimentaire.

Cependant, la croissance économique et la diversification au Gabon sont limitées par les problèmes de main-d'œuvre qualifiée et insuffisante et les coûts d'exploitation élevés.

En outre, les autorités politiques du Gabon essaient de négocier avec les organismes internationaux de financement (le FMI et la Banque Mondiale) pour



obtenir des moyens financiers supplémentaires. Mais ces institutions demandent de mesures macroéconomiques drastiques. C'est pourquoi les investissements privés sont fortement encouragés en particulier les investissements étrangers.

Les avantages compétitifs du Gabon

La Chambre de commerce, d'agriculture, d'industrie et des mines a la mission de promouvoir le développement économique dans le secteur privé, de contribuer à l'amélioration du climat des affaires et de promouvoir la croissance économique en général.

Elle fournit une assistance technique, le soutien et les services de consultance aux entreprises dans leurs activités.

Elle établit également une base de données sur les opérateurs économiques et les opportunités d'investissement. Elle organise des stages de formation pour le renforcement des capacités des hommes d'affaires.

Sur le plan de la compétitivité économique, Le Gabon est membre de la CEMAC, une Communauté économique et monétaire sous-régionale qui représente un marché de 30 millions de consommateurs. Le Droit des Affaires est moderne et harmonisé avec l'Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique (OHADA), le Gabon dispose d'un réseau de télécommunications solide; une Charte de l'investissement a été créée pour structurer les relations avec les investisseurs et assurer la transparence et la responsabilisation; le secteur bancaire au Gabon est viable et le système fiscal est attractif pour les entreprises et les individus. Enfin, la stabilité politique et social que le pays bénéficie depuis son indépendance aura sans aucun doute un impact positif sur le développement et l'afflux d'investissements étrangers.

Les opportunités d'investissement

Le Gabon a des opportunités d'investissement dans les secteurs de l'agriculture, les forêts, le tourisme, l'industrie, la faune riche, les produits alimentaires et les services.

Conformément à la loi, toutes les personnes physiques ou morales qui souhaitent faire des affaires au Gabon doivent d'abord demander une approbation préliminaire du ministère du Commerce. Plus précisément, le Ministère du Commerce exige un prélèvement d'affaires (le

prélèvement est variable) et la possession d'une carte de visite ainsi qu'un tampon. Le ministère exige également six copies des Règlements intérieurs de l'entreprise et des procès-verbaux des réunions de son conseil d'administration dans lequel l'entreprise a décidé de créer une société ou une agence au Gabon.

Les entités commerciales les plus courantes sont les entreprises et les sociétés à responsabilité limitée. Ces entreprises doivent avoir au moins sept actionnaires ainsi qu'un directeur général, un conseil d'administration et un président.

Pour l'enregistrement, les sociétés étrangères peuvent établir une agence au Gabon pour une période de deux ans au maximum sans se faire enregistrer auprès de l'autorité compétente.

Les importations et les exportations

Le Gabon exporte le bois, le manganèse, l'uranium et le pétrole. Le Gabon exporte vers ses principaux partenaires qui sont les Etats-Unis, le Japon et la Chine.

Les principaux produits importés dans le pays sont les produits chimiques, les produits alimentaires, les produits pétroliers et les équipements. Ses partenaires de l'importation sont les Etats-Unis, la France et les Pays-Bas.

Le tourisme

Le Gabon est bien connu pour la richesse de son héritage culturel qui attire les touristes étrangers dans le pays en quête de divertissement et de connaissance. Le pays est une société multiethnique et multiculturelle. Par exemple, certaines tribus ont des coutumes particulières lorsqu'il s'agit des cérémonies de mariage ou de dot tandis que d'autres tribus considèrent la naissance des jumeaux comme un mythe.

De plus, la polygamie et une nombreuse postérité sont fréquentes dans certains groupes ethniques comme le peuple Fang qui considère d'ailleurs que la stérilité est une malédiction.

Cette même tribu est connue pour ses masques traditionnels qui font partie intégrante de leur patrimoine culturel. Les masques sont portés comme ornement lors des cérémonies folkloriques ou pour montrer de la tristesse dans les moments de deuil, mais certains membres de la tribu portent des masques uniquement lors des fêtes et des cérémonies, en particulier ceux qui vivent le long



du fleuve Ezanga. Sur le plan gastronomique, les touristes apprécient tout un assortiment de bonnes recettes de la cuisine gabonaise comme le chocolat indigène au poisson fumé, la sauce d'arachide, les patates indiennes, bouillon de carpe et la salade de concombre. Tous ces plats sont accompagnés de différents compléments comme le manioc, les bananes, les patates, les tomates ou le panais.

Les touristes peuvent aussi visiter des sites célèbres comme le parc national de Lubia, le plateau de Batekea etc...

Les touristes peuvent aussi entreprendre des excursions dans les lacs du sud comme les lacs ifaro, ininjoye, nogohomo etc. Les bateaux partent le matin et traversent le lac Oughea où les visiteurs peuvent contempler une variété d'oiseaux et d'animaux comme les rhinocéros, les pélicans, les singes et d'autres animaux sauvages.

Le Gabon dispose de plusieurs attractions touristiques comme le Parc national de Bunghara qui se trouve sur la rive gauche du Lac Kumo, près de l'Océan Atlantique. Le parc est couvert de savanes et de palétuviers. Il abrite aussi un site de recherche pour la protection des tortues.

Les autres endroits attractifs sont la station de Buant Duni accessible par bateau et le village d'Equata qui se trouve au large des côtes de la ville de Nughumbia où les visiteurs apprécient la vue des eaux bleues. Sur la plage de la ville, les visiteurs peuvent se livrer à des activités sportives diverses telles que le surf dans les vagues, la pêche et la promenade dans la forêt.

Le climat équatorial du Gabon est influencé par l'Océan atlantique qui permet la stabilisation des températures à une moyenne de 25 degrés toute l'année.

Les infrastructures touristiques

Dans son effort de diversifier l'économie, le gouvernement gabonais s'est engagé à promouvoir le secteur touristique. Le pays possède beaucoup d'hôtels de luxe à Libreville, Port Gentil, Masoko et à Franceville. Des installations touristiques sont en cours de construction à travers tout le pays, plus particulièrement le long du littoral et dans les villes proches des parcs nationaux.

Royaume du Maroc

Le Royaume du Maroc est situé au nord-ouest de l'Afrique. Selon le recensement de 2004, la population marocaine s'élevait à 29.840.273 habitants dont 51.435 d'étrangers, pour la plupart, des français et des espagnols vivant à Tanger. La superficie totale du pays est de 710.850km².

Le Produit Intérieur Brut (PIB) du Maroc est estimé à 61.300.000.000 de dollars américains équivalents au revenu de 2000 dollars par habitant. Le PNB (Produit National Brut) est estimé à 162 milliards de dollars avec un revenu de 5.249 de dollars par habitant.

L'agriculture

Les terres arables au Maroc sont estimées à environ 95.000 km² selon le recensement de 2003. Les cultures les plus importantes sont les céréales, particulièrement le blé, l'orge, le maïs, les lentilles, les haricots et les agrumes. La culture des arbres fruitiers et des oliviers constitue une activité importante et le Maroc est le deuxième producteur mondial d'agrumes et le septième producteur d'huile d'olive. Le Maroc est l'un des plus grands producteurs de poissons dans le monde, il a produit environ 593.966 tonnes de poissons en 2004 pour une valeur de 700.368.246 euros.

Le secteur des services

Le tourisme occupe une place importante dans le secteur des services car il génère 59 milliards de dirhams (soit 8,16 milliards de dollars). En 2007, 7.407.617 touristes ont visité le pays, soit une augmentation de 13% par rapport à l'année précédente qui avait connu 16.893.803 touristes.

L'industrie

Le secteur industriel contribue pour environ 28% du produit intérieur brut. Ce secteur a connu une croissance grâce à une série d'accords signés par le Maroc avec de nombreuses sociétés internationales. Les industries marocaines sont assez avancées et diversifiées. Il existe des industries alimentaires et chimiques, cette dernière étant en seconde position seulement après celle de l'Afrique du Sud en termes de qualité; l'Industrie pharmaceutique couvre 90% de la demande intérieure, tandis que le reste est exporté dans de nombreux pays africains et européens. Le Maroc est l'un des principaux exportateurs de textiles vers l'Union Européenne. Les constructeurs automobiles existent également au Maroc après un récent accord signé par le



gouvernement marocain avec la société automobile Nissan.

L'investissement

Outre, les mesures d'exonérations fiscales octroyées dans le cadre du droit commun, la réglementation marocaine prévoit des avantages spécifiques d'ordre financier, fiscal et douanier aux investisseurs dans le cadre des conventions ou de contrats d'investissement à conclure avec l'Etat sous réserve de répondre aux critères requis.

Les exemples de privilèges sont les suivants:

- la contribution de l'Etat à certaines dépenses liées à l'investissement et assurée par le Fonds de Promotion de l'Investissement;
- la contribution de l'Etat à certaines dépenses pour la promotion de l'investissement dans des secteurs industriels déterminés et le développement des nouvelles technologies; la contribution est assurée par le Fonds Hassan II pour le Développement Economique et Social;
- l'exonération des droits de douane dans le cadre de l'article 7.I de la loi des finances n°12/98;
- l'exonération de la TVA à l'importation dans le cadre de l'article 123 -22°-b du Code Général des Impôts.

Les incitations aux investissements

Le Maroc offre plusieurs opportunités d'investissement. Cependant, les secteurs prioritaires sont l'industrie, le tourisme, l'énergie solaire, l'énergie éolienne, l'agriculture et la pêche. En complément des exemptions fiscales accordées aux investisseurs conformément à la loi, la législation marocaine prévoit certains privilèges sur les taxes et les droits de douane conformément aux accords d'investissements signés par l'Etat sous réserve de répondre aux normes requises.

Ces normes sont les suivantes:

- la contribution du pays à certaines dépenses liées à l'investissement à travers le Fonds de Promotion d'Investissement;
- la contribution de l'Etat pour la promotion des investissements dans les secteurs industriels spécifiques;
- le développement des technologies modernes à travers le Fonds Al-Hassn Althani pour le progrès économique et social;
- l'exemption des droits de douanes conformément

à l'article 7.1 de la Loi des finances no. 12/98;

- l'exemption de la TVA (Taxe sur la valeur ajoutée) imposée sur les importations conformément à l'article 123 b-22 de la loi fiscale.

Fédération des chambres marocaines de commerce, d'industrie et de services.

La Fédération marocaine des chambres de commerce et d'industrie et des services informe et assiste les entreprises marocaines en matière de commerce international. Elle accomplit en outre une mission spécifique en matière de délivrance de documents administratifs, tels que les certificats d'origine et les cartes de membres.

Par ailleurs, elle est souvent en relation avec les chambres de commerce étrangères qui peuvent apporter leur contribution aux exportateurs marocains lors de voyages d'affaires et leur communiquer un certain nombre d'informations utiles.

Les importations et les exportations

Exportations:

Les exportations les plus importantes sont les phosphates, le fer et l'acier,

Importations:

Les importations les plus importantes sont le pétrole, les produits manufacturés, les produits agricoles, les vêtements, les machines et les équipements.

Le tourisme au Maroc

Le Ministre du tourisme et des industries traditionnelles est responsable du secteur touristique qui est l'un des piliers de l'économie marocaine. Le Maroc est caractérisé par un environnement touristique paisible avec des monuments et des sites archéologiques fréquentés par les visiteurs. Ces monuments sont: l'édifice d'Al-Wadiya, la Tour Hassan, la porte fortifiée de Bab Boujloud à Fès, les bosquets d'Al-Manara, la porte fortifiée d'Aghno à Marrakech, la mosquée de Kutubai, les cataractes d'Uzud, la mosquée d'Al-Fana et les murs de la cité de Tatudant.

République du Yémen

La République du Yémen est située à la pointe sud de la Péninsule arabique et au sud-ouest de l'Asie. Le pays se trouve à la croisée de deux plus importantes voies stratégique de navigation à savoir le Golfe d'Aden dans la Mer arabique et le détroit de Bab El-Mandeb dans la mer rouge. La population du Yémen s'élève à 23.154.000 selon



le recensement de 2004, pour une superficie de 527 968 km².

Le pays a un littoral de 2600 km, en plus de 250 îles stratégiques incluant l'archipel de Socotra dans la mer d'Arabie et l'île de Hanish dans la mer rouge.

Le gouvernement du Yémen, appuyé par les Nations Unies, le Groupe des Amis du Yémen et les donateurs internationaux, cherche à développer des alternatives plus durables à l'exploitation du pétrole, par la promotion de l'agriculture, la pêche, le tourisme et l'industrie en général.

Les exportations et les importations

Le pétrole est le plus important produit d'exportation au Yémen car il constitue 92% des exportations globales et 30% du Produit Intérieur Brut (PIB). Le pays produit environ 250.000 barils par jour. En 2002, la production globale du pétrole s'élevait à 440.000 barils par jour. Le Yémen se classe au 33^e rang sur 206 pays dans le monde dans le domaine de la production du gaz naturel qui est estimée à 478,5 milliards de mètres cubes.

Les exportations comprennent le pétrole brut, le gaz, les produits de la pêche et le café, tandis que les importations incluent les produits alimentaires, les machines, les produits chimiques. La valeur totale des exportations annuelles au Yémen s'élève à 6,682 milliards de dollars contre 9,627 milliards des importations.

Agriculture

Le Yémen est caractérisé par une topographie variée, d'où la diversité de ses produits agricoles. Le pays dépend largement des pluies et des eaux souterraines pour l'agriculture. Les principales cultures sont le mil, le maïs, le blé, les mangues, les bananes, les papayes, le melon, la poire, la pomme, les raisins et les produits de la pêche. Des efforts considérables ont été déployés, mais en vain, pour mettre fin à la culture de qat produit et consommé localement et qui occupe près de 50% des terres cultivables.

Réglementation en matière d'investissement

Les investissements au Yémen sont régis par une nouvelle loi sur les investissements; loi no.22 adoptée en 2002. La nouvelle législation vise à encourager les investissements étrangers dans les domaines de l'industrie, de l'agriculture, de la pêche et du tourisme...etc. Afin de bénéficier des avantages offerts par cette loi, l'investisseur doit obtenir une licence d'investissement de la part de

l'autorité compétente dans les 15 jours à compter de la date de réception du dossier.

Les incitations à l'investissement sont les suivantes:

- traitement équitable entre les entreprises étrangères et les entreprises locales,
- autorisation des entreprises arabes et étrangères à louer ou à acheter des terres ou des bâtiments durant la période de mise en œuvre de projets,
- exonération des droits de douanes et des taxes pour les importations des produits d'élevage et de la pêche alors que les biens d'équipement destinés à d'autres projets sont exemptés de 50% des droits de douanes et des taxes,
- exemption de taxes sur les bénéfices des projets d'investissement pour une période de 7 ans,
- exonération de taxes sur les redevances pour une période de 5 ans,
- autorisation de transfert de capitaux et des bénéfices, tout comme il n'y a pas de restrictions imposées sur l'échange de devises.

Le décret républicain sur les chambres de commerce et d'industrie et leur fédération a pour but de maintenir le développement économique, accroître le rôle du secteur privé et incarner la nouvelle politique économique de la République du Yémen qui vise à renforcer le partenariat avec le secteur privé et encourager son développement.

Les opportunités d'investissement

Les investisseurs qui cherchent à créer des entreprises au Yémen peuvent obtenir beaucoup de possibilités dans le secteur agricole qui a l'avantage d'une main d'œuvre à bon marché sans ignorer des sols fertiles et d'un climat modéré favorable à la production des cultures de rente.

Le secteur des transports qui inclut les infrastructures routières, de ports et d'aéroports a connu un développement considérable durant ces dernières années.

Le tourisme

Le tourisme, secteur prometteur, a connu un développement considérable depuis 1990 à l'exception des années 2011 et 2012, en raison de l'instabilité politique que le pays a connue à cette période. L'organisation des nations unies pour le tourisme mondial estime que ce secteur connaîtra une croissance rapide à une moyenne de 10% par rapport au taux de 7% dans les pays du moyen



orient. De plus, le Conseil mondial de voyages et de tourisme révèle que l'économie de tourisme et de voyage qui aura un impact positif sur l'emploi et les revenus d'exportation à travers les touristes étrangers connaîtra une croissance de 16,4% en 2009.

Le Yémen dispose ainsi d'un potentiel touristique très prometteur; cependant les revenus du secteur touristique sont encore faibles, compte tenu des ressources disponibles. Dans la province de Sanaa, il y a plusieurs endroits à visiter notamment la montagne du prophète Shuaib, située dans la zone de Bani Matar à 3.666 mètres d'altitude au dessus du niveau de la mer, la montagne d'Ahmed qui se trouve à El-Haima à une altitude de 2400 mètres, Jabar al-Ar et Badaj, qui sont respectivement à 2240 m et 2080 m d'altitude.

Le Yémen est aussi le berceau des anciennes civilisations comme en témoignent les sites archéologiques et les monuments disséminés à travers tout le pays. Le Yémen est aussi connu pour ses villes historiques caractérisées par une magnifique architecture comme Tarim à Hadramout, la vieille ville de Sanaa, la ville de Shibam dans la province de Hadramout, la ville de Zabid à l'ouest du Yémen. Ces trois dernières villes ont été inscrites sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Le Yémen possède plusieurs forteresses érigées au sommet des montagnes depuis plusieurs centaines d'années. Par ailleurs, le climat et l'environnement diversifiés sont favorables à l'attraction des touristes pour toute l'année. Le pays dispose de plusieurs endroits pour le tourisme marin comme les îles de Socotra, Kamaran et Hunaish où les visiteurs peuvent profiter de la natation, de la plongée sous marine au milieu des récifs coralliens et d'autres loisirs. Il existe aussi des saunas destinés pour le tourisme médical, y compris le spa (bain à remous) de Dant proche d'un volcan dans la province de Dalea et à Dhamar ainsi que les sources thermales dans la province de Hadramout.

La ville de Taiz est la capitale culturelle du pays très animée avec des centres culturels et intellectuels.

République d'Afrique du Sud

La République sud-africaine est située dans la partie sud de l'Afrique. Elle a une superficie de 1227 037 km² pour une population de 49 millions d'habitants. C'est une destination touristique très populaire et une bonne partie des recettes proviennent du tourisme.

L'Afrique du Sud est un pays agricole par excellence car il est l'un des plus grands producteurs de racines de chicorée, de raisins, de maïs vert, de maïs, des graines de ricin, des sisals, de poiriers et des fibres.

Le Gouvernement encourage les hommes d'affaires dans les domaines de la biotechnologie, les technologies de l'information et d'autres domaines de la technologie moderne. Plusieurs compagnies se sont établies en Afrique du Sud et favorisent la diversification de l'économie dépendante des technologies avancées.

En effet, l'Afrique du Sud ne peut pas rivaliser avec les économies d'Extrême-Orient dans le secteur manufacturier et ne peut pas continuer à s'appuyer sur les richesses minières.

Régime d'imposition

L'Afrique du Sud a un régime d'imposition bien élaboré conforme aux pratiques internationales.

Il y a les bases d'imposition pour les étrangers qui investissent ou qui travaillent en Afrique du Sud.

Le régime fiscal est fixé par le Trésor national et géré par le service sud-africain des recettes (SARS). Ces conditions fiscales sont les suivantes:

- Les bénéfices des entreprises sont imposables en Afrique du Sud si l'entreprise est basée en Afrique du Sud.
- Les revenus provenant des services sont imposables en Afrique du Sud si les services sont rendus en Afrique du Sud.
- Les entreprises doivent déposer les déclarations de revenus annuelles au SARS.
- Les entreprises peuvent choisir leur propre année fiscale.
- Pour les particuliers, l'année d'imposition s'étend du 1er Mars au 28 Février de l'autre année.
- Deux paiements d'impôts provisoires basés sur une estimation du revenu annuel sont réalisés au cours de chaque exercice, le premier après six mois, la seconde à la fin de l'année fiscale.

Les exportations



Le pays est le leader mondial dans plusieurs domaines spécialisés de fabrication: il produit et exporte plus d'or que tout autre concurrent international et exporte également des quantités considérables de charbon; il est aussi le leader dans le domaine du traitement de minéraux pour former les ferro-alliages et les aciers inoxydables.

Les domaines d'investissements

Les secteurs clés d'investissement en Afrique du Sud sont le tourisme, l'agriculture, le développement de l'élevage et la construction. Le secteur des services connaît une croissance rapide en ce moment.

La Chambre de commerce et d'industrie

La Chambre de commerce et d'industrie formellement connue sous le nom de la Chambre sud-africaine des affaires (SACOB) comprend 50 chambres constituantes, en plus de presque 20.000 petites, moyennes et grandes entreprises à travers le pays. La Chambre est un plaidoyer pour les hommes d'affaires.

Les grandes entreprises sont généralement des membres directs de la Chambre de commerce et d'industrie de l'Afrique du Sud (SACCI) tandis que les petites et moyennes entreprises sont membres de plus de 50 chambres locales et régionales et de 15 associations nationales.

Le tourisme

L'Afrique du Sud a accueilli le tournoi de la Coupe du monde en 2010 et c'est un pays qui assure toute une série d'activités touristiques à la satisfaction des visiteurs en quête d'aventures, de loisirs et de patinage de sables; un sport qui s'est développé ces dernières années. Ils peuvent également exercer le saut à l'élastique sur le pont Bloukrans qui est le plus haut pour ce genre d'activité. Le ski de l'air est effectué à Durban et à Kurman. Pour ceux qui n'aiment pas l'aventure, il y a d'autres alternatives, telles que les safaris, les excursions dans les zoos où les visiteurs peuvent voir les animaux sauvages derrière les murs.

Les touristes peuvent aussi se promener sur la «Garden Route», une longue route côtière qui mènent aux terrains de golfe, aux forêts anciennes, aux centres commerciaux, aux parcs de montagne sereine et d'autres lieux de loisir. Les amateurs d'arbres peuvent voir les plus grands papayers à Sunland.

L'Afrique du Sud est un pays ensoleillé où les

visiteurs peuvent se prélasser confortablement au soleil et participer à des safaris. Bien que les coûts de logement soient exorbitants en Afrique du Sud, ils sont encore inférieurs à 50% par rapport à ceux des Etats-Unis. Les touristes visitent l'Afrique du Sud chaque année pour profiter des paysages sereins et fascinants ou obtenir des services médicaux de qualité car l'Afrique du Sud est aussi une destination favorite pour les visiteurs qui cherchent des soins médicaux car le pays dispose des médecins très compétents. Il est à noter que la première transplantation cardiaque a été réalisée dans la ville du Cape; ce qui contribue au développement du tourisme médical dans le pays.

L'Etat du Qatar

Le Qatar est l'un des plus petits pays du monde arabe en termes de superficie qui est de 11 586km² et de population estimée à 1.903.407 d'habitants. Le Qatar est un pays riche en ressources naturelles avec un faible taux de chômage. La production du pétrole s'élève à 733000 barils par jour (selon les statistiques de 2010). Le pays possède surtout d'énormes réserves de gaz naturel. Le Produit Intérieur Brut est presque 1.703, 2 milliards de dollars avec un taux de croissance de 20%. Le revenu par habitant du pays est de 102.700 dollars. De plus, le Qatar est le plus grand exportateur de gaz avec 14% des réserves mondiales de gaz. Sa production a augmenté de 17,9%, soit 5,8 milliards de mètres cubes; ce qui représente la capacité la plus élevée du moyen orient. Le plus grand gisement de gaz, au nord a été découvert en 1971 et représente 20% des réserves de gaz dans le monde.

Les domaines d'investissement

Les termes et conditions pour les investissements étrangers sont énoncés dans la loi sur l'investissement comme suit:

- l'exploitation des ressources naturelles disponibles (pêche et pisciculture),
- la production des cultures locales pour la consommation nationale et pour l'exportation,
- le développement des ressources animales,
- le développement humain (universités, éducation technique),
- les moyens de transport (transport terrestre, aérien et maritime),
- le développement scolaire (écoles maternelles, primaires et secondaires),
- la production et distribution d'électricité



- le tourisme (construction des stations balnéaires, les hôtels, les maisons d'hôtes, les opérations des compagnies aériennes),
- les hôpitaux et les cliniques,
- la production et l'importation des médicaments et d'équipement médical,
- les télécommunications et les technologies modernes (les opérateurs de téléphonie mobile, les services informatiques). Les domaines qui absorbent entièrement les investissements étrangers sont l'industrie, l'agriculture, le tourisme, l'éducation, la santé, l'exploitation des ressources naturelles, l'énergie, les services techniques, la technologie de l'information, les services sportifs et culturels. Les entreprises étrangères ne sont pas autorisées dans les secteurs suivants: les banques, les compagnies d'assurance et les entreprises commerciales.

Les investissements conjoints sont autorisés dans tous les domaines où les étrangers peuvent participer à hauteur de 49% du capital tandis que l'apport des investissements nationaux est supérieur ou égal à 51%.

Les exportations

Les principales exportations du Qatar sont le gaz naturel liquéfié, le pétrole, les fertilisants, le fer et l'acier.

Les importations

Le pays du Golfe importe les machines, les équipements de transport, les denrées alimentaires et les produits chimiques.

Les mesures incitatives à l'investissement

Le Qatar dispose d'une série d'avantages qui lui permettent d'attirer les investissements étrangers. C'est un pays politiquement et socialement stable et les conditions de production favorisent la promotion d'une puissante industrie de consommation du fait que le pays possède de gigantesques réserves de gaz non associé représentant ainsi un atout majeur pour le progrès économique du pays.

Sa situation géographique dans la péninsule arabique lui permet d'avoir l'accès aux routes maritimes du monde et d'être plus compétitif en tant que centre important d'investissement international. De plus, le Qatar s'est orienté vers une économie de marché et adopte ou réforme continuellement des législations visant à renforcer l'ouverture économique vers tous les pays du monde.

Les charges douanières ou les restrictions bureaucratiques sont minimales ou inexistantes dans tous les domaines de transaction notamment le rapatriement des capitaux étrangers et la législation en vigueur contribue à favoriser les marges de profit pour augmenter les investissements.

L'Etat accorde une grande priorité aux infrastructures telles que les routes, les services publics, les ports et les infrastructures de communication pour diversifier l'économie, attirer les investissements étrangers et augmenter les sources de revenu national. Le Qatar facilite le recrutement de la main d'œuvre étrangère pour les projets de développement.

Les investissements étrangers ne sont autorisés que lorsqu'ils sont conformes aux réglementations du pays qui permettent aux étrangers d'investir dans tous les secteurs de l'économie nationale à condition qu'ils aient un partenaire qatari qui détient au moins 51% du capital conjoint conformément aux dispositions en matière de commerce.

Suite à une ordonnance ministérielle, la participation des investisseurs étrangers dans des projets conjoints peut dépasser la limite de 49% pour atteindre 100% du capital dans les secteurs importants comme l'agriculture, l'industrie, la santé, l'éducation, le tourisme, le développement des ressources naturelles (l'énergie et les mines) à condition que ces projets soient en conformité avec les objectifs de développement du pays et accordent une priorité sur:

- l'accroissement de la valeur ajoutée des produits locaux et des matières premières;
- l'exportation;
- l'introduction de nouveaux produits;
- l'utilisation de nouvelles technologies;
- la reconnaissance des entreprises au niveau international;
- le développement des ressources humaines du pays.

La législation qatarie autorise la pleine participation des investissements étrangers dans les secteurs tels que l'industrie, l'agriculture, les mines, l'énergie, le tourisme à condition que ces investissements visent à développer les secteurs susmentionnés ou les services publics qui assurent les intérêts de la communauté.

La loi autorise aussi les investisseurs étrangers à importer les matériaux nécessaires pour leurs projets, qui ne sont pas disponibles sur le marché



local.

Le Qatar n'impose pas de restrictions supplémentaires sur les investissements étrangers afin d'éviter de porter atteinte à la concurrence loyale entre les capitaux nationaux et étrangers. Cependant, les étrangers ne sont pas autorisés à investir dans les banques, les assurances, la représentation commerciale et dans l'immobilier.

La Chambre de commerce du Qatar

La Chambre de commerce du Qatar a été créée en 1963 et a toujours fonctionné comme une entité gouvernementale jusqu'à ce qu'une loi de 1990 la transforme en une institution publique autonome. Néanmoins, les membres de la Chambre étaient nommés par un décret royal jusqu'en 1996 où une nouvelle loi fut adoptée autorisant l'élection directe des membres du Conseil d'administration de la Chambre.

En avril 1998, la Chambre de commerce du Qatar a connu sa première expérience démocratique réelle à travers l'élection d'un conseil d'administration composé de 17 membres. La Chambre cherche à atteindre les objectifs suivants:

1. Promouvoir les intérêts commerciaux, industriels et agricoles,
2. Représenter et défendre les intérêts du secteur privé,
3. Promouvoir et soutenir les activités économiques productives.

Le tourisme

L'Office général du tourisme a pour mission de promouvoir le secteur touristique qui comprend actuellement plusieurs centres d'exposition, transformant ainsi le Qatar en une destination privilégiée pour les affaires et les conférences internationales qui attirent beaucoup de visiteurs. Doha, la capitale, est devenue le centre international pour les affaires diplomatiques et culturelles. Le Qatar possède aujourd'hui un centre d'exposition d'une superficie de 15.000m² auquel s'ajouteront deux nouveaux centres internationaux de conférences et d'exposition d'une superficie équivalente à 95.000m², faisant du Qatar une destination de choix pour les touristes et pour la tenue des forums internationaux. Doha abrite plusieurs conférences diplomatiques et culturelles de haut niveau. De plus, les citoyens qataris adoptent de nouvelles idées et accueillent chaleureusement les visiteurs comme leurs amis ou leurs invités de marque. Le Qatar représente un pays aux traditions

profondément enracinées dans la société.

Le plus important site touristique est la station balnéaire de sealine beach, située à 25 km de la capitale Doha. La station offre une variété de chambres d'hôtes, de chalets et de villas.

République Fédérale du Nigeria

La République Fédérale du Nigeria est située à l'ouest de l'Afrique. Elle est le plus grand pays d'Afrique en termes de population qui est estimée à près de 154 millions d'habitants pour une superficie de 923.768 km². Le pays est délimité dans ses frontières par le Bénin à l'Ouest, le Tchad et le Cameroun à l'Est, le Niger au nord et le golfe de guinée au sud. Abuja est la capitale du pays fondé en 1991.

Le Nigeria dispose d'une panoplie de ressources naturelles principalement le pétrole et l'eau. Ce dernier constitue le nerf du secteur agricole. Deux formes principales d'agriculture occupent une place importante dans le pays à savoir la production des cultures vivrières constituées par le riz, l'igname, le manioc, les fruits, les légumes, les mangues, les papayes, les ananas, les bananes, le poivre et les tomates et la production des cultures industrielles telles que le caoutchouc, l'huile de palme et les graines de palmier.

Le pétrole est le pilier essentiel de l'économie. En effet, le Nigeria est le sixième grand exportateur de pétrole au monde et le cinquième exportateur de pétrole vers les Etats Unis. Il est également le plus important partenaire commercial des Etats-Unis en Afrique sub-saharienne, principalement en raison du niveau élevé des importations de pétrole en provenance du Nigeria, qui fournit 8% des importations de pétrole des Etats-Unis; soit près de la moitié de la production quotidienne du pétrole du Nigeria.

Le commerce bilatéral entre les Etats Unis et le Nigeria a été évalué à plus de 34 milliards de dollars en 2010, soit une augmentation de 51% par rapport aux estimations de 2009, principalement en raison de la reprise commerciale du pétrole brut sur le marché international. En 2010, les importations américaines en provenance du Nigeria étaient de plus de 30 milliards, constituées essentiellement du pétrole brut. Le cacao, la bauxite, l'aluminium, le tabac, les cires, le caoutchouc et les céréales représentaient environ 73 millions de dollars des importations américaines en provenance du



Nigeria dans la même année.

Les domaines d'investissement

Le Nigeria a récemment été reconnu comme faisant partie des 5 prochaines destinations industrielles dans le monde d'ici 2015. Le pays dispose d'un marché de télécommunications le plus dynamique dans le monde. Les grands opérateurs des marchés émergents (comme MTN, Etisalat, Zain et Globacom) se sont développés dans le pays. Le Gouvernement a récemment commencé à étendre ces infrastructures pour les communications spatiales. Le Nigeria possède un satellite spatial qui est contrôlé au siège de l'Agence nationale de Développement et de la Recherche spatiale du Nigeria à Abuja.

Le pays dispose d'un secteur des services financiers très développés, avec un mélange de banques locales et internationales, les sociétés de gestion d'actifs, les maisons de courtage, les compagnies d'assurance et les courtiers, les fonds d'équité privés et les banques d'investissement.

Le Nigeria a également une vaste gamme de ressources minérales sous-exploitées qui comprennent le gaz naturel, le charbon, la bauxite, la tantalite, l'or, l'étain, les minerais de fer, le calcaire, le niobium, le plomb et le zinc. Malgré d'énormes gisements de ces ressources naturelles, l'industrie minière du Nigeria est encore à ses balbutiements.

L'Association des chambres de commerce, d'industrie des mines et de l'agriculture du Nigeria (NACCIMA)

L'Association des chambres de commerce, d'industrie des mines et de l'agriculture du Nigeria est une organisation faîtière regroupant toutes les chambres de commerce qui représentent la ville ou l'Etat et les chambres de commerce bilatérales au sein de la République Fédérale du Nigeria. L'Association représente les hommes d'affaires devant le Gouvernement, protègent leurs intérêts et fournit aux investisseurs potentiels, les dernières informations sur les opportunités d'investissement dans le pays.

Le tourisme

Le Nigeria offre une variété d'attractions touristiques telles que les sources chaudes de Wikki ainsi que la réserve de Yankari situées près de la rivière Gagi. La réserve couvre 2.058 km² de savanes où vivent les éléphants, les babouins, les

crocodiles, les hippopotames, les buffles etc...

Les sources chaudes de Wikki est l'un des traits caractéristiques des réserves de savane. Durant la nuit, les visiteurs peuvent se détendre dans l'eau chaude.

Le parc est habité par une grande variété d'oiseaux, notamment les cigognes, le héron goliath, l'aigle bateleur, les vautours, les martins-pêcheurs, les guêpiers etc.

Le plateau de Mambilla, dans la corne sud-est de l'Etat de Taraba, partage une frontière avec le Cameroun. C'est un haut plateau verdoyant d'environ 1800 mètres d'altitude qui est pittoresque, frais avec un climat doux par rapport à la chaleur et à l'humidité de Lagos. Mambilla possède des ranchs de bétail, des plantations de thé et des collines herbeuses et abrite des espèces rares d'oiseaux et d'animaux.

Le Parc National de Gashaka-Gumti.

Le Parc national de Gashaka-Gumti est situé dans la partie sud-est de l'Etat de Tabara jouxtant le plateau de mambilla. Il renferme la plus haute montagne du Nigeria, le Chapal Waddi (2409m). Il s'agit de la zone de conservation de la plus grande diversité écologique du pays et contient des étendues de savane de guinée, la forêt-galerie, la forêt humide, la forêt de montagne et des prairies. De nombreuses rivières traversent le parc, y compris le Taraba, un important affluent de la rivière Bénoué.

Le Nigeria est un pays de réserves et de rivières comme la rivière de Kam, les réserves forestières de Bashi-Okwango et Oban, l'une des plus riches d'Afrique. Le Parc national de Kainji est une autre attraction touristique. Ce parc, situé dans l'Etat de Kwara, intègre la réserve de Borgu et la Réserve de Zugurma au sud-est de l'Etat du Niger.

«Coconut Beach» est une belle plage de la ville côtière de Badagry, à l'ouest de Lagos. La plage est située dans une zone entourée de cocotiers à environ 20 km vers la frontière du Nigeria et de la République du Bénin. Coconut Beach est accessible par l'autoroute Lagos-Badagry. Il y a aussi la plage de Bar, également connue sous le nom de «la plage de Victoria»; «Tarkwa Bay» est une plage située le long du port de Lagos.

La Plage de Calabar

Cette superbe plage est située à l'embouchure



de la rivière Calabar. La plage est pratiquement isolée et donne aux visiteurs une intimité dans un cadre magnifique hors des sentiers battus. La plage est bordée par un marais et ne peut être atteinte que par un bateau ou un canoë. D'autres plages comprennent la plage de Lekki le long de la péninsule de Lekki, la plage de Lekko, la plus récente des plages de Lagos dans la péninsule de Lekki à environ 30 km de Lagos.

D'autres attractions touristiques au Nigeria sont les grottes d'Oqibunike, la réserve de Yankari, les barrages d'Ushafa et du bas Usman, la confluence des fleuves Niger et Benue.

Les opportunités d'investissement

Une sélection d'opportunités d'investissements sont disponibles dans le secteur du tourisme au Nigeria. Ces opportunités sont les suivantes:

- construction des structures d'hébergement touristique,
- construction des centres d'accueil dans des espaces naturels,
- promotion d'un système de transport en bus pour conduire les touristes dans des lieux pittoresques comme les montagnes de Kanyang et d'Obudu et construction des structures d'hébergement sur le plateau de mambilla pour les expéditions touristiques,
- construction d'hôtels et des centres de villégiatures près des chutes d'eau, des grottes et dans les régions au climat tempéré comme Obudu, Jos et le plateau de Mambilla,
- développement d'un système d'acheminement d'eau pour la promotion des activités nautiques (natation et ski nautique),
- développement de l'artisanat qui est le symbole des valeurs culturelles d'un peuple et de l'amour pour la nature.

Les opportunités d'affaires

Le Nigeria dispose d'un système de transport performant en particulier le transport aérien et routier. Cependant, les opportunités d'investissement sont encore nécessaires dans le domaine des transports maritimes et ferroviaires. De plus, certains sites touristiques manquent toujours des structures adéquates d'hébergement, qui, pourtant sont des secteurs cibles pour l'investissement partout dans le monde.

Royaume de Bahreïn

La population du Royaume de Bahreïn est de 1.234.596 d'habitants pour une superficie de 750km². Selon l'indice de liberté économique réalisé par l'«Heritage Foundation» et le «Wall Street Journal» en 2006, l'économie de Bahreïn est considérée comme la plus libérale du Moyen Orient et se classe au 25^e rang dans le monde. Le développement économique du Royaume est dû à une série de mesures prises par le gouvernement en réponse aux problèmes posés par la diminution progressive de la production pétrolière.

En outre, le Bahreïn est perçu comme un pays à économie moderne par le fait qu'il dispose d'infrastructures de transport et de télécommunications très sophistiquées. Plusieurs compagnies étrangères opèrent dans le pays. Le royaume a modernisé ses industries lourdes, son secteur touristique et bancaire lui permettant de devenir un centre financier important dans la région du golfe. Le pays a tiré profit du boom pétrolier observé en 2001, qui a conduit à la croissance économique et à l'attraction des investissements provenant des pays de la coopération du Golfe; ces investissements ont largement contribué au développement des infrastructures et d'autres projets ainsi que l'amélioration des conditions de vie et des services tels que la santé, l'éducation, le logement, l'électricité, l'approvisionnement en eau et la construction des routes.

Le pétrole et le gaz naturel constituent les principales ressources du pays qui assurent 60% de ses revenus. L'industrie de Bahreïn est constituée par les usines d'aluminium, en plus de la construction et de la réparation navale.

Le pays de la CCG (Conseil de Coopération du Golfe) a accompli d'énormes progrès dans les secteurs de la technologie de l'information et du développement des programmes qui apportent des solutions aux problèmes de notre temps.

Sur le plan agricole, le Bahreïn dispose de réserves marines considérables mais souffre du manque des terres arables qui constituent seulement 1% de la superficie totale du pays.

Depuis longtemps, le Bahreïn a été un centre géographique important d'échanges commerciaux dans le golfe persique. Dans le passé, Il constituait un passage international pour les caravanes commerciales entre le golfe et la méditerranée ou



vers le sous continent indien et l'extrême orient. Ainsi, le Bahreïn a été longtemps réputé pour son commerce de transit.

Le peuple de Bahreïn s'est forgé un esprit d'entreprenariat et de commerce qui lui a permis de réussir dans ses échanges au niveau local et international.

En 1939, l'Association des commerçants fut créée, devenant la première chambre de commerce dans la région du golfe. Depuis sa création, l'Association s'est fixée l'objectif de promouvoir le développement économique dans le pays. Elle joue aussi un rôle effectif dans le renforcement du secteur privé au développement économique.

Domaines d'investissement

Le Bahreïn a longtemps été une destination attrayante pour les investissements dans le Moyen Orient en raison de son environnement propice aux affaires et de ses avantages concurrentiels pour les investisseurs et les entrepreneurs. Il assure également une législation souple en vue d'attirer plus d'investisseurs dans le pays. Le Royaume a aussi établi des partenariats conjoints dans plusieurs secteurs comme l'agriculture, l'industrie agroalimentaire et pharmaceutique, les technologies de l'information, la formation, l'éducation etc...

Les zones industrielles

Le Ministre du commerce et d'industrie a créé 10 zones industrielles avec une superficie de 2288 hectares. Le ministère offre la possibilité de louer ces zones aux investisseurs pour des contrats de 25 ans. Tous les services de base sont disponibles dans ces zones notamment les réseaux routiers, l'eau, l'électricité, les télécommunications etc. Toutes les entreprises établies dans ces zones sont exonérées de taxes sur le capital et les matières premières et bénéficient de tarifs réduits dans le secteur de l'énergie.

La réglementation en matière d'investissement

Les investisseurs sont entièrement libres d'implanter les entreprises commerciales et industrielles au Bahreïn car la réglementation en matière d'investissement et ses mécanismes assurent une protection juridique des investisseurs et des entrepreneurs. D'autres législations comme la loi sur les entreprises garantissent la liberté d'investissements étrangers notamment en autorisant les non-Bahreïnis à créer des entreprises

conjointes. Aussi, les étrangers (personnes physiques ou morales) sont autorisés d'investir et de posséder des biens immobiliers surtout dans l'acquisition des terres. En outre, Bahreïn a mis en place une commission nationale chargée de coordonner ses relations avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en vue d'aligner sa législation relative au commerce sur les accords de l'OMC; ce qui montre que le pays fait preuve d'une connaissance approfondie des règles avant l'adoption des principes de la mondialisation.

A Bahreïn, il n'y a pas de régimes tarifaires tout comme il n'existe pas d'impôt sur les revenus des dividendes perçus par les investisseurs.

Le tourisme

Le Bahreïn a connu plusieurs civilisations anciennes matérialisées par l'existence des monuments et des sites archéologiques qui font la fierté du pays. Le pays possède des magasins célèbres réputés pour la vente de l'or de bonne qualité.

Le Ministère de la culture et du tourisme cherche à développer une industrie touristique créative, dynamique et durable; le département touristique du ministère est l'organe principal en charge du marketing et de la promotion des services et des produits de qualité.

République algérienne démocratique et populaire

Le pays est officiellement connu sous le nom de République algérienne démocratique et populaire.

Population

Selon le recensement de 2011, la population algérienne était estimée à 36,3 millions d'habitants. L'économie algérienne est l'une des plus avancées d'Afrique avec un produit intérieur brut estimé à 120 milliards de dollars. Le secteur pétrolier est le pilier de l'économie algérienne qui représente environ 60% du budget total du pays, 30% du PIB et 97% des exportations totales. L'Algérie cherche à réduire la dépendance des recettes pétrolières en mettant l'accent sur des alternatives plus durables comme l'agriculture. A cette fin, le pays a lancé un programme ambitieux de privatisation du secteur agricole. Ce programme vise aussi à réduire au maximum, l'importation des produits agricoles tels que les céréales, les pommes de terre et les fruits et d'encourager par la même occasion, l'exportation de dattes pour lesquelles l'Algérie est connue.



Sur 195 pays, l'Algérie se classe au 51^è rang en termes de PIB le plus élevé, le chômage est estimé à 17,7%. Selon les statistiques de 2004, le pays est au 17^è rang mondial dans le classement de l'indice du chômage. L'Algérie connaît une croissance économique considérable dans la seconde moitié des années 90 grâce à l'appui de la Banque mondiale aux réformes structurelles et au processus d'allègement de la dette approuvé par le Club de Paris.

Le montant global des investissements en Algérie se chiffre à environ 2001 milliards de dinars algériens (16 milliards de dollars américains), dont 730 milliards de dinars algériens sont assurés par l'Etat, tandis que 200 milliards de dinars sont assurés par les institutions étrangères. L'Algérie possède d'importantes réserves minérales et énergétiques dans le monde, qu'on trouve principalement au Sud du pays. Selon la société algérienne Sonatrach, 67% des réserves de pétrole et de gaz sont localisées dans les régions de Hassi Messaoud et d'Oued Mia. La ville d'Illizi dispose de 14% de ces réserves.

L'activité minière est très diversifiée avec plus de 30 variétés de minerais telles que le fer, le zinc, le sel, le plomb, la baryte, le marbre, le tungstène, l'or, les métaux précieux et rares, le gypse, le ciment, l'argile, le sable etc.

Les secteurs d'investissement les plus importants sont l'énergie, l'exploitation minière, le tourisme et l'agriculture.

Les incitations aux investissements

L'Agence nationale de développement des investissements assure la promotion, le développement et le suivi des investissements nationaux et étrangers dans le cadre des activités économiques comme la production de biens et services ainsi que les investissements réalisés au moment de l'octroi des concessions et des licences.

Outre, les incitations douanières, fiscales et non fiscales inscrites dans la loi, les investisseurs bénéficient des avantages suivants:

- taux réduit de droits de douanes pour les équipements importés; ce qui contribue directement à la mise en œuvre des projets d'investissement;
- exonération de la TVA pour les biens et services qui contribuent directement à la réalisation des projets d'investissement;
- exemption de frais liés au transfert de propriété

- pour la réalisation d'un projet d'investissement;
- exonération au titre de l'impôt sur les sociétés, l'impôt sur le revenu et l'impôt professionnel pendant une durée de 10 ans à compter du début de l'exécution d'un projet d'investissement;
- traitement des personnes physiques ou morales (qu'elles soient du secteur public ou privé) sur un même pied d'égalité avec les algériens dans le domaine des investissements;
- possibilité aux investisseurs étrangers de recourir à l'arbitrage international en cas de litiges;

La Chambre algérienne de commerce et d'industrie

La chambre algérienne de commerce et d'industrie a pour mission:

- de fournir aux pouvoirs publics, sur leur demande ou de sa propre initiative, les avis, les suggestions et recommandations sur les questions et préoccupations intéressant directement ou indirectement, au plan national, les secteurs du commerce, de l'industrie et des services.
- d'organiser la concertation entre ses adhérents et recueillir leur point de vue sur les textes que lui soumettrait l'administration pour examen et avis.
- d'effectuer la synthèse des avis, recommandations et propositions adoptés par les chambres de commerce et d'industrie et de favoriser l'harmonisation de leurs programmes et de leurs moyens.
- de réaliser toute action d'intérêt commun aux chambres de commerce et d'industrie et de susciter leurs initiatives.
- d'assurer la représentation de ses chambres auprès des pouvoirs publics et de désigner des représentants auprès des instances nationales de concertation et de consultation.
- d'entreprendre toute action visant la promotion et le développement des différents secteurs de l'économie nationale et leur expansion notamment en direction des marchés extérieurs.

L'Algérie connaît actuellement un boom économique et devient par conséquent, un espace de plus en plus attrayant pour les investisseurs étrangers qui peuvent créer des projets dans les secteurs variés comme les restaurants, la construction automobile, les télécommunications et les usines de vêtement. De nombreuses entreprises étrangères viennent investir dans les domaines tels que le tourisme, l'industrie et l'agriculture, etc.

Les importations et les exportations



L'Algérie exporte le pétrole, le gaz, les phosphates, les fruits, les légumes et le fer. Elle importe les produits alimentaires, les biens de consommation, les équipements et les machines.

République du Soudan

L'économie du Soudan est largement tributaire de l'agriculture. La superficie des terres cultivables est estimée à 840.000 km²; cependant, seulement 18% de ces terres sont cultivées. Il est à espérer que le processus de rétablissement de la paix permettra au pays de développer ses capacités économiques pour que le Soudan devienne le grenier de l'Afrique. Les principaux produits agricoles sont le coton, le sésame, les arachides. Il est le plus grand producteur de gomme arabe et le troisième plus grand producteur de sucre en Afrique.

L'élevage est en plein essor avec 20.000.000 têtes de vaches, 22.000.000 têtes de moutons et 18.000.000 têtes de chèvres. Le pays dispose de vastes étendues de forêts qui contribuent à la promotion de l'économie nationale et produit 25 millions de mètres cubes de bois par an.

Les opportunités d'investissement

En 2002, le gouvernement soudanais a créé le ministère de l'investissement qui a pour mission d'attirer les investissements locaux et étrangers en assurant des facilités et des garanties nécessaires à la réussite des projets d'investissement.

Afin de faciliter les procédures administratives et éliminer les obstacles qui entravent le flux d'investissements dans le pays, le ministère a créé «un système de guichet unique» en vue d'optimiser et de finaliser dans les meilleurs délais, toutes les procédures en matière d'investissement. Ainsi, des licences d'exploitation sont accordées aux investisseurs dans un délai de 72 heures après la présentation du projet.

Les avantages juridiques en matière d'investissement

La législation soudanaise en matière d'investissement garantit plusieurs avantages aux investisseurs. Ainsi:

- tous les investissements (qu'ils soient publics ou privés; nationaux ou étrangers) sont soumis aux mêmes avantages et au même traitement;
- les investisseurs locaux, arabes et étrangers sont traités équitablement en termes de droits et de responsabilités;
- la législation assure des procédures administratives plus flexibles;

- elle prévoit la liberté de transfert à l'étranger, des capitaux et des revenus générés par l'investissement;
- elle prévoit l'arbitrage international comme approche de règlement de litiges;
- la loi ne fixe pas un capital minimum pour tout projet d'investissement;
- la loi favorise l'appropriation entière des projets pour les investisseurs arabes et étrangers qui n'ont pas besoin de la participation d'un partenaire soudanais;

La fédération des chambres de commerce du Soudan

La Chambre de commerce du Soudan a été créée en 1908 par les hommes d'affaires soudanais. Elle s'est fixée plusieurs objectifs dont les plus importants sont les suivants:

- recueillir et diffuser l'information sur les activités économiques;
- assurer la communication avec le gouvernement soudanais sur les questions économiques et préserver les intérêts économiques du pays;
- de fournir les avis sur les questions économiques;
- de soumettre toutes les questions d'intérêt commun aux institutions compétentes;
- assurer la liaison avec les autres chambres de commerce et d'industrie, en cas de besoin, et apporter des réponses à leurs préoccupations;
- participer à la résolution pacifique des différends par le système d'arbitrage en cas de nécessité;
- promouvoir toutes les actions qui contribuent à la croissance de l'économie nationale.

Plusieurs chambres de commerce ont récemment été mises en place au Soudan après l'expansion des marchés locaux et la création de grands projets de développement. Compte tenu de ces développements, les hommes d'affaires soudanais ont jugé nécessaire de créer une organisation rassemblant toutes les chambres de commerce du Soudan. A cet effet, la fédération des chambres soudanaises comprend 7 chambres spécialisées:

- La chambre des exportateurs,
- La chambre des importateurs,
- La chambre des services,
- La chambre des technologies de l'information et de la communication,
- La chambre de la santé, de l'éducation et de la formation,
- La chambre des entrepreneurs,
- La chambre des Etats



Chaque chambre est composée de plusieurs départements dont chacun a sa propre commission exécutive. D'autres fédérations ont ensuite vu le jour à savoir la Fédération des chambres de transport, la Fédération des chambres de petites et moyennes entreprises et de l'artisanat, la Fédération des chambres de l'agriculture. Ces fédérations ont par la suite été fusionnées en une seule entité appelée «la Fédération des employeurs soudanais» qui cherche à réaliser les objectifs suivants:

- a) encourager le développement de l'économie nationale,
- b) participer à la planification du développement national,
- c) créer un environnement favorable aux relations fructueuses au sein des organisations économiques en général, et les hommes d'affaires en particulier,
- d) assurer une protection juridique à ses membres,
- e) effectuer des études et des recherches qui contribuent à la promotion du développement national,
- f) promouvoir des politiques visant à stimuler la croissance économique,
- g) participer dans des séminaires et ateliers qui traitent les questions économiques.

Les exportations et les importations

Les principales exportations du Soudan incluent le pétrole, l'essence, le kérosène, le gaz, l'or, le sésame, le coton, la gomme arabique, le sucre, la viande, les arachides, les peaux, la mélasse, le bétail et le maïs etc...

Le Soudan importe les biens d'équipement, les produits alimentaires et manufacturés, les véhicules, les produits chimiques et les textiles.

Le Soudan est un pays qui offre aux investisseurs des opportunités prometteuses dans les secteurs de l'agriculture, l'industrie, l'immobilier, les pêches, le tourisme et l'élevage.

Tourisme

Le Ministère du tourisme, des antiquités et de la faune a pour mission essentielle de promouvoir le tourisme au Soudan. Les services fournis par le Ministère incluent des licences octroyés à des entreprises suivantes:

- les entreprises qui effectuent des activités touristiques et qui sont enregistrées dans le pays conformément à la réglementation en matière d'investissement;
- les compagnies étrangères qui opèrent dans le secteur des transports touristiques internes et externes;
- les entreprises aux capitaux étrangers.

République du Burundi

La République du Burundi couvre une superficie de 27.834 km² avec une population estimée à environ 8,3 millions d'habitants. C'est un pays essentiellement agricole car l'agriculture constitue la source principale de devises et représente 58% du PIB. Il ya deux types de cultures: les cultures vivrières (haricots, bananes, patates douces, manioc, maïs et sorgho) et les cultures de rente (café, thé, coton, et le quinquina). Il est à noter que le café arabica et robusta représentent près de 90% des recettes d'exportation du pays. Le thé produit au Burundi est de haute qualité. Le coton constitue le troisième produit traditionnel d'exportation.

Le pays dispose de ressources animales très considérables. Cependant l'élevage n'est pas bien intégré dans l'agriculture et reste un élevage extensif.

Les ressources en eau

Le Burundi est bordé par le lac Tanganyika qui contient beaucoup de poissons de plusieurs variétés. La production nationale est estimée à 15.000 tonnes. Le système de pêche traditionnelle contribue encore à 90% de la production et le développement de la pêche industrielle devrait permettre au pays d'avoir un excédent exportable.

Le Burundi dispose aussi de réserves minières très variées à savoir le nickel, le cuivre, le cobalt, le platine, le fer et de l'or ainsi que les gisements de phosphates, le carbonate, le kaolin, le calcaire ainsi que les pierres précieuses qui sont de très grande valeur sur le marché international.

La Chambre Fédérale de Commerce et d'Industrie du Burundi.

Le Burundi a adopté une politique de libéralisation économique qui prévoit notamment la suppression de toutes les restrictions commerciales, la liberté de fixation des prix et le droit de négocier avec le secteur privé.

La Chambre Fédérale de Commerce et d'Industrie du Burundi (CFCIB) est une organisation faîtière qui regroupe les organisations professionnelles du secteur privé au Burundi.

La CFCIB est composée de dix chambres et de deux chambres sectorielles suivantes:

- La Chambre des marchands
- La Chambre des mines
- La Chambre des industries
- La Chambre de l'artisanat



- La Chambre du transport
- La Chambre des professionnels de Construction
- La Chambre des banques et des compagnies d'assurances
- La Chambre des services et des nouvelles technologies
- La Chambre de l'agriculture
- La Chambre de tourisme

La Chambre Fédérale du Commerce et de l'Industrie du Burundi a pour mission de:

- renforcer le poids des opérateurs économiques vis-à-vis des partenaires sociaux et de l'administration
- mettre en œuvre des initiatives visant à soutenir les professionnels impliqués dans le développement de leurs activités
- assurer une pleine participation des professionnels impliqués dans la gestion de chaque secteur économique.

Les lois sur l'investissement

Selon la législation burundaise sur les investissements, Il n'est pas nécessaire que les burundais possèdent des parts dans l'investissement étranger, ou que les technologies soient transférées à des entités burundaises au cours de la durée de l'investissement. La part du capital possédé par des étrangers dans l'investissement ne doit pas être réduite au fil du temps comme c'est le cas dans certains pays. De plus, les produits importés dans le cadre de l'investissement ne font pas l'objet d'imposition et les importateurs étrangers ne sont pas tenus d'investir dans les produits disponibles dans le pays. Le Burundi n'applique pas de prescriptions pour les licences d'investissement sauf pour les entreprises soumises à un régime d'incitations particulières telles que les avantages fiscaux prévus dans la loi sur l'investissement. Le Burundi n'impose pas de restrictions sur la création des entreprises et les investisseurs ne sont pas tenus de divulguer les informations confidentielles au gouvernement dans le cadre du processus de réglementation.

De plus, le gouvernement garantit l'octroi de visas et la liberté de fixation et de déplacement de résidence aux expatriés requis par les investissements, dans le respect des lois et règlement.

Les importations et les exportations.

Les importations

Les principaux produits d'importation au Burundi sont les produits alimentaires le pétrole et les biens d'équipement comme:

- les machines
- les véhicules (autres que ferroviaires)
- les produits pharmaceutiques
- 4. les équipements électriques et électroniques
- 5. le sel, le soufre, les pierres, la chaux et le ciment

les exportations

Le pays exporte les produits suivants:

- des perles, des pierres précieuses, des métaux, etc.
- du café, du thé et des épices
- des minerais, des scories et de cendres
- des peaux et du cuir.

Les domaines d'investissement

Les secteurs propices à l'investissement sont notamment l'agriculture, le tourisme, les mines, les services, l'énergie, les transports, les secteurs de l'alimentation et des boissons, les services financiers, l'immobilier, le secteur de la santé, infrastructures etc.

Le tourisme

La position géographique du Burundi la place au centre des grandes communautés régionales comme la CEEAC (Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale), la CEPGL (Communauté Economique des Pays des Grands Lacs), COMESA (Marché commun de l'Afrique orientale et australe) et l'EAC (Communauté d'Afrique de l'Est). Le Burundi deviendra dès lors la plaque tournante pour les affaires mais également pour le tourisme, de par le paysage toujours verdoyant, la beauté de ses collines, l'hospitalité légendaire de son peuple.

Les attractions touristiques

Le Burundi dispose de zones d'attractions touristiques comme des plages sablonneuses et ensoleillées où les visiteurs peuvent confortablement pratiquer les sports nautiques surtout sur le lac Tanganyika. D'autres attractions touristiques comprennent les sources du Nil à Rutovu, les eaux thermales de Muhweza, la Pierre de Livingstone et Stanley, les chutes de la rivière karera.

Royaume de Swaziland

Selon les estimations de juillet 2011, la population du Royaume de Swaziland s'élevait à 1.370.424 d'habitants pour une superficie de 17.363 km².

L'agriculture représente 8,3% du Produit Intérieur Brut; les principaux produits sont la canne à sucre, le maïs, les agrumes, le bois, l'ananas, le tabac, le riz et les arachides.



Le secteur de la fabrication (28,2% du PIB) est constitué par le raffinage du sucre, les produits manufacturés légers, la pâte de bois, les textiles, la transformation des aliments et les biens de consommation.

Le Swaziland possède de ressources naturelles abondantes telles que le charbon, la carrière, le bois et le talc.

Les importations et les exportations

Le Swaziland exporte, le sucre, les pâtes, les fruits en conserve, et les fils de coton à plusieurs pays africains. Toutefois, les principaux marchés d'exportation sont l'Afrique du Sud (80%), l'Union Européenne (10%), le Mozambique (10%). Le pays importe les produits chimiques, les vêtements, les denrées alimentaires, les machines, les véhicules et les produits pétroliers.

Les opportunités d'investissement

Plusieurs opportunités en matière d'investissement sont disponibles pour les investisseurs étrangers qui cherchent à implanter des entreprises au Swaziland particulièrement dans les secteurs suivants:

- L'énergie et l'électricité
- Les communications
- L'Agriculture
- L'horticulture
- Les routes et les ponts
- les forêts et les bois
- L'industrie de la production
- L'exploitation minière
- Le Tourisme
- La transformation des aliments et l'agro-business
- Les dérivés du bois, du sucre et d'autres intrants disponibles localement
- La Bioénergie et l'énergie
- La mécanique légère (y compris les composants automobiles) -
- Les Produits pharmaceutiques
- La Biotechnologie
- Les investissements miniers -
- Les produits blancs (réfrigérateurs, machine à laver, fours à micro-ondes, etc.)
- Le développement des infrastructures de tourisme.

La Fédération des employeurs de Swaziland et de la Chambre de Commerce.

La Fédération des employeurs du Swaziland et de la Chambre de Commerce (FSE & CC) est une organisation patronale et d'affaires qui est reconnue par les entreprises, les syndicats, le gouvernement

et la communauté internationale. Comme plaidoyer des entreprises au Swaziland, les objectifs de l'organisation sont de promouvoir et de protéger les intérêts de ses membres et d'encourager l'harmonie industrielle, la productivité et la prospérité pour tous. Fondée en 2003, la Fédération des employeurs du Swaziland et de la Chambre de commerce propose une large gamme de produits et de services spécifiquement conçus pour apporter des solutions au développement des affaires pour des entreprises du Swaziland.

D'autres services fournis comprennent la consultance et les conseils sur les relations industrielles et d'autres questions juridiques, de l'emploi, la facilitation des échanges, la formation, la santé et la sécurité au travail, les publications et la recherche et la représentation sur les organes statutaires et non statutaires.

L'organisation a connu beaucoup de succès en assurant la formation et en proposant des solutions pour le développement à une série d'entreprises et d'organisations et en développant la recherche pour les entreprises dans les domaines du marketing, de la gestion des ressources humaines et de la gestion stratégique.

La réglementation en matière d'investissement

Les mesures d'incitations à l'investissement au Swaziland sont jugées bénéfiques en ce sens qu'elles traitent presque tous les aspects du processus d'investissement. Plus important encore, les questions de fiscalité sont dûment prises en considération. Le taux d'imposition des sociétés est de 30% pour toutes les entreprises. Il ya aussi une provision pour la couverture des pertes.

Les incitations à l'investissement au Swaziland dans la capacité de production additionnelle sont accordées par voie de déductions spéciales autorisées dans le domaine de l'acquisition de nouveaux bâtiments industriels et de nouvelles machines mises en service dans le processus de fabrication ou tout autre procédé similaire ou dans l'hôtellerie. Les déductions spéciales s'appliquent également à l'égard de machines d'occasion qui n'ont pas été utilisés auparavant au Swaziland mais aussi les bâtiments des usines loués.

Le gouvernement du Swaziland a identifié des domaines spécifiques pour soutenir les investissements (soit local ou l'investissement



direct étranger) et pour ces domaines, il existe une incitation fiscale spéciale pour l'entreprise.

Dans les domaines d'investissements tels que, les industries de transformation, l'exploitation minière, l'agroalimentaire, le tourisme et les services financiers internationaux, le ministre des Finances a la prérogative de nommer une entreprise d'investissement de par son importance dans le développement du Swaziland et de lui accorder un taux d'imposition minimum de 10% pour une période de dix ans sur les retenues fiscales, sous réserve de l'approbation du gouvernement.

Les biens d'investissement importés dans le pays pour les investissements productifs sont exonérés de droits à l'importation.

Les investisseurs qui transforment les produits destinés aux marchés d'exportation peuvent obtenir des fonds auprès des banques locales pour traiter leurs commandes. Le gouvernement du Swaziland, par le biais de la Banque centrale du Swaziland, garantit les emprunts contractés à cet effet.

Les mécanismes de libéralisation des échanges permettent également le rapatriement complet des profits et des dividendes des entreprises opérant dans le pays. Le rapatriement est également permis pour les salaires des expatriés et pour les capitaux.

Les investissements au Swaziland sont protégés contre l'expropriation illicite en vertu de la loi de 1998 sur la promotion des investissements au Swaziland. En outre, le Swaziland est un membre de la "Multilateral Investment Guarantee Agency" (MIGA) de la Banque mondiale qui fournit une protection juridique supplémentaire des investissements.

Le tourisme

Le Swaziland qui est un petit pays par rapport aux autres pays africains est plutôt connu pour sa modernité et son innovation. Les touristes qui visitent le pays sont conquis par l'hospitalité et l'amitié du peuple swazi. Les attractions touristiques au Swaziland comprennent les réserves pour les animaux, la faune mais aussi les animaux sauvages comme le rhinocéros blanc, les lions, les antilopes. Il ya aussi plusieurs types de plantes médicinales telles que Isoluini et Mulikirns.

République Arabe d'Egypte

Au début de l'année 2012, la population de la République arabe d'Egypte était estimée à 81.395.000 d'habitants; soit une augmentation de 2 millions d'habitants par rapport à l'année précédente où la population était de 79.617.000 d'habitants. L'Egypte est le 16^e pays le plus peuplé dans le monde et le 3^e en Afrique derrière le Nigeria et l'Ethiopie. L'Egypte fait aussi figure d'un des pays les plus denses du monde (24^e rang mondial), se positionnant ainsi comme le pays le plus peuplé du monde arabe.

Politique de libéralisation

L'Egypte est un pays à économie diversifiée qui a passé à plusieurs phases et modèles économiques. Le principe de libre marché est la caractéristique de l'économie égyptienne qui a contribué à l'augmentation des investissements étrangers.

L'économie du pays dépend principalement de l'agriculture, du tourisme, de l'argent des expatriés, du pétrole, de la pétrochimie, l'industrie des médias et les revenus du Canal de Suez. C'est l'une des économies les plus diversifiées du Moyen-Orient.

L'économie égyptienne est la deuxième plus grande économie des pays arabes, après celle de l'Arabie Saoudite, mais elle est la première économie non dépendante du pétrole dans la région.

L'Egypte occupe la 11^{ème} position au Moyen-Orient en termes de revenu par habitant et la 2^{ème} position en Afrique en termes de PIB après l'Afrique du Sud. Le produit intérieur brut du pays (PIB) s'élève à 200 milliards. Le pays fait partie du groupe des quinze (G15), qui rassemble les pays membres ou observateurs du Mouvement des non alignés.

Par ailleurs, l'Egypte est considérée comme un marché émergent qui se caractérise par une économie dynamique et diversifiée avec une population en constante augmentation. Le taux de chômage en Egypte ne dépasse pas 9,1%.

Fédération des chambres de commerce d'Egypte

La Fédération des chambres de Commerce et d'Industrie de l'Egypte, dont le siège se trouve au Caire, est constituée par des chambres de commerce qui visent à coordonner leurs efforts et promouvoir leurs intérêts communs.



La Fédération soutient ses institutions économiques dans la réalisation du développement économique et social en sa qualité de représentant officiel de toutes les institutions d'affaires égyptiennes.

Elle cherche à atteindre les objectifs suivants:

- contribuer au développement du commerce intérieur et fournir toutes les informations économiques nécessaires;
- soutenir le secteur du commerce en vue de relever les défis auxquels les marchés locaux et internationaux sont confrontés;
- sensibiliser la population sur l'importance de la communauté d'affaires et sa contribution au développement socio-économique du pays;
- promouvoir la compétitivité des entreprises commerciales, en particulier les petites et moyennes entreprises et former les ressources humaines dans la gestion de ces entreprises;
- promouvoir le statut des chambres de commerce auprès des organismes publics et renforcer leur participation à la formulation des lois et règlements économiques adoptés par les autorités compétentes du pays.

La Fédération, qui a son propre statut juridique, est l'organe suprême qui coordonne les activités de toutes les chambres de commerce, des hommes d'affaires et entrepreneurs. Elle est par conséquent, la seule représentante légitime des chambres de commerce et de toutes les organisations d'affaires auprès des pouvoirs publics ainsi que les organisations régionales et internationales.

La réglementation en matière d'investissement

Les lois et règlements sur les investissements offrent de nombreuses incitations qui attirent les investisseurs étrangers. Les domaines les plus importants de l'investissement sont les suivants:

- 1- l'industrie: toutes les activités industrielles sont autorisées à s'implanter dans le pays surtout les industries de transformation, d'exploitation minière, l'agroalimentaire etc.
- 2- les technologies et les programmes de logiciels: Elles concernent la conception et la production de programmes informatiques et leurs applications, en plus de la création et la gestion des domaines technologiques.
- 3- les infrastructures: ce secteur comprend la création et la gestion des services d'eau potable et d'assainissement, la production d'électricité, les routes et les télécommunications.

4- l'agriculture: Les investisseurs peuvent participer à la mise en valeur des terres agricoles, l'exportation des produits agricoles, la création et la gestion des exploitations piscicoles, etc.

5- La construction des zones résidentielles: C'est un secteur d'investissement très prometteur car des entreprises peuvent être mises en place dans les zones industrielles modernes, telles que l'Est de Tafreah et au nord-ouest du Golfe de Suez. Les investisseurs peuvent participer à la construction de villes industrielles, y compris les installations et les projets d'infrastructures.

-Le tourisme: l'Egypte a un climat doux pendant l'été et l'hiver qui favorise l'attraction des investisseurs étrangers. Le tourisme offre plusieurs opportunités d'investissement, telles que l'hôtellerie et la construction de villages touristiques et les projets de transport, entre autres.

- Les produits pétroliers: des opportunités d'investissement sont disponibles dans l'exploration, le forage et l'entretien des puits de pétrole.

Les opportunités d'investissement:

La loi sur l'investissement a été adoptée dans le but d'attirer les investisseurs étrangers; elle est donc applicable à un certain nombre d'activités spécifiques, comme:

- l'agriculture dans le désert et dans les terres arides.
- l'élevage de bétail, de volaille et la pisciculture.
- l'industrie et l'exploitation minière.
- la construction et le développement des zones industrielles.
- l'hôtellerie et la construction des villages touristiques.
- les transports touristiques.
- le transport aérien et les services directs associés.
- le transport maritime d'outre-mer.
- les activités pétrolières, y compris l'exploration, le forage, le transport et la livraison de gaz naturel.
- la location des complexes résidentiels pour l'hébergement.
- les infrastructures comme les services d'eau potable, l'assainissement, l'électricité, les routes et les télécommunications.
- la production des systèmes informatiques et de logiciels.

Le tourisme:

Les sites d'attractions touristiques en Egypte sont



les suivants:

- Sud Sinai: c'est l'un des sites touristiques qui attirent beaucoup de visiteurs.

- Sharm El Sheikh: c'est une station balnéaire de la côte de la mer Rouge; elle est la destination préférée de la majorité de touristes friands de belles plages et de plongée sous marine. En outre, la ville est célèbre pour ses réserves naturelles riches en écosystèmes et en biodiversité, en plus des îles voisines de Tiran et de Sanafir.

- Dahab

Dahab est la deuxième ville d'attraction touristique après Sharm el-Sheikh. Elle est connue pour ses plus belles zones de plongée sous marine ainsi que ses monuments anciens.

Par ailleurs, le climat et l'ambiance éclectique de la ville permettent de pratiquer les sports nautiques tels que la planche à voile qui est unique dans cette région.

- Nuweiba:

La ville de Nuweiba est aussi l'une des destinations touristiques d'Égypte pour ses monuments anciens tels que la forteresse de Salah El-Din sur l'île des pharaons et la citadelle de Nuweiba.

- Taba:

La ville de Taba est marquée par ses paysages enchanteurs, d'autant plus que sa plage est entourée de montagnes. Son littoral est traversé par plusieurs baies, détroits et une île. L'accès facile à cette ville contribue à la promotion du tourisme puisque les visiteurs peuvent y accéder par voie terrestre ou par voie aérienne grâce à son aéroport international.

- Ras Sudr:

La ville de Ras Sudr est l'une des grandes destinations touristiques pour ceux qui s'intéressent à l'écotourisme et aux sports nautiques comme la voile. Elle est également célèbre pour ses stations thermales et sa biodiversité de la faune et de la flore.

- Saint Catherine:

La ville de Saint Catherine est l'une des villes pittoresques de Sinäi caractérisée par ses hautes terres. Elle est aussi entourée par une chaîne de montagnes, dont le mont Catherine et le mont Moussa. C'est un sanctuaire riche d'une variété de plantes et d'animaux.

- Arish:

La ville d'Arish est caractérisée par des vergers

de palmiers longeant ses côtes. En outre, elle se trouve près de la réserve de Zaranik, qui abrite 224 espèces d'oiseaux et reçoit plus de 270 oiseaux migrateurs se dirigeant vers l'Afrique à travers l'Asie et l'Europe. Ce sanctuaire a été placé sur la liste mondiale de Ramsar.

- Al-Ardaqah

la ville d'Al-Ardaqah est marquée par son climat tempéré toute l'année, en plus de ses sites archéologiques historiques, dont les plus importants sont:

- le Musée des organismes aquatiques situé au nord d'Al-Ardaqah.

- la vallée d'Al-Hamamat

- le monastère de Santa Pola et d'Anba Antonious.

- le mausolée et la mosquée d'Abou Hassan Alshathely.

- les îlots de la Mer Rouge (24 îlots)

- Ain Sokhna:

C'est l'une des plus importantes destinations touristiques de l'Égypte.

- Plaine de Hasheesh:

Cette plaine est l'une des plus grandes zones d'investissement touristiques de la Mer Rouge. L'Égypte envisage de transformer ce canton en une attraction touristique pour de riches visiteurs. Elle est bien connue pour ses terrains de golf, sa cité des pharaons.

- Marsa Matrouh:

Cette ville se caractérise par son eau limpide aux couleurs fascinantes et les sables fins. Elle dispose également d'un large éventail de monuments historiques, notamment l'Église copte, le refuge de Rommel et «Les Bains de Cléopâtre». Par ailleurs, il ya beaucoup de réserves naturelles dans les environs de la ville, tels qu'Um Algozlan et Al-Ameed.

- Louxor:

Luxor est l'une des plus importantes villes historiques en Égypte ainsi que la destination préférée pour les amateurs des antiquités et de tourisme culturel. En effet, elle abrite un patrimoine qui constitue un tiers de l'héritage historique du monde. La ville est aussi considérée comme le centre de la civilisation pharaonique.

Les principaux sites archéologiques de Louxor sont notamment les temples de Louxor, de Karnak, d'Hatchepsout, de Dandara, le Musée de Louxor, les cimetières de la Vallée royale, les temples funéraires et les cimetières d'Alashraf.

- Assouan:

La ville d'Assouan est caractérisée par une vue fascinante sur le fleuve Nil dont la plus grande



partie se trouve dans cette ville. Elle est constituée par une variété de monuments antiques, tels que les temples de Philah, de Nubie ancienne, de Kalabsha, de Kom Ombo, d'Edfou, les obélisques et le sépulcre d'Aga Khan.

La République islamique de Mauritanie

La population de la Mauritanie est de 3.069.000 d'habitants selon le recensement de 2005 pour une superficie de 1.030.700 km².

Economie:

La pêche constitue le pilier de l'économie mauritanienne. Grâce à ses caractéristiques naturelles, la Mauritanie est l'un des grands pays producteurs de poissons. Son littoral est long de 650 km sur l'océan Atlantique, où les courants chauds et secs convergent ensemble dans ses eaux territoriales. Cela déclenche la migration des poissons des eaux mauritaniennes vers d'autres régions. Les exportations de poissons du pays sont passées d'un milliard d'onces en 1978 à 30 milliards d'onces en 1986; ce qui représente 70% de la valeur globale des exportations. Depuis lors, la pêche est devenue l'un des secteurs les plus vitaux pour le développement du pays.

D'énormes quantités de poissons sont annuellement exportées vers toutes les parties du monde.

Les minerais:

La Mauritanie dispose d'une importante variété de minerais comme le fer, le cuivre, le gypse et le phosphate, etc ...

Les ressources naturelles contribuent énormément à la création de richesses nationales et au développement du pays, y compris par la résolution de problèmes sociaux tels que le chômage et par la promotion d'une monnaie forte dans le pays.

La production de fer est de 12 millions de tonnes, celle du cuivre et de l'or a atteint le plus haut record de 2.870 tonnes en 1970.

En outre, le pays dispose de réserves considérables d'or, avec 8 grandes mines d'or.

L'agriculture:

Le secteur agricole est encore la plus importante activité économique qui emploie 53% de la population active.

Les opportunités d'investissement:

La Mauritanie a récemment adopté une politique de libéralisation à travers le développement des secteurs privé et mixte. Le pays dispose d'un environnement favorable à l'investissement grâce à la paix, la justice et la stabilité politique qui règne dans le pays.

Il convient aussi de relever la promotion d'un environnement favorable aux affaires avec un cadre législatif et réglementaire approprié et incitatif consacrant la libéralisation du marché, la privatisation, l'élimination des barrières douanières et l'organisation du système judiciaire. Cette législation prévoit les garanties suivantes:

- liberté d'entrepreneuriat.
- liberté de transfert des capitaux et des profits.
- l'accès aux matières premières.
- l'égalité entre les investisseurs étrangers et locaux.
- droit de la propriété intellectuelle.
- l'arbitrage en cas de litiges liés à l'investissement.
- l'exonération d'impôts et de taxes.
- la possibilité de créer des zones économiques privées.

Par ailleurs, la Mauritanie, qui est membre de l'organisation mondiale pour l'assurance des investissements (MIGA), a commencé à développer les infrastructures nécessaires au développement des investissements, telles que l'électricité, les routes, les transports, les télécommunications, les établissements scolaires et sanitaires. Elle a conclu des accords bilatéraux sur la promotion et la protection des investissements avec de nombreux pays, y compris le Yémen.

Plus important encore, sa situation géographique au nord-ouest de l'Afrique et en bordure de l'océan Atlantique lui garantit un accès facile aux marchés européens. Le pays offre un certain nombre de mesures incitatives pour attirer les investisseurs et faciliter leur accès aux marchés mauritaniens. Ces mesures sont les suivantes:

- mise en place d'une agence des investissements.
- mise en place d'un cadre juridique pour protéger les investisseurs.
- adoption du régime fiscal simplifié visant la réduction d'impôts.

La loi sur l'investissement prévoit aussi la mise en place d'un système bancaire plus libéral, ainsi que les entreprises de microfinance.

Les opportunités d'investissement

De nombreuses opportunités d'investissement sont offertes aux investisseurs étrangers en Mauritanie dans les secteurs suivants:

- l'exploration minière
- l'exploration pétrolière
- la pêche
- la Construction

La Chambre de commerce, d'industrie et d'agriculture de Mauritanie:

La chambre de Commerce, d'Industrie et



d'Agriculture a été créée en 1991 en vertu d'un accord entre le Gouvernement mauritanien et le Gouvernement français, représenté par le ministère du Commerce, de l'Industrie et de la coopération.

La chambre, qui devint plus tard une agence commerciale spécialisée, a commencé ses fonctions après la signature d'un accord de partenariat entre la France et la Mauritanie en 2004.

Ainsi, cet établissement public a pour mission:

- de rechercher, recueillir et diffuser l'information économique et technique aux acteurs économiques locaux et internationaux.
- de réaliser des études sur l'environnement économique et d'investissements dans le pays.
- de mettre en place de bases de données techniques.
- de participer au financement et à la réalisation d'études ou de procédures pour répondre aux besoins des acteurs économiques au niveau local et international.
- de participer au financement et de soutenir les acteurs économiques locaux et étrangers en vue d'assurer le succès de leurs entreprises.
- de soutenir l'initiative privée et le développement économique en Mauritanie.

Les importations et exportations:

Les exportations:

Les exportations de la Mauritanie sont constituées par les produits agricoles, la pêche, le fer, l'acier, le sucre et les céréales.

Les importations:

Le pays importe le pétrole, le blé, le riz, les machines, les équipements et les produits de consommation.

Le tourisme:

Le tourisme fait partie des attributions du ministère du Commerce, de l'Industrie, de l'Artisanat et du Tourisme.

Les fonctions de ce ministère sont les suivantes:

- étudier, concevoir et faciliter l'exécution des programmes visant à promouvoir les activités touristiques;
- initier la législation et la réglementation devant régir les activités touristiques;
- préparer et proposer les voies et moyens d'assainissement des zones touristiques, en consultation avec les partenaires concernés;
- recueillir et diffuser les statistiques liées à l'activité touristique;
- faire participer les acteurs économiques ainsi

que les organisations sociales et professionnelles dans l'activité touristique;

- assurer le développement sectoriel;
- exercer sur les activités touristiques un contrôle de conformité aux lois et règlements en vigueur;
- faire le suivi et coordonner les activités des partenaires dans le domaine du tourisme;
- assurer la concertation avec les structures professionnelles du secteur du tourisme;
- assurer l'intégration des activités touristiques dans les politiques nationales et dans la stratégie de lutte contre la pauvreté en vue de moderniser l'industrie traditionnelle.

Les principales régions touristiques

-Nouakchott (la capitale):

Nouakchott est le centre administratif et commercial du pays. Tous les moyens de transport, les hôtels, les marchés, les technologies de l'information et des télécommunications, sont concentrés dans cette ville. Ses maisons sont caractérisées par un style urbain très particulier avec une décoration raffinée et des portes en bois précieux.

La ville a été fondée en 1958 et dispose d'un aéroport, d'un important port maritime et d'un musée commercial qui contient de très importants objets historiques. La ville de Nouakchott connaît aussi une industrie de fabrication des tapis et des moquettes fleuries et abrite un très grand marché tenu par les femmes.

- Wadian:

La ville est située dans le désert, à 120 km du nord-est de Chinguetti. La ville a été construite il ya 800 ans sur une colline et était un centre stratégique pour les caravanes de chameaux qui transportaient l'or, le sel et les dattes.

Parmi les monuments les plus importants, il y a la vieille mosquée et un édifice appelé le Palais Alqlala dont le style architectural présente un aspect typique du paysage local.

- Targit

Cette ville est considérée comme l'un des endroits les plus attrayants pour les visiteurs de la région de l'Adrar; une petite oasis qui renferme de nombreuses sources d'eau chaude et froide et qui peut être visitée toute l'année. Ces sources en eau alimentent les canaux d'irrigation qui



sont installés dans les buissons, reflétant ainsi un décor et une vue spectaculaires.

- **Nouadhibou:**

La ville de Nouadhibou est située au nord-ouest du pays, à 525 km de la capitale politique, elle est considérée comme la capitale économique de la Mauritanie.

Elle s'étend le long d'une péninsule sous la forme d'un fjord dans la mer, qui se dirige vers le sud. C'est par le port maritime de cette ville que les navires transportent de grandes quantités de poisson et le fer.

Atar

La ville d'Atar est située dans une belle oasis située à 451 km au nord-ouest de la capitale.

Elle est le centre de l'Etat d'Adrar et est célèbre pour la cueillette des dattes. Durant la saison de l'été, les célébrations de toute nature sont organisées dans la ville, rythmées par des danses et des chants.

La ville est un centre commercial pour les régions environnantes. Parmi ses monuments, il y a un marché des forgerons caractérisé par ses ruelles étroites et un château français datant de la Seconde Guerre mondiale. La ville est aussi entourée de vergers qui attirent les visiteurs étrangers.

Walata

La ville de Walata est située au sud-est de la Mauritanie et est considéré comme l'une des plus belles villes du pays. Les services touristiques sont disponibles dans la ville même si l'accès à travers le désert nécessite un voyage par avion, faute de routes pavées. Ses maisons décorées par de motifs en cuivre attirent les touristes et ainsi que les portes en bois incrustées de couleurs issues de matières naturelles disponibles dans la région. L'industrie de la vaisselle est en plein essor.

La ville dispose également d'une célèbre école religieuse avec beaucoup de manuscrits conservés dans les bibliothèques qui ont une valeur scientifique et historique inestimable.

République de Namibie

La population namibienne s'élève à 2,3 millions d'habitants, avec un taux de croissance moyen de 1,8%, selon les estimations de 2010. La superficie du pays est de 824.292 km².

La Namibie est fortement tributaire de l'extraction et de la transformation des minéraux destinés à l'exportation. Les taxes et les redevances provenant de l'exploitation minière compte pour 25% de son chiffre d'affaires. De riches gisements de diamants alluviaux font de la Namibie une source primaire pour les diamants de qualité gemme. La Namibie est le quatrième exportateur de minéraux non combustibles en Afrique, le cinquième plus grand producteur mondial de l'uranium et le producteur de grandes quantités de plomb, de zinc, d'étain, d'argent et de tungstène. Le secteur minier emploie environ 3% seulement de la population, tandis qu'environ la moitié de la population dépend de l'agriculture de subsistance.

La Namibie importe normalement environ 50% de ses besoins en céréales; les années de sécheresse et les pénuries alimentaires sont un problème majeur dans les zones rurales.

La Namibie cherche à diversifier ses relations commerciales pour réduire sa forte dépendance sur les produits et les services sud-africains. L'Europe est devenue un leader sur le marché pour le poisson et la viande namibiens, tandis qu'elle a acheté des équipements lourds et des machines en provenance de l'Allemagne, du Royaume-Uni, des Etats-Unis et du Canada. Le Gouvernement de la Namibie déploie des efforts pour tirer profit de la loi sur la croissance et les possibilités économiques en Afrique (AGO), qui fournit un accès préférentiel aux marchés américains pour une gamme de produits. Dans le court terme, la Namibie pourra voir son industrie de vêtement se développer suite à son partenariat avec l'AGO.

En 2003, la Namibie a signé l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT). Elle est également membre du Fond Monétaire International (FMI) et la Banque Mondiale, et a adhéré à la Convention européenne de Lomé.

Les Ressources naturelles

Les ressources minières constituent 8,8% du



PIB, les principaux minéraux sont les diamants, l'uranium, le zinc, l'or, le cuivre, le plomb, l'étain, le spath fluor, le sel, la pêche et la faune. L'agriculture représente 4,1% du PIB, les principaux produits comprennent le bétail, les produits carnés, les cultures agricoles et les forêts.

La pêche et la transformation constitue 2,7% du PIB.

Les principaux produits d'exportation sont les diamants, les minerais, le plomb, l'uranium, le cuivre, le poisson, le bétail et la viande bovine.

Le pays importe les denrées alimentaires, le carburant, l'énergie, les biens d'équipement, le pétrole brut et les produits pétroliers.

Les opportunités d'investissement:

Les opportunités d'investissement en Namibie sont disponibles dans les domaines suivants:

- les infrastructures de transport
- le logement et l'assainissement.
- l'agriculture et l'agro-business
- les mines et l'énergie
- les produits de transformation
- les perspectives pour l'extraction pétrolière et de gaz
- la pêche
- le tourisme
- la fabrication de produits pharmaceutiques
- la fabrication de ciment
- l'acier
- les textiles et la fabrication de vêtements
- la fabrication des pièces automobiles
- les matériaux de construction
- l'assemblage de meubles

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Namibie:

La Chambre de commerce et d'industrie de la Namibie (NCCI) assume les responsabilités suivantes:

- représenter l'intérêt général de la communauté des hommes d'affaires.
- promouvoir la coopération, à travers le dialogue, avec divers organismes du secteur public et privé du pays
- jouer un rôle consultatif lors des discussions

avec le gouvernement et d'autres intervenants

- promouvoir le développement économique
- fournir des informations sur le marché et les statistiques économiques.
- encourager l'investissement national et étranger.
- faciliter le commerce local et international.

Le tourisme:

La Namibie est décrite comme une destination touristique attractive qui allie à la fois le plaisir, l'excitation et les loisirs. Les lieux touristiques sont les suivants:

le Désert du Namib

le désert du Namib est souvent désigné comme le plus ancien désert du monde. La Namibie tire son nom du Namib, ce qui n'est pas surprenant de constater que toute la section ouest du pays est composée de désert du Namib. Bien entendu, le Namib s'étend au-delà des frontières de la Namibie et atteint le sud de l'Angola et le nord de la province du Cap en Afrique du Sud.

La montagne de Brandberg

La montagne du Brandberg est la plus haute montagne de Namibie située à 2606 m, au dessus du niveau de la mer.

Les dunes de Sossusvlei:

Le Sossusvlei constitue peut-être les plus hautes dunes de sable du monde. Situé en Namibie, ces dunes s'élèvent à 300 mètres. Le Sossusvlei couvre une grande étendue de près de 500 km² du Namib, qui est considéré comme l'un des plus anciens déserts par de nombreux géologues.

Swakopmund

Swakopmund, principale cité balnéaire de la Namibie, attire les pêcheurs et les amateurs d'aventures de tous les coins du monde. Les dunes sont parfaites pour le surf sur les sables et le Vélo Tout Terrain (VTT). L'océan est froid et sauvage. Le décor allemand de cette petite ville est encore palpable et très intéressant pour le visiteur.

Le Parc national d'Etosha

Dans le vaste espace aride du nord de la Namibie se trouve l'une des meilleures réserves d'animaux de l'Afrique australe. Le Parc National d'Etosha offre une excellente vue panoramique dans l'un des lieux les plus accessibles de l'Afrique. Les



Zèbres et les gazelles sont dispersés çà et là à travers des horizons sans fin, tandis que de nombreux points d'eau attirent des rhinocéros noirs, des lions, des éléphants et un grand nombre d'antilopes qui sont en danger suite à la chasse intensive. Etosha, qui signifie «lieu de l'eau sèche» renferme une vaste dépression qui fournit un décor chatoyant de mirages dans une zone semi-aride de savanes et de steppes.

La Côte des squelettes

La côte des squelettes de la Namibie est l'un des plus beaux endroits de notre planète et accueille maintenant les plus beaux safaris.

Le plateau de Waterberg

Le Plateau de Waterberg à l'est d'Otjiwarongo domine les plaines environnantes, d'environ 200 mètres de haut. Les 50 km de long et les 20 km de large du massif montagneux se composent de grès poreux.

Le Canyon de la Fish River

Le Canyon de la Fish River est situé dans le sud de la Namibie. Il est le second plus grand canyon du monde et le plus grand en Afrique, et constitue la deuxième attraction touristique la plus visitée en Namibie. Il dispose d'un ravin gigantesque d'environ 160 km de long et de plus de 27 km dans sa largeur, pour une profondeur de près de 550 mètres dans certains endroits. La rivière coule par intermittence, déborde généralement vers la fin de l'été.

La réserve de Daan Viljoen

Le «Daan Viljoen Game Park» ou la réserve de Daan Viljoen est considéré comme un Parc du Zoo de la ville de Windhoek.

Les musées:

1. Le Musée de Tsumeb
2. Le Musée d'Owela
3. Le Musée des transports transnamibiens.
4. Le Musée d'étude géologique
5. Le National Marine Aquarium.

République du Congo

La population de la République du Congo s'élève à 3.686.000 d'habitants, pour une superficie de 342.000 km². Les pluies tombent toute l'année, surtout pendant le solstice et l'équinoxe.

Les principales villes congolaises sont Brazzaville, Pointe-Noire et Dolisie tandis que le principal port maritime est le Port autonome de Pointe-Noire.

L'économie:

- Le Produit Intérieur Brut, selon les statistiques de l'année 2010 est de 17.108 milliards de dollars américains, soit 4.426 \$ du PIB par habitant.
- Le pays dispose d'une seule Chambre de commerce de Brazzaville, qui a pour mission principale de promouvoir le développement économique dans le secteur privé, de contribuer de manière significative à l'amélioration du climat d'affaires et stimuler la croissance économique globale dans le pays.

Agriculture:

l'agriculture congolaise est principalement constituée par les cultures vivrières telles que le manioc, le riz et le maïs et les cultures d'exportation comme la canne à sucre, le cacao, le café, les bananes, le coton, les arachides. Le pays reste largement tributaire des produits alimentaires importés d'autres pays.

- La République du Congo possède d'énormes ressources naturelles à savoir le pétrole exploité en mer et qui représente 90% de ses exportations. Il y a aussi les minerais comme la potasse, le cuivre, les diamants et l'or, en plus de l'énergie hydroélectrique. Elle exporte des bois tropicaux tels que le bois d'ébène et d'Akajo.
- Le Congo dispose d'un réseau de transport maritime très stratégique, Brazzaville est située sur le fleuve Congo et Bwatoar se trouve sur la côte de l'océan Atlantique. Les industries sont basées sur la fabrication.

Les exportations et les importations:

Les principales exportations du Congo sont le pétrole, le bois, le café, le cacao, le sucre, les diamants et les produits alimentaires. Les importations comprennent les biens de



consommation, d'équipement, le pétrole, le ciment, les cigarettes, les boissons et le sucre.

Les opportunités d'investissement:

Le pays dispose d'opportunités d'investissement dans plusieurs secteurs tels que:

- les infrastructures.
- les routes et les transports.
- l'énergie.
- l'agriculture.
- l'industrie.
- la transformation des aliments.
- le tourisme.
- les médicaments.
- les services.

La réglementation en matière d'investissement prévoit un certain nombre de mesures incitatives qui encouragent les investissements. Il s'agit notamment de:

- l'exonération totale ou partielle de certains impôts et taxes de capitaux en cas de réinvestissement;
- l'exonération de l'impôt sur le revenu. Aussi les bénéfiques, qui font partie des actifs, peuvent être investis dans les trois ans.
- La possibilité d'imputer les déficits sur les trois (3) exercices qui suivent la constatation du déficit.

La loi d'investissement prévoit cinq (5) mesures incitatives liées:

- au développement de l'activité économique et de l'emploi;
- au réinvestissement des bénéfiques;
- à la recherche et à l'innovation;
- à l'exportation;
- à l'installation en zone défavorisée.

De manière générale, la période d'exemption d'impôts varie de cinq à dix ans.

Le tourisme:

La République du Congo est connue pour son patrimoine historique et ses paysages grandioses qui incluent les villages pittoresques, les belles

plages ainsi que les réserves et les parcs naturels. Les attractions touristiques du pays comprennent:

- de belles plages au sable fin bordées de cocotiers (à la Pointe-Indienne), encore vierges et toujours ensoleillées
- de lagunes et de gorges (à Diosso),
- les chutes (Loufoulakari, Cataractes...),
- les fleuves (Congo, Kouilou, Djoué, Niari, Lekoumou, Léfini, Nkéni...),
- les musées historiques (Croix Coma, Kinkala),
- la faune abondante et les parcs nationaux (d'Odzala, Léfini, Lekoli-Pandaka) dans les savanes du Nord du pays,
- le folklore et l'art particulièrement vivants,
- un climat chaud et agréable toute l'année.

La République du Congo dispose d'un parc hôtelier considérable, composé de nombreux hôtels de grand standing, offrant des loisirs qui font l'admiration et le bien-être du touriste ou de **l'homme d'affaire en déplacement.**

La quasi totalité des hôtels offrent à leurs clients de nombreux services de qualité (restauration, services étages, blanchisserie, piscine, golf, club de nuit, massage, téléphone, fax, Internet, informatique, etc...).

Certains hôtels mettent même à disposition de leur clientèle un service de location de voitures (avec ou sans chauffeur) pour leur déplacement dans la ville.

- Les sites touristiques comprennent:

- la réserve de faune de Lekoli-Pandaké, au nord de Kellé.
- La réserve de Mont Fouari et la réserve de Nianga-Nord, à l'ouest de Divénié dans la région du Niar.
- le Parc national d'Odzala.
- La réserve de faune de Léfini.



Contacts des pays membres

République Algérienne Démocratique et Populaire

S.E. Mr. Abdul Kader Bin Saleh,
Président du Conseil de la Nation,
Téléphone: 021735900
Fax: 021746024
Email: majliselouma@majliselouma.d3

Royaume de Bahreïn

S.E. Ali Bin Saleh Al-Saleh, Président du
Conseil Shura de Bahreïn,
Téléphone: 0097317716500
Fax: 0097317715715

République du Burundi

S.E Hon. Gabriel NTISEZERANA,
Président du Sénat du Burundi,
Tél.: (+257) 22 24 51 13
Fax: (+ 257) 22 24 51 14
E-mail: info@senat.bi; senat@senat.bi

République du Cameroun

S.E. Hon Marcel Niat Njifenji,
Président du Sénat du Cameroun,
Email: eduretoga@yahoo.fr

République du Congo

S.E. André Obami ITOU, Président du
Sénat de la République du Congo
Tél. / Fax. +242 02 281 00 18
Tél mobile: +242 06 668 94 53
Contact par email: foutysoungou@yahoo.fr

République Arabe d'Égypte

Conseil Shura de l'Égypte
Téléphone: 002127955492
Fax: 002127949101
Email: saicig@idsc.net.eg

République Fédérale Démocratique

d'Éthiopie

S.E. Kassa Teklebrhan Gebrehiwot,
Président de la Chambre de la Fédération
d'Éthiopie,
Addis-Abeba, Éthiopie
Téléphone: +251-111-242-301
Fax: +251-111-242-304

République Gabonaise

S.E. Mme Rose Francine Rogombé,
Présidente du Sénat de la République
Gabonaise,
Fax: 00241 721 864
Tel: 00241 762 053/00241 722 197

Royaume Hachémite de Jordanie

S.E. Abdulraouf Al Rawbidah, Président
de la Chambre Al-Ayan du Royaume
Hachémite de Jordanie
B.P. 72, Code postal 111.1
Téléphone: 0096265664121
Fax: 0096265621782

République islamique de Mauritanie

S.E. Mohammed Al-Hassan Ould Al
Haj, Président du Sénat de la République
islamique de Mauritanie,
Tél: + 222 - 52-56-877
Fax: + 222 - 52-57-373

Royaume du Maroc

S.E. Mohammed Cheikh
Biadillah, Président de la Chambre
des Conseillers du Maroc,
Avenue Mohammed V
Rabat - Maroc
Tel: 037-204703, 037-761116
Fax: 037-204703, 037-762474

République de Namibie

S.E Hon. Asser Kuveri Kapere, Président
du
Conseil National de Namibie
Téléphone: 09264 - 61-202 - 8000/8111
Fax: 09264 - 61-226121



Contacts des pays membres

République Fédérale du Nigeria

S.E Sen. David Mark, Président du Sénat du Nigeria
Téléphone: +234-9-2340144
Fax: +234-9-2342159

Etat du Qatar

S.E. Mohammed Bin Moubarak Al Khalify,
Président du Conseil Shura du Qatar,
Téléphone: 974413222,
Fax: 974425526
Email: fahd@shura.gv.qa

Royaume d'Arabie Saoudite

Dr. Abdullah bin Mohammed bin Ibrahim Al Al-Sheikh, Président du Conseil Shura d'Arabie Saoudite,
Téléphone: 0096614821666
Fax: 0096612120162
Email: webmaster@shura.gov.sa

République d'Afrique du Sud

Mrs T Modise, Président du Conseil national des provinces de l'Afrique du Sud,
Téléphone: 27 21 403 2118/ 27 21 403 2127
Fax: 27 21 403 2660
E-mail: lmatyolo@parliament.gov.za

République du Soudan

S.E. Dr. Ambali Abdullah Al Ajab,
Président du Conseil des Etats du Soudan,
Téléphone: 0155258060
Bureau des médias: Tél: 0154949411

Royaume du Swaziland

S.E Gelane Zwane, Président du Sénat de Swaziland,
Téléphone: +268-4161286
Fax: +268-4161603

République du Yémen

S.E. Abdul Rahman Ali Othman,
Président du Conseil Shura du Yémen
Téléphones: 00967-1-227815 / 00967-1-227814
Fax: 00967-1-560390
Email: shoora@y.net.ye

République du Zimbabwe

S.E Edna Madzongwe,
Président du Sénat du Zimbabwe
Tél: 002634252944
Fax: 002634252935
Email: externalrelations@parlizm.gov.zw



Tél: +967 1 433924 - 433925 - 433926

Fax: +967 1 433927

www.assecaa.org
assecaa@gmail.com
assecaa@y.net.ye